

Ernest OUTREY (1863-1941) député de la Cochinchine (1914-1936)

- I. — Origines familiales
- II. — Carrière administrative
- III. — Carrière politique
- IV. — Carrière dans les affaires

I. — Origines familiales

Antoine-Georges-Amédée-Ernest Outrey
Né à Constantinople, le 11 avril 1863.

Fils d'Amédée Outrey (Bagdad, 1820-Paris, 1882)
et d'Ernestine Marie Sophie Issaverdens, d'origine arménienne.

Amédée Outrey fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1856 comme deuxième drogman de l'ambassade de France à Constantinople,
puis officier et commandeur en 1861 et 1866 comme premier drogman.

On le retrouve ensuite administrateur de¹ :

la [Compagnie française des mines du Laurium](#) (Grèce)(1875),
des Mines de houille de Graigola Mertyr à Swansea (Pays-de-Galles),
des Chemins de fer de Bourges à Gien (1876)
des Mines d'argent et fonderies de Bingham (Utah)(1879)
des assurances La Métropole-Incendie (1879),
des [Mines de Seriphos](#) (Grèce)(1880)
des Mines de Lexington et de l'Utah (1881)

Neveu de Maxime Outrey (1822-1898),
ministre de France au Japon (1868), puis à Washington (1877-1882)

Cousin de Georges Outrey² (1847-1931), consul à Jérusalem (1904-1908)
et de Max Outrey (1864-1943),
fonctionnaire au ministère des colonies,
directeur de l'École coloniale (1918-1926),
puis administrateur délégué de la [Société foncière du Cambodge](#).

¹ Cette seconde partie de la vie d'Amédée Outrey est ignorée par sa notice Geneanet et par wikipedia alors qu'elle préfigure celle de son fils qui fit pareillement carrière dans l'administration avant de se lancer dans les affaires.

² Wikipédia présente Georges Outrey (marié à Madeleine Crahay de Franchimont) comme un oncle d'Ernest alors que c'est un cousin et le confond avec Maxime Marie Édouard Georges, c'est-à-dire Max (1864-1943), marié à Marguerite Lemercier.

Marié en 1891 avec Cécile Baudin³, seconde fille du procureur général, chef du service judiciaire de l'Indo-Chine.

Dont 1/3 Amédée (1892-1962), attaché d'ambassade à Berne, consul de France à Jérusalem (1938), puis chef des archives du Quai d'Orsay.

Remarié en 1912 avec M^{le} Agnès Brun.

Veuf en 1925. Hérite de son épouse le château du Tertre à Saint-Germain-le-Guillaume (Mayenne)

Remarié en 1932 avec Cécile Baudin.

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1913)

Le mariage de M. Outrey. — Le 13 février, à trois heures et demie de l'après-midi, en la mairie de Saïgon, eut lieu le mariage de M. le résident supérieur au Cambodge Ernest Outrey avec M^{me} Gabrielle Brun.

Les témoins de la mariée étaient : MM. Octave Dupuy, ingénieur, président du Syndicat d'initiative du Sud-Indochinois, et Balliste, l'industriel connu.

Les témoins du marié étaient : MM. Victor Ascoli, président de la chambre de commerce de Saïgon, et Jacque, membre du conseil privé et du conseil colonial de Cochinchine.

M. Eugène Cuniac, président du conseil colonial et maire de la ville de Saïgon, ami des mariés, présida la cérémonie.

II. — Carrière administrative (détails ci-dessous)

Éduc. : Lycées Fontanes et Henri IV ; Dominicains d'Arcueil ; collège de Tinchebray (Orne).

Commis auxiliaire civil du commissariat au Tonkin (31 juillet 1884).

commis rédacteur de 2^e classe à la direction de l'intérieur de Cochinchine (9 octobre 1884) : secrétaire d'arrondissement à Baria (mars 1885), à Cantho (oct. 1885), Sadec (nov. 1885), à Vinhlong (1886) ;

diplômé en langue annamite (oct. 1886) ;

commis rédacteur de 1^{re} classe à la même direction (1^{er} mai 1887) ;

diplômé en caractères chinois (octobre 1887) ;

commis principal de 2^e classe (1^{er} juin 1888) ;

Sous-chef du bureau politique du gouverneur général de l'Indochine (11 juin 1888) ; envoyé à Hatien (avril 1889) ;

officier d'académie (18 juillet 1889) ;

congé de convalescence de trois mois (juillet septembre 1889) ;

sous-chef du cabinet du Gouverneur général (6 septembre 1889) ;

affecté à Thudaumot (29 octobre 1890) ;

admissible à l'École supérieure nationale des mines (30 novembre 1890).

administrateur de 3^e classe des affaires indigènes (4 février 1891) ;

congé en France (février-novembre 1894) ;

³ La sœur cadette de Cécile Baudin, Antoinette, avait épousé en 1891 Georges Gubiand (1861-1930) : X-Ponts. Directeur des travaux publics de la Cochinchine (1887-1900). Voir [encadré](#).

chef de la nouvelle division administrative constituée au [Cap Saint-Jacques](#) (1^{er} mai 1895.) ;

membre de la commission pour l'*isonandra-percha* (1^{er} avril 1897) ;

administrateur de 2^e classe des affaires indigènes (1^{er} septembre 1898) ;

mission à Phan-Rang et au Lang-Biang (6 avril 1899)

administrateur du Haut-Donnaï à Djiring, chargé de la création de la [station d'altitude de Dalat](#) (1^{er} novembre 1899-4 septembre 1901)(remplacé par Hugues O'Connell) ;

administrateur de 1^{re} classe des services civils (7 février 1901) : adm. à Thudaumot : achat d'une 5 CV Peugeot à Ippolito. ;

congé de douze mois à Paris (août 1901-juillet 1902) ;

chef de la province de Thudaumot (1901-1906).

chevalier de la Légion d'honneur (3 janvier 1905) ;

commissaire de la Cochinchine à l'[exposition nationale coloniale de Marseille](#) (1906) ;

inspecteur des services civils de l'Indochine (1^{er} janvier 1907) ;

administrateur-chef de la province de Cantho (1908) ;

lieutenant-gouverneur de la Cochinchine p.i. (février-24 septembre 1908) et 9 février-17 juin 1909). À ce titre il signe le contrat entre la colonie et la [Biènhoà industrielle et forestière](#).

Provoque la démission des six membres annamites du conseil colonial en entreprenant la reclassification des rizières.

Résident supérieur au Laos (14 mars 1910-1911).

Officier de la [Légion d'honneur](#) du 24 juillet 1912 (min. des colonies).

Résident supérieur du Cambodge (1911-1914).

Officiers de l'instruction publique (*JORF*, 3 mai 1914).

III. — Carrière politique (détails ci-dessous)

Député de la Cochinchine (1914-1936).

Délégué⁴ du Cambodge au [Conseil supérieur des colonies](#) (1919-1928).

Président d'honneur du [Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine](#) (1914-1926).

Directeur politique du *Midi colonial, maritime et aéronautique*.

Représentant à Paris du Syndicat de planteurs de caoutchouc de l'Indochine (1923-1939).

Fondateur du Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient (1929).

IV. — Carrière dans les affaires⁵

Propriétaire d'un domaine rizicole dans la plaine des Joncs (1908)

Fondateur, avec son cousin Jean Issaverdens (1872-1921)

de la [Société agricole de Thanh-tuy-ha](#) (1910),

⁴ Et non « député » du Cambodge au CSC, comme l'écrit wikipedia, sans indiquer les dates entre lesquelles Outrey exerça ce mandat.

⁵ Wikipedia ne donne qu'un aperçu rudimentaire de la carrière d'Ernest Outrey dans les affaires, affirmant faussement qu'il devint administrateur, voire président de la Banque de l'Indochine.

administrateur des [Plantations d'hévéas de Xuanloc](#),
de la [Compagnie du Cambodge](#)
de La Coloniale (assurances)(1923),
de la [Société agricole de Baria](#) (S.A., 1927),
des [Caoutchoucs du Mékong](#) (S.A., janvier 1927),
de la [Société foncière du Cambodge](#) (S.A., mars 1927)
fondateur des [Caoutchoucs de Phuoc-Hoa](#) (août 1927)
(apport d'un terrain acquis par adjudication le 20 avril 1919 avec Joseph Labbé, du
Caoutchouc manufacturé, et Rémy Gressier, grand riziculteur),
président d'honneur de la Chambre de commerce franco-asiatique (1925),
administrateur des [Caoutchoucs de Kompong-Thom](#) (S.A., septembre 1927),
président de la [Dépêche d'Indochine](#) (mars-décembre 1928),
co-fondateur de l'[Association en participation en vue de l'exploitation économique](#)
de carrières en Indochine (mars 1929)
administrateur des [Plantations réunies de Mimot](#) (élu en 1937).

CARRIÈRE ADMINISTRATIVE

CHRONIQUE

Cécile Baudin

Ernest Outrey

(*Le Progrès de la Côte d'or*, 5 février 1891)

On annonce le mariage de l'une de nos jeunes compatriotes, M^{lle} Cécile Baudin, avec M. Ernest Outrey, administrateur des affaires indigènes dans l'Indo-Chine.

M^{lle} Cécile Baudin est la seconde fille de M. Auguste Baudin, procureur général, chef du service judiciaire de l'Indo-Chine, et du Tonkin, et petite-nièce de M. Joseph Garnier, conservateur des archives départementales de la Côte-d'Or.

M. Ernest Outrey appartient à une famille de diplomates. Son père, M. Amédée Outrey, avait été ministre plénipotentiaire ; c'est lui qui avait été chargé de défendre les intérêts de la France à Constantinople, lors des négociations du canal de Suez. Son oncle, M. Maxime Outrey⁶, qui s'est retiré récemment de la carrière diplomatique, avait été en dernier lieu consul général de France à Washington.

Le mariage de M. Ernest Outrey et de M^{lle} Cécile Baudin a eu lieu le 14 janvier dernier, à Saïgon, au milieu d'une nombreuse assistance.

Tous les fonctionnaires et les membres les plus notables de la colonie française s'étaient empressés d'aller offrir leurs compliments aux jeunes époux : M. Outrey a vingt-sept ans ; M^{lle} Baudin, seize.

Que le sympathique procureur général de Saïgon et M^{me} Baudin nous permettent de joindre nos félicitations à celles de leurs amis de Dijon.

LA COCHINCHINE et SES HABITANTS (PROVINCES DE L'OUEST) PAR

⁶ Ange-Georges-Maxime Outrey (Bagdad, 1822-Paris, 1898) : chevalier de la Légion d'honneur en 1860 comme consul à Damas, commandeur en 1865 comme consul général à Alexandrie, premier ministre de France au Japon (1868), ministre de France à Washington (1877-1882).

le Dr J.-C. BAURAC,
médecin de 1^{re} classe des Colonies
(Saïgon, 1894)

Institut vaccinogène de Saïgon

C'est en grande partie, à M. Outrey, administrateur de Thù-dáu-môt, que nous sommes redevables des magnifiques résultats que nous obtenons maintenant, puisque c'est lui, le premier qui, ne pouvant plus disposer d'un nombre suffisant de génisses pour les envoyer à l'Institut vaccinogène, proposa à notre collègue le Dr Calmette d'utiliser de jeunes buffles.

Nous ne saurions donc trop remercier M. Outrey de cette heureuse idée.

DIJON

Banquet offert à M. de Lanessan*,
gouverneur général de l'Indo-Chine
(*Le Progrès de la Côte d'or*, 29 septembre 1894)

Jeudi soir, dans les salons de l'hôtel la Cloche, avait lieu le banquet offert à M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, par la chambre et le tribunal de commerce de Dijon. Ce banquet, improvisé en quelques jours, réunissait une trentaine de convives auxquels avaient bien voulu se joindre Mmes de Lanessan et Baudin ; M. Baudin, procureur général à Saïgon, et ses deux gendres, MM. Gubiand*, ingénieur des ponts et chaussées, directeur des travaux publics en Cochinchine, et Outrey, administrateur des affaires indigènes de Cochinchine. [...]

Cochinchine
(*La Politique coloniale*, 11 juin 1895)

Par arrêté du gouverneur général, en date du 1^{er} mai :

MM. Outrey (Ernest), administrateur de 3^e classe des affaires indigènes, est chargé de prendre la direction de la nouvelle division administrative constituée au cap Saint-Jacques en vertu de l'arrêté du 1^{er} mai 1895.

Lenain, commis-rédacteur de 1^{re} classe au secrétariat du gouvernement de la Cochinchine,

Girard, commis de comptabilité de 2^e classe au secrétariat du gouvernement de la Cochinchine,

sont désignés pour servir au cap Saint-Jacques, sous les ordres de M. Outrey, le premier comme secrétaire d'arrondissement, le second en qualité de percepteur.

LA COCHINCHINE et SES HABITANTS
(PROVINCES DE L'EST)
1898

PAR
le Dr J.-C. BAURAC,
médecin de 1^{re} classe des Colonies

OUVRAGE ORNÉ DE 129 GRAVURES

[320] sous l'habile et intelligente direction de M. Outrey, administrateur, le Cap Saint-Jacques ne peut tarder à devenir un des postes les plus importants de la Cochinchine. Étant donné les heureuses modifications apportées depuis la prise de possession de l'arrondissement par M. Outrey, on ne peut que bien augurer pour l'avenir du Cap.

Voici, du reste, quelques fragments détachés du *Courrier de Saïgon* et dus à la plume de *M. Sanatorium*, qui donneront, mieux que nous pourrions le faire nous-même, une idée exacte du Cap Saint-Jacques :

.....
« Mais, c'est dans le gigantesque travail de la jetée que se révèlent l'esprit d'initiative, l'énergie du jeune administrateur qui préside à cette entreprise.

[322] « En le voyant se multiplier sur les divers chantiers, dans les carrières à ciel ouvert ou dans les galeries de la montagne, on pense que la Cochinchine serait un tout autre pays, si elle ne comptait que des fonctionnaires de cette trempe. M. O... rappelle, par sa force de caractère et sa connaissance approfondie des choses du pays, cette pléiade d'anciens administrateurs disparus, qui jetèrent les bases de notre colonie naissante, et dont les travaux, consignés dans les premiers fascicules des *Excursions et reconnaissances*, n'ont pas été encore égalés.

« Ce côté du Cap, naguère si paisible, ressemble, aujourd'hui, à une tranchée ouverte sur la voie en construction d'un chemin de fer.

Nº 357. ARRÊTÉ chargeant M. E. Outrey, administrateur du cap Saint-Jacques, d'une mission à Phan-rang et au plateau du Lang-biang et désignant MM. Clerc et Folacci, gardes forestiers, et Aynié, géomètre pour l'accompagner dans sa mission
(*Bulletin officiel de l'Indochine*, 6 avril 1899)

Du 6 avril 1899.

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,
Vu le décret du 21 avril 1891 ;
Vu les lois des 10 février 1896 et 26 décembre 1898, relatives à un emprunt de 80 millions contracté par le protectorat de l'Annam et du Tonkin

ARRÊTE:

Article premier. — M. E. Outrey, administrateur du cap Saint-Jacques, est chargé de se rendre en mission, à Phan-rang et au plateau du Lang-biang, pour étudier les moyens d'organiser les chantiers de la route de la mer au Lang-biang en vue d'une exécution rapide. I

Art. 2. — M. Outrey sera accompagné dans sa mission par MM. Clerc et Folacci, gardes forestiers, et Aynié, géomètre.

Art. 3. — Ces fonctionnaires prendront passage sur le premier bateau partant pour Nha-trang et auront droit, pendant la durée de leur mission, aux indemnités de route et de séjour prévues par le décret du 3 juillet 1897.

Ces indemnités seront imputées sur les fonds de l'emprunt de 80 millions contracté par l'Annam et le Tonkin.

Art. 4. — Le Directeur des affaires civiles de l'Indo-Chine et le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saïgon, le 6 avril 1899

PAUL DOUMER.

Par le Gouverneur général :

Le Directeur des affaires civiles,
BRONI
Le Lieutenant-Gouverneur,
E. PICANON.

Annam
La province du Haut-Donaï
(*La Politique coloniale*, 8 décembre 1899)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, il est créé, en Annam, une circonscription administrative désignée sous le nom de province du Haut-Donaï et comprenant le bassin supérieur du Donaï limité aux frontières de la Cochinchine et du Laos.

La résidence de l'administrateur, chef de cette province, sera à Djiring, et deux postes administratifs seront établis à Tan-Linh et sur le plateau du Lang-Biang.

M. Outrey est nommé résident de France à Djiring et chargé de l'organisation et de l'administration de la province du Haut-Donaï.

PROVINCE DU HAUT-DONAI
(*La Cocardie*, 16 janvier 1900)

On sait que récemment M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, avait eu l'heureuse idée de créer un cercle civil entre la Cochinchine, l'Annam et le Haut Cambodge et qu'il avait appelé à la tête de cette nouvelle province (Haut-Donaï), M. Outrey, administrateur des services de l'Indo-Chine.

Une lettre de Saïgon nous apprend que M. Outrey est arrivé le 8 décembre dernier dans cette ville venant de Djiring et qu'il est revenu émerveillé de la richesse « du plateau des Mas [Moïs] où la température est de 20 degrés dans le jour et 10 dans la nuit.

D'après les renseignements officiels, le sol, très riche, permettrait des cultures variées : coton, indigo. De nombreux troupeaux de bœufs et de buffles se trouvent dans cette région, qui pourrait devenir sous peu une des plus fertiles de l'Indo-Chine.

Le gouverneur général a l'intention d'inscrire au budget prochain un fort crédit afin de finir rapidement les grands travaux projetés et déjà commencés.

17 août 1901. — Résident supérieur en Annam.
(*Bulletin officiel de l'Indochine*, 1901)

Un congé administratif de douze mois, à solde entière d'Europe, est accordé à M. Outrey, administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indo-Chine, pour en jouir à Paris.

La solde de congé de ce fonctionnaire sera imputable au budget local de l'Annam.

M. Outrey prendra passage, suivant l'assimilation qui lui est conférée par les règlements, à bord d'un des paquebots des Messageries maritimes quittant Haiphong dans la première quinzaine d'octobre, si les nécessités du service le permettent.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, septembre 1901)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 4 septembre 1901, rendu sur proposition du directeur des Affaires civiles de l'Indo-Chine :

M. O'Connell (Hugues-Eustache-Joseph), administrateur de 3^e classe des services civils, en Cochinchine, est mis à la disposition du résident supérieur en Annam et est chargé de la direction de la province du Haut-Donaï, en remplacement de M. Outrey, administrateur de 1^{re} classe, en instance de départ en congé.

M. O'Connell recevra, à ce titre, une allocation de 3.000 fr. pour frais de service et de tournées.

Courrier de la Nouvelle-Calédonie
(*La Liberté*, 3 décembre 1901)

Marseille, 2 décembre.

L'*Armand-Béhic*, des Messageries maritimes courrier de la Nouvelle-Calédonie, de l'Australie et de Colombo, est arrivé ce matin au Frioul.

Il avait à bord 205 passagers parmi lesquels se trouvaient ... E. Outrey, résident supérieur au Tonkin [sic]...

ADMINISTRATEUR À THUDAUMOT

Achat d'une 5 CV Peugeot à [Ippolito](#).

Légion d'honneur
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 5 janvier 1905)

Chevalier.

Outrey (Antoine-Georges-Amédée-Ernest), administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indo-Chine ; 20 ans 6 mois de services.

Une échauffourée en Cochinchine
(*Le Temps*, 22 novembre 1905)

Le *Courrier saïgonnais* du 23 octobre dernier, arrivé par le dernier paquebot, contient le récit d'une échauffourée qui a eu lieu le 21 octobre sur les limites de la province de Thudaumot, aux frontières de la Cochinchine et d'une région faisant théoriquement partie du Cambodge, mais en fait à peu près inexplorée. Des populations d'origines diverses y résident : stieng, cambodgienne et tamoun [tamoul ?].

Un chef d'origine cambodgienne s'est mis à la tête d'une bande de Stiengs, et porté sur un pavois, accompagné de deux sorciers qui le proclamaient roi des Stiengs, il a soulevé les habitants du canton de Phuoc-Lé et tenté de mettre en insurrection celui de Loc-Ninh. Puis il a marché sur le poste français de Honquan où réside un délégué, M. Lamothe, M. Outrey, administrateur de Thudaumot, accompagné par M. Lamothe, M. Philippe, garde principal de milice, M. de Cadoudal, garde forestier, et M. Chéron, agent de culture, résolut de cerner la bande, qui terrorisait les indigènes pacifiques, entre deux détachements de miliciens comptant 200 hommes. Cette bande n'était armée que d'arcs et de sabres. Trois hommes marchaient à sa tête, paraissant être les chefs. M. Outrey donna l'ordre de tirer sur ceux-ci et d'épargner les autres. La décharge en tua un et blessa les deux autres, parmi lesquels le chef cambodgien, qui fut reconnu pour un repris de justice.

M. Rodier était alors à Gocong. M. Outrey l'alla trouver et lui demanda une enquête judiciaire. Il fut alors envoyé chez M. Dubreuil, procureur général. Dès qu'il fut mis au courant de ce qui s'était passé et qu'il eut pris connaissance des témoignages recueillis, M. Dubreuil considéra l'acte du chef de la province de Thudaumot comme une mesure de police publique et de sécurité territoriale que ce dernier avait le droit de prendre.

Le procureur général se rendit ensuite chez M. Rodier qui le pria de vouloir bien, néanmoins, ouvrir une enquête. Le procureur général a décidé alors d'aller procéder lui-même à Honquan à cette enquête judiciaire.

ARRIVÉE DE COURRIER (*Le Petit Marseillais*, 30 novembre 1905)

Le *Courrier d'Haïphong* raconte que le 20 octobre, entre Phudomot [Thudaumot] et Ong-Yen, plusieurs centaines de révoltés poussés par un nouveau « fils du ciel », avaient résolu d'attaquer les différents postes de la province, occupés par les Français et de tuer tous les Européens, dont ils pourraient s'emparer. M. Lamothe, administrateur adjoint, fut prévenu. Il se porta avec M. Philippe à la rencontre des révoltés, escorté d'un détachement de milice ; les joignit et constata qu'ils étaient armés de lances et de bambous durcis au feu. Devant leur attitude menaçante et après maintes tentatives de conciliation, M. Lamothe fit les sommations d'usage, auxquelles il fut répondre par des hurlements significatifs et la reprise de la marche en avant.

Les rebelles étaient arrivés si près du détachement de milice, que M. Lamothe commanda un feu de salve. Trois des révoltés tombèrent morts, dont le « fils du ciel » qui avait été atteint, à la tête par trois balles. Au vu de cet acte de force, la troupe des rebelles s'enfuit en débandade, laissant quelques blessés sur place. M. Outrey, administrateur de Thudaumot, qui avait organisé l'opération, se rendit au gouvernement dès le retour de M. Lamothe, et mit M. Rodier au courant des faits. M. le procureur général, saisi de l'affaire, a déclaré que les mesures prises avaient été dictées par le souci de la sécurité du territoire.

COMMISSAIRE DE LA COCHINCHINE À L'EXPOSITION NATIONALE COLONIALE DE MARSEILLE (1906) ;

LA MISSION ANNAMITE À ÉCOUEN (*Le Siècle*, 17 janvier 1906)

Une mission composée d'Annamites de Cochinchine se trouve en ce moment en France où elle étudie les questions industrielles et commerciales qui peuvent intéresser les colonies.

Les membres de cette mission, sous la conduite de M. Outrey, administrateur des colonies de première classe, ont tenu à aller saluer à Écouen l'ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, M. de Lanessan. -

L'Annamite le plus autorisé de la mission a pris la parole et, dans un français très correct, a exposé à notre directeur politique « qu'il s'était chargé, au nom de ses compatriotes, de l'agréable devoir d'apporter à l'ancien représentant de la France l'hommage et le souvenir reconnaissants de ceux qui ne pourront jamais oublier les services qu'il a rendus aux indigènes et la bienveillance avec laquelle son administration s'est effectuée ».

Puis la conversation s'est engagée sur les désiderata des indigènes. Les Annamites ont exprimé leur satisfaction de voir que les idées préconisées et appliquées par le gouverneur général de 1891 commençaient à être adoptées par tout le monde en France et qu'ils en espéraient le plus grand bien pour l'avenir du pays.

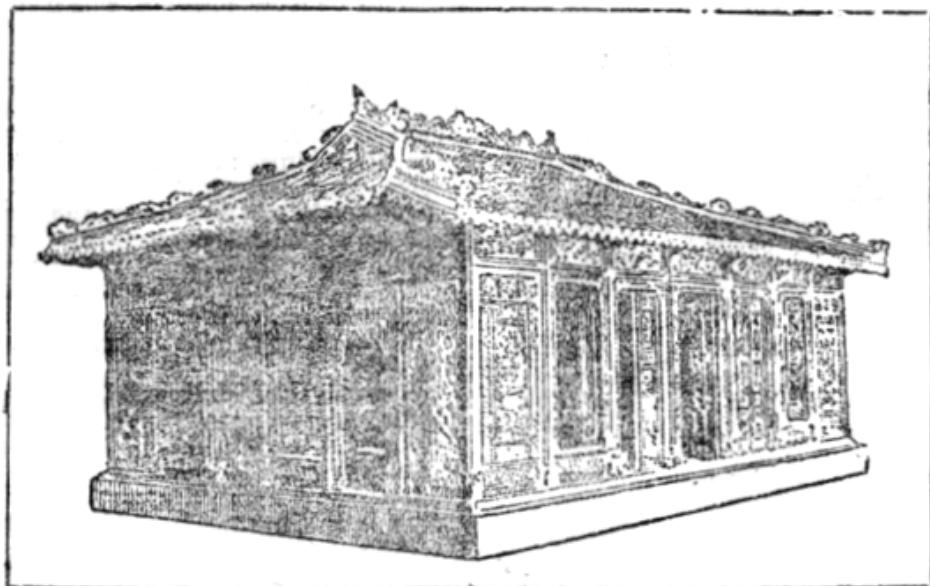
M. de Lanessan a répondu que son principe capital dans l'administration des colonies était que la France devait avoir qu'un nombre minimum de représentants, assimilés parfaitement aux mœurs et coutumes indigènes, parlant la langue du pays, n'exerçant que la haute direction et le contrôle, et laissant aux indigènes mêmes la gestion de tous les détails de l'administration. Il voudrait, par exemple, qu'en Cochinchine, les premiers échelons de la justice fussent aux mains des indigènes.

Un des Annamites de la mission lui a exprimé à ce propos le désir de la population de voir installer dans chaque centre important un juge de paix indigène chargé de prononcer sur les questions qui pourraient relever de sa compétence.

La conversation a abordé successivement de nombreuses questions, puis on est allé faire un tour de jardin et les Annamites, extrêmement intéressés par la culture française, n'ont cessé de questionner leurs aimables hôtes sur les plantes, les fleurs et les fruits des jardins occidentaux.

UNJE MERVEILLE à L'EXPOSITION
LA MAISON COCHINCHINOISE⁷
(*Le Petit Marseillais*, 13 avril 1906)

⁷ À la fin de l'exposition, la maison cochinchinoise fut transférée au Jardin colonial de Nogent.



LA MAISON COCHINCHINOISE A L'EXPOSITION COLONIALE (Phot. de Baudouin)

La maison cochinchinoise est une des plus jolies choses de l'Exposition de Marseille, — un joyau serti sur le trésor de notre domaine colonial. Elle est pour les visiteurs comme une vision de rêve et beaucoup s'attarderont dans l'admiration de cette manifestation de l'art asiatique.

C'est, du reste, la reconstitution exacte de la maison de repos des notables d'un village de la province de Thu-Dau-Mot, où elle fait partie des bâtiments municipaux. Chaque commune a sa maison de repos, et elle sert de lieu de réunion, à l'issue ou avant les grandes assemblées officielles, pour permettre aux notables d'échanger leurs différents points de vue à propos des affaires du pays.

La maison des notables cochinchinois qui est à notre exposition mesure 19 mètres 60 de longueur, 17 mètres 77 de largeur et 7 mètres 50 de haut. Elle a été construite, dans ses diverses parties, à Thu-Dau-Mot, sur les plans d'un chef de canton indigène, et pendant sept mois, vingt-sept sculpteurs des plus réputés du pays ont travaillé à l'ornementation de ses bois.

L'intérieur se divise en trois parties : la salle de réception, la salle du culte et une grande pièce qui sert de lieu de réunion plus intime.

La salle de réception est ornée de trois superbes tables rondes aux pieds ouvrés, et conquis dans le même bloc de bois précieux. Les sièges sont représentés par des canapés en troc (bois de fer), au dossier de marbre et, à chaque extrémité de la pièce, sont deux lits de camp dans le même style. Cette salle présentera un aspect de vivante animation, puisque les notables cochinchinois arrivés récemment à Marseille en feront les honneurs.

Sur les tables se trouveront groupés les objets familiers aux Cochinchinois, dont les principaux sont le service à bétel, le service à thé, des brûle-parfums et des bibelots niellés. Au plafond se trouvent de superbes lanternes aux contours gracieusement originaux qui, le soir venu, épandront dans l'appartement leur lumière discrète tamisée par des verres de couleur.

La salle du culte, qui constitue le centre de la maison, est décorée par un fronton sculpté représentant les deux éléments : la Terre et l'Air, un phénix et un animal symbolique. Les panneaux qui ornent cette salle du culte comportent des motifs sculptés dont l'exécution tient du prodige ; ils symbolisent les jardins et les fleurs, l'air et les oiseaux, et **on demeure stupéfait à considérer l'œuvre des artistes incomparables qui ont ainsi fixé l'éclat de leur talent.**

Dragons, tortues, lions et licornes, toute la lyre des animaux les plus chimériques semblent se mouvoir sur la tessiture des ajouremens dont les Cochinchinois ont paré les bois confiés à la hardiesse inspirée de leur ciseau. On demeure stupéfait et ravi.

La salle du cuite comporte trois compartiments. Celui du centre sert d'autel au génie et au fondateur du village, avec les armes des pagodes et les objets du cuite. Il est entouré de beaux meubles incrustés de nacre et de laques en couleur, d'un lit de camp et de deux guéridons merveilleusement ouvrés.

À droite de cet autel, s'en trouve un second, qui est la reproduction de l'autel des ancêtres qui se trouve dans toutes les maisons annamites. Au-dessous de l'autel est placé le coffre-fort à roulettes ries Annamites, en bois, armé d'un énorme cadenas de cuivre. C'est dans ce coffre que les Annamites placent leurs papiers et leurs vêtements précieux, et les roulettes s'expliquent par cette raison qu'en cas d'incendie, le coffre-fort est plus facilement poussé hors de l'habitation, qu'on laisse ensuite brûler tranquillement.

Un troisième autel est à gauche, et il sert à grouper tous les accessoires rituels qui sont nécessaires à la célébration d'un riche mariage. Deux tableaux indigènes, placés en cet endroit, reproduisent les scènes du mariage d'un notable et d'un enterrement pompeux.

Enfin, dans la troisième partie de la maison sont rassemblés des meubles sculptés, des bronzes d'art et la curieuse et intéressante exposition de l'école professionnelle de Thu-Dau-Mot, de très grande importance. Elle a été fondée par M. Outrey, administrateur des services civils et commissaire délégué de la Cochinchine à l'Exposition coloniale.

Derrière l'un des autels, se trouvent deux ouvertures circulaires représentant des fenêtres annamites. Elles servent de cadre à deux dioramas dont l'un reproduit l'intérieur d'une fumerie d'opium et l'autre un paysage de la campagne annamite, avec ses arroyos et ses buffles en liberté.

L'extérieur de la maison cochinchinoise n'est pas moins remarquable et il n'est pas un pouce de bois qui n'ait sollicité l'intervention de quelque artiste. Les faïences de la toiture et les chimères qui en constituent le faite de si pittoresque façon, sont de fabrication indigène, et les dessins de combinaisons extrêmement originales.

La grosse charpente de la maison est en *sao*, bois brun très résistant et de couleur brune ; les colonnes sculptées ont été taillées dans du *gô*, qui équivaut à nos chênes d'Europe ; les fines sculptures allégoriques ont été fouillées dans le cœur même du *huynh-duong*, qui est une sorte de bois de santal, et les panneaux sont en bois de *son*, sorte d'acajou indigène.

C'est M. Outrey qui a conçu le projet de transporter à Marseille la maison cochinchinoise. et c'est à lui que revient le mérite d'avoir doté notre Exposition coloniale d'une attraction aussi admirable.

Gaspard Galy.

Comité d'action républicaine aux colonies

Déjeuner mensuel du Comité d'action républicaine aux colonies françaises
(*La Dépêche coloniale*, 9 juin 1906)

Parmi les convives, nous avons remarqué :
Outrey, administrateur des colonies (Indo-Chine)
[Première de la dizaine de manifestations du comité auxquelles il participa.]

EXPOSITION COLONIALE
AU
GRAND-PALAIS DES CHAMPS-ELYSÉES
(*La Liberté*, 27 octobre 1906)

Après le Fama Mademba, ce roi du Niger qui avait bien voulu accepter de présider au Grand-Palais, un des déjeuners des mardis coloniaux et les princes cambodgiens et laotiens dont nous avons relaté la longue et minutieuse promenade à travers les stands de l'Exposition Coloniale, aujourd'hui c'est la mission annamite, arrivée hier à Paris, sous la conduite de M. Max [sic : Ernest] Outrey, le nouvel inspecteur des services civils de l'Indo-Chine, qui a exprimé immédiatement au commissaire général, M. Paul Vivien, le désir de visiter les merveilles du Grand-Palais des Champs-Élysées.

La mission annamite, qui se compose de dix-huit mandarins, est arrivée à trois heures au Grand-Palais, où elle a été reçue par M. Paul Vivien, assisté des membres du comité supérieur.

Après un arrêt au festival qui a lieu chaque vendredi dans la salle des fêtes du premier étage, sous la direction de L. Fontbonne, visite des stands, du village noir, du parc d'autruches, du Salon colonial des beaux-arts et enfin lunch dans le village d'Extrême-Orient.

Ernest Outrey
(*Le Petit Marseillais*, 20 janvier 1907)



.....
En service dans l'Indo-Chine depuis 1884, il a successivement parcouru tous les grades de la hiérarchie (administrateur stagiaire, administrateur de 3^e classe, 2^e classe et 1^{re} classe) pour atteindre, enfin, au grade supérieur d'inspecteur des services civils en 1906.

M. Outrey était à Thudaumot en 1893, lorsqu'il fut chargé par M. de Lanessan de construire la route de pénétration de Thudaumot à Kratié-Stung-Treng, qui est la grande voie de pénétration de la Cochinchine au Laos.

En 1895, il eut pour mission de créer la ville et le sanatorium du cap Saint-Jacques, qui fut, sous l'administration de M. Doumer, la villégiature favorite du gouverneur général de l'Indo-Chine et des Saïgonnais. Cette ville est devenue, depuis, la clé de notre système de défense de l'Indo-Chine.

Vers la même époque, M. Outrey ouvrit la route conduisant du cap Saint-Jacques à Baria, qui permet aujourd'hui à Saïgon de communiquer, par la terre, avec sa sentinelle avancée, le cap Saint-Jacques.

C'est également M. Outrey qui, au moment des événements de Fachoda, fit construire, dans les deux massifs montagneux du cap Saint-Jacques, les routes militaires reliant les batteries de gros calibres du cap à leurs batteries de soutien.

En 1898 [1899], M. Outrey recevait, de M. Doumer, la dure mission de créer la grande province du Haut-Donaï. dans la partie montagneuse du Sud-Annam.

Il fut chargé, en outre, de fonder dans la chaîne Annamitique, sur le plateau du Lang-Biang, à 1.500 mètres d'altitude, un grand sanatorium que l'on relie actuellement, par un chemin de fer, au grand port de Camrong, où la flotte de l'amiral Rodjestvensky chercha un refuge, quelques jours avant le combat naval de Tsushima. Le Lang-Biang, où doivent être établies des casernes pour recevoir les réserves des troupes de l'Indo-Chine, c'est-à-dire plusieurs milliers d'hommes, est destiné à devenir le « Simla » de notre grande possession d'Extrême-Orient.

M. Outrey fut chargé encore d'organiser, au point de vue administratif, les brigades d'études de chemins de fer qui procédèrent, dans le Sud-Annam, aux travaux d'études du grand chemin de fer indo-chinois reliant la Cochinchine au Tonkin.

C'est lors de son dernier séjour en Indo-Chine, alors qu'il était administrateur de Thudaumot, que M. Outrey fut désigné par le gouverneur général de l'Indo-Chine pour remplir les fonctions de président du comité local chargé d'organiser la participation de la Cochinchine à l'Exposition de Marseille. On n'a pas oublié avec quel éclat cette province nous fut présentée dans les diverses manifestations de ses produits, de son industrie, de ses arts et des mœurs de ses habitants.

LE COURRIER D'EXTRÊME-ORIENT
(*La Liberté*, 16 juillet 1908)

Marseille, 15 juillet.

Les journaux d'Extrême-Orient arrivés ce matin à Marseille via Brindisi nous apportent les nouvelles suivantes :

Le *Courrier saïgonnais* [...], dans son numéro du 15 juin, publie le compte rendu d'une visite de M. Outrey, gouverneur de la Cochinchine, aux établissements hospitaliers de Culao-Rong et à Mytho. Le gouverneur a ensuite parcouru en automobile la route de Mytho-Gocong jusqu'aux cales d'embarquement de Chogao.

Courrier d'Extrême-Orient
(*Le Soleil*, 28 juillet 1909)

Marseille, 27 juillet. — Le courrier d'Extrême-Orient, arrivé dans la matinée, apporte les nouvelles suivantes :

Du journal le *Courrier saïgonnais* :

Saïgon, 29 juin.

M. Outrey, administrateur des services civils, qui avait rempli les fonctions de gouverneur intérimaire de la Cochinchine au décès de M. Bonhoure, a remis tous les services-entre les mains de M. Gourbeil. M. Outrey vient de quitter Saïgon pour aller procéder à une inspection dans deux provinces de l'ouest de Cantho.

Association rizicole indochinoise
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1910)

MEMBRES

M. Ernest Outrey, inspecteur des affaires civiles de l'Indochine, 84, rue Lauriston, Paris.

RÉSIDENT SUPÉRIEUR AU LAOS
(14 mars 1910-1911).

(*Les Annales coloniales*, 28 juillet 1910)

M. Outrey, résident supérieur en Indochine, embarquera à Marseille le 31 juillet. M. Outrey sera chargé de la résidence supérieure du Laos, en remplacement de M. Mahé, qui rentre en France.

[Syndicat d'initiative du Sud indochinois]
(*Le Journal des débats*, 2 septembre 1911)

Un Comité d'initiative vient de se constituer en Cochinchine, par les soins de M. Outrey, résident supérieur au Laos, délégué général du Touring-Club en Indo-Chine, à l'effet d'étudier les mesures susceptibles d'attirer les touristes dans la colonie.

RÉSIDENT SUPÉRIEUR AU CAMBODGE
(novembre 1911-mars 1914)

(*Les Annales coloniales*, 26 mars 1912)

M. Outrey, l'actuel résident supérieur au Cambodge, vient de constituer une section du Touring Club à Phnom-Penh qui, par ses rapports avec l'organisation centrale et les améliorations qu'elle a provoquées dans l'organisation des voyages, ne manquera [pas d'attirer] de nombreux touristes.

LÉGION D'HONNEUR
Au titre civil
(*Journal officiel de la République française*, 26 juillet 1912)

(*Les Annales coloniales*, 27 juillet 1912)

Officiers

Outrey (Antoine-Georges-Amédée-Ernest), résident supérieur en Indo-Chine.
Chevalier du 3 janvier 1905.

Visites à [Suzannah](#) et [An-Loc](#)
(*Les Annales coloniales*, 31 août 1912)

M. Sarraut, accompagné de M. Outrey, résident supérieur au Cambodge, a profité de son séjour dans la colonie pour visiter les vastes exploitations agricoles de Suzannah et d'Anloc où il est resté vingt-quatre heures.

HYMEN
(*Les Annales coloniales*, 5 décembre 1912)

Nous apprenons le prochain mariage de M. Ernest Outrey, résident supérieur de France au Cambodge avec M^{lle} Agnès Brun.

CAMBODGE ET LAOS
(*La Dépêche coloniale*, 27 octobre 1913, p. 2, col. 3)

Nous avons donné dans notre numéro de samedi, la nomenclature des crédits inscrits au budget général de 1914, de l'Indochine, en faveur du Cambodge.

On ne saurait trop féliciter M. le gouverneur général A. Sarraut qui savait bien qu'en allouant des crédits au Cambodge, il mettait simplement un moyen d'action entre les mains de M. Ernest Outrey, résident supérieur, homme actif, travailleur et intelligent.

Heureux Cambodge, qui va se développer, s'assainir et se trouver bientôt en possession des voies économiques qui lui manquent.

*
* * *

Après les compliments, les regrets ! Et ces regrets j'ai le droit de les exprimer, moi qui défends depuis si longtemps les intérêts du pauvre Laos.

Pourquoi nous a-t-on enlevé M. Outrey qui fut résident supérieur au Laos et qui, en moins d'un an, sut en commencer utilement la transformation ?

Tant mieux pour le Cambodge, tant pis pour le Laos.

Si vous nous aviez laissé M. Outrey, M. le gouverneur général, vous auriez partout au Laos des villes propres comme ce joli Vientiane que vous avez visité en 1912. La piste de Dong-Ha à Kabao, que vous avez parcourue, serait achevée. Il y aurait dans tout le pays plus de vie et plus de mouvement.

Je ne puis que répéter : Heureux Cambodge.

*
* * *

Mais, tout de même, j'ai la foi. Le Laos est si beau et si riche d'espérances qu'il ne peut pas, lui aussi, ne pas vivre sa vie.

Nous avons un nouveau chef qui connaît bien le pays qu'on lui a confié, et qui jadis, à Savannakhet, nous a donné la mesure de son activité intelligente : M. Garnier⁸.

Nous comptons sur lui comme le Cambodge a pu compter sur M. Outrey. Et nous comptons aussi sur M. le gouverneur général.

J'ai vu à Pnom-Penh, avant de revenir en France, comment la volonté d'un homme pouvait instantanément transformer un pays.

Il faut que nous voyions cela au Laos. Il ne faut plus qu'on mette plusieurs années pour construire une maison ; il ne faut plus que des tuyaux de distribution d'eau restent six ans et plus sans être posés ; il ne faut plus que les crédits changent brusquement de destination ; il ne faut plus démolir le lendemain ce qu'on a construit la veille ; il ne faut plus supprimer un jour des droits pour les rétablir l'année suivante ; il ne faut plus de lutte stérile contre un colon !

Il faut une unité de direction très ferme ; il faut que le résident supérieur soit obéi ; il faut que la collaboration de tous les services soit effective ; il faut que les colons soient aidés et soutenus ; il faut que les indigènes exécutent les ordres donnés.

Quand nous en aurons fini avec les erreurs passées et quand nous aurons commencé à travailler sérieusement, nous verrons sans aucun doute le pays doté de sommes importantes, tout comme aujourd'hui le Cambodge vient de l'être.

Mais comme je comprends le Gouverneur général qui, ayant la garde des deniers publics, ne veut pas consentir à les risquer dans une aventure !

On nous a enlevé du Laos M. le résident supérieur Outrey, pour le plus grand bien du Cambodge.

Nous mettons toute notre confiance dans le nouveau résident supérieur au Laos et nous espérons que pour 1915 il saura lui aussi, à force de volonté, de travail et d'énergie, obtenir de M. Sarraut l'argent nécessaire à la mise en valeur du pays que nous perdons tous les jours pour n'avoir pas su nous en servir.

Gustave Salé.

L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE INDIGÈNE AU CAMBODGE

par Henri AURIOL,

député de la Haute-Garonne,

secrétaire de la Chambre.

(*Les Annales coloniales*, 6 novembre 1913)

Le 29 août 1913, à 4 heures de l'après-midi, S. M. Sisowath, entouré de ses ministres et des grands dignitaires du royaume, et M. Ernest Outrey, résident supérieur de la République française au Cambodge, entouré des officiers, fonctionnaires et colons en grande tenue, installaient solennellement dans la salle du conseil des ministres la première assemblée consultative indigène du Cambodge.

(*Les Annales coloniales*, 8 novembre 1913)

⁸ Léon Garnier : futur commissaire délégué du gouverneur général à Dalat, puis résident maire de Tourane.

Vers la mi-octobre, le Gouverneur général, ainsi que M. Méray, ont dû quitter Saïgon. Une soirée de gala était préparée en leur honneur à Phnom-Penh. Le Gouverneur général montait au Cambodge pour l'inauguration de la route Phnom-Penh-Battambang.

Cette route, qui a 320 kilomètres de long, a été faite en partie par M. le résident supérieur Outrey.

On comptait que M. Sarraut resterait une quinzaine de jours.

Saïgon
Exposition des Beaux-Arts
(*Les Annales coloniales*, 11 décembre 1913)

.....
M. Outrey, le jour de l'inauguration, recevait les premiers visiteurs, comme président de la Société des Beaux-Arts.

Dans le haut personnel de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1914)

M. Guesde (Mathieu-Théodore-Pierre), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, chef de cabinet du ministre des Colonies, a été nommé résident supérieur en Indochine, en remplacement de M. Outrey, placé, sur sa demande, en disponibilité.

CARRIÈRE POLITIQUE

DÉPUTÉ GAUCHE RADICALE DE LA COCHINCHINE (10 mai 1914-7 décembre 1919)
Vainqueur de Paul Pâris (1863-1943), avocat, député sortant,
fondateur des [Hévéas de Tân-Thanh-Dong](#),
et d'[Henri de Monpezat](#)

Législatives
CANDIDATS
(*Les Annales coloniales*, 7 mars 1914)

On annonce actuellement quatre candidatures au siège de député de la Cochinchine : celle de M. L. C. Pâris, député sortant d'abord, puis celles de MM. Ernest Outrey, résident supérieur au Cambodge, qui a été sollicité par un groupe important de nos compatriotes ; Camille Devilar*, rédacteur en chef de l'*Opinion*, journal quotidien de Saïgon ; et Henri de Monpezat, délégué de l'Annam-Tonkin au Conseil supérieur des colonies.

CANDIDATURES LÉGISLATIVES EN COCHINCHINE
(*Les Annales coloniales*, 2 avril 1914)

M. Ernest Outrey, résident supérieur au Cambodge, est candidat aux élections législatives en Cochinchine. Conformément à la loi, il a pris un congé d'un mois pour faire sa campagne.

Ses deux concurrents sont : MM. L. L. P. Pâris, député sortant, avocat, à Saïgon, et de Monpezat, délégué de l'Annam-Tonkin au Conseil [supérieur] des colonies.

L'ÉLECTION [LÉGISLATIVE] DE COCHINCHINE (*Les Annales coloniales*, 30 avril 1914)

Le succès de M. Outrey au premier tour a pu étonner, de prime abord, ceux qui croyaient à la réélection de M. Pâris ou à l'élection possible de M. de Monpezat.

Nous croyons, sans nous tromper, pouvoir attribuer ce succès aux fonctionnaires électeurs.

Ceux-ci, en effet, depuis quelques années, moins défendus que les colons, ont choisi pour les défendre un des leurs.

En ne votant pas pour M. de Monpezat qui, il faut le reconnaître, fut toujours leur défenseur dévoué, ils ont simplement voulu faire acte de républicains.

Quant à M. Pâris, il ne faut attribuer son échec qu'à son grand âge et à son état de santé.

UN DUEL EN COCHINCHINE (*Les Annales coloniales*, 16 mai 1914)

Un duel motivé par la dernière campagne électorale vient d'avoir lieu entre M. Outrey, élu député, et son concurrent malheureux, M. de Monpezat.

M. Outrey a été légèrement blessé.

ENVOI DE TÉMOINS (*La Presse*, 7 juillet 1914)

À la suite d'incidents d'ordre privé, M. Bardin a adressé ses témoins à M. Ernest Outrey, député de Cochinchine, qui vient d'arriver à Paris. Ce sont MM. Fernand de Brinon et Alfred Bignier. M. Outrey a désigné pour le représenter, MM. Hermenier, directeur de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indo-Chine, et Simoni, gouverneur de première classe des colonies. Les quatre témoins ont eu une entrevue à la fin de cet après-midi.

Association d'ambulance et assistance coloniales
Ernest Outrey, député de la Cochinchine, président d'honneur
(*La Dépêche coloniale*, 11 novembre 1914)

1915 (février-mai) : contre l'attribution de la rosette de la [Légion d'honneur](#)

au résident supérieur au Tonkin Destenay
et sa nomination comme secrétaire général intérimaire de l'Indochine

Indochine
QUESTIONS ÉCRITES
AU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(*La Dépêche coloniale*, 20 janvier 1915, p. 2, col. 4)

M. Outrey, député, demande à M. le ministre des colonies : 1° pourquoi le gouvernement ne procède pas à la nomination d'un gouverneur général titulaire en Indochine ; 2° s'il ne juge pas urgent, en présence des graves événements actuels, de faire cesser au plus tôt la situation fâcheuse qui existe en Indochine depuis plusieurs mois déjà, et qui a, entre autres conséquences regrettables, celle de confier à l'intérimaire actuel [[van Vollenhoven](#)] un poste qui place sous ses ordres et son autorité des fonctionnaires d'un grade plus élevé que le sien.

.....

1915 (mai) LES MARCHÉS DE L'ADMINISTRATION INDOCHINOISE
AVEC DES MAISONS ALLEMANDES
Attaque contre [Speidel & Cie](#)

LE MINISTRE DES COLONIES
À L'HÔPITAL DU JARDIN COLONIAL
(*Les Annales coloniales*, 21 août 1915)

Une émouvante cérémonie patriotique a eu lieu la semaine dernière, à l'hôpital du Jardin Colonial, à Nogent-sur-Marne, à l'occasion de la remise d'une médaille militaire et de plusieurs croix de guerre à des grands blessés en traitement dans cette importante formation.

M. Gaston Doumergue, ministre des Colonies, ancien président du Conseil, toujours désireux de donner à des cérémonies de ce genre tout l'éclat possible, afin de rendre un hommage légitime aux braves qui, par leur exceptionnelle vaillance, ont mérité d'être cités à l'ordre de l'armée, avait tenu à procéder lui-même à cette remise.

Il était assisté de M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, président d'honneur de l'hôpital...

Pour les planteurs de caoutchouc en Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 21 août 1915)

M. Ernest Outrey, député, avait exposé au ministre des Colonies qu'un désastre se produirait si les planteurs de caoutchouc de Cochinchine n'étaient pas financièrement aidés par la colonie comme le sont ceux de Madagascar et aussi ceux de Malaisie et de Java ; que la situation pléthorique des caisses de réserve de l'Indochine doit permettre à

cette -colonie de consentir, comme celle de Madagascar, des prêts immédiats qui seraient sans danger pour les finances de la colonie puisqu'une baisse de la matière première ne peut atteindre les colons cochinchinois qui produisent à 2 fr. 25 le kilogramme, et demandé : 1° pourquoi le projet de prêts élaborés d'accord avec les planteurs et l'ancien gouverneur général et le vœu du comité consultatif colonial n'a reçu du Gouvernement intérimaire et du nouveau Gouverneur aucune suite, malgré l'acceptation du ministre ; 2° quelles mesures vont être prises pour résoudre cette urgente question.

Le ministre, vient de lui adresser la réponse suivante :

« M. le gouverneur général de l'Indochine a estimé qu'en raison des circonstances exceptionnelles résultant de l'état de guerre, des mesures, exceptionnelles, elles aussi, devaient être prises en ce qui concerne les plantations de caoutchouc d'aménagement récent, déjà éprouvées par la crise caoutchoutière et dont les hostilités actuelles étaient de nature à compromettre l'existence.

En conséquence, il a autorisé en principe le gouvernement de la Cochinchine à étudier, espèce par espèce, les cas dans lesquels la garantie de la colonie pourrait être proposé au conseil colonial.

L'octroi de cette garantie sera toujours subordonné aux conditions suivantes :

1° Justifications par l'entreprise demanderesse de l'impossibilité où elle se trouve, à raison des circonstances de guerre, de se procurer autrement des ressources ;

2° Limitation de la garantie de la colonie aux sommes strictement indispensables pour éviter le déperissement de la plantation telle qu'elle se comporte à l'heure actuelle ;

3° Limitation de la durée de cette garantie à la période de guerre augmentée d'un court délai ;

4° Mise à la disposition de la plantation des sommes garanties par périodes échelonnées, au fur et à mesure des besoins ;

5° Contrôle par l'administration de l'emploi des dites sommes aux seules dépenses prévues sous le paragraphe 2° ;

6° Prise par la colonie de garanties réelles -et personnelles suivant les cas. »

INTERVENTION D'ERNEST OUTREY
CONTRE LA MISE EN RETRAITE DE JOSEPH LABBEZ,
ADMINISTRATEUR DES SERVICES CIVILS DE L'INDOCHINE
(Guise, Aisne, 13 août 1864-Cagnes-sur-Mer, 1955)



Joseph Labb   en 1915 (Coll. G  rard O'Connell)

CHAMBRE
DES D  PUT  S

Paris, le 28 ao  t 1915

Monsieur le Ministre des Colonies

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'apprendre que M. LABB   dit LABBEZ, Administrateur de 1^{re} Classe des Services civils de l'Indochine, vient d'  tre avis   qu'il serait maintenu en France en attendant sa mise    la retraite, et cela sous pr  t  te que l'age de 50 ans.

Je proteste une fois de plus, Monsieur le Ministre, contre ce proc  d   intol  rable qui consiste    mettre    la retraite des fonctionnaires sous pr  t  te que l'age de 50 ans, alors qu'ils sont encore aptes    rendre d'excellents services.

M. Labb   est, en effet, encore vigoureux et actif et le climat de la Colonie ne l'a nullement fatigu  . Dipl  m   pour la langue annamite et les caract  res chinois, il   tait consid  r  , il y a encore un an, lorsque j'  tais en Indochine, comme un des Administrateurs qui parlait le mieux la langue du pays. Il est   g  alement un de ceux qui ont le plus pay   de leur personne.

Il a rempli, durant ces derni  res ann  es, le poste de Directeur des Bureaux de la R  sidence Sup  rieure de Hu   ; puis les fonctions d'Inspecteur des Affaires politiques et Administratives. Enfin, il a   t   charg      plusieurs reprises de g  rir la R  sidence Sup  rieure de l'Annam, notamment apr  s le d  part de Monsieur Mah  .

Il est bon d'ajouter, pour compl  ter votre   dification, que c'est gr  ce    sa connaissance de la langue annamite qu'il est arriv      d  couvrir, lorsqu'il   tait R  sident   

Vinh, les révolutionnaires de Pham-Boi-Chau et Cuong-Dê, et c'est lui qui, en 1913, lorsqu'il était Directeur des Bureaux, put arriver à régler la trop fameuse affaire des tombeaux royaux de Hué.

Or, pour toute récompense, et bien que ce fonctionnaire compte à son actif quatre propositions pour la Légion d'honneur, il apprend aujourd'hui qu'il va être mis à la retraite alors que ses enfants sont actuellement dans la période où leur entretien et leur éducation lui occasionnent le plus de frais.

Je proteste, en conséquence, Monsieur le Ministre, contre cette mise à la retraite qui est absolument injuste et je considère que ce n'est pas au moment où la caisse des Retraites de la métropole doit supporter tant de charges, qu'il convient de lui en imposer d'aussi injustifiées. Il est à remarquer, en effet, que M. Labbez est régi par la loi de 1879 et que sa retraite est une retraite à forme militaire ⁹.

Je me propose d'ailleurs de saisir la Commission des Pensions et le Groupe des Familles Nombreuses de la Chambre du système de mises -à-la retraite adopté en Indochine qui n'est régi que par le bon plaisir des Gouverneurs.

Laissez-moi, en tous cas, m'étonner qu'après l'indication qui a été donnée à votre département à ce sujet par la Commission du budget, vous puissiez continuer à mettre à la retraite, d'une façon aussi injustifiée, des fonctionnaires aptes à rendre encore d'excellente services et tout cela, sous prétexte qu'ils ont atteint l'âge de 50 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

A photograph of a handwritten signature in cursive French, which appears to read "Ernest Outrey". The signature is written in black ink on a light-colored, slightly aged paper.

N.B. : la recommandation d'Ernest Outrey doublait une lettre adressée au ministre des colonies par Joseph Labb  . Elles furent suivies d'effet puisqu'il fut nomm   en 1916 chef de la province de Mytho, puis en 1918 au Thanh-Hoa (Nord-Annam). Il fut admis à la retraite 1^{er} nov. 1919 et fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 20 octobre 1920.

De l'Indo-Chine, Joseph Labb   a notamment ramen   un magnifique tableau de la [réception au palais impérial de Hu   à l'occasion du T  t 1912](#).

Sa fille Marie-Madeleine épousa [Daniel O'Connell](#). M  re de famille, planteuse, r  sistante sous le r  gime Decoux, elle fut malmen  e par les Japonais et les caoda  stes en 1945, puis assassin  e par le Vi  t-Minh en 1947 :

[L'accueil de la main-d'  uvre indochinoise en France](#)
[INAPTITUDE DES JAUNES AU COMBAT](#)

⁹ Joseph Labbez s'  tait engag   volontairement pour cinq ans le 25 avril 1883 et avait   t   affect   au Tonkin en guerre de 15 septembre 1885 au 25 avril 1888 avant d'entrer dans les services civils.

La Désorganisation des Services civils
par Ernest Outrey, député de Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1915)

La fièvre de réorganisation, on pourrait plus exactement dire de désorganisation, qui a sévi sur l'Indochine sous le gouvernement de M. Albert Sarraut, et dont, ainsi que je l'ai exposé dans de précédents articles, le service des postes et télégraphes a éprouvé les rudes effets, n'a pas épargné les Services civils de l'Indochine parmi lesquels elle a jeté le trouble, la démoralisation et le découragement.

Les Services civils : leur rôle

Le corps des Services civils de l'Indochine est l'agent général, le représentant direct du gouvernement, il est donc d'intérêt public que sa situation ne soit jamais amoindrie et qu'il puisse se consacrer avec le calme et l'autorité nécessaires à sa tâche administrative et politique. Il aurait donc dû être à l'abri des fantaisies réformatrices d'un gouverneur général mal préparé aux hautes fonctions dont l'avait investi la faveur gouvernementale.

M. Albert Sarraut, dès son arrivée en Indochine, sans étude préalable de la question et sans tenir le moindre compte de l'avis des chefs d'administration locale, conçut un remaniement complet du corps des Services civils.

Comme M. Hollard, certains administrateurs pensant pouvoir arriver d'autant plus facilement à la réalisation de leurs visées ambitieuses qu'ils se préteraient plus facilement aux fantaisies du nouveau gouverneur général, secondèrent ses vues en se faisant les instigateurs de mesures radicales propres à leur déblayer la route et à leur permettre une marche accélérée vers les destinées qu'ils ambitionnaient.

Retraites inconsidérées

On commença donc par faire admettre à la retraite d'office des résidents supérieurs et des inspecteurs qui faisaient obstacle à la réalisation des projets de réorganisation favorisant les désirs d'un certain administrateur embusqué depuis plusieurs années au cabinet même du ministre des Colonies, M. Pierre Guesde¹⁰. Ce fonctionnaire, à la faveur des mesures qu'il sut inspirer au nouveau gouverneur général et faire adopter par les différents ministres sous les ordres desquels il servit, put ainsi, de 1910 à 1914, passer du grade d'administrateur de 3^e classe à celui de résident supérieur et cela sans avoir servi un seul jour aux colonies durant toute cette période.

[Contre Pierre Guesde]

Une carrière laborieuse

Un autre résident supérieur, M. Simoni, dont les brillantes qualités étaient reconnues par tous en Indochine, mais qui eut le tort impardonnable de ne pas vouloir se prêter à toutes les conceptions fantaisistes du chef de la colonie et de retarder, par sa présence en Indochine, l'avancement de M. Pierre Guesde, fut aussi sacrifié. Trop jeune encore pour que sa mise à la retraite put être prononcée, il fut nommé à la tête d'un gouvernement de l'Afrique Occidentale, bien qu'ayant fait toute sa carrière au Tonkin où il avait débuté en 1886 comme commis de résidence ! Et ainsi le veto de M. Albert Sarraut et les intérêts de carrière de son insatiable protégé ont-ils privé l'Indochine des

¹⁰ Outrey siégera plus tard au conseil des Plantations réunies de Mimot en Cie de Pierre Guesde

services de ce distingué fonctionnaire qui vient d'être nommé gouverneur des Établissements français de la Côte des Somalis.

La mise à la retraite des résidents supérieurs, l'éloignement définitif de la colonie de M. Simoni, et la mise à la retraite de plusieurs inspecteurs et administrateurs de première classe, sous prétexte qu'ils avaient atteint cinquante ans d'âge, étaient de nature à faciliter l'avancement rapide de l'ambitieux embusqué du ministère des Colonies aux intérêts de carrière duquel a été sacrifié tout le corps des Services civils.

Fonctionnaire arrivé

Lors de la désignation de M. Albert Sarraut au poste de gouverneur général de l'Indochine, M. Pierre Guesde n'était encore qu'administrateur de 2^e classe. Aussi, trouvant bien longues les étapes de la route qui devait le mener au grade de résident supérieur se fit-il inscrire au tableau d'avancement pour la 1^{re} classe par le nouveau gouverneur général de l'Indochine avant même que le successeur de M. Klobukowski n'eut pris effectivement possession de ses hautes fonctions. Il fut même nommé en passant sur le dos de bon nombre de ses camarades beaucoup plus anciens que lui et qui avaient le grand tort de servir en Indochine pendant que leur heureux collègue affrontait depuis si longtemps le dur climat de la rue Oudinot ! !

Ad usum delphini

Toutefois, comme pour atteindre le grade de résident supérieur, il fallait obligatoirement passer par celui d'inspecteur des services civils et qu'il importait à tous prix d'éviter un stage trop long, la difficulté fut tournée avec une rare élégance par la suppression pure et simple du grade d'inspecteur dans la hiérarchie du corps des Services civils, grade dont il sut démontrer l'inutilité au ministre des Colonies et au gouverneur général de l'Indochine.

L'accès rapide au grade de résident supérieur était ainsi désormais assuré au jeune Pierre Guesde, inspirateur de toutes ces mesures de désorganisation qui n'avaient qu'un but : hâter par tous les moyens son accession à ce grade qui lui donnait l'assimilation de gouverneur de 1^{re} classe.

Toutefois, comme en faisant supprimer le grade d'inspecteur des Services civils, il convenait de ne pas être privé du traitement qui était afférent à ce grade, Pierre Guesde fit-il comprendre à son ami Sarraut qu'il convenait de renforcer la solde des administrateurs de 1^{re} classe qui fut portée à celle antérieurement prévue pour les inspecteurs, soit 20.000 fr. Cette mesure devait lui permettre d'attendre avec plus de patience sa nomination de résident supérieur.

Économies fallacieuses

Il est bon de remarquer que les inspecteurs avaient été supprimés sous prétexte de réaliser des économies alors que le véritable motif de leur suppression était de déblayer les cadres pour favoriser l'avancement du protégé de MM. Albert Sarraut, Messimy et Lebrun.

Les huit inspecteurs des Services civils à 20.000 fr. furent ainsi remplacés par quinze administrateurs de 1^{re} classe à 20.000 fr. et la solde des administrateurs de 2^e classe fut en outre élevée de 15.000 à 16.000 fr.

C'était là une façon assez inattendue de donner satisfaction aux vœux des associations amicales qui demandaient le relèvement des soldes de début des commis des Services civils !

Il était cependant de toute nécessité de démontrer au gouverneur général que les modifications qu'il proposait au Département permettraient de réaliser une sérieuse économie budgétaire au chapitre du personnel. Il importait en effet de flatter la manie de M. Albert Sarraut, moyennant quoi on pouvait tout obtenir de lui.

En outre de la suppression des huit places d'inspecteurs des Services civils, la nouvelle réglementation réduisait à 15 l'effectif des administrateurs de 1^{re} classe qui était auparavant de 23. C'est-à-dire que le personnel des Services civils, qui disposait autrefois de 36 places au sommet de la hiérarchie, voyait brusquement ce nombre réduit de 60 pour cent. Il est à peine besoin d'insister sur les inconvénients qui peuvent en résulter pour un corps lorsque l'on vient ainsi brusquement comprimer ses cadres par la tête,

Une économie sérieuse était évidemment ainsi réalisée, mais l'avancement se trouvait de ce fait complètement enrayé, sauf toutefois pour quelques privilégiés ; aussi le découragement et la démoralisation s'emparaient-ils de fonctionnaires qui ne pouvaient plus espérer obtenir avant leur retraite la juste récompense de leurs longs services.

Mais de cela, M. Guesde n'avait cure, puisque toutes ces mesures devaient lui permettre d'atteindre plus sûrement et plus rapidement le grade de résident supérieur en Indochine.

Ce poste obtenu, M. Guesde a trouvé une heureuse combinaison qui lui a permis de prolonger encore son séjour en France.

Il a pu en effet être récompensé de ses bons offices envers M. Albert Sarraut qui, n'oubliant pas le zèle déployé par M. Guesde pour le servir utilement au ministère des Colonies, lui offrit la situation de chef de cabinet du ministère de l'Instruction publique peu après la mobilisation qui l'empêchait de profiter de la situation avantageuse qu'il avait eu soin de se ménager aussitôt après sa nomination de résident supérieur, en se faisant désigner comme délégué général à l'Exposition coloniale de Marseille.

La guerre a donc quelque peu modifié les projets de M. Guesde, mais on remarquera qu'il a tout de même été assez heureux pour se mettre, pendant quelque temps encore, à l'abri du risque colonial et aussi des risques du front.

Dans la comptabilité de ses intérêts professionnels, M. Guesde veut bien enregistrer les profits mais non les pertes !

Devant le Conseil d'État

Les procédés administratifs de M. Albert Sarraut ont provoqué quelques recours au Conseil d'État, mais qu'importe à cet ancien gouverneur général de l'Indochine les récriminations des fonctionnaires lésés par de tels agissements, lui et son protégé ne sont-ils pas irresponsables... et largement pourvus.

Toutes les administrations indochinoises ont subi, plus ou moins, la fâcheuse influence des conceptions fantaisistes de M. Albert Sarraut : suggérées par le seul objectif qu'il ait eu pendant son séjour en Indochine : pouvoir à son retour en France démontrer qu'il avait pu réaliser d'importantes économies budgétaires.

Résultats fâcheux

Les effets de cet état de choses se sont déjà malheureusement fait sentir.

Des troubles ont éclaté au Tonkin, au Laos, au Cambodge, qui ont provoqué la mort de plusieurs fonctionnaires français des Services civils de la garde indigène et des postes et télégraphes.

On ne pouvait réduire, sans compromettre la sécurité publique, les effectifs de la garde indigène que l'on a inconsidérément diminués pour faire des économies et la situation politique devait fatalement subir le contre-coup de la réunion en une seule province de plusieurs circonscriptions déjà difficiles à administrer.

Le gouvernement général de l'Indochine est heureusement passé, depuis la nomination de M. Roume, entre des mains expérimentées. Le nouveau chef de la colonie saura remettre toutes choses au point et l'Indochine reprendra sous sa haute direction la marche, un moment interrompu, qu'elle suivait avant l'arrivée de M. Albert Sarraut, dans la voie du progrès et de l'activité économiques assurés par une situation politique exempte de toute surprise.

[Contre Pierre Guesde (suite)]

DÉPART POUR LE FRONT
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1915, p. 1, col. 4)

La Dépêche coloniale publie la dépêche suivante :

Nous apprenons que M. Pierre Guesde, résident supérieur en Indochine, actuellement chef de cabinet de M. Albert Sarraut, ministre de l'Instruction publique, va, sur sa demande, partir à l'armée comme sous-lieutenant.

La décision qu'a prise M. Guesde est d'autant plus à son honneur qu'il se trouvait être dégagé de toutes obligations militaires.

M. Ernest Outrey nous adresse, au sujet de cet entrefilet, la lettre suivante :
Paris, le 26 septembre 1915.

Mon cher directeur,

Plusieurs de vos collègues de la presse coloniale, en annonçant que M. Pierre Guesde, résident général en Indochine, actuellement chef de cabinet de M. Albert Sarraut, va, sur sa demande, partir comme sous-lieutenant, déclarent que cette décision est d'autant plus à son honneur qu'il se trouve dégagé de toute obligation militaire.

J'ignore si M. Pierre Guesde, qui est âgé de quarante-cinq ans, est dégagé de toute obligation militaire et les motifs de cette exemption ; mais ce que je puis vous assurer, c'est que, bien décidé (cela résulte de ses propres déclarations) à ne jamais retourner aux colonies, ce fonctionnaire dont l'accession vertigineuse au grade de résident supérieur a été un véritable scandale, ne pouvait, sans y retourner, prétendre à la retraite de 8.000 francs attribuée aux gouverneurs et résidents supérieurs.

Or, une décision récente, due sans doute à l'intervention d'une bonne fée, vient subitement (ce qui est fort équitable d'ailleurs) d'assimiler au séjour colonial le temps passé sous les drapeaux durant cette guerre.

Il en résulte donc qu'en prenant du service dans l'armée, ce fonctionnaire, qui a su si habilement, comme je viens de le démontrer dans un article récent paru dans votre journal, passer, en quatre ans, du grade d'administrateur de 3^e classe à celui de résident supérieur, qui est assimilé au grade de gouverneur de 1^{re}, va, du fait de son incorporation, pouvoir prétendre à la retraite de gouverneur sans être tenu pour cela à s'astreindre à un nouveau séjour colonial.

J'ai jugé, pour ma part, indispensable de compléter les félicitations qui lui sont adressées par celle simple mise au point.

Veuillez agréez, mon cher directeur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

ERNEST OUTREY.

On nous dit encore que M. Pierre Guesde est sous-lieutenant en sa qualité d'ancien admissible au concours de l'École nationale supérieure des mines le 30 novembre 1890. Nous sommes persuadés que c'est comme soldat de 2^e classe qu'il va accomplir son devoir militaire sans se prévaloir d'une faveur qu'il n'a pas revendiquée au début de la guerre, il y a quatorze mois.

(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1915, p. 3, col.4)

Le ministre des Colonies vient d'adresser à notre collaborateur, M. E. Outrey, la lettre suivante :

Paris, le 18 septembre 1915.

A .S. du cadre des Services civils de l'Indochine.
À monsieur Ernest Outrey, député de la Cochinchine

Monsieur le député,

Vous aviez bien voulu appeler, à nouveau, mon attention sur l'opportunité de demander à M. le [gouverneur général de l'Indochine](#) de remettre à l'étude la question des cadres des Services civils, qui ne répondent plus numériquement aux besoins actuels de la Colonie.

Vous m'aviez signalé, en même temps, que l'arrêté local du 2 août 1912, modifié par celui du 16 décembre 1913. était de nature, à s'opposer à la promotion des fonctionnaires actuellement inscrits au tableau d'avancement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, préoccupé également de cette situation, j'ai approuvé, après un examen fait dé concert avec l'Administration locale, un arrêté du chef de notre possession d'Extrême-Orient, en date du 20 août 1915, qui modifie provisoirement les cadres des Services civils.

Ces dispositions ont permis de donner satisfaction au désir exprimé par vous, et de prononcer, par décret, du 27 du même mois, l'avancement de la presque totalité des fonctionnaires inscrits au tableau.

D'autre part, et comme suite à cette mesure, j'ai prié M. Roume de poursuivre l'étude de la révision définitive des cadres. Le Gouverneur général m'a fait savoir, par câblegramme, que cet examen était commencé.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la suite qui aura été réservée à cette affaire.

Veuillez agréer, monsieur le député, les assurances de ma haute considération.

Signé : Gaston Doumergue.

À LA CHAMBRE
QUESTIONS ÉCRITES
L'opium à [Kouang-Tchéou-Wan](#) et M. Albert Sarraut
(*Les Annales coloniales*, 23 octobre 1915)

M. Ernest Outrey, député, a demandé par question écrite au ministre des Colonies : 1° s'il est exact, qu'en 1912, le Gouverneur général de l'Indochine ait affermé par un marché de gré à gré la consommation de l'opium du territoire de Kouang-Tchéou-Wan à un Chinois, moyennant une redevance annuelle de 45.000 piastres, alors qu'un syndicat chinois avait offert au Gouverneur général, par télégramme recommandé, une redevance annuelle de 120.000 piastres ; 2° pour quel motif le Gouverneur général a traité de gré à gré avec ce Chinois, au lieu de recourir à une adjudication publique ; 3° s'il est exact que la caisse d'opium vendue au Chinois bénéficiaire de ce contrat de 1.200 à 1.500 piastres par le Gouvernement de l'Indochine était revendue par lui en contrebande de 3.000 à 4.000 piastres, et, enfin, que le Gouvernement général, au courant de cette contrebande, la favorisait, au lieu de la réprimer.

Cette question a été posée le 7 octobre.

À l'*Officiel* du 19, le ministre des Colonies faisait savoir, conformément à l'article 119 du règlement, qu'un délai lui était indispensable pour réunir les éléments de la réponse.

PAIN DE RIZ
(*Les Annales coloniales*, 23 octobre 1915)

.....
Dans la discussion générale, M. Ernest Outrey prit la parole pour rectifier certaines déclarations erronées qui ont été formulées à la tribune du Sénat par M. Aimond, rapporteur général, lorsqu'il a parlé de la question des mélanges.
.....

Peut-on recruter une armée indigène en Indochine ?
(*L'Écho de Paris*, 3 décembre 1915, p. 1, col. 1-2)

La Chambre des députés vient d'être saisie d'une proposition de loi présentée par mes collègues : Pierre Masse, Ajam et Maurice Bernard, relative au recrutement d'une armée indigène.

Les auteurs de cette proposition de loi déclarent, dans l'exposé des motifs, que c'est surtout aux colonies françaises qu'il faut s'adresser actuellement, pour augmenter l'importance de nos effectifs.

Certaines de leurs affirmations n'ont pas été sans me causer de la surprise. Que penser, en effet, quand ils assurent qu'en appliquant les mesures préconisées par eux et uniquement basées sur la bonne volonté de l'indigène, « nous pouvions légitimement espérer lever des effectifs considérables, qu'il n'est pas exagéré de chiffrer à des centaines de mille hommes » ?

Sans doute, après réflexion, cette indication d'effectifs leur a-telle parue hasardée, car je ne la retrouve ni dans le dernier rapport présenté par Maurice Bernard à la commission du budget, ni dans son article paru ces jours-ci dans un grand quotidien, où il est simplement question d'amener nos colonies, grâce aux mesures proposées, aux offres faites, à augmenter dans une large proportion leurs contingents ».

La prudente restriction d'un des auteurs de la proposition de loi n'a malheureusement pas été observée par ceux qui l'ont inspirée. — C'est ainsi, par exemple, que le général Pennequin, dans un rapport que j'ai sous les yeux, parle de « mettre sur pied 30,000 hommes de renfort immédiat » en Indochine, puis ensuite, de procéder au recrutement et à l'instruction. d'une *première armée de 200.000 hommes* ».

D'après un autre journal, cet officier général aurait même évalué à un million d'hommes la levée qu'il serait capable de faire dans cette colonie.

Ce sont là des évaluations excessives, de nature à faire naître dans le pays des espérances chimériques. Il importe donc de ne pas les laisser s'accréditer dans le grand public, et c'est pourquoi je crois nécessaire, en tant que député de la Cochinchine française, pays que j'ai habité durant trente années en qualité de fonctionnaire, de donner mon avis sur les chances de succès que présente le recrutement préconisé, en ce qui concerne du moins notre grande colonie d'Extrême-Orient.

Il est tout d'abord impossible, contrairement à ce que déclare le général Pennequin, d'envoyer d'Indochine un renfort immédiat de 30.000 hommes, car il n'y a dans cette colonie, comme troupes indigènes, que 13.750 hommes d'active et 20.000 hommes de réserve. Or, 2.000 hommes de troupes actives sont actuellement engagées dans les

opérations militaires du Haut-Laos où nous avons à réprimer des troubles occasionnés par des bandes chinoises, commandées par des Allemands, et il est question d'augmenter encore les colonnes qui opèrent dans cette région.

Quant aux troupes de réserve, elles ont déjà fourni deux bataillons de 600 hommes chacun, comme troupe de relève : l'un au Petchili, l'autre à Djibouti. Il a en outre été prélevé sur ces contingents 4.000 hommes déjà dirigés sur la France en qualité d'ouvriers auxiliaires d'artillerie.

Enfin, il est à prévoir que sur l'ensemble des contingents d'active et de réserve, il y aura à peine un homme sur deux reconnu par les autorités médicales, apte à faire campagne en France.

L'effectif immédiat à prélever en Indochine, et que le général Pennequin évalue à 30.000 hommes, ne peut donc être tout au plus que de 12.400 hommes.

En supposant même que l'inaptitude physique des hommes n'oblige pas à réduire le nombre de ceux en mesure de prendre part à une campagne en Europe, ne faudrait-il pas laisser des troupes indigènes en Indochine pour concourir à sa sécurité ? Peut-on, en effet, considérer comme excessif le maintien dans une colonie de quinze millions d'habitants, et limitrophe de la Chine et du Siam, ou les menées allemandes sont si actives, un contingent de 6.500 Européens et de 16.000 indigènes ?

Quant à prétendre, comme le pense le général Pennequin, recruter 200.000 volontaires annamites, il ne faut pas y songer.

Je n'ai personnellement aucune confiance dans les résultats à attendre des dispositions prévues par mes collègues Masse, Ajam et Maurice Bernard, tout au moins, en ce concerne les contingents indochinois.

Comment supposer qu'une prime de 200 francs puisse être suffisante à déterminer des Annamites à s'engager pour venir combattre en Europe, alors que beaucoup de villages d'Indochine offraient, il y a quelques années, avant que ne fut appliqué le recrutement par tirage au sort, des primes d'engagement de cent piastres, soit deux cent cinquante francs, sans souvent trouver de volontaires pour servir dans la colonie ?

Pour ce qui est des concessions à accorder aux engagés volontaires, ce n'est pas, à proprement parler pour les indigènes d'Indochine, un avantage nouveau, puisque tous les Annamites ont le droit de demander en concession des terres vacantes, et qu'elles sont presque toujours accordées à ceux qui les sollicitent.

Les seuls avantages réels sont ceux prévus à l'article 4, attribuant une allocation journalière, qui ne pourra être inférieure à 0 fr. 20, ni dépasser 0 fr. 50, pour le chef de communauté ou de famille, et une allocation semblable pour la femme de l'engagé.

Ils ne m'apparaissent cependant pas de nature à provoquer un grand nombre d'engagements volontaires.

M. le gouverneur général de l'Indochine Roume, consulté par le ministre des colonies, est du même avis. Il a, en effet, déclaré par câblegramme que l'avis unanime des autorités civiles et militaires de l'Indochine consultées, est que les engagements pour la durée de la guerre, dans les troupes combattantes, ne sont susceptibles que de donner des résultats très faibles, tant au point de vue des engagements qu'à celui de la valeur militaire des engagés dont l'instruction demanderait un temps trop long pour qu'ils puissent être mobilisés pour le printemps prochain. »

Pour l'aptitude physique, je me référerai à l'opinion exprimée par l'inspecteur général du service de santé des troupes coloniales Grall, qui, appelé à donner son sentiment sur l'utilisation des contingents indochinois mobilisés dans la 15^e région et composés de métis annamites, a déclaré que ces hommes étaient inaptes à faire campagne en France.

Je n'ignore pas que l'on m'opposera l'avis des généraux Pennequin et Archinard. Je me bornerai à faire remarquer qu'ils sont en désaccord avec les généraux Famin, directeur des troupes coloniales au ministère de la guerre, et Sucillon, commandant supérieur des troupes en Indochine.

Enfin, le général Joffre, consulté sur l'emploi éventuel des troupes indigènes, a fait savoir que : « les Indochinois, les Sakalaves et les Malabares de l'Inde ne possèdent pas les qualités de vigueur et de résistance physiques nécessaires pour être employés utilement dans la guerre européenne. »

Le ministre des colonies, M. Doumergue, et le général Gallieni, qui connaissent tous deux l'Indochine, pour y avoir séjourné, savent, en tout cas, l'un et l'autre, à quoi s'en tenir sur la possibilité d'utilisation, en Europe, de contingents indochinois. Je ne doute pas, en conséquence, qu'ils ne donnent, au Parlement, un avis sage et éclairé sur cette question, lorsqu'elle viendra en discussion.

Est-il besoin d'affirmer que j'aurais été heureux et fier, en ma qualité de représentant de la Cochinchine française, de m'associer aux propositions des auteurs du projet de recrutement intensif en Indochine ?

Si je combats ce projet et m'efforce de démontrer qu'il est irréalisable, en ce qui concerne du moins notre grande colonie d'Extrême-Orient, ce n'est certes pas dans l'intention de faire, au détriment de l'intérêt général, exempter les populations annamites de l'impôt sacré du sang auquel tant d'hommes, sans distinction de couleur, ont déjà payé un si large tribut.

Quand la France fait appel à tous ses enfants et n'hésite pas à leur demander le sacrifice de leur vie pour assurer le triomphe de sa cause, qui est celle du Droit et de la Justice, ce serait un crime que de se montrer hostile à une mesure qui serait susceptible d'accroître les forces de la nation.

Mais c'en serait un autre que de garder le silence, par crainte de voir dénaturer le mobile qui dicte ma conduite dans cette question.

J'ai la conviction de faire œuvre utile en éclairant les pouvoirs publics, de façon à ne pas laisser accréditer davantage la légende d'une armée annamite et en mettant en garde le Parlement et le pays contre les illusions qu'à pu faire naître, en ce qui concerne du moins l'Indo-Chine, la proposition de loi soumise à son examen.

ERNEST OUTREY,
député de la Cochinchine française,
ancien gouverneur en Cochinchine
et résident supérieur en Indochine.

LE RECRUTEMENT COLONIAL

Les ressources en hommes de l'Indochine
(*La Dépêche coloniale*, 7 décembre 1915)

Le journal donne un large extrait de l'article précédent et poursuit :

À la Chambre, plusieurs orateurs, entre autres M. Outrey, se sont opportunément élevés, au cours de la séance du 30 novembre, contre les dangereuses illusions provoquées par le projet de recrutement colonial.

M. Maurice Bernard, rapporteur de la commission de l'armée, a eu ainsi l'occasion de préciser que sa pensée avait été mal interprétée. Il prétend seulement qu'il existe, dans nos colonies, des ressources en hommes auxquelles il faut faire appel et dont le rendement correspondra, à son avis, à la manière dont on appliquera la loi projetée.

*
* *

Au surplus voici une rectification adressée au *Temps* par M. Maurice Bernard à la suite d'une note dans laquelle il était dit que « les partisans de la thèse du recrutement intensif des indigènes de nos colonies prévoient la constitution d'une nouvelle armée de 500,000 à un million d'hommes. »

Permettez-moi, d'abord, proteste M. Maurice Bernard, de faire observer qu'ayant à rapporter la proposition devant la commission de l'armée, je me suis gardé de citer ces chiffres, ne voulant pas, ainsi que je le disais, qu'on pût m'accuser d'éveiller des espérances chimériques. J'ai pris soin d'indiquer qu'il était impossible d'évaluer d'avance les effectifs que pourrait nous donner l'application des mesures proposées puisqu'elles consistent en des avantages offerts aux indigènes et destinés uniquement à stimuler des enrôlements. Tout dépend de l'attrait qu'exerceront ces offres — et aussi de l'habileté et du zèle de ceux qui seront chargés de mener cette propagande pour le recrutement. Il serait téméraire d'imaginer à leur action des résultats exceptionnels comme il serait prématûr — et j'ajoute dangereux pour le succès même de l'œuvre entreprise — de prévoir l'inutilité de leurs efforts.

Mais je voudrais surtout, en me plaçant à ce premier point de vue des effectifs, dissiper une équivoque. Lorsque nous exprimions l'espoir de voir nos colonies augmenter dans une large mesure leurs contingents, nous n'envisagions pas uniquement des effectifs de combattants. Il nous était apparu qu'à ce moment de la guerre — où il est question de lever les vieilles classes du service armé, et même de l'auxiliaire — on pourrait soulager le formidable effort du pays en demandant à nos colonies non seulement les nouvelles troupes qu'elles pourraient nous donner mais aussi des contingents de travailleurs, d'hommes utilisables dans les services. Le problème n'a peut-être pas été soumis sous cet aspect aussi général aux autorités que vous avez consultées sur le projet.

La note poursuit : « Nous avons appris, en outre, que les nouvelles méthodes de recrutement préconisées étaient déjà appliquées dans nos colonies. » Permettez-moi de rétablir à cet égard l'exactitude des faits.

Des mesures analogues, sinon identiques à celles que nous envisagions dans notre proposition en date du 16 septembre ont, en effet, été prises par un décret du 9 octobre 1915. Un crédit a été voté par la Chambre le 25 septembre sur le rapport de notre collègue M. Ceccaldi. Mais le décret du 9 octobre n'est applicable qu'à l'Afrique occidentale française. Ce que nous demandons précisément, ce que demande la commission de l'armée, d'accord d'ailleurs avec la commission du budget de la Chambre et avec la commission de l'armée du Sénat, c'est que l'application des nouvelles méthodes soit étendue à nos autres possessions...

30 décembre 1915 : à la suite du torpillage de la *Ville-de-la-Ciotat*, des [Messageries maritimes](#), réclame des mesures énergiques, des représailles, un blocus plus hermétique
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} janvier 1916)
(*Le Figaro*, 8 janvier 1916)

À LA CHAMBRE
QUESTIONS ÉCRITES
Déplacements officiels en Indochine
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} janvier 1916)

M. Ernest Outrey, député, avait demandé, par question écrite au ministre de la Marine, s'il est exact qu'un torpilleur mobilisé au cap Saint-Jacques (Cochinchine) pour surveiller l'entrée de la rivière de Saïgon, aurait reçu l'ordre de pousser ses feux à dix heures et demie du soir, pour faire faire, le Gouverneur général [Roume*] absent du bord, une promenade en mer à la femme de ce haut fonctionnaire et à sa fille ; quelle est l'autorité responsable de cet ordre ; pour quel motif militaire un torpilleur aurait escorté le bateau des Messageries fluviales* qui a amené le Gouverneur général de l'Indochine et sa famille visiter les ruines d'Angkor ; par qui ont été payées les dépenses de charbon occasionnées par ces promenades ; s'il n'est pas inadmissible que de tels abus, intolérables en temps de paix, se produisent en temps de guerre.

À LA CHAMBRE
Diverses questions indochinoises
(*Les Annales coloniales*, 29 janvier 1916)

À la séance du 20 janvier 1916, M. Outrey avait déposé une demande d'interpellation :

1° Sur la suppression du service de navigation de Saïgon à Bangkok ; 2° sur le régime spécial adopté en Indochine pour la fabrication et la vente des alcools dans le territoire de Battambang ; 3° sur la façon abusive dont le gouvernement général de l'Indo-chine a privé pendant plusieurs jours le point d'appui du cap Saint-Jacques d'un torpilleur affecté à la défense de ce point d'appui.

M. Gaston Doumergue, ministre des colonies, n'ayant été averti que le matin même de l'intention de M. Ernest Outrey, a demandé par câble au gouverneur général des renseignements précis et complets sur les diverses questions soulevées par l'honorable député de la Cochinchine « Mais il n'est pas douteux, dit le ministre, que ces renseignements ne pourront m'être adressés par la même voie ; il faudra un dossier complet qui ne pourra venir que par paquebot. »

En conséquence de quoi la date de l'interpellation de M. Outrey sera fixée ultérieurement.

La censure coloniale
(*Le Courier colonial*, 9 juin 1916, p. 3, col. 3)

À la dernière séance du comité du « Syndicat de la Presse coloniale », tenue ces jours derniers sous la présidence de M. Paul Vivien, l'ordre du jour suivant, présenté par M. Ernest Outrey*, député de la Cochinchine, a été voté à l'unanimité.

« Le Comité du « Syndicat de la Presse coloniale », saisi de nouvelles protestations pour des abus relatifs à la censure aux colonies, réitère à M. le Président du Conseil et à M. le ministre des Colonies ses précédentes instances, tendant à inviter nos gouverneurs, et notamment le gouverneur général de l'Indo-Chine, à exercer la censure d'une façon moins abusive et moins arbitraire, et à éviter que la Presse soit complètement jugulée dans nos possessions d'outre-mer dès qu'elle intervient pour apprécier les actes administratifs et politiques de nos gouvernants.

Le câble reliant le Tonkin à l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1916)

La discussion des crédits a donné lieu, mardi, à une intervention de M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, qui a demandé la suppression de la dépense de 267.000 francs, résultant du fonctionnement du câble reliant le Tonkin à la Cochinchine :

— Le contrat avait été conclu pour 20 ans et renouvelé pour 12 ans, a dit M. Outrey ; au bout de ces 12 ans, le gouvernement devait devenir propriétaire du câble.

Le député de la Cochinchine ajouta que le câble serait inutile si on entretenait les lignes télégraphiques. En tout cas, aussitôt que la télégraphie sans fil sera établie entre le Tonkin et la Cochinchine, nous pourrons renoncer à exploiter ce câble.

M. Gaston Doumergue, ministre des Colonies, apporta à la Chambre quelques explications :

— En 1899, dit-il, une convention est intervenue avec une Compagnie pour l'établissement d'un câble du Tonkin à la Cochinchine, Moyennant une subvention de 265.000 francs, la Compagnie entretenait le câble à ses frais. À l'expiration de cette convention en 1904, une nouvelle convention fut préparée aux termes de laquelle, moyennant diverses conditions, le câble reviendrait dans un certain délai à l'Etat. Cette convention n'a pu être ratifiée avant la fin de la législature.

Donc, depuis 1906, la première convention continue par tacite reconduction et une subvention de 265.000 francs a figuré tous les ans au budget pour l'entretien du câble.

En 1915, j'ai demandé que cette situation précaire cessât. La Compagnie a offert de rendre alors le câble à l'Etat.

Etait-il possible de refuser cette offre ?

Je ne l'ai pas pensé.

J'ai été alors amené à demander les crédits d'entretien de cette ligne télégraphique. L'opération ne peut être considérée comme désavantageuse.

M. Outrey propose la suppression de ce câble. Je dis que si le câble n'existe pas, il faudrait le créer. Il est indispensable d'avoir un nombre suffisant de lignes télégraphiques pour parer aux interruptions, qu'elles résultent de troubles atmosphériques ou d'actes de piraterie. M. Outrey a conseillé le développement des lignes télégraphiques terrestres. C'est précisément ce qui a été fait ; les statistiques en font foi.

M. Ernest Outrey répondit en opposant à l'avis du ministre l'avis des autorités techniques, qui contestent l'intérêt du câble en question.

À LA CHAMBRE
QUESTIONS ÉCRITES
L'opium à Kouang-Tchéou-Wan et M. Albert Sarraut
(*Les Annales coloniales*, 30 septembre 1916)

M. Ernest Outrey, député, avait demandé au ministre des Colonies : 1° s'il exact que M. l'inspecteur général Pherivong ait été désigné comme chef de la mission d'inspection qui se rend en Indochine pour enquêter sur les très graves événements qui ont eu lieu dans cette colonie et sur lesquels le Parlement a manifesté le désir d'être renseigné d'une façon précise et sincère ; 2° si cet inspecteur général n'a pas été proposé, en 1913, après sa mission d'inspection en Indochine, par le Gouverneur général de

l'époque, qu'il venait de contrôler, pour assurer l'intérim du gouvernement général durant la rentrée en France du titulaire, proposition qui, d'ailleurs, fut écartée par le gouvernement ; 3° s'il ne pense pas que ce fonctionnaire qui, au cours de sa précédente mission, a cru devoir laisser dans l'ombre certains faits nécessaires à signaler comme par exemple, le scandale du monopole de la vente de l'opium à Quang-Tchéou-Wan, n'éprouve aujourd'hui une certaine gêne à s'acquitter de sa mission avec une complète indépendance.

Voici la réponse du ministre :

« 1° Il est exact que M. l'inspecteur général Pherivong, M. l'inspecteur de 1^{re} classe Seurin et M. l'inspecteur de 2^e classe Leconte ont été envoyés en Indochine pour y procéder à une mission d'inspection. Des missions analogues ont été également envoyées en Afrique Occidentale française et à Madagascar. La guerre et la mobilisation presque totale du corps des inspecteurs avaient, jusqu'à ce jour, empêché le département de faire procéder aux inspections régulières dans les colonies. La prolongation des hostilités a fait une nécessité au ministre des Colonies de demander au ministre de la Guerre la démobilisation d'un certain nombre d'inspecteurs. Cette démobilisation a permis d'organiser trois missions. Les inspecteurs porteront sur le fonctionnement des divers services pendant la guerre et sur les incidents ou les événements que celle-ci a pu causer dans nos trois grandes colonies ;

« 2° Le gouvernement, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, a pour principe de ne pas détourner les inspecteurs de leur rôle de contrôleurs. Aucune circonstance exceptionnelle ni besoin urgent n'a amené le département, en 1913, à déroger à ce principe en ce qui concerne M. l'inspecteur général Pherivong ;

« 3° M. Pherivong, ainsi que tous ses collègues du corps de l'inspection, ne s'est jamais laissé guider que par le sentiment du devoir professionnel et il a accompli toutes les missions dont il a été chargé au cours d'une longue carrière à la satisfaction des divers ministres qui les lui ont confiées. »

Indo-Chine
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
Les événements et les hommes.
(*Les Annales coloniales*, 7 octobre 1916)

Par un article censuré du *Courrier saïgonnais* et signé du sympathique député de Cochinchine M. Outrey, nous apprenons que des désordres viennent de se produire en Annam. M. Outrey demande avec raison l'envoi en Indochine d'un chef ayant non seulement l'autorité nécessaire mais aussi le ferme et sincère désir de se consacrer assez longtemps aux hautes fonctions de gouverneur général, car nous en sommes au septième gouverneur intérimaire depuis 1910, et au quatrième depuis moins de deux ans.

1916 (9 novembre) : interpellation sur la concession de terrains pétrolifères d'Algérie au groupe anglais Pearson

SPLEEN
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1917)

M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, ne pouvait se consoler du départ pour Saïgon de M. Albert Sarraut, gouverneur général de l'Indochine. Notre nouvel Oreste annonce donc *urbi et orbi* qu'il va rejoindre son Pylade par le paquebot quittant Marseille le 18 février prochain. Il invoque comme prétexte la session du Conseil supérieur de l'Indochine et aussi une petite mission en Chine que lui aurait confiée la Commission des affaires extérieures.

En réalité, Ernest va retrouver son inséparable Albert, sans lequel il n'est plus, depuis deux mois, que l'ombre de lui-même.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1917, p. 3, col. 4)

JOYEUSES ENTRÉES

Les journaux de l'Indochine, pleins déjà du récit du voyage de M. Albert Sarraut à travers « ses bonnes et féales provinces », nous apportent aussi, par le dernier courrier, l'écho de la Joyeuse Entrée à Saïgon de M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine.

Oreste allant retrouver Pylade n'a guère moi en sa loyale cité de Saïgon ; il s'est dépêché de se rendre à Hanoï pour le conseil de gouvernement présidé par son frère d'élection.

Mais il a promis à ses électeurs de revenir et de faire de la « Perle » son quartier général de tourisme : l'endroit d'où, « pour remplir la mission à lui confiée par le gouvernement », il rayonnerait sur le Siam, la Chine, le Japon et les Philippines.

Comme tous ces pays ne se trouvent pas dans le « rayon » de la rue Taberd à la rue Catinat, les électeurs du fringant député vont se plaindre de voir trop peu leur mandant.

Indo-Chine
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1917)

M. Outrey, député de la Cochinchine, a prononcé, dans une réunion à Haïphong un discours, où il exposait que la mission spéciale à lui confiée n'avait pas pour unique but de lui permettre de venir serrer affectueusement la main de M. Albert Sarraut.

DÉLÉGUÉ DU CAMBODGE AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES

L'élection de M. Outrey au Cambodge
(*La Jeune Asie*, 18 mars 1919)

M. Outrey, député de Cochinchine, a été élu délégué du Cambodge au Conseil supérieur des colonies, sans concurrent.

Cette assemblée, la plus sage de la planète, trouvera peut-être en M. Outrey le séducteur qui la fera sortir de sa pudique réserve, l'entraîneur qui l'initiera aux émois de l'action parlementaire.

Lors de sa création, le monde colonial avait battu des mains, tout à la joyeuse espérance qu'elle constituerait le noyau d'un véritable parlement colonial.

On avait compté sans les jalouses anxiétés des députés coloniaux qui virent d'un œil méfiant la création de cet organisme.

Cette méfiance s'apaisera grâce à M. Outrey qui a donné le bon exemple en se réconciliant avec cette institution dont il devient comme l'amant de cœur, en montrant à ses collègues moins avisés le parti qu'on en peut tirer par ce temps de vie chère.

Ce coup de la délégation du Cambodge est une de ses meilleures idées.

Et il n'est pas dit qu'elle ne profitera qu'à lui.

Toutes nos félicitations.

LE PUGILAT DE LA PAIX
et les couloirs du Palais-Bourbon
(*La Liberté*, 2 juillet 1919)

La Chambre donne encore un vilain spectacle. Appelée à élire la commission de la paix entre les nations, elle ne parvient pas à établir la paix chez elle. Après deux séances et deux scrutins, elle n'a pas réussi à former cette commission. Hier, il s'agissait de remplacer les socialistes démissionnaires. Le quorum n'a pas été atteint, les socialistes, les arrivistes, les Caiilautistes et un certain nombre de radicaux-socialistes, n'ayant pas pris part au scrutin. Une liste avait été formée, par les soins de M. Outrey, député de Cochinchine. Cela n'a valu à ce dernier que des outrages et même des coups de la part de M. Dumont, député de l'Indre. On s'est un peu bourré le crâne, autrement qu'avec des discours. Les huissiers, sortant de la neutralité, ont rétabli l'ordre parmi les belligérants. On en terminera aujourd'hui...

.....

Commission de la piastre, Paris (1919)
[pas trace sur Retronews, 14/7/2023]

[...] Une commission, nommée à Paris, en 1919, et chargée d'étudier la question de la piastre, a ... préconisé la solution que nous verrons plus loin.

Cette assemblée, présidée par M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, se composait des membres dont personne ne contestera la compétence en la matière ; en voici la liste :

MM. Hermite, représentant le ministre des finances ; Martineau, directeur au ministère des colonies ; Tassel, intendant militaire ; Dupré, Dolabarat et Breton, représentants de l'Union commerciale française ; Simoni¹¹, Cluzeau et Vigne, représentants du Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine ; le colonel Bernard, délégué des planteurs de caoutchouc ; Garnier, résident supérieur, directeur de l'Agence économique de l'Indochine ; Berrué, inspecteur des colonies ; Michel, chef du service des banques au ministère des colonies. M. Keller, sous-chef de bureau, était adjoint à la Commission en qualité de secrétaire.

À l'issue de ses travaux, la Commission, dans un rapport adressé au ministre des colonies, proposa de suspendre la frappe de la piastre actuelle ; de frapper aussi rapidement que possible une piastre nouvelle, voisine du strait dollar (12 gr. 13 d'argent fin) ; d'instituer enfin, en attendant la mise en circulation de la nouvelle monnaie, le

¹¹ Paul Simoni (1863-1931) : ancien résident supérieur au Tonkin reconvertis dans les affaires.

cours forcé du billet. Le taux de 3 francs 50 était choisi pour cette stabilisation. La Banque de l'Indochine adoptait cette manière de voir.

Ce qui précède dit suffisamment l'appui dont jouissait la commission auprès de puissants groupements financiers, industriels et commerciaux. Or, sa suggestion n'a pas été suivie par le ministère des colonies, puisque, à l'heure actuelle, la piastre indochinoise garde encore son *statu quo* ; cela, sans doute, pour de fortes raisons.

(*L'Écho annamite*, 4 février 1925, p. 1, col. 1-2)

FACILE RÉÉLECTION

DÉPUTÉ NON INSCRIT DE LA COCHINCHINE (30 novembre 1919-31 mai 1924)

L'arrivée de M. Outrey
(*La Jeune Asie*, 30 octobre 1919)

M. Outrey, député de la Cochinchine, est dans nos murs depuis hier. Il fut salué à son débarquement par un grand nombre de ses amis.

Il vient demander, en toute confiance, au collège électoral de Cochinchine, le renouvellement de son mandat de député.

M. Outrey aura comme concurrent à la députation, M. Monin avocat au barreau de Saïgon où, quoique nouveau venu, il occupe, tant par son talent personnel que par la direction qu'il assume de l'importante étude de M^e Thiollier, une place très distinguée.

LES NATURALISÉS

(*Communiqué de la presse indochinoise*, 1919)

À l'occasion des élections législatives du 30 novembre, les Annamites naturalisés Français se sont réunis en une société que dirige un Comité.

Malgré les campagnes tendancieuses ou même nettement anti-françaises de PHAN-CHU-TRINH et de ses amis, tant en INDOCHINE qu'à PARIS, malgré l'alliance singulière que certains indigènes ont formée avec le parti internationaliste, on a la grande satisfaction de constater que l'esprit des Annamites français est excellent. Le président de leur société, récemment élu, Monsieur DIEP-VAN-CUONG, a officiellement répudié les théories révolutionnaires des irrédentistes et des émancipateurs, et s'est placé notamment, lui et ses compatriotes, sur le terrain du loyalisme et de la discipline française.

Le troisième candidat
par J. D.
(*La Jeune Asie*, 27 novembre 1919)

Une troisième candidature vient de se révéler à l'opinion électorale surprise : celle de M. Henri Blaquièvre, ancien professeur au collège Chasseloup-Laubat, présentement publiciste, comme tout le monde, à Saïgon ¹².

¹² Henri Blaquièvre (et non « Bloquièvre », comme l'écrivent le *Temps* ou les *Débats*), né en 1879 à Montpellier, devient peu après directeur du *Courrier saïgonnais*. Puis secrétaire du syndicat d'initiative et voyagiste. Enfin syndic de faillite jusqu'à sa radiation en 1933. Voir [encadré](#).

La *Jeune Asie* n'accueillera pas ce nouveau champion avec le dédaigneux sourire que d'aucuns lui réservèrent. Elle entend être juste à son égard, comme elle s'efforce de l'être en toutes circonstances.

Henri Blaquièrè est un honnête homme. Sa vie publique de fonctionnaire compte des épisodes qui l'honorent. Il refusa de s'incliner devant l'arbitraire. Révoqué pour je ne sais quelle insubordination, il se défendit et triompha, après le dur calvaire des lenteurs de procédure administrative, jusque et y compris celle du Conseil d'État. Pendant ce temps d'épreuves, il vécut de misère, se gardant cependant de toute vilénie, demandant à sa pauvre plume de quoi vivre et faire vivre les siens — non certes en faisant du journalisme aventureux, mais en composant laborieusement de petits manuels à l'usage de l'enfance indigène. Il les débitait lui-même dans un compartiment du boulevard Bonard, où il abritait à la fois ses travaux et sa nichée. Tout cela sentait la volonté, le courage, l'honnêteté. On ne peut pas rire d'un homme qui a fait cela.

Il épousa la fille d'un vieux colon contemporain du regretté Blanchy, femme de devoir, issue d'une mère annamite, et dont la haute dignité et l'admirable tenue jusque dans l'infortune auraient pu être offertes en exemple aux plus nobles dévouements de nos Françaises de pure race. Le sang du vieux colon Albert Mayer, son père, partagea d'ailleurs avec celui de Paul Blanchy, l'incomparable honneur d'avoir produit les premiers rameaux sains et robustes d'une race nouvelle qui s'éveille, race des néo-français d'Asie, celle-là même qui, dans un siècle peut-être, rayonnera de toute la force de son adaptation ethnique sur la monde évolué de l'Asie française : car nos controverses nationalistes actuelles pourraient bien finir par se fondre dans l'harmonie d'une grande race française unifiée, qui ne serait ni française seulement ni seulement annamite, mais qui, amalgamée dans le creuset des alliages celtiques et indosiniques, aurait un jour sa vie propre et ses qualités distinctes ; telle la race gauloise romanisée par la conquête bienfaisante.

L'un des premiers ancêtres de cette race néo-française d'Asie aura été le vieux colon Albert Mayer.

Henri Blaquièrè fait moins figure de primaire que d'autodidacte. Un autodidacte est toujours intéressant ; d'abord par l'effort intellectuel qu'il sut accomplir sans aide, et ensuite par les lacunes mêmes qu'il nous montre, car l'autodidacte est toujours une victime de quelque chose, mais surtout de ses lectures plus ou moins péniblement digérées. Il est plein de conviction, de confiance en soi ; c'est un sincère, trop sincère même pour être adroit, plus redoutable à des amis qu'à des adversaires.

Henri Blaquièrè, en posant sa candidature, fait acte de croyant, victime à la fois de ses qualités et de son hurluberlisme polymorphe.

Citoyen Blaquièrè, la *Jeune Asie* vous adresse son sourire jeune et franc, un tantinet railleur ; elle n'appréciera point votre initiative comme un geste grotesque, pas plus qu'elle ne saluera votre échec d'une joie de pintade en délire.

Le dernier acte

L'apothéose
par J. D.

(*La Jeune Asie*, 4 décembre 1919)

Le résultat des élections est bien celui qui était à prévoir, dès avant le lever du rideau.

Aux suffrages de pure sympathie acquis à M. Outrey par d'incontestables obligations particulières de gratitude, devaient naturellement se joindre, en faveur du député sortant, les voix de tous les muets du sérail et de toutes les variétés domestiques de la

faune électorale, lesquels sont l'appoint le plus sérieux, l'appoint décisif des succès électoraux.

Dans ces consultations populaires, on ne fera jamais que les appétits et les intérêts ne dominant de très haut les sympathies, les convictions et les principes. C'est là presque un truisme, dont l'énoncé ne peut en rien diminuer le triomphe de M. Outrey.

Dédaigner la manœuvre et négliger la mise en scène, appropriées aux diverses couches sociales d'électeurs, en face d'un adversaire qui entend au contraire user des licences tolérées par nos mœurs politiques, c'est absolument comme si l'on allait se battre avec la rapière rouillée de Don Quichotte contre un cow-boy du Far-West, armé de ses brownings, de sa carabine et de son lasso.

À part son geste de violence du théâtre, qui dut causer quelque malaise à ses meilleurs amis, M. Outrey n'a cessé d'être le candidat d'avant-guerre irréprochable. Nous disons d'avant-guerre, n'ayant point suffisamment vu à l'œuvre ceux de l'après-guerre. Rien ne manquait à son scénario : la profession de foi en brochure et en affiches, les papillons multicolores et les ordres du jour sensationnels, l'appel aux électeurs et jusqu'à la dépêche du ministre, promise peut-être dès le départ de France, et apportant à la dernière minute, à la minute utile, dans ses flancs bleus, l'irrésistible appât, tout cela est du classicisme le plus pur. Si cela vous répugne, lecteur délicat, résignez-vous à n'être, durant votre vie, que le spectateur distant de pareilles aventures. Le véritable dévouement à cette chose que l'on appelle la chose publique, serait, pour être assuré de faire le bien que l'on espère, de se retrousser les manches et, résolument, de se mettre à la besogne tant ingrate du labour électoral — de la bourse, serait mieux — de l'œuvre de fumure et d'épandage heureux de la besogne faite, quelque bon grain lève un jour. C'est qu'il n'y a plus de terres vierges dans les champs électoraux et l'engrais leur est nécessaire. Si votre délicatesse vous interdit de prendre part à cette opération, s'il vous répugne de vous « adapter » à ces nécessités inéluctables qu'aucune supériorité, fût-elle transcendante, ne peut vous épargner, contentez-vous de regarder mûrir les poires dans le jardin du concurrent. Il y a une contradiction initiale et majeure entre vouloir être candidat et s'abstenir de toute cuisine électorale. Toutes les cuisines sont répugnantes. Ayez l'estomac d'en supporter l'écœurement, si vous voulez servir une idée politique.

L'idée politique de M. Outrey, à qui nous n'apprenons rien de nouveau par les réflexions qui précèdent, c'est de faire le plus grand nombre possible d'heureux, de satisfaits, de prébendés, dans ce collège électoral qui est un arc-en-ciel de races !

Il y a évidemment des programmes moins séduisants et moins habiles que celui-là.

Notre député aura heureusement quatre bonnes années devant lui, avant d'avoir à rendre compte de son nouveau mandat. C'est l'essentiel. Mais à voir combien est simple et sommaire la procédure électorale de la reddition des comptes, [nous lui prédisons, sans être prophète, une série indéfinie de renouvellements de bail](#), par tacite ou expresse reconduction, avec cette Cochinchine qui lui a trop souri vraiment pour qu'il ne lui garde point quelque fidélité.

La prévision d'un second tour Ce bon Lucien¹³

Il paraît, et la chose n'a rien que de très vraisemblable en soi, qu'une personnalité politique, très honorable d'ailleurs, mais à qui le suffrage universel avait quelque peu brutalement imposé des loisirs en ces dernières années [M^e Paul Pâris], méditait sa rentrée en scène, sous l'égide de ce qu'il est convenu d'appeler ici un grand journal local. Il est de fait que l'incident pugilistique de la réunion contradictoire du théâtre

¹³ Lucien Héloury, directeur de *l'Opinion*.

avait été exploité par ce même journal avec le visible espoir d'un ballottage qui aurait pu mettre brillamment fin à une neutralité austèrement improductive...

La combinaison a échoué, et M. Outrey a ainsi un cadavre de moins sur la conscience. La houlette du berger Pâris ne guidera pas, cette fois encore, la marche, des douces ouailles vers les pâtures émeraudes et tendres de leurs rêves.

Elles en seront quittes pour aller se divertir innocemment au spectacle des farces de *Ce bon Lucien* que donne précisément cette semaine le Casino de Saigon.

L'élection du 30 novembre Les résultats

L'élection de M. Outrey, écrivions-nous plus haut, était assurée dès le principe, par un concours de circonstances exceptionnellement favorables, dont l'absence de candidats électoralement qualifiés était la plus décisive.

L'appui des autorités locales facilita ouvertement le succès de sa candidature, dans un pays où le culte de la hiérarchie administrative perd rarement ses droits.

Il manoeuvra avec habileté dans sa propagande, évitant jusqu'au dernier moment le tumulte des réunions contradictoires où il savait devoir rencontrer une parole alerte et agressive ; il préféra l'utile travail des réunions particulières où l'homogénéité des intérêts rendait facile la conversation, et l'on peut dire, dans cet ordre d'idées, qu'il fut avant tout l'élu des Amicales.

C'est surtout dans les petits groupements provinciaux, convoqués sous l'œil du chef de province, presque toujours un ancien collègue, que M. Outrey fit rendre à sa tactique le maximum de ses effets : C'étaient les souvenirs de brousse évoqués ensemble avec attendrissement et à-propos ; au besoin l'anecdote amusante, sentimentale ou dramatique qu'il sortait avec à-propos du fond de sa mémoire ou plutôt qu'il avait dû mettre en réserve. car ce diable d'homme semble n'avoir rien laissé au hasard, comme disait Bossuet de Cromwell.

Bref, électoralement parlant tout au moins, M. Outrey a mérité son succès. Après le dépouillement, un de ses partisans, natif de l'île de Beauté, prononçait avec gravité ces mots :

« Il a travaillé, eh ! cet homme ! »

Nous ajoutons, nous, qu'il a bien travaillé. Ses 1486 voix sont une indéniable victoire.

*
* * *

Son concurrent, M^e Monin ¹⁴, arrive bien loin derrière lui, avec 396 voix, « un bataillon » comme le dit spirituellement ce nostalgique des héroïsmes de la tranchée. Il a dû se rendre compte que le titre de député est encore plus difficile, sinon plus glorieux à conquérir qu'un Bois le Prêtre, ou un Chemin-des Dames.

N'importe, il a raison d'être fier de ses 400 voix qui sont bien siennes et qui ne peuvent s'interpréter que comme un hommage de libre sympathie à sa personne.

Son optimisme juvénile en escomptait bien davantage ; peut-être même gardait-il l'espérance de la victoire, mais nous doutons qu'il se trouvât quelqu'un, connaissant notre Cochinchine, qui ait pu jamais y croire. Il dit aujourd'hui : « C'est un essai », et c'est déjà bon signe que de se ressaisir ainsi et d'afficher une résolue confiance dans son étoile pour les luttes futures

[Bonapartisme]

14 Et non « Moulin » comme l'indique le site de l'Assemblée nationale.

Ah ! s'il avait au moins glissé le mot « république » dans son programme ! Il mettait à l'aise quelques douzaines d'indépendants qui, sans verser dans le formalisme politique, entendent cependant rester fidèles à leur premier idéal, en répudiant les formules équivoques de l'action plébiscitaire.

Sa théorie du référendum et de l'élection du « chef d'État » (il y en a qui se sont appelés Louis Napoléon !) par le suffrage populaire direct, lui ont éloigné peut-être quelques utiles concours, sans même lui apporter, en manière de compensation, celui de M. Jules Adrien Marx.

*
* * *

M. Blaquièvre, le troisième candidat, est celui qui s'est le mieux défendu contre les émotions de la victoire et la fatigue des ovations. Ce sage s'en tire avec 48 voix, dont la sienne.

Les rentes de nos princes exotiques
(*Le Courier colonial*, 6 février 1920, p. 2)

La plus aimable diversité préside à la répartition des indemnités accordées par la République aux princes qu'elle déposséda.

Un roi du Bornou n'a même pas droit aux bons de tabac, un prince malgache touche 20 sous par jour, encore faut-il qu'il écrive ses mémoires ; tel autre, de quelque île océanienne qui perdit son trône et son palais, reçoit trois louis par semaine ; pour vivre, il est obligé de faire le plongeur dans un restaurant du boulevard. C'est tout juste si Ranavalon ne fut pas obligé de solliciter une place de bonne d'enfants pour arriver à joindre les deux bouts.

Mais tout autre est le sort réservé à quelques princes d'Extrême-Orient. Than Tai, par exemple, qui, au temps où il était empereur d'Annam, éventrait les femmes enceintes pour s'instruire des choses de la gynécologie, touche 40.000 francs par an et loge dans une [villa du gouverneur](#) de l'Indochine¹⁵.

L'ex vice-roi de Battambang, lui, touche 5.000 piastres par mois ; soit, au taux du jour, un peu plus de 800.000 francs par an. Il est irai que pour le payement de cette somme, la Princesse avait délégué ses pouvoirs au gouvernement cambodgien, en le priant de bien vouloir solder la facture à sa place. Le Cambodge s'acquittait de bonne grâce de cette mission jusqu'à ces dernières années. Mais, voici que la piastre s'est tout à coup mise à bondir. Le résident supérieur du protectorat cambodgien a trouvé que cette rente devenait un luxe somptuaire tout à fait déplacé par ces temps de piastre à 11 et 12 francs. Il a donc prié le gouvernement général (direct mandataire de la Princesse en Extrême-Orient) d'inscrire désormais cette dépense à son budget. Cette demande, appuyée par M. Outrey, qui ne peut oublier qu'il fut résident supérieur au Cambodge, a été agréée.

De plus, le Cambodge touchera une subvention de 400.000 piastres sur le budget général afin de parfaire son outillage économique. Mais ceci est une autre histoire et qui n'a aucun rapport avec les quartiers que nous payons aux princes déchus.

UNE ENQUÊTE EN SIBÉRIE

¹⁵ Déporté à la Réunion en 1916 après avoir quitté la villa du gouverneur pour un ancien couvent.

La politique des Alliés, dans la Russie orientale, s'est inspirée d'erreurs qu'il importe de ne pas renouveler
(*La Liberté*, 29 mai 1920)

M. Ernest Outrey, député, chargé de mission en Extrême-Orient, est rentré récemment à Paris. *La Liberté* est heureuse de donner à ses lecteurs la primeur des très intéressantes conclusions qu'il a rapportées de son voyage d'études.

I

Établir le plan d'un ouvrage et exécuter cet ouvrage sont deux choses bien différentes et qui peuvent varier considérablement dans leur réalisation. Ainsi en a-t-il été de l'enquête que je suis allé faire en Extrême-Orient et qui m'a conduit à des conclusions toutes différentes de celles que je supposais définitives en quittant Paris, touchant la question de Sibérie et l'action des Alliés dans cette partie du monde où se sont déroulés quelques-uns des actes de l'immense drame ouvert par l'assassinat de Sarajevo.

*
* *

Parti avec la pensée de recueillir sur place les éléments propres à défendre la politique suivie par les Alliés en Sibérie, c'est-à-dire celle qui a appuyé jusqu'au bout l'amiral Koltchak à recevoir de celui-ci les arguments capables de justifier ce que je croyais être son œuvre, j'ai le regret de revenir avec une opinion absolument opposée à celle que je m'étais faite sur le gouvernement d'Omsk, et avec des conclusions absolument négatives en ce qui concerne l'œuvre accomplie par la France et l'Angleterre en Sibérie. D'autre part, la chute du gouvernement de Koltchak, l'exécution de celui-ci par les « social révolutionnaires » (qui ne sont pas des bolcheviks) n'ayant pas eu, comme on eût pu le penser, pour premier résultat de faire abandonner la regrettable ligne de conduite qui avait été suivie par nos alliés et nous en Sibérie, je pense qu'il sera intéressant de renseigner complètement l'opinion publique française sur ce que j'ai vu et entendu, afin qu'elle puisse juger en connaissance de cause la question sibérienne. Tel est le but de cet article et de ceux qui suivront.

L'aventure Koltchak

Pour ma part, ayant soutenu Koltchak jusqu'au jour où il me fut démontré qu'il ne représentait nullement la Russie, mais bien une coterie rétrograde et tyannique, j'ai pleine liberté pour parler aujourd'hui sans être taxé de partialité. Sur la ligne de conduite suivie en Sibérie, et sur les hommes qui y ont représenté la France, je pourrais dire bien des choses, mais je ne fais pas ici un procès de tendance. Je me bornerai donc à placer sous les yeux des lecteurs de ce journal les renseignements que j'ai recueillis, et je suis persuadé qu'après m'avoir lu, ils jugeront comme moi que la seule politique qui fût à défendre en Sibérie était de s'inspirer uniquement des intérêts français, à l'exclusion de toute considération de personnes ou de sentiments.

Cette politique commandait impérieusement une réserve absolue, ce qui ne veut pas dire un désintérêt complet dans les affaires intérieures de la Sibérie. Or, il semble bien que cette réserve à laquelle on paraît s'être enfin décidé ait été surtout amenée par les échecs subis en Sibérie, et n'ait pas été la résultante d'une politique préconçue. Il faut bien qu'on se persuade de cette idée : les Russes, à l'heure actuelle, n'aiment personne... mais ils détestent certains peuples. Nous avions la chance, nous, Français, de n'être pas parmi ces derniers ; il fallait donc faire tout ce que nous pouvions pour qu'ils nous aiment un jour, et, pour commencer à leur plaisir, savoir nous en aller. L'a-t-on fait ? Ce départ nous eût permis de revenir politiquement plus tard et lorsque

d'autres se seraient usés dans la recherche d'avantages immédiats arrachés à la faiblesse de gouvernements corrompus et mal assis. Nous aurions pu revenir dégagés de certaines-attachés qui ont faussé la politique extérieure traditionnelle de la France et qui nous ont fait soutenir un homme dont la conduite fut justement en opposition flagrante avec ces principes.

Un échec : une leçon

Il n'y a pas plusieurs formes de vérité, ou plutôt il n'y a qu'une vérité ; et c'est parce que je sers celle-ci que je suis amené à combattre aujourd'hui la cause que je soutenais de bonne foi naguère. C'est, en son nom que je demanderai au gouvernement français de faire en Sibérie une politique qui nous assurera demain la Russie nouvelle, cette Russie qui, procédant d'un nationalisme récemment éveillé, mais trop réel, ne pardonnera jamais aux peuples qui auront voulu forcer sa destinée et la contraindre.

*
* * *

Sur place, on se rend mieux compte des réalités, surtout lorsqu'on n'est pas guidé par la préoccupation de défendre envers et contre tout des opinions déjà exprimées ou par le souci de conserver une situation acquise... J'ai écouté, j'ai interrogé un grand nombre de ceux que leur situation ou le rôle qu'ils avaient joué dans l'histoire sibérienne mettaient à même d'avoir une opinion raisonnée sur la situation. Ils n'ont guère varié dans leurs déclarations et tous ont convenu de l'échec des efforts des diplomatie alliées en Extrême-Orient.

Dans ces conditions, la disparition du gouvernement d'Omsk et l'exécution de Koltchak rendent inutile la continuation d'une politique qui a abouti à un échec, dont la responsabilité, d'ailleurs, ne nous incombe pas, mais retombe sur celui qui a intronisé et soutenu Koltchak, peut-être par peur de voir se constituer en Sibérie un pouvoir dont l'origine eût été trop démocratique : j'ai nommé le général Knox. Nos amis anglais ont parfois de ces erreurs de vue qui sont plutôt le fait des hommes qui les représentent au loin et qui désertent les traditions britanniques, que le fait du gouvernement de nos alliés. Le résultat n'en est pas moins acquis, et nous avons subi tout comme eux les conséquences de cette faute, largement exploitées d'abord par les Américains, puis par les Japonais, et aussi par les bolcheviks qui ont finalement gagné la partie.

Quoi qu'il en soit, la politique inaugurée avec Koltchak a fait faillite avec lui ; ne la ressuscitons pas, ni en Sibérie, ni en Europe, ce qui serait peut-être à craindre si le gouvernement se laissait influencer par les rapports tendancieux dont il peut être saisi. J'ai entendu moi-même des hommes animés des meilleures intentions sans doute, mais imbus de l'esprit qui règne en Sibérie, et qui me parlaient. — c'était au lendemain de l'exécution de Koltchak — « de la haute personnalité » susceptible d'atteindre le but manqué par l'amiral. C'en est assez ! La politique que nous avons suivie en Sibérie n'est pas la politique extérieure traditionnelle de la France. Ne continuons pas l'erreur, et laissons les Russes régler leurs affaires entre eux. Ils demandent qu'on ne s'occupe d'eux que pour les aider et non pour les détruire ou les exploiter. N'importe quel peuple étranger perdra, à leurs yeux, tout prestige dès l'instant où ils le supposeront capable de renouveler la politique d'intervention. Et ceci est à méditer.

En politique, il est certaines erreurs qu'on ne doit pas renouveler.

Ernest Outrey, député,
chargé de mission en Extrême-Orient.

Pourquoi l'aventure Koltchak était condamnée à un échec
(*La Liberté*, 30 mai 1920)

II

La mort de Koltchak causa quelque surprise en France lorsqu'elle y fut connue, mais en Extrême-Orient depuis longtemps déjà, l'opinion publique était au courant des événements de Sibérie et de la situation désespérée de l'Amiral et la fin de celui-ci n'étonna personne. Dois-je ajouter qu'elle n'y causa pas une impression bien profonde ? Le chef du gouvernement sibérien d'Omsk, sans être mis hors de cause dans les événements qui ont amené la déconfiture de ses armées et la chute de son système politique, peut cependant bénéficier d'une certaine indulgence, ses fautes personnelles réelles étant largement dépassées et couvertes par les fautes, l'insuffisance et les crimes de son entourage et de ses sous-ordres. Koltchak fut certainement un faible, en ce sens qu'il n'eut pas l'énergie suffisante pour réprimer chez ceux qu'il employait des méthodes qu'il connaissait, c'est l'opinion générale, mais cependant, sa responsabilité demeure entière justement dans le choix de ses collaborateurs. Il demeurera coupable aussi aux yeux des plus indulgents, parce qu'il ne voulut, ou ne sut, s'entourer, en Sibérie du moins, que d'hommes tarés ou de réactionnaires pour lesquels l'intérêt supérieur de la Russie comptait peu et qui ne voyaient en lui que l'instrument de leur rapide et scandaleuse fortune, ou le soldat qui pouvait amener une prompte restauration monarchique, la personne du monarque demeurant d'ailleurs une question secondaire et la dynastie des Romanoff étant indifférente à la majorité des tsaristes.

Quel état-major !

Chef militaire, l'amiral Koltchak eut un état-major formidable, composé de plus de deux mille officiers, dont la plupart, sans aucune valeur et sans désir de combattre, ne le suivaient que pour bénéficier des avantages qu'ils retiraient de leur présence auprès de lui. Ces officiers firent une tout autre besogne que celle impartie généralement aux membres d'un état-major et la plupart se contentèrent de procéder systématiquement au pillage des effets et approvisionnements adressés aux troupes russes de Sibérie, qui ne parvinrent jamais, ou presque jamais, à leurs destinataires. Des wagons entiers étaient ainsi détournés de leur route et dirigés sur de mystérieux points de concentration où leur contenu était vendu à des commerçants. On vendait tout, car tout trouvait preneur : lingeries de femme, parfumerie, épicerie, vêtements, bijoux, champagne, etc. D'ailleurs, le jeu, les femmes et l'alcool, voilà ce qui occupait surtout les officiers de l'arrière, pendant que ceux qui se battaient et leurs malheureux soldats étaient en haillons et mouraient de faim !

Comme chef politique, Koltchak ne voulut jamais réellement s'entourer d'éléments républicains, et, au bout de quelques semaines de gouvernement, il apparut à tous qu'il était le représentant de la restauration monarchique et nullement le chef d'un gouvernement populaire. Il est telle de ses proclamations où il parle de la « mission divine » qui lui a été confiée, et il n'est pas jusqu'à ce titre ridicule de « Maître suprême », qu'il avait accepté s'il ne se l'était fait décerner, qui n'aient été profondément choquants pour ceux qui voulaient instaurer en Russie un nouvel état de choses. D'autre part, la brutalité des méthodes employées par Koltchak, les exécutions sommaires de ses adversaires politiques, les fusillades nocturnes et les déportations ne pouvaient concilier à l'amiral des dévouements à sa personne ou à sa cause, qui auraient pu peut-être se manifester à l'heure de la défaite, ou-même avant.

Simple aventurier ?

Porté au pouvoir par un coup d'État, Koltchak eût pu justifier son acte en cherchant à constituer en Sibérie un gouvernement républicain qui, avec l'aide des Alliés, aurait

certainement triomphé des bolcheviks. A-t-il voulu créer ce gouvernement et ne l'a-t-il pas, ou a-t-il pensé qu'avec un régime vraiment démocratique, il avait peu de chances de demeurer à la tête des affaires ? Les deux suppositions sont possibles, mais ce qui est certain, c'est, qu'il fut, de gré ou de force, le chef de la réaction en Russie. Dans ces conditions, dès lors qu'il n'était pas soutenu par les baïonnettes des Alliés, il devait s'effondrer, et c'est ce qui est arrivé. Ceci explique cela. L'historien impartial dira si Koltchak fut autre chose qu'un aventurier. Pour nous, qui avons recueilli les opinions d'une foule de témoins ou même de comparses, notre opinion est qu'il n'avait pas l'envergure du rôle qu'il eut à jouer et qu'il fut inférieur à une tache qui, pour n'importe qui, d'ailleurs, eût été formidable et eût demandé l'énergie et le patriotisme des hommes de notre Révolution. Koltchak n'avait rien d'un Danton, et sa vanité, son indécision, la dissolution de ses mœurs lui firent accepter les pires compromissions et choisir les gens les moins qualifiés pour jouer un rôle dans la révolution russe. C'est cependant avec de tels hommes que les diplomates et les chefs militaires alliés durent entrer en relations pour essayer de sauver la Russie de la tyrannie bolchevique.

Nos erreurs

Koltchak est mort fusillé le 7 février par ordre du gouvernement d'Irkoust. La destinée, qui a parfois de ces ironies, l'a fait tomber sur la route qui devait le mener à Pétrograd, il a eu la mort d'un soldat, il eût pu plus mal finir ! Sa mort a-t-elle eu une grande influence sur l'évolution des événements en Sibérie ? Cela est très contestable. Koltchak était le résultat d'une erreur de la diplomatie anglaise et de l'entêtement du général Knox, le représentant de l'Angleterre en Sibérie. Il ne pouvait durer que grâce à l'appui des Alliés, et c'était là cependant ce qui faisait une partie de sa faiblesse, car toute intervention étrangère en Russie est fatalement vouée à la haine et à l'hostilité des Russes qui veulent bien profiter de l'aide et des ressources des étrangers, mais qui ne veulent écouter ni leurs conseils, ni leurs observations. Les Japonais, qui sont actuellement les maîtres en Sibérie, doivent faire l'expérience de ce que j'avance ! Koltchak soutenu par d'immenses moyens mis à sa disposition, aurait pu triompher peut-être s'il avait été digne de la confiance mise à tort en lui. Sa fin est indifférente à la solution du problème sibérien qui appartient maintenant aux Japonais.

De nombreuses fautes ont été commises en Sibérie par les Alliés. Pouvaient-elles être évitées et ne convenait-il pas à la France de s'abstenir d'une entreprise contraire aux traditions françaises, alors surtout qu'elle semblait s'écarte de plus en plus de nos principes politiques, pour revêtir l'aspect d'une tentative de restauration injustifiée et non soutenue par la nation russe ? Pour répondre à ces questions, il faudrait savoir dans quelles conditions l'expédition de Sibérie a été décidée et quels sont les facteurs qui sont intervenus pour justifier aux yeux des gouvernements français au pouvoir à ce moment leur décision. Apprécier les causes qui ont amené la chute de Koltchak est moins difficile et peut se résumer en ces quelques mots : absence de tout idéal, corruption effrénée de la tête à la base du gouvernement sibérien et emploi de moyens impropre à assurer une autorité honnête, la violence et la proscription ne pouvant remplacer la justice et la liberté. Koltchak, pas plus que ses collaborateurs, n'étaient persuadés de la justice de leur cause ; ils étaient, des aventuriers, mais pas des hommes d'État ; les Alliés n'auraient pas dû l'ignorer ou leurs diplomates, en tout cas, auraient dû les prévenir de leur erreur.

Ernest Outrey, député,
chargé de mission en Extrême-Orient.

Ce que les missions militaires des Alliés ont pu faire
et ce qu'elles n'ont pu faire.
(*La Liberté*, 31 mai 1920)

III

Dès que la retraite de l'armée sibérienne fut décidée (Oufa, 20 mai 1919), la situation du gouvernement de l'amiral Koltchak apparut comme critique et fit ressortir impérieusement la nécessité d'une action militaire énergique, pour remédier au désarroi causé par un désastre militaire que rien ne faisait prévoir à ce moment. Tout d'ailleurs eût encore pu être sauvé si l'armée blanche avait été animée d'un esprit patriotique qu'on ne pouvait malheureusement lui demander, puisqu'elle ne comprenait qu'une partie assez peu considérable d'éléments véritablement russes (moins de 20 pour 100, disent des témoins bien informés). Les chefs de cette armée, les généraux Gajda (Tchèque), Soukine, Grevine, etc. firent leur possible pour obtenir le succès et le général Gajda, notamment, s'avança jusqu'à 130 kilomètres au delà de Kazan, ce qui put faire espérer un moment qu'il réussirait à entrer en liaison avec le groupe de Denikine qui opérait au sud de Samara. La défaillance des troupes du général Soukine, mal armées et encore plus mal approvisionnées, fit échouer ce plan audacieux dont la réussite aurait sans doute amené la défaite de l'armée Rouge, réserve faite des rivalités qui auraient pu surgir à ce moment entre les généraux victorieux. Car, et c'est là qu'il faut peut-être rechercher la cause des insuccès militaires de l'amiral Koltchak, il n'y eut jamais de véritable entente entre les généraux sibériens, non plus qu'entre eux et l'amiral, l'autorité de ce dernier étant plus nominale que réelle.

Français et Américains

Dans ces conjonctures, que firent les différentes missions militaires alliées, américaine, française et japonaise pour essayer, tout au moins, par leurs conseils, d'aider l'armée blanche à conjurer la mauvaise fortune, ce qui eût pu encore modifier la face des choses. Il est malaisé de répondre à cette question ; toutefois, il est possible de se rendre compte que les différentes missions militaires étrangères qui se trouvaient en Sibérie et qui avaient été accréditées auprès de l'amiral Koltchak ne paraissent pas avoir été mises à même de prêter leurs bons offices à l'armée blanche. En ce qui concerne la mission militaire française, elle avait, paraît-il, pour mission d'aider au rapatriement de l'armée tchéco-slovaque et elle s'est à peu près acquittée de sa tâche, puisque les troupes tchéco-slovaques ont été embarquées grâce à elle. Si l'on s'en tenait aux mots, elle aurait donc rempli son but, mais ce but était-il unique ? Les Américains, eux, prétendent qu'ils avaient seulement pour mission de coopérer à la défense du chemin de fer et à l'évacuation des Tchéco-Slovaques. Ils avaient cependant envoyé également une très importante Croix-Rouge qui fit beau-coup d'excellentes opérations économiques et qui opéra sur la ligne du chemin de fer. On l'a accusée. — à tort sans doute — d'avoir eu surtout pour but de faire de la propagande américaine parmi le personnel du Transsibérien, à qui elle aurait, distribué tous les approvisionnements dont elle disposait, à l'exclusion de l'armée sibérienne du front qui n'aurait pas bénéficié de ses envois. La mission anglaise, elle, opéra en liaison avec la mission française ; cependant, elle suivit parfois une politique très particulariste. Quant à la mission japonaise, elle avait sans doute pour objet de préparer l'intervention du Japon et elle s'y est employée avec beaucoup d'art et de succès !

La mission japonaise

La mission japonaise, appuyée par trois divisions, était certainement la mieux à même d'influer sur la situation en Russie, mais elle a été ballottée, semble-t-il, entre l'opposition américaine qui neutralisa à l'époque les velléités d'intervention japonaise et les diplomatie alliées qui ne purent se résoudre à lui donner, quand il en était temps,

un blanc-seing qui eût permis aux forces nippones d'entrer en action. Les Japonais sont demeurés, en fin de compte, maîtres du terrain, puisque les Américains sont partis et que les Français et les Anglais se sont décidés à en faire autant. Que vont-ils faire de la décomposition sibérienne ?

Au Japon, civils et militaires étaient assez hésitants au moment où je m'y trouvais, sur la politique à suivre en Sibérie. Les militaires étaient disposés à intervenir contre les Soviets, mais les civils étaient plus enclins à une réserve qui leur semblait dictée tant par l'incertitude de l'opération que par les difficultés intérieures du cabinet Hara. Les militaires l'emportèrent finalement puisque le Japon s'est engagé à fond en Sibérie, ce qu'il regrettera peut-être un jour !

En résumé, les missions militaires étrangères en Sibérie ne paraissent pas avoir eu une action efficace sur les opérations de l'armée blanche et de ce fait, la déroute de celle-ci ne leur est pas imputable. D'autre part, les généraux sibériens ont fort mal accepté les conseils des militaires étrangers et leurs opérations, qui ont souvent eu un caractère plus politique que stratégique, leur ont été certainement dictées par des considérations toutes personnelles. Les missions militaires alliées ont également fait davantage œuvre politique que militaire. Cela a même conduit certaines d'entre elles à entrer en opposition avec les missions civiles accréditées parallèlement auprès du gouvernement d'Omsk et ces conflits n'ont certainement pas facilité la tâche commune. Nous reviendrons là-dessus. Le temps passe en Sibérie comme ailleurs et permettra sans doute un jour d'apprécier exactement la rôle joué par les missions militaires alliées en Sibérie. Mais, dès aujourd'hui, il est permis de penser que leur action ne conduisit pas au but pour lequel elles y avaient été envoyées à grands frais.

Ernest Outrey, député,
chargé de mission en Extrême-Orient.

UNE ENQUÊTE EN SIBÉRIE

Blancs et Rouges sont également détestés.
(*La Liberté*, 1^{er} juin 1920)

IV

La rupture des cadres sociaux consacrés et soutenus par l'ancien régime, la disparition de toute morale, officielle, religieuse, ou conventionnelle, l'effacement complet de tout idéal et, par-dessus tout, l'apparition d'un individualisme féroce, voilà ce qui caractérise actuellement la société sibérienne, s'il est possible toutefois d'appliquer le nom. de société à un ensemble d'individus qu'aucun lien n'attache plus et que le hasard seul, ou l'intérêt, maintient groupés dans un endroit déterminé.

Depuis trois ans, la Sibérie a vu se rompre peu à peu tout ce qui constitue, dans un État moderne, l'armature de la nation. Le principe d'autorité a passé successivement de mains en mains ; parfois, ce sont les moins qualifiés parmi les citoyens ou les plus inconnus qui se sont révélés conducteurs de peuples et ont prétendu au rôle de rénovateur, sans produire aucun titre pour justifier leur mission. Révolution sur révolution, anarchie complète, déclassement des individus, apparition au sommet de produits des bas-fonds dont les noms mêmes sont faux, voilà ce qu'on voit en Sibérie, et c'est sur ce limon que doit s'édifier une société nouvelle dont, en l'état actuel des choses, on ne saurait concevoir l'apparition, sans le secours d'une énergie créatrice et sans l'appui d'une organisation capable de résister aux éléments dissolvants qui se mêlent et se combattent sans se détruire et qui conservent une force d'attraction dont le danger est indéniable. Toute force morale a disparu en Sibérie. La famille n'existe plus, la prostitution s'y étaie ouvertement, les prisons ont été vidées et les mots probité,

honneur, respect de soi-même sont rayés du langage courant de la masse. Des fortunes scandaleuses sont édifiées du jour au lendemain et sont ensuite perdues sur les tapis des tripots innombrables. Par contre, on voit des représentants de l'ancienne aristocratie sombrer dans la plus atroce misère ou coudoyer sans répulsion apparente, pire déchéance, des gredins dont ils tirent parfois leur subsistance ou même la possibilité de refaire leur fortune par des moyens semblables à ceux qui furent employés contre eux naguère. La Sibérie actuelle est un vaste champ d'études pour les philosophes genre Diogène ; encore Diogène serait-il écœuré par ce qu'il verrait.

Rien ne vient, au milieu de cette effarante tourmente, révéler les indices heureux d'un prochain apaisement. Le parti communiste, ou plus exactement « social révolutionnaire », a renversé Koltchak : son premier acte a été de le condamner à mort, ainsi que ses collaborateurs demeurés auprès de lui. La loi martiale a été proclamée et la sanction appliquée par les tribunaux ne varie guère : c'est la mort. Ainsi partout et toujours la mort comme unique moyen de gouvernement, procédé renouvelé des sociétés primitives.

Telle est la situation dans l'ensemble du pays, mais plus facilement saisissable naturellement dans les villes et dans les importantes agglomérations comme Vladivostok, Irkoutsk, etc. Dans les campagnes, tous les partis sont également détestés et les Blancs ou les Bouges jouissent de la même haine. Cependant, les Blancs, ayant été les derniers à piller et à tuer ou violer, sont naturellement, et parce que les derniers en date, les plus exécrés. On ne peut se faire une idée de la situation actuelle du paysan sibérien qu'en recourant aux souvenirs de notre propre histoire, au moment des luttes entre Armagnacs et Bourguignons, quand le paysan de France souffrait mille morts et mille exactions des deux partis en présence. Au point de vue politique, ce que veut le paysan russe, c'est son autonomie pure et simple. Il est sympathique au triomphe du communisme parce qu'il le comprend réduit à des formes simplistes, parce qu'il s'imagine qu'ainsi il aura plus facilement voix au chapitre et aussi parce qu'il pensé pouvoir, avec ce système de gouvernement, conserver les terres qu'il a acquises, plus ou moins régulièrement, sur les anciens possesseurs du sol. En un mot, le paysan russe est devenu quasi bolchevik... par esprit conservateur !

Tel est, en raccourci, l'état actuel de la Sibérie. À un effroyable despotisme séculaire a succédé l'anarchie la plus atroce, qui sera peut-être remplacée demain par le despotisme conquérant des Japonais. Et, vérité dure à dire, mais vérité quand même, de cet horrible bain de sang sortira peut-être une société nouvelle établie sur des bases plus saines et plus rationnelles. Ainsi, sur un volcan éteint croît parfois une végétation vigoureuse née du bouleversement des vieilles terres pourries.

Ernest Outrey, député,
chargé de mission en Extrême-Orient.

LES PROBLÈMES D'ORIENT

Le rôle séculaire de la France en Syrie

Comment il convient de préciser nos revendications à l'égard de nos alliés.
(*La Liberté*, 16 juin 1920)

L'action de la France en Syrie ne date pas d'hier et sans remonter jusqu'à Charlemagne, qui entretint le premier parmi les princes de la chrétienté des relations avec Haroun al Raschid, on peut simplement rappeler les Capitulations signées par François I^{er} avec la Turquie et, plus récemment encore, les interventions sous Louis-Philippe et sous Napoléon III, qui aboutirent à nous réserver un véritable protectorat,

tant sur certaines -populations syriennes que sur des Européens de nationalités diverses. Il est donc normal que dans l'attribution des zones d'influence, la France entende se réserver une part considérable basée sur l'étendue des territoires où elle exerçait jadis un quasi protectorat et où elle a conservé une incontestable influence.

De tout temps, les Échelles du Levant ont été pour nos marchands marseillais et lyonnais des centres commerciaux et d'échanges de première importance ; et ils entretinrent pendant des siècles des relations suivies avec les villes de la côte : Beyrouth, Tripoli, Alexandrette, etc, et avec des villes de l'intérieur comme Damas et Alep.

Par contre, pour les Levantins, la France était la terre d'élection où tous ceux qui possédaient une certaine fortune venaient, au moins une fois dans leur vie, faire un courte ou prolongé séjour. Tout le monde y parlait et y parle encore français et jusqu'au début de la guerre, les principaux établissements d'éducation étaient français. Ce n'est que vers 1907 que des collèges allemands et italiens s'installèrent en Syrie. Encore ne furent-ils jamais bien remplis et le collège allemand, bâti à grands frais et largement subventionné par le gouvernement impérial, ne connut cependant pas le succès qu'auraient dû appeler les sacrifices consentis par la propagande de nos adversaires.

NOS DROITS HISTORIQUES

La Syrie semblait un domaine réservé dans lequel la France paraissait devoir jouer le premier rôle, non seulement en raison de son passé historique, mais encore en raison de l'influence qu'elle avait su se réserver parmi les habitants de la Syrie, sans exception de secte ou de nationalité. Et cependant, nous assistons à ce singulier, spectacle de voir la France en train de perdre dans la réalisation des aspirations qui se sont fait jour depuis la paix, en Syrie, le bénéfice de son action séculaire dans cette partie du monde. - Il y a là quelque chose de fort attristant et j'avoue que, pour ma part, je suis quelque peu étonné que nos droits si réels, si tangibles, ne soient pas plus respectés par nos alliés et par l'Angleterre en particulier.

Je pense que l'action du gouvernement français s'exerce sans relâche pour défendre nos intérêts et je ferai confiance aux hommes qui sont chargés par lui d'en assurer la garde sur place. Le patriotisme d'un Gouraud ne fait pas discussion, mais le général Gouraud n'est pas le maître et il ne peut éviter des intrigues qui se tramant en Europe et dont il ne fait que constater sur place le résultat. C'est donc ici même, à Paris et à Londres, que doit se régler, la question syrienne. Le gouvernement français est parfaitement armé pour discuter avec nos alliés britanniques et avec nos alliés-italiens des questions qui ne sont pas insolubles, mais il est nécessaire qu'il le fasse en toute liberté, ce qui ne veut pas dire sous le manteau. La Commission des affaires extérieures a dû être renseignée exactement par lui sur l'état des négociations syriennes et il est à espérer que nous n'enregistrerons pas de ce côté un échec qui serait particulièrement cuisant pour le prestige de la France.

AVANTAGES LÉGITIMES

Cependant si nous devons défendre avec la plus grande énergie des droits qui, encore une fois, ne sauraient être mis en discussion, il semble un peu puéril que certains éléments animés des meilleures intentions certes — mais entraînés peut-être davantage qu'il ne conviendrait en la circonstance — cherchent à influer sur les décisions. du ministre des Affaires- étrangères et à se servir, à cet effet, du public, qui ne saurait discerner clairement la limite à assigner à certaines questions extérieures. parce qu'insuffisamment renseigné. Des pétitions, des protestations circulent qui veulent faire croire à un mouvement d'opinion nettement caractérisé pour l'extension de notre domaine extérieur. Or, vouloir entraîner la France dans une voie qui nous ferait accuser d'impérialisme, ce dont la France s'est toujours défendue, ce serait risquer de soulever des oppositions sans fin et faire abandonner nos droits naturels, en même temps que

cela risque d'amoindrir la force des soutiens dont nous avons besoin sur notre frontière de l'Est..

Contentons-nous donc de demander des avantages économiques sérieux en Asie Mineure, obtenons qu'une plus grande part du pétrole qu'elle pourra fournir un jour, lorsque les procédés modernes d'exploitation de ses sources seront développés, nous soit accordée, c'est très bien, mais ne parlons pas de revendiquer des territoires sur lesquels, jusqu'à ce jour, nous n'avions pas fait connaître nos prétentions. Nous obtiendrons plus tacitement la reconnaissance de nos droits sur la Syrie, si nous bornons nos revendications à la seule réalisation sans étendre nos efforts vers d'autres buts. Ceci nous permettra de nous faire un mérite auprès de nos alliés de notre modération et sans rien abandonner de nos droits essentiels, nous pourrons exiger qu'ils soutiennent sincèrement, les intérêts de la France en Europe. Qui trop embrasse mal étreint !

ERNEST OUTREY,
député.

MARIAGE
A. Commys
Philomène Issaverdens
(*Le Matin*, 28 novembre 1920)

Samedi 27 novembre, a été célébré en l'église de Chaillot, le mariage de M. A. Commys, fils de l'amiral Commys. de la marine royale hollandaise, avec M^{me} Philomène Issaverdens, fille de M. Eugène Issaverdens*, décédé [en 1914], et nièce de M. Ernest Outrey, député.

PROVINCE DE TANAN
Relevé de tous les colons français et naturalisés, des cantons
de Mochoa et An-ninh-thuong, qui ont été inondés.
(*Procès-verbaux du conseil colonial de la Cochinchine*, 4 décembre 1920)

N°	NOMS	PRÉNOMS	PROFESSIONS	DOMICILE
27	Outrey	Ernest-Amédée	Inspect. des Services civils	Cantho

N.B. : la profession et l'adresse sont celles du propriétaire au moment de l'acquisition. Ici en 1908.

ON PARLE ENFIN DE DOTER LA COCHINCHINE D'UN REPRESENTANT AU SÉNAT
(*La Jeune Asie*, 20 janvier 1921)

M. Outrey ne serait nullement opposé à cette mesure dont rien ne nous dit qu'il ne serait point le premier bénéficiaire.

Son concurrent le plus certain serait M. Pâris ; d'autres préféreraient M. Sambuc.

LES SERVICES CIVILS INDIGÈNES DE COCHINCHINE
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1921)

Nous reproduisons ci dessous une lettre dans laquelle M. Outrey, député de la Cochinchine, plaide auprès de M. le gouverneur général Long la cause du personnel indigène des Services civils lésé par les dernières modifications apportées à son statut.

On ne saurait voir dans les doléances des intéressés une simple question d'amour-propre puisque le personnel européen des Services civils a formulé des critiques à l'encontre du nouveau décret, qui lui vaut, par ailleurs, de grands avantages pecuniaires, à telles enseignes que les administrateurs demandent pour eux le titre d'administrateur en chef en faisant valoir qu'ils sont, aux yeux de la population indigène, des « quan lón chanh » ou « quan lón phô ».

Si le souci du prestige des Services civils a pu amener les administrateurs à présenter cette pétition, la même considération ne peut demeurer inopérante quand il s'agit de leurs collaborateurs indigènes. Pourquoi, dès lors, ravaler à un rang subalterne les diplômés de l'Université de Hanoï qui sont autorisés à se croire mieux aptes que les fonctionnaires indigènes de l'ancienne formation à remplir des fondions auxquelles ils ont été préparés par des études spéciales et, par conséquent, à prétendre à un traitement au moins égal à celui dont ces derniers bénéficient ? La *diminutio capitis* qui leur est infligée au début de leur carrière est une anomalie et une injustice sur lesquelles nous nous permettons d'attirer l'attention bienveillante et l'esprit de haute équité du chef de la colonie.

Mais voici la lettre de M. Outrey :

Paris, le 15 janvier 1921.

Monsieur le gouverneur général de l'Indochine, Paris.

Mon cher Gouverneur général et ami,

L'application de l'arrêté du 16 septembre 1920 fixant les nouveaux cadres indigènes a soulevé une assez vive émotion dans le personnel annamite en service dans les provinces de Cochinchine ou dans les bureaux du gouvernement. Les intéressés se plaignent tout d'abord que le nouveau statut qui leur est appliqué ait, dans l'ensemble, fixé des soldes inférieures à celles qui étaient prévues par l'arrêté du 14 décembre 1905. Mais leurs regrets se sont surtout portés sur les appellations qui ont remplacé les anciens titres de dôc-phu-su, phu et huyén auxquels ils étaient fort attachés et que le titre de commis ne saurait égaler. C'est peut être là une simple question de mots, mais comme elle porte la marque de l'esprit annamite contre lequel il est assez difficile d'aller, car il repose sur des préjugés respectables enracinés, d'autre part, dans la masse populaire. On ne saurait ne pas y attacher de l'importance. Il est certain que les « commis indigènes » n'auront pas le prestige des anciens fonctionnaires dont les titres avaient leur origine dans l'organisation politique à laquelle nous avons succédé. Il semble donc indispensable d'attacher aux protestations si dignes et si respectueuses qui ont été formulées contre l'arrêté du 16 septembre 1920 par les intéressés, toute l'importance qu'elles méritent et peut-être pourrait-on rechercher si une appellation plus conforme aux désirs et aux coutumes des fonctionnaires indigènes en service en Cochinchine, ne pourrait pas être substituée à celle de « commis » à laquelle ils sont réfractaires. Si le maintien des anciennes appellations de dôc phu su, de phu et de huyén ne paraît pas désirable à l'autorité supérieure, ce que, pour ma part, je regretterai, il y aurait sans doute possibilité de trouver dans la langue annamite des titres différents mais dont les indigènes sentirait plus vivement la réalité. Intermédiaires directs entre l'autorité et les administrés, les fonctionnaires indigènes doivent conserver un certain prestige sur les premiers qu'un titre européen n'influencera que médiocrement. C'est en tenant compte des raisons qui précèdent que je me permets, mon cher Gouverneur général et ami, d'attirer votre bienveillante attention sur le désir formulé par un très grand nombre de fonctionnaires indigènes que je vous demande de bien vouloir prendre en considération. La question pourrait être soumise à une nouvelle étude qui ferait ressortir

s'il est utile et désirable de modifier l'arrêté du 16 septembre 1920, tant en ce qui concerne l'échelle des soldes qu'en ce qui concerne les appellations.

Veuillez agréer, mon cher Gouverneur général et ami, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : Ernest OUTREY.

L'Indochine fournirait un contingent de dix mille soldats
(*L'Écho annamite*, 31 mars 1921)

M. Outrey, écrit le *Courrier colonial*, a demandé au gouverneur général de l'Indochine dans quelle mesure notre colonie d'Extrême-Orient participerait aux charges militaires de la métropole.

M. Long a répondu qu'il croyait que l'Indochine pourrait fournir environ 10.000 hommes tous les ans.

Toutefois, il conviendra de laisser au gouverneur général le choix des moyens propres à assurer ce recrutement.

En particulier, il croit nécessaire d'instaurer pour les familles des appelés un régime d'allocations analogue à celui qui fonctionnait en France pendant la guerre.

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} juin 1921)

.....
M. Outrey, député de la Cochinchine, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation sur les conditions dans lesquelles « la Banque Industrielle de Chine a été amenée à déposer son bilan »

.....
Les Annamites peuvent-ils concourir à la défense des intérêts généraux de l'Indochine ? Ou la défense des dits intérêts est-elle l'apanage exclusif des coloniaux de Paris ?
(*L'Écho annamite*, 30 août 1921)

Telle est la question qui vient de se poser à la suite d'un incident provoqué par la demande d'admission d'un Annamite au Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine.

Ce comité, constitué jadis par les plus fermes soutiens du député de la Cochinchine, M. François Deloncle, a su évoluer en même temps que la faveur du collège électoral, et successivement MM. Pâris, puis maintenant Outrey furent les grands maîtres de ce cénacle qui s'est érigé le défenseur des intérêts généraux de l'Asie française.

.....
À LA CHAMBRE
DEBATS
Le prestige français en Extrême-Orient
(*Les Annales coloniales*, 27 décembre 1921)

La Chambre a discuté le samedi 24 décembre pour les poursuivre aujourd'hui les interpellations de MM. Outrey, Barthe et Taittinger relatives à la Banque industrielle de Chine.

NOS ENQUÊTES
LES INCOMPATIBILITÉS: PARLEMENTAIRES
Mandat législatif et Finances
(*L'Économiste parlementaire*, 15 janvier 1922)

Les débats récents sur la Banque industrielle de Chine à la Chambre ont, de nouveau, posé devant le Parlement et devant l'opinion la grave question de l'interpénétration de la politique et de la finance, et, partant, celle des incompatibilités parlementaires, du cumul du mandat législatif avec celui d'administrateur de sociétés industrielles, commerciales et financières.

M. Barthe, député de l'Hérault, a plus particulièrement insisté sur l'absorption par les grandes banques ou firmes industrielles des plus hauts fonctionnaires de l'administration des Finances et des Affaires Etrangères et MM. Herriot et Charles Bernard ont fait adopter par la Chambre l'addition suivante à l'ordre du jour proposé par M. Outrey :

« La Chambre, décidée à empêcher toute intrusion de la politique dans la finance et de la finance dans la politique, par l'interdiction aux membres du Parlement et aux fonctionnaires de faire partie des conseils d'administration des sociétés de crédit par eux-mêmes ou par personnes interposées et avocats-conseils. »

Ce vote constitue une manifestation d'opinion, une affirmation de principe et non un acte législatif comportant des sanctions précises [...].

L'exportation des riz de Cochinchine aux Philippines
(*L'Écho annamite*, 21 janvier 1922)

M. Outrey a reçu du ministère des Colonies la lettre suivante :

Paris, le 3 décembre 1921.

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu me signaler que, d'après les informations recueillies par vous, les producteurs de riz aux îles Philippines demandaient l'établissement de droits prohibitifs sur le riz, et vous m'avez exprimé le désir d'être renseigné sur les mesures que je compte prendre pour protéger les intérêts des exportateurs des riz de la Cochinchine.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il est exact que les exportations des riz de la Cochinchine sur les îles Philippines sont en forte décroissance depuis l'année 1918, en raison des droits prohibitifs dont sont frappés ces riz à leur entrée.

M. le gouverneur général de l'Indochine, dont l'attention a été appelée sur cette situation, estime que, par mesure de rétorsion, il y aurait lieu d'élever les droits de sortie sur le bétail indochinois exporté aux Philippines.

Dès que ce haut fonctionnaire aura jugé opportun de me saisir de propositions précises sur cette question, je ne manquerai pas de les sanctionner pour sauvegarder les intérêts de notre grande possession d'Extrême-Orient.

Veuillez agréer, M. le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

(*L'Économiste parlementaire*, avril 1922)

Commerce extérieur et douanes (Chambre). Proposition de loi de M. Ernest Outrey concernant les caoutchoucs d'origine étrangère. (N- 4018.)

Les machines à recommander
par VAN-THÉ-HIO
(*L'Écho annamite*, 11 mai 1922)
[à reporter sur page Outrey]

Tout en gardant une vive gratitude à M. Maurice Long pour tout le bien qu'il a fait et surtout qu'il a *promis* de faire au peuple annamite, nous ne pouvons nous défendre d'un sourire de scepticisme désabusé quand nous pensons aux cadres latéraux, qu'il a créés en partie.

.....
Depuis la fin de la guerre, le nombre des Français sollicitant des emplois dans l'Administration indochinoise va toujours croissant. Les machines à recommander que sont les députés assaillent le gouverneur général d'interventions en faveur de leurs protégés, et les machines à écrire de se démener sans répit pour « taper », dans la formule consacrée, la réponse. du berger a la bergère.

.....
M. Ernest Outrey montre, à cet égard, une activité épistolaire inlassable. Si, au jour du jugement dernier, pardon, de la reddition des comptes au collège électoral, le mérite des députés se mesurait au poids du papier employé à leurs interventions écrites, il ne se trouverait pas de balance assez grande pour peser celui du représentant de la Cochinchine. Mais il en est des recommandations comme du champagne, qui donne peu de liquide pour beaucoup de mousse.

M. Ernest Outrey, colon
IMPOTS IMPAYËS
(Extrait de la *Petite Tribune indigène*)
(*Les Affiches saïgonnaises*, 2 juin 1922)

M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine a obtenu de la Colonie une concession domaniale de plus de 2.000 hectares dans la Plaine des Joncs. Cela date de plus de 12 ans. Depuis, cette concession Outrey est restée inculte.

Or. le règlement veut qu'à la 5e année, les concessionnaires de terrains domaniaux paient l'impôt pour 1/5 de la superficie concédée et progressivement par 1/5 tous les ans jusqu'à inscription complète de la concession au bout de la 10^e année.

L'Administration, soucieuse d'observer strictement les règlements qui sont égaux pour tous' a demandé à M. E. Outrey de se mettre en règle avec le fisc, M. E.

Outrey s'y refuse en disant qu'il n'a rien retiré de sa terre et que c'est la faute de l'Administration qui n'a pas fait pour ses domaines les canaux attendus. L'histoire ne nous dit pas si le fisc a envoyé au député Outrey les sommations réglementaires en

attendant de prononcer le retour ou domaine de la concession Outrey. Or, de deux choses l'une, ou bien M. E. Outrey comme colon doit se mettre en règle avec les règlements qui régissent la colonisation en Cochinchine en payant les impôts. Ce serait d'un bel exemple de la part d'un élu du peuple de se montrer respectueux de la loi, ou bien estimant que sa concession gratuite gardée depuis 12 ans est une opération ruineuse pour lui, M. E. Outrey renonce à ses droits sur cette terre dont il ne

fait rien et qui sera rendu au domaine colonial pour une meilleure utilisation ; ce serait conforme aux règlements auxquels nul ne saurait prétendre désobéir sciemment.

Il est probable que le député Outrey ne paiera pas les impôts qu'il doit, mais gardera la terre qu'il ne cultive pas, sous prétexte que l'Administration n'a pas creusé les canaux nécessaires. L'Administration a-t-elle admis la même attitude de la part d'autres colons ou d'indigènes de la Plaine des Joncs, qui ont, eux, acheté en beaux deniers sonnants et trébuchants des terres dans cette région cochinchinoise au lieu de les avoir en concessions gratuites, c'est-à-dire pour rien ?

LE NHA-QUÊ.

* Soyez tranquilles, M. le député n'abandonnera pas la terre qu'il ne cultive pas, car il est dans le secret des dieux et il sait que sous peu elle aura de la valeur ; mais payer des impôts lui ! fi donc, c'est bon pour le Nha-quê aussi, prenez connaissance du vœu émis par la Chambre d'agriculture dans sa dernière séance.

Requête Outrey L'assemblée prend en considération la requête de M. Outrey qui demande l'exonération de l'impôt foncier pour les concessionnaires de terrains dans la partie de la Plaine des Joncs dont la mise en valeur ne peut avoir lieu en raison de l'inexécution, par le Gouvernement, des travaux de canalisation indispensables. Décide l'envoi au Gouverneur d'une lettre dans ce sens.

La conclusion est facile.

Une interpellation de M. Outrey
(*La Liberté*, 10 juin 1922)

M. Outrey, député, dépose cet après-midi sur le bureau de la Chambre une interpellation pour demander des explications sur le retard apporté à la discussion des conclusions adoptées par la Chambre sur la protection de nos intérêts en Extrême-Orient dans l'affaire de la **Banque industrielle de Chine**.

L'interpellation de M. Outrey vise également un autre point. M. Outrey demande pourquoi on ne discute pas le projet relatif à la nouvelle convention de la Banque d'Indochine qui remonte à 1920.

On sait, d'autre part, que la commission chargée d'examiner la demande de poursuites contre M. Calary de Lamazière a suspendu ses travaux jusqu'à mardi prochain pour entendre, ce jour-là, M. Barthou, garde des Sceaux.

La commission voudrait demander à M. Barthou communication du rapport de l'expert où figureraient d'autres parlementaires que M. Calary de Lamazière.

Décidée à autoriser les poursuites contre le député de la Seine, elle n'a, en effet, retardé son vote que parce que M. Calary de Lamazière a marqué son étonnement d'avoir, seul, attiré l'attention du procureur général, alors que d'autres, dit-il, ont fait ce qu'il a fait.

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des chemins de fer*, 7 octobre 1922, p. 322)

Commentant la baisse des caoutchoucs, le conseil observe que la subvention accordée par le gouvernement de l'Indo-Chine à la Cie a été inférieure au montant des impôts payés. Il estime que la proposition Outrey, qui consiste à frapper d'un droit les caoutchoucs étrangers à leur entrée en France, assurerait aux caoutchoucs des colonies françaises une protection plus efficace.

Ce que dit M. Outrey
par H.C. [Henri CUCHEROUSSET]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 octobre 1922)

[...] L'Indochine sera, dans l'avenir, un des centres de la fabrication du papier, grâce à l'utilisation des fibres de bois. Il y a là un point particulièrement intéressant, et déjà de nombreuses firmes font du papier avec de la pâte de bois. La fabrique de papier de Dap-Cau a une grande réputation en Extrême-Orient, où sa clientèle ne cesse de s'accroître. Nous sommes bien ici en présence d'une utilisation industrielle de produits locaux.

N. D. L. R. — Ici, M. Outrey confond évidemment le Tonkin et la Franche-Comté. Il y a, en effet, à Besançon et aux environs, une grande industrie de papier à la fibre de bois.

À moins que M. Outrey, qui a cependant vécu en Indochine, s'imagine que le bambou et l'herbe à paillote sont des arbres. En fait, le Tonkin, et c'est là sa spécialité, fait, dans deux usines, de la pâte à papier avec ces deux graminées ; mais, sauf des essais peu concluants avec d'autres fibres, ces deux usines, qui appartiennent à une seule société, ne traitent que le bambou et l'herbe à paillote.

Quant aux « nombreuses autres firmes », il y a bien, dans le Nord-Annam, un colossal projet [v. Soc. industrielle et forestière de l'Indochine], fruit de l'imagination d'un ancien fonctionnaire et d'un ancien agent général des Messageries maritimes ; mais la réalisation est encore dans un futur assez conditionnel. [...]

M. LONG EN FRANCE
(*L'Echo annamite*, 24 octobre 1922)

M. Long, gouverneur général de l'Indochine, a été entendu vendredi par la Commission de la Chambre avec M. Outrey, député de la Cochinchine, sur la question de l'établissement des droits sur le caoutchouc d'origine étrangère. Les arguments invoqués par le gouverneur général et le député pour justifier, tant au point de vue colonial qu'au point de vue national ou fiscal, l'établissement de ces droits, ont retenu toute l'attention de la Commission.

Le renflouement de la. B. I. C.
(*L'Économiste parlementaire*, novembre 1922)

(15, 16 novembre) — Dans l'ensemble des débats se glissèrent des interpellations et des questions ayant trait à des sujets différents. Après une séance, consacrée aux incidents de la grève du Havre exposés par M. Lebas, on évoqua l'histoire de la Banque industrielle de Chine. Le projet de renflouement donna lieu à des incidents fort violents entre M. Briand, qui défendit ses actes, et M. Léon Daudet, qui ne cessa d'attaquer l'ancien président du Conseil. On écouta, après l'orage, les explications apportées par MM. Outrey, Guernier, et, ayant subi une nouvelle tempête causée par un vif colloque de M. Ernest Laffont et de M. Poincaré, la Chambre vota le projet. La Banque de Chine sera renflouée à l'aide des ressources provenant de l'indemnité des Boxers.

DÉPART (*Les Annales coloniales*, 28 décembre 1922)

Hier mercredi soir, sont partis par le rapide de 20 heures à la gare de Lyon, MM. Pierre Valude, député du Cher ; Ernest Outrey, député de la Cochinchine, et M^{me} Ernest Outrey ; M. Henri Maître, député de Saône-et-Loire et M^{me} Maître, infirmière-major, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Perreau-Pradier, député de l'Yonne.

Une foule de coloniaux était venue à la gare saluer notre ami et ses compagnons de voyage. M. Pierre Valude se rend d'abord à Nice, il sera seulement dans la nuit de jeudi à vendredi à Marseille pour s'embarquer à bord de l'*Angers*.

[Réaction d'Ernest Outrey, député de la Cochinchine,
au rachat de Xa-Trach par la Société financière des caoutchoucs]
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 14 mars 1923)

.....
Le Syndicat remet aux mains de M. le député de la Cochinchine la défense de sa cause.

Madame de la Souchère, vice-présidente du Syndicat, et M. Berquet, président d'honneur, appuient tout ce qui vient d'être dit et qui fut minutieusement exposé par chacun d'eux dans leurs rapports publiés au fascicule n° 44 de notre bulletin de juin 1922.

M. Outrey, qui a écouté avec la plus grande attention tout ce qui vient d'être dit en ne cessant de prendre des notes, répond en quelques mots qu'il examinera très attentivement cette question et qu'il croit, dès maintenant, pouvoir nous promettre un absolu concours dans le but de la faire solutionner selon nos vues.

Il attire toutefois l'attention du Syndicat sur le danger que présente la passation possible des plantations françaises en Indochine sous le contrôle de firmes étrangères. Un fait analogue vient précisément de se produire et n'a pu manquer de susciter une grosse émotion.

Une des plus belles et plus anciennes plantations vient d'être achetée par une firme belge [Hallet] et s'il est vrai que la faveur dont jouissent nos terres de Cochinchine auprès de ceux qui viennent librement s'y installer de préférence à toute autre pays du monde, s'il est vrai, disons nous, que cette faveur est éminemment flatteuse et propre à accroître notre crédit, il n'en demeure pas moins vrai que l'Administration locale pourrait être effrayée à l'idée de s'imposer de lourdes charges pour le profit d'autres que ses nationaux.

M. Outrey entend immédiatement préciser que le Syndicat ne lui demandera jamais d'agir qu'en faveur de plantations françaises et qu'il est, d'ailleurs, facile de spécifier que toute aide effective donnée par l'État sous quelque forme qu'elle se présente peut être facilement contrôlée par le donateur dans son emploi.

Il peut être aisément compris qu'en cas de vente d'une plantation passant sous une firme étrangère, celle-ci devra rembourser l'équivalent des dons ou primes reçus par les nationaux français dont elle veut acquérir le bien. Il peut être également compris que ces dons ou primes seront affectés à l'étendue progressive des terres mises en culture et que le donateur en contrôlera le juste emploi dans ce but. Il y a mille manières de donner et il n'en existe guère qu'une de recevoir qui consiste à s'inspirer des volontés du donateur et choisir entre deux alternatives qui sont d'y renoncer si on en trouve les clauses gênantes ou y adhérer librement si on veut en profiter. Un parfait accord de vues s'étant établi à ce sujet, M. le député de la Cochinchine quitte le siège social à 19 h. 15 accompagné avec toute la sympathique déférence que suscite son caractère et la profonde conscience qu'il apporte à l'accomplissement de sa charge.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 31 mai 1923, p. 2, col. 3-5)

— Dans un discours prononcé à la fin d'un dîner qui lui était offert par le président du conseil colonial, M. Outrey, député de la Cochinchine, a émis quelques observations au sujet de la question des emprunts que le gouvernement général de l'Indochine se propose de lancer pour exécuter le programme des grands travaux.

M. Outrey a déclaré que l'emprunt indochinois de six millions de piastres, émis l'année dernière et autour duquel la presse indochinoise et métropolitaine a fait tant de bruit, était parfaitement inutile. Il estime que les futurs emprunts ne sont pas, pour les mêmes maisons, nécessaires.

En effet, a-t-il dit, le montant de la caisse de réserve du budget général de l'Indochine s'élève à 265 millions de francs, et celui du budget local de la Cochinchine, à près de 39 millions de francs. En tablant sur ces données, on peut évaluer à 400 millions de francs les sommes qui dorment dans les caisses de réserve du budget général et des divers budgets locaux de l'Indochine. Le Gouvernement indochinois en consacre une partie à l'achat de fonds d'État, qui ne rapportent qu'un intérêt minime. Le capital ainsi converti en titres de trente reste donc improductif, et diminue même notablement du fait de la dépréciation de ces titres.

Notre confrère de Saïgon, l'*Écho annamite*, fait suivre cette communication de ce commentaire :

À ces inconvénients s'ajoute un danger réel : c'est que la prospérité des caisses de réserve des budgets indochinois donne au Parlement la tentation d'imposer à la colonie des sacrifices plus ou moins onéreux.

Sur ce point, les faits prouvent à l'évidence la justesse de l'observation de M. Outrey. Ils dénotent chez les membres du Parlement un état d'esprit et une tendance qui sont vraiment inquiétants pour les finances de l'Indochine.

[Réponse de Gaston Sipièrre à Ernest Outrey]
(*Bulletin du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 11 juillet 1923)

Paris, le 29 mai 1923.
Monsieur Sipière, président du Syndicat des Planteurs de Caoutchouc de l'Indochine,
Saïgon

Mon cher Président,

Il convient de rétablir les faits tels qu'ils existent, de façon à calmer l'émotion produite, si tant est qu'il s'en soit produite une, ce que personnellement j'ignore : La Société des Plantations d'hévéas de Xatrach, à laquelle fait allusion M. Outrey d'une façon qui ne laisse aucune place à l'équivoque, a été fondée par moi et mes amis de Cochinchine. J'ai eu l'honneur de la diriger de 1907 à 1923 et lorsque nous avons jugé opportun de nous en défaire, c'est avec une société française et non belge, qu'elle a fusionné, société qui s'appelle « Plantations des Terres Rouges », société française à contrôle français.

J'ajouterais que je n'aurais pas cru déchoir, ni dans ma conscience, ni dans mes sentiments de bon Français que je prétends toujours être, si j'avais facilité l'opération sus-mentionnée à une firme belge. Le sacrifice sublime qu'a consenti la Belgique en 1914, à la déclaration de la guerre, nous fait, c'est du moins mon opinion, le stricte devoir de la considérer comme une sœur, et si c'était avec des Belges que j'avais traité, je ne reconnaîtrais à personne le droit de me critiquer.

Je compte sur votre courtoisie, Monsieur le président, pour vous prier de bien vouloir insérer cette lettre dans le prochain fascicule de votre *Bulletin* et, vous en remerciant à l'avance, je vous adresse l'expression de ma considération et de mes sentiments les plus distingués.

*
* * *

La Chambre syndicale, ayant pris connaissance de ces documents, charge le président de faire connaître à M. L. Jacque que, dans son esprit, les phrases qui ont éveillé une susceptibilité très légitime, procèdent beaucoup plus d'un malentendu que d'une divergence d'idées ou d'opinions.

Nous reconnaissons, en effet, que le droit le plus imprescriptible de la propriété donne au propriétaire d'un objet la faculté de le vendre.

À qui vend-on ? À l'acquéreur qui se présente.

Quel est le commerçant qui songe, avant de vendre un objet, à se préoccuper de la nationalité de l'acquéreur qui le sollicite ?

C'est à l'État, s'il juge que ces acquéreurs sont indésirables, à prendre les mesures voulues pour limiter leurs initiatives, mais ce rôle n'incombe en rien aux individualités, qui ne peuvent, même si elles le veulent, agir avec discernement en pareil cas.

Il est facile de constater que les ventes d'actions et de parts de fondateurs se réalisent en Bourse sans qu'on demande à l'acquéreur de justifier de telles ou telles conditions autres que d'en payer le prix et de courir les risques de s'en voir dépossédé. Comment supposer qu'il serait loisible d'acheter en Bourse toutes les actions, c'est-à-dire toute la propriété d'une affaire, et que la même opération serait critiquable si elle s'effectuait de gré à gré ?

Telle est donc bien notre opinion, rigoureusement conforme à celle de M. L. Jacque, notre président d'honneur.

C'est une toute autre question de savoir s'il n'y a pas des regrets à exprimer, ou des renseignements à tirer d'une constatation dont nous nous sommes émus parce qu'il y avait de quoi nous émotionner et pas le moins du monde, parce que nous avons l'émotion trop facile ou trop occasionnelle.

Ainsi que nous l'exprimions à MM. Michelin dans notre lettre insérée dans le précédent numéro, la nécessité d'aider les planteurs français ne se discute plus. Nous avons cité le fait qu'une véritable prime de 36 millions de francs, répartie en cinq mois entre les planteurs indochinois sur le montant de leurs prix de vente habituels, prime due à l'application de la loi Stevenson et par conséquent factice, n'avait suffi à décider ni l'ouverture d'un nouvel *estate*, ni l'accroissement d'aucun de ceux existants.

Au contraire, ne manquions-nous pas d'observer, les planteurs, qui gardent l'amer souvenir des années passées, s'empressent de sortir, quand ils en trouvent une occasion, d'une aventure pénible et ruineuse et considèrent comme une chance exceptionnelle de perdre moins que le total auquel ils s'attendaient.

Tel est bien le sens des paroles de M. le député Outrey et tel est le sens que nous avons donné à ces paroles. Au surplus, en ce qui concerne la société française à laquelle il fut fait allusion, nous la savons cotée en Bourse de Paris et constituée des éléments les plus sérieux en cultures tropicales.

En attendant que notre éminent ministre actuel des colonies [Albert Sarraut] ne tienne sa promesse et ne donne l'exemple de finir dans la peau d'un colon après avoir vécu dans celle d'un homme d'État de grande envergure, il faut enfin bien reconnaître que les Français émigrent fort peu vers leurs colonies et qu'il faut applaudir aux efforts de tous ceux qui viennent les aider dans l'œuvre, si longue et si difficile, de la mise en valeur, qui exige des hommes de choix et des capitaux importants, toutes choses dont la Métropole n'est vraiment pas prodigue à notre endroit.

C'est donc de bien grand cœur et très sincèrement que nous saluons ceux-ci, qui mettent leur entière confiance, leurs capitaux et leur expérience au service d'une colonie trop peu connue et trop peu peuplée et partageront sa bonne, et sa mauvaise fortune dans l'avenir.

MISSION PARLEMENTAIRE EN INDOCHINE AVEC HENRI MAÎTRE, PERREAU-PRADIER ET VALUDE

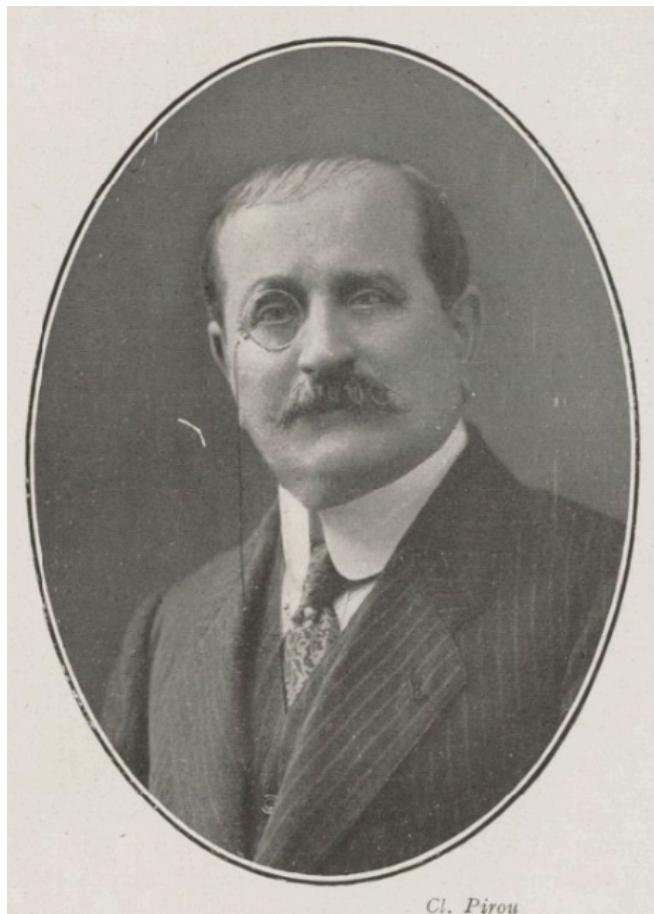
[Outrey à la chambre d'agriculture de Saïgon]
(*Les Annales coloniales*, 17 mai 1923)

Le 15 mars dernier, à 17 heures, la Chambre d'agriculture et le Syndicat des planteurs de caoutchouc, réunis, ont reçu, en l'hôtel de la Chambre d'agriculture, M. Outrey, député de la Cochinchine.

Dans une courte improvisation, M. Labaste souhaita la bienvenue à M. Outrey. Il retraca la belle carrière administrative du député, chez qui ont toujours dominé les caractéristiques d'activité et de bienveillance, si hautement appréciées des colons, et que M. Outrey a reportées dans sa déjà brillante carrière de député.

Celui-ci répondit au président et à l'assemblée par quelques mots heureux.

Puis une longue causerie-discussion s'engagea sur les sujets multiples, qui passionnent la colonisation de ce pays.



Cl. Pirou

(Le Monde colonial illustré, n° 5, février 1924)

(Les Annales coloniales, 8 février 1924)

En Cochinchine, la lutte électorale se poursuit très âpre. M. Ernest Outrey se débat avec sa vivacité coutumière contre les attaques de ses adversaires. Deux classes semblent se trancher : d'un côté, les sociétés, les hauts fonctionnaires, les Hindous ; de l'autre, les petits employés, les petits fonctionnaires et les Annamites naturalisés. M. Ernest Outrey aurait les premiers, dont quelques-uns iraient à l'aviateur Roland Dorgelès, depuis plusieurs mois en Cochinchine.

Mais c'est surtout avec son ancien concurrent de 1919, M. Monin, actuellement à Paris, mais qui rejoint Saïgon le mois prochain, que M. Ernest Outrey aura à compter.

[Conseil supérieur des colonies]
M. Outrey, candidat au Cambodge
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1924)

M. Outrey, candidat à la délégation du Cambodge, arriva samedi matin à Battambang pour rendre compte de son mandat et exposer son programme. Une réunion publique eut lieu au bungalow de Battambang sous la présidence de M. Poucet, directeur des Distilleries. Tous les électeurs étaient présents. Au cours de son discours, M. Outrey recueillit constamment des applaudissements et des marques d'approbation. La réunion fut clôturée par un ordre du jour de confiance voté à

l'unanimité. M. Outrey, qui visita déjà Soairieng, Kompongspou, Takéo, Kampot, Kompong-chnang, Pursat, reçut partout le même accueil chaleureux et enthousiaste.

L'*Illustration* juge M. Outrey
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1924)

M. Outrey n'a pas bonne presse, hormis, naturellement, celle notoirement outréiste, qui l'encense à l'asphyxier.

Voici quelques lignes sur lui, relevées dans *l'Illustration*, journal universel auquel on ne saurait reprocher de travailler contre le député actuel de Cochinchine ni pour un de ses concurrents aux prochaines élections.

On dit qu'en lisant ce qui suit M. Ernest Outrey se fâcha tout rouge de la rosserie du trait final décoché — *in cauda venenum* — par l'auteur de cette esquisse peu flattée.

N. D. L. R.

Mais M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, est, lui, un personnage important et spécifiquement colonial. Rien de ce qui touche à l'Asie ne lui est étranger. À travers le cristal de son monocle, il examine toutes les affaires exotiques et métropolitaines avec assurance. On parle souvent de lui à la Chambre et, si ce n'est pas toujours pour le louer, ce n'est toujours, non plus, pour moquer. Il est orateur abondant. Ancien résident supérieur en Indochine il a découvert tous les arcanes de l'administration et quand l'arithmétique du budget est soumise à l'approbation des ses collègues, il ne manque point d'émettre des critiques, toutes dictées par sa sollicitude pour cette Cochinchine dont rêvent avec nostalgie les poètes et les artistes qui n'y sont point allés et que, lui, considère prosaïquement, bureaucratiquement, ferroviairement et, espérons-le, raisonnablement.

Un Annamite candidat aux élections législatives
(*L'Écho annamite*, 31 mars 1924)

La *Voix libre* et la *Cloche Fêlée* avaient annoncé — la première dans son numéro de samedi dernier et la seconde, le lundi suivant — la candidature de M. Antoine Ng.-buu-Giau aux prochaines élections législatives.

La nouvelle vient d'être confirmée par la *Libre Cochinchine*, dont M. Giau est le gérant. Sa candidature a pour ainsi dire, un sens symbolique ; c'est une simple protestation contre le régime de l'arbitraire administratif, dont, avec tant d'autres, notre compatriote est victime.

Nul n'ignore, en effet, les injustices qu'eurent à supporter, depuis 30 ans, M. Pierre Mang d'abord, et son fils, M. Antoine Giau, ensuite.

Voici en quels termes notre frère Fontaine-Laporte présente son ours — pardon ! son candidat — qui ne se réclame d'aucun groupe ni d'aucun programme :

C'est un homme, simplement un homme qui a souffert et qui souffre de la malveillance, de la mauvaise foi, de l'arbitraire d'autres hommes dont le bon plaisir est la seule loi. M. Nguyen-buu-Giau ne sollicite pas des électeurs un siège au Parlement, mais une protestation indignée, à laquelle voudront s'associer tous les brimés, tous les persécutés, tous ceux qui ont ou eurent à souffrir de la malveillance, de l'arbitraire, de la tyrannie administratives.

Cette candidature, qui ne revêt aucun caractère politique, est un appel à tous les honnêtes gens, sans distinction de partis ni de races.

Un démenti confirmé
(*L'Écho annamite*, 23 avril 1924)

Du procès-verbal de la séance du mardi 15 avril de la chambre de commerce de Saïgon*, nous extrayons le passage suivant, qui confirme le démenti donné par M. Robert Crémieux, dans l'*Information d'Extrême-Orient**, il y a plus d'une semaine, au sujet d'un télégramme d'une « haute personnalité coloniale », sur la foi duquel M. Ernest Outrey est parti en guerre contre le colonel Bernard :

La chambre apprend avec plaisir, par télégramme de MM. Fontaine, qu'aucune campagne n'a eu lieu à Paris pour l'augmentation des charges de la Colonie, et la suppression des emprunts indochinois en France.

Toutefois, elle estime que sa protestation n'est pas sans intérêt, car elle montre que, le cas échéant, la chambre saurait protester contre toute velléité d'entrave de l'essor de la colonie.

En avant les promesses et la machine à recommander
(*L'Écho annamite*, 23 avril 1924)

Nous avons lu dans l'*Information d'Extrême-Orient* la lettre suivante :

Saïgon, le 17 avril 1924.

À M. Outrey, député de Cochinchine.

Monsieur,

J'ai appris que, hier après-midi, vers quinze heures, vous avez envoyé un ami commun chercher, chez moi, un de mes plus anciens collaborateurs, que, du reste, vous ne connaissiez pas. Lorsqu'il fut en votre présence, vous lui avez froidement offert de le faire entrer dans l'Administration, en envoyant un télégramme à qui de droit, à Hanoï. Mon collaborateur vous a répondu que ce n'était pas la peine et il a tourné les talons.

D'aucuns, à ma place, Monsieur, trouveraient que vous allez un peu fort, en période électorale.

Mais, moi, je me contente de vous dire ceci : Puisque vous pouvez, sur un simple télégramme, procurer des places, même à des gens qui en ont déjà et qui ne vous demandent rien, je vous offre de vous adresser une longue liste des sans travail de Cochinchine, « qui la crèvent » et qui seront heureux de profiter de vos bonnes dispositions philanthropiques et désintéressées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Robert CRÉMIEUX.

*
* *

D'autre part, la *Vérité* a publié le plaisant entrefilet qu'on va lire :

Amusante méprise

Il vient d'arriver une aventure bien plaisante à notre député dans son zèle à se créer partout des obligés afin que ceux-ci votent pour lui.

Il y a, au Service de l'Identité, un brave Annamite qui, depuis quelque douze ans, fut naturalisé.

M. Outrey rencontra-t-il celui-ci quelque part et s'imagina-t-il qu'il devait lui faire plaisir. En tout cas, notre Annamite reçut l'autre jour une belle lettre de notre député dans laquelle ce dernier l'informait avec satisfaction qu'il venait d'obtenir enfin sa naturalisation.

Quoi ? se demanda notre Annamite en recevant cette lettre. Aurais-je rêvé ? Ne serais-je pas citoyen français depuis plusieurs lustres ?

Il réfléchit, puis, comprenant, il partit d'un grand éclat de rire. La lettre d'Outrey retardait de douze années !

Évidemment, c'est une méprise que peut faire tout le monde. N'empêche qu'elle est fort amusante. Elle montre aussi que M. Outrey est si inquiet au sujet de sa réélection qu'il ne sait comment s'ingénier pour s'attirer les bonnes grâces de ses électeurs.

Eh bien, à dire vrai, ce racolage nous dégoûte un peu. C'est l'habitude ! objectera-t-on, en pareille circonstance. Fâcheuse habitude, répondrons-nous. Ça, c'est de la politique de la mare stagnante, que disons-nous, de la flaque, de la plus malodorante flaque,

Elle est aussi humiliante pour celui qui la pratique que pour ceux envers qui elle est pratiquée. Les électeurs de Cochinchine méritent mieux que cela. Ils ne sont pas des mendians qui offrent leur voix pour une aumône. Ils voudraient bien que la lutte électorale s'élevât un peu. En tout cas, ce n'est pas sur M. Outrey qu'ils doivent compter pour cela. Il est bien pire des arrondissementiers.

Ça ne fait rien. on a bien ri au Service lie l'Identité et on y rit encore de la méprise de notre député !

*
* * *

M. Outrey s'entend comme pas un à faire la cuisine électorale. Mais il faudrait un estomac d'autruche ou de député sortant hanté par le spectre d'un blackboulage imminent pour s'en accommoder.

Il est fort douteux que le Gouvernement général et local fournisse bénévolement à ce singulier « cuistot » les ingrédients nécessaires à la préparation de l'abominable « tambouille » qu'il compte servir à des électeurs qu'il suppose plus ou moins affamés fe faveurs administratives.

En effet, il faut dire à la louange de l'Administration qu'elle paraît décidée à observer envers les candidats une stricte neutralité.

L'autre jour, parlant des tournées électorales de M. Monin à l'intérieur, la *Vérité* écrivait :

« Notons que, pour la première fois depuis bien, bien longtemps, aucun symptôme de pression officielle ne se manifeste dans l'Intérieur.

« Il convient de féliciter l'Administration d'une attitude qui l'honneur infiniment. »

On peut voir une autre preuve de cette neutralité de l'Administration dans ce fait qu'à la Bibliothèque du Gouvernement l'*Indépendant* et la *Vérité* voisinent sur la table de la salle de lecture avec les journaux « bien-pensants » alors que cette dernière en a été pendant longtemps proscrite.

L'*Indépendant* soutient, comme l'on sait, la candidature de M. Foray, et la *Vérité*, celle de M. Monin.

Si, malgré cela, M. Outrey s'obstine, il n'arrivera qu'à confectionner un plat de navets aux pommes cuites.

OUTREY, PROVIDENCE DE L'INDOCHINE
(*L'Écho annamite*, 25 avril 1924)

On peut différer d'avis sur les mérites intrinsèques de M. Ernest Outrey. Libre aux gens de foi robuste ou volontairement aveugles de prétendre que le député sortant de la Cochinchine est un grand homme et qu'il a l'étoffe d'un ministre ou d'un gouverneur général de l'Indochine. Ce sont là des opinions personnelles que chacun a le droit de professer, pourvu qu'il n'aille pas jusqu'à les imposer à ses voisins. Tous les goûts sont dans la nature ; en période électorale, les idées les plus paradoxales, les plus saugrenues peuvent se donner libre cours. Le grand mathématicien Henri Poincaré s'est bien amusé à démontrer avec une rigueur et une logique toutes scientifiques que la terre, contrairement à l'axiome généralement admis, ne tourne pas ! Il n'y a que les ivrognes qui ne soutiennent point qu'on dise qu'ils sont ivres.

J'accorde donc que M. Outrey est un grand homme. On me trouvera peut-être, malgré toute ma volonté, encore trop tiède, un crime que, sous la Convention, les « purs » reprochaient aux gens modérés qu'ils envoyoyaient à l'échafaud sans autre forme de procès. Allons ! pour faire bonne mesure — et échapper à la guillotine — je veux bien croire encore que c'est la Providence qui a suscité M. Outrey pour sauver ce pays.

Je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas moi qui puis me flatter de cette géniale trouvaille, dont mon esprit simple, situé aux antipodes du mysticisme électoral, ne se serait jamais avisé. C'est le docteur Honorat, ancien Cochinchinois en rupture de Cochinchine (espérons qu'il n'a pas emporté la « cochinchinette ») et qui habite pour le présent à Mostaganem, qui l'a écrit dans une lettre adressée à M. Lucien Héloury, lequel vient de mourir, ou « à son successeur » (voyez le pressentiment) au fauteuil directorial de l'*Opinion*.

En effet, dans la lettre précitée, que mon grand confrère de la rue Pellerin a publiée, le docteur Honorat forme des vœux ardents pour le « triomphe » de M. Outrey. Souhait exaucé d'avance comme chacun sait, avant la lettre, si je puis dire, puisque avant que la lettre vît le grand jour de la publicité, la presse locale avait enregistré toute une série de « triomphes » remportés par M. Outrey depuis Battambang jusqu'à la pointe de Camau.

Donc, avec la ferveur d'un dévot, le bon docteur prêche pour son saint, pardon, je veux dire le député de son cœur, « l'homme qu'un favorable destin a donné à ce pays », M. Outrey enfin. D'aucuns, mal lunés, se froisseront peut-être de ce que cet honorable disciple d'Esculape se mêle un peu indiscrètement de ce qui ne devrait plus l'intéresser, lui qui a quitté la Cochinchine. Mais passons... Après tout, c'est bien le moins qu'après avoir tant recommandé les autres, notre député se fasse recommander une fois à son tour à ses électeurs. Pour être exact, je dois dire : deux fois, car l'autre jour, la presse insérait un appel bien senti de la Fédération des fonctionnaires coloniaux de France aux fonctionnaires français d'Indochine, en faveur de M. Outrey. Un service rendu implique une revanche. M. Outrey est si bien pénétré de cet équitable précepte qu'il s'ingénie à être agréable à ses électeurs : les petits cadeaux entretiennent l'amitié.

Dans le recul du temps et de l'espace, les gens et les choses nous apparaissent embellis, parés de qualités que notre mémoire, victime de ses mirages, leur prête généreusement. Aux yeux attendris du docteur Honorat, M. Outrey est le dévouement incarné, le redresseur de torts, le grand réparateur d'injustices, l'homme compatissant à toutes les misères, l'ami sûr.

Et le brave homme, qui, visiblement, n'est plus « à la page », d'ajouter : « Voter pour Outrey, c'est le devoir national de tout bon Cochinchinois. »

Rien que ça ? Tout de même, il va un peu fort, le bon docteur ! Accordons à son opinion la valeur d'un simple témoignage, — comme il le dit lui-même — un témoignage qui a grand besoin d'être mis au point, et n'insistons pas.

Tel est — d'après le docteur Honorât — l'homme suscité par le Dieu des Urnes pour faire le bonheur de la Cochinchine et de l'Indochine.

— Mais, vous demanderez-vous, lecteurs, où est-il dit que M. Outrey a sauvé l'Indochine ?

C'est *l'Opinion* encore qui l'affirme dans un *Premier Saïgon* surmonté de cette manchette sensationnelle : « Sans M. Ernest Outrey, la Chambre aurait peut-être (le mot est savoureux) vendu l'Indochine aux Américains », et portant en épigraphe la bourde fameuse du non moins fameux géographe Onésime Reclus : « Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique. »

En dormant, nous l'avons, Madame, échappé belle !

Pas moins, pécaire ! dirait Marius (de Marseille).

Ma foi, j'ai beau me représenter sous l'aspect le plus terrible le péril conjuré grâce à l'intervention de M. Outrey, je n'arrive pas à faire courir sur mon épiderme le moindre frisson de terreur rétrospective. Je me souviens trop bien de l'accès de mauvaise humeur de M. Gaudin de Villaine et des démentis officiels opposés aux racontars auxquels donna naissance la suggestion du sénateur de la Manche concernant la vente de l'Indochine aux Américains.

De l'aveu même de *l'Opinion* et, par conséquent, de M. Outrey lui-même, cette proposition était une énormité. M. Outrey la prit cependant au sérieux.

Saisissant l'occasion offerte par la discussion du budget des colonies, il prit la parole pour demander au Gouvernement de faire connaître ses intentions et provoquer la manifestation des membres de la Chambre sur cette grave question. Le Ministre répondit de façon à calmer les appréhensions légitimes de tous les amis de l'Indochine.

L'Opinion ajoute que ceux-ci sont légion. Mais, alors, de deux choses l'une : ou bien la Chambre n'a pas attaché d'importance à la boutade de vieil enfant fâché de M. Gaudin de Villaine, que, soit dit en passant, la gestion des finances de l'Indochine mettait à bon droit en mauvaise humeur ; ou bien les amis de l'Indochine, qui sont « légion », auraient fait justice avec ou sans M. Outrey-de cette « énormité ».

Dans l'une et l'autre hypothèse, le député de la Cochinchine n'a fait qu'enfoncer, en la circonstance, une porte ouverte.

À entendre ses amis et ses partisans, M. Outrey est sans cesse sollicité par un instinct irrésistible de Terre-Neuve... Un Terre-Neuve dont la bonne volonté serait trahie par une « guigne » persistante. Qu'on en juge.

M. Outrey a sauvé, avec le prestige de la France, les fonds des déposants de la Banque Industrielle de Chine. Résultat : les déposants n'ont pas encore touché un sou.

M. Outrey a sauvé les fonctionnaires des machinations machiavéliques du Colonel Bernard. Résultat: un démenti particulièrement autorisé a fait crever la vessie comme une bulle de savon.

M. Outrey a sauvé la République en bataillant avec le Bloc National contre les partis de gauche. Résultat : il a contribué à voter 14 milliards d'impôts nouveaux. Voyant que le vent souffle maintenant à gauche, M. 'Outrey essaie de se faire accepter par un parti radical-socialiste (?) local, que M. Labbé constitue pour les besoins de sa cause.

M. Outrey promet, cette fois-ci, de lâcher ses électeurs pour sauver les indigènes. Il l'a juré à Rachgia.

« Ce sera, a-t-il dit aux Annamites réunis chez M. Nhan-Xoai, ce sera ma dernière législature. Pendant les huit années que je viens de passer au Palais Bourbon, j'ai dû

m'occuper des Français, puisqu'ils sont mes électeurs. Désormais, je pourrai me consacrer aux intérêts annamites, n'ayant plus à ménager mon collège électoral, puisque c'est la dernière fois que je sollicite ses suffrages.»

Ah ! le bon billet ! Les intérêts des Français et ceux des Annamites sont-ils si opposés qu'il faille négliger les uns pour s'occuper des autres ? Il est vrai que M. Outrey les considère sous le jour spécial d'un esprit imbu des préjugés du vieux colonialisme. Ainsi, dans son appel aux électeurs, M. Outrey se vante d'avoir personnellement soutenu M. Albert Sarraut lorsque ce dernier s'est préoccupé d'augmenter la contribution des colonies en matière de recrutement. Il constate avec complaisance que c'est à la coopération élargie de la France d'outremer qu'il a été possible au Parlement de réduire à dix-huit mois la durée du service militaire obligatoire. Il ne s'aperçoit pas que, par contre, la durée du service militaire des indigènes de Cochinchine a été portée de deux à quatre ans, sans que les assemblées locales aient été consultées sur l'opportunité d'une pareille mesure, et qu'en fait la conscription est établie, sauf quelques cas d'exemption motivés par des considérations de famille, chez les indigènes, qui ne trouvent de refuge que dans l'Administration. Prime donnée au fonctionnarisme, auquel ils ne sont que trop portés et que l'on déplore par ailleurs dans les discours officiels et les journaux !

M. Outrey savait pourtant que les Annamites répugnent, pour le moins autant que les Français, au service militaire, parce que, moins que tout autre peuple, ils aiment le métier des armes. Pour avoir dirigé plusieurs provinces cochinchinoises et même la Cochinchine, il connaissait les abus auxquels donnait lieu le recrutement des tirailleurs, la sévérité des Conseils de guerre à l'égard de pauvres diables que la nostalgie du village natal et du foyer poussait à se rendre inconsciemment coupables d'un délit prévu pour des soldats d'une autre race, de mentalité différente, soumis à la servitude de l'impôt du sang.

Ah ! si M. Outrey avait voulu sauver, ou, plus simplement, défendre les indigènes, les occasions ne lui auraient pas manqué !

Il les défendra mieux à l'avenir ? Hum ! Pour attirer les chalands, certain figaro promettait sans cesse, aussi, de raser gratis demain.

NGUYÊN PHAN-LONG.

Un malentendu
(*L'Écho annamite*, 28 avril 1924)

Dans un de nos derniers numéros, nous avons reproduit une lettre ouverte à M. Outrey parue dans l'*Information d'Extrême-Orient* sous la signature de M. Crémieux, son directeur.

Notre confrère vient de publier une lettre de M. Figli mettant les choses au point.

Notre souci d'une stricte impartialité nous fait un devoir de l'insérer en la faisant suivre des lignes par lesquelles M. Crémieux a confirmé l'exactitude des faits. La voici.

Saïgon, le 18 avril.
Monsieur CRÉMIEUX
Directeur de l'*Information*, Saïgon

Saïgon
Monsieur,
Je lis dans l'*Information* du 19 avril, une lettre dans laquelle vous faites grief à M. Outrey d'avoir tenté de débaucher un de vos collaborateurs.

Mieux que personne, cependant, vous savez que le député de Cochinchine n'a fait aucune démarche dans ce sens. C'est moi, qui, de moi-même, sans avoir pris conseil de qui que ce soit, suis venu voir mon compatriote, M. Mariani, et lui ai proposé, dans le seul but de lui rendre service, de faire hâter sa nomination aux fonctions de commis-greffier, en demandant à M. Outrey d'intervenir en sa faveur.

Je me croyais en droit de supposer que M. Mariani, qui a subi avec succès l'examen exigé pour prétendre à cet emploi, serait heureux de voir avancer l'heure de son entrée dans l'Administration. Je n'ai été inspiré, en accomplissant cette démarche, que par la sympathie que j'ai pour M. Mariani et le désir de lui procurer au plus tôt une situation stable, exempte d'aléas. C'est sur ma demande également que M. Outrey, chez qui j'avais conduit M. Mariani, a proposé à ce dernier de câbler à Hanoï en sa faveur.

J'espère que ces explications prouveront ma bonne foi et que vous constaterez que M. Outrey n'était pour rien dans l'affaire.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées. Signé, FIGLI
Signé : FIGLI

Nous publions avec plaisir cette lettre de notre ami, M. Figli, dont nous nous empressons, en la circonstance, de reconnaître l'entièvre bonne foi.

Nous reconnaissons volontiers d'ailleurs que M. Outrey n'avait aucunement prévu la visite de M. Mariani amené chez lui par son ami M. Figli.

R. C

De la lettre précitée, il résulte que M. Outrey n'a fait, en la circonstance, aucune proposition, aucune démarche incorrecte. Nous lui en donnons acte volontiers, tout comme nous aurions été heureux de relever à son actif des faits décelant de sa part une sympathie agissante à l'égard des Annamites. Ce n'est point de notre faute si nos investigation exemptes de tout parti-pris, de toute idée d'hostilité personnelle, nous ont conduit à des conclusions défavorables au député sortant.

Habemus confitentem reum
(*L'Écho annamite*, 28 avril 1924)

Nous avons, en effet, l'aveu du coupable.

Le coupable, c'est M. Outrey. Depuis son retour dans la colonie, le député sortant a gardé un silence obstiné sur la question du monopole du port de commerce de Saïgon*. Il n'a jamais répondu aux questions qui lui ont été posées de tous les côtés sur ce sujet brûlant. Son opinion là-dessus ne pouvait que se déduire — par prétérition, pour ainsi dire de son attitude négative et de ses attaches dans le monde financier. Heureusement, les faits se sont chargés de parler à sa place. Nous avons relaté dernièrement l'incident survenu, le 14 avril, à la Chambre d'agriculture, entre M. Outrey et un des membres de cette assemblée. Venu pour rendre compte de son mandat, M. Outrey traita d'individus les adversaires du monopole. L'épithète désobligeante — qui trahissait la pensée intime de celui-ci — fut vertement relevée par M. Beyssac. On sait que l'assemblée paysanne est unanimement hostile à la convention Candelier, sur laquelle l'Administration ne jugea pas à propos de la consulter, pressentant sans doute une opposition irréductible de sa part.

Voici qu'au cours d'une réunion plénière, tenue la 24 avril, des membres du Comité d'action républicaine aux colonies et du parti radical et radical-socialiste réunis (parti formé, pour les besoins de la candidature de M. Outrey, à l'instigation de M. Labbé, l'agent électoral de ce dernier, dans des conditions sur l'irrégularité desquelles nous reviendrons prochainement), l'ordre du jour traditionnel approuve l'attitude politique du

député sortant durant les deux dernières législatures, notamment en ce qui concerne la stricte application du Traité de Versailles, la politique des réparations et l'importante question des monopoles.

Or, dans un article publié par *l'Information d'Extrême-Orient*, M. Herriot, le grand chef officiel du parti radical et radical-socialiste, s'est déclaré, avec une netteté excluant toute chance d'équivoque ou d'erreur, partisan des monopoles d'État. Il s'est élevé avec énergie contre l'abolition de ces monopoles, qui ne tend à rien moins qu'à en instituer d'autres au profit de sociétés privées.

Le Bloc national, avec lequel M. Outrey s'honorait naguère de collaborer étroitement, a, au contraire, poursuivi la suppression des monopoles d'État : il a commencé par celui des allumettes.

Hier membre du Bloc National, aujourd'hui affilié à un parti radical et radical-socialiste de fantaisie, M. Outrey est, en réalité, inféodé au seul groupe qui compte à ses yeux : le consortium dont l'influence néfaste à ce pays commence à se révéler dans l'affaire du monopole du port de commerce de Saïgon.

À l'heure qu'il est, aucun doute ne peut plus subsister sur l'opinion du député sortant à l'endroit de la convention Candelier : il en est bel et bien partisan.

COMÉDIE ÉLECTORALE
par E. DEJEAN DE LA BATIE
(*L'Écho annamite*, 30 avril 1924)

Nous voici en pleine période électorale. C'est le moment, pour l'électeur conscient et réfléchi, d'ouvrir l'œil, de juger les candidats en présence, non pas seulement d'après leurs paroles et leurs écrits, mais aussi d'après le sens continu de leurs actes passés et de leur attitude présente. Selon la tradition, les citoyens qui briguent l'honneur de représenter leurs compatriotes étaient à qui mieux mieux, à pareille époque, leurs mérites réels ou imaginaires, pendant que les agents électoraux se mettent en devoir de lécher leur ours, pour le peindre ensuite de la couleur qu'ils croient, être celle qui flatte le mieux le regard du peuple souverain.

L'égoïsme est humain. Aussi, ne néglige-t-on rien pour décrocher la timbale convoitée. Les moins scrupuleux n'hésitent pas à donner libre cours aux mensonges et à l'hypocrisie.

Il est incontestable qu'en matière de comédie électorale, M. Ernest Outrey dépasse de bien loin en compétence ses concurrents actuels. Ses partisans sont actifs. L'expérience de deux campagnes électorales leur a fait acquérir une science indiscutée.

Déjà, en 1919, ils nous ont donné la mesure de leur savoir-faire. Ils avaient trouvé un moyen tout à fait ingénieux de faire voter en bloc pour M. Outrey, tout un groupe de Français de l'Inde. Ils les avaient racolés un peu dans tous les coins de Saïgon, pour les enfermer dans une maison où le vin, les liqueurs, le champagne même, leur furent servis à discrétion, à tel point que ces noirs citoyens en devinrent gris comme la Pologne. Le lendemain, ivres-morts comme des soldats en goguette qu'une patrouille aurait ramassés dans la rue, on les entassa dans des autos louées pour la circonstance, et en avant pour la mairie ! L'heure était matinale.

Personne encore à l'hôtel de ville. Les libres citoyens de l'Inde, à demi conscients, furent conduits dans les isoloirs par des compères qui glissèrent à leur place dans l'urne des bulletins au nom de M. Outrey.

Par surcroît, juste à la veille du scrutin, éclata dans le Landerneau administratif la nouvelle du relèvement des soldes du personnel français, des rangs duquel partait déjà un murmure de mécontentement, qui allait grandissant, à l'adresse de M. Outrey.

Ah ! M. Outrey s'entend à machiner les élections comme une pièce de féerie !

Cette fois-ci, lui et ses amis ont trouvé mieux. Comme le renard de la fable, ils ont, en effet, cinquante tours dans leur sac.

On sait que le député sortant appartenait au Bloc National, dont le gouvernement fut si néfaste à la France, si favorable aux profiteurs de la guerre et de la paix, et si dur pour le pauvre peuple, qui lui doit le renchérissement continu de la vie. M. Ernest Outrey lui-même se vantait dans une récente proclamation aux électeurs d'avoir voté quatorze milliards d'impôts nouveaux de consommation. Mauvaise tactique, comme nous l'avons démontré dans un de nos derniers articles. Il s'en est bien aperçu après coup, si bien qu'il vient de brûler ce qu'il adorait. Bah ! un reniement de plus ne pèse pas lourd sur une conscience aguerrie.

Malheureusement pour lui, ses actes et ses écrits sont là qui l'accusent. C'est avec des députés du Bloc National — dont il se dit l'ami — qu'il voyagea en Indochine, à la tête de la mission parlementaire de funambulesque mémoire. Le 25 mars dernier encore, il s'honorait « d'appartenir au groupe des républicains modérés » et se déclarait nettement hostile aux radicaux-socialistes. Imprudence qui lui attira une verte réplique de M. Robert Crémieux.

Après l'exclusion de M. Albert Sarraut du parti radical-socialiste, M. Outrey n'a-t-il pas désapprouvé publiquement la sanction qui frappait l'ancien ministre des colonies ? Cette attitude ne signifiait-elle pas que M. Ernest Outrey ne partageait pas la manière de voir du parti de M. Édouard Herriot, à la discipline duquel il n'avait pas à se soumettre, étant étranger à ce parti ?

Or, peu après, en un tour de main, M. Outrey a retourné sa casaque. Il soutient à présent qu'il est inscrit, depuis dix ans, au groupe radical de gauche, auquel, nous assure-t-il, il s'est toujours associé par ses votes répétés. Comprenez qui pourra !

Pour notre part, nous croyons plutôt que M. Outrey est margouillat, chauve-souris, caméléon, comme l'appellent nos confrères *l'Indépendant* et *la Vérité*. N'ayant pas, au fond, de convictions, il revêt ses idées de la nuance du jour. Voyant que le vent de l'opinion publique souffle vers la gauche, M. Outrey déploie ses voiles et donne un coup de barre de ce côté, et vogue la galère électorale !

Quelques jours après la chute de son premier cabinet, M. Poincaré abandonna, dans un discours retentissant, les suppôts du Bloc National, la poussée républicaine lui imposant de se retourner du côté des radicaux qu'il appelait au pouvoir. M. Outrey, en bon opportuniste, penche donc à gauche.

Cependant, comme il lui fallait au moins un vernis de radicalisme, son compère Labbé s'en chargea. M. Labbé sortit donc du fond d'un tiroir les statuts poussiéreux d'un Comité « d'action républicaine aux colonies françaises et du parti radical et radical-socialiste », qui y dormaient depuis plusieurs années d'un sommeil léthargique.

Investi des pouvoirs de président du groupe réveillé, M. Labbé — ô nom prédestiné ! procéda ensuite au baptême d'Ernest Outrey, né du jour même au parti radical-socialiste. La cérémonie eut lieu le 24 avril, et, quoique présidée par Labbé, elle n'avait pas l'air bien catholique, je veux dire pas très républicain, ni surtout radical-socialiste.

En voici la preuve.

M. Cicéron, délégué officiel du parti républicain radical-socialiste de France, se présenta à l'église — pardon ! — à la mairie, à l'heure de la réunion du comité d'action républicaine.

On l'arrêta à la porte.

« Montrez patte blanche, s'il vous plaît ? »

M. Cicéron exhiba une carte signée de M. Édouard Herriot lui-même.

« On n'entre pas ! » lui fut-il répondu !

M. Cicéron dut avoir, à ce moment-là, la tête de saint Pierre à qui un Cerbère malavisé refuserait l'entrée du Paradis.

La consigne était formelle. Seuls étaient admis les partisans de M. Ernest Outrey.

Que signifiait cette réunion de radicaux-socialistes, dont étaient exclus des radicaux-socialistes authentiques comme MM. Cicéron et Robert Crémieux ?

Mais voici le mot de l'éénigme. MM. Outrey, Labbé et compagnie ne sont que des radicaux-socialistes de circonstance, des radicaux-socialistes de contrebande.

En effet, l'*Information d'Extrême-Orient* a reçu le câble suivant de M. Herriot, le chef officiel du Parti radical et radical-socialiste français :

« Souhaite ardemment constitution parti radical indochinois pour agir accord avec nous. »

Le parti radical n'existeit donc pas en Indochine, puisque M. Herriot souhaitait sa création ici. Une section cochinchinoise vient seulement d'être constituée à Saïgon, sur l'initiative de M. Herriot lui-même, qui a accrédité officiellement à cet effet M. Cicéron, en le munissant de pièces parfaitement en règle.

Conclusion : la séance du 24 avril n'était qu'une comédie destinée à tromper indignement le collège électoral cochinchinois, qui s'en souviendra, le 11 mai prochain, pour donner à M. Ernest Outrey une leçon méritée et lui rappeler qu'on ne se moque pas impunément du peuple dont on sollicite les suffrages.

Est-ce vrai ?
(*L'Écho annamite*, 30 avril 1924)

Des partisans de M. Outrey s'en vont répétant que le député sortant aurait demandé et obtenu, en faveur des fonctionnaires français, un nouveau relèvement de solde d'un dixième.

Est-ce que M. Outrey médite une manœuvre de la dernière heure dans le genre du relèvement des soldes qui le sauva littéralement aux élections de 1919 ?

Nous nous refusons à croire — jusqu'à preuve du contraire — que la haute droiture de M. le Gouverneur général Merlin se prête à une pareille surenchère électorale, dont le résultat immédiat serait de grever les budgets, déjà absorbés en grande partie par des dépenses de personnel, d'un accroissement de charges dont les contribuables feraient, une fois de plus, les frais.

On prêtait à M. Merlin l'intention de réduire les traitements du personnel européen. Il a renoncé à ce projet, si tant est qu'il l'ait jamais conçu.

Les intéressés se seraient émus à bon droit : ce qui leur avait été accordé devait leur rester acquis. Mais est-il raisonnable de leur octroyer de nouveaux avantages ?

La réélection de M. Outrey ne vaut pas le sacrifice de plusieurs millions, malgré le prix qu'y attache l'intéressé.

Électeurs candides ou... trop malins
(*L'Écho annamite*, 30 avril 1924)

Une lettre ouverte, adressée à M. Outrey par les électeurs de Binh-Dông et insérée dans l'*Opinion*, débute ainsi : « Permettez-moi, en venant vous remercier d'être venu parmi nous dans ce petit coin perdu, démontrant par là que partout où se trouvent vos électeurs, vous tenez à les voir, afin de vous rendre compte de leurs désiderata, de venir vous exprimer un vœu de la population de Binh-Dong. »

Les soi-disant électeurs -qui se réduisent, en réalité, selon toute probabilité, à une seule unité - profitent bien entendu de l'occasion pour proclamer leur(?) confiance dans

le député sortant. Notre homme-multiple remercie celui-ci d'être venu' voir ses électeurs partout où ils se trouvent, sans s'apercevoir qu'il souligne par là la singulière

façon dont M. Outrey fait sa campagne électorale, fuyant en public les électeurs, comme le chien de Jean de Nivelle fuyait son maître, préférant aux réunions contradictoires les palabres en tête-à-tête ou en comité fermé.

Il est vrai que M. Outrey ne se sent pas de taille à rivaliser de talent oratoire avec des adversaires tels que MM. Foray et Monin.

Il reconnaît ainsi qu'il ne possède, en tant que député, que des moyens limités. C'est par là que s'explique le rôle effacé qu'il a

joué, durant les deux dernières législatures, à la Chambre, où, en présence de tant de maîtres de la parole, il faut à un nouveau venu, surtout à un député colonial, un réel talent pour s'imposer à l'attention de l'assemblée.

M. Outrey est éloquent par son silence, qui est un véritable réquisitoire qu'il dresse contre lui-même.

LÉGISLATIVES
SIX CANDIDATS POUR UN ÉLU
(*L'Echo annamite*, 2 mai 1924)

Nous comptons, à l'heure qu'il est, six candidats à la députation de la Cochinchine : MM. Outrey, Monin, Foray, Ng.-buu-Giau, Ng.-duc-Long et, en dernier lieu, Ganofsky.

Dans un récent article, nous avons longuement, exposé notre manière de voir à propos de la candidature de M. Antoine Nguyen-tuu-Giau. Nous avons dit que ce dernier, victime de la fantaisie et de l'arbitraire administratifs, se présentait au titre de protestataire et ne se réclamait d'aucun parti ni d'aucun programme ; que son unique intention était non pas de briguer un siège au Parlement, mais d'inviter les électeurs cochinchinois à manifester leur désapprobation à l'endroit des dénis de justice dont lui et feu son père sont victimes depuis une trentaine d'années. Nous avons également exposé les raisons pour lesquelles, en présence de ces circonstances particulières, les journaux indigènes de langue française, partisans d'une représentation effective des Annamites à la Chambre, se trouvaient dans l'impossibilité de soutenir la candidature de M. Giau, pour lequel ils ont, d'ailleurs, beaucoup de sympathie et d'estime.

Beaucoup moins intéressante, certes, est la candidature d'un autre naturalisé, M. Nguyen-duc-Long, dont nous avons jugé à propos de ne pas parler. Commis des Douanes en retraite, M. le *dôc-phu* Nguyen-duc-Long — qu'il ne faut pas confondre avec notre directeur, M. Nguyen-phan-Long, qui, du reste, n'est pas naturalisé et ne le sera pas — présente à ceux qui le connaissent des symptômes inquiétants de déséquilibre mental. Il serait cruel de dire que M. le *dôc-phu* Long aurait des titres à une cellule à Biênhôa*, plutôt qu'à un siège au Palais Bourbon. Du reste, ce candidat déclare adopter les programmes de tous ses concurrents réunis, ce qui suffit à donner à sa candidature le caractère de fantaisie qui lui convient. Donc, glissons, et n'appuyons pas.

Quant au directeur de la *Voix Libre*, M. Ganofsky, la lutte qu'il mène depuis trois ans contre l'arbitraire et le favoritisme nous dit assez la nuance de ses idées en politique. À ce point de vue, il a notre sympathie ; mais sans avoir besoin d'être prophète, on peut lui prédire un échec assuré. L'expérience que fit M. Ganofsky en se présentant aux dernières élections au conseil colonial est particulièrement significative. Quoique très estimé des petits, des faibles et des brimés, qui ont toujours trouvé en lui un défenseur infatigable, le directeur-gérant de la *Voix Libre* n'a recueilli qu'un nombre assez faible de voix. M. Ganofsky, il est vrai, ne manque pas de bonne volonté et se dépense sans compter pour les bonnes causes. Malheureusement, la meilleure volonté du monde ne suffit pas à un homme pour remplir à la satisfaction des électeurs un mandat de

l'importance de celui de député de la Cochinchine. Il faut y ajouter autre chose, notamment un talent de parole que ne semble pas posséder notre confrère.

Sous le rapport de l'éloquence, M. Ernest Outrey se trouve, il faut l'avouer, fortement handicapé par la nature vis-à-vis de ses deux concurrents actuels, — les seuls qui comptent réellement à l'heure présente — MM. Foray et Monin. Modeste commis des Services Civils, M. Outrey est monté aux plus hauts échelons de la hiérarchie administrative, grâce au temps et à une discipline sévère qui fut l'honneur de sa carrière de fonctionnaire colonial. Il semble que son séjour à la Chambre — où il n'a tenu qu'un rôle assez effacé — ne lui ait point conféré la maîtrise de la parole nécessaire à un député qui veut émerger de la masse anonyme.

Quiconque l'a entendu ne se fait aucune illusion à cet égard. M. Outrey bafouille en public. Cela éclate, même aux oreilles les moins difficiles, et ce n'est pas le brevet de foudre d'éloquence que généreusement lui décernent ses partisans enthousiastes qui réalise le miracle de délier sa langue trop lente et trop lourde.

Aussi, M. Outrey, qui est malin et pratique avant tout, préfère-t-il visiter ses électeurs par petit paquet et leur glisser des mots mielleux et des promesses alléchantes dans le tuyau de l'oreille. Il fuit comme la peste les réunions contradictoires, qui le mettraient en état d'infériorité notoire par rapport à des adversaires rompus au maniement du verbe.

C'est ce qui explique la piteuse dérobade du député sortant à la dernière réunion organisée par les soins de la Ligue de la République, où les as du barreau Foray et Monin l'auraient mis en fâcheuse posture.

Trop fier et trop madré cependant pour reconnaître sa défaite, M. Outrey a trouvé une excuse à sa retraite peu glorieuse. Le comité de la Ligue, assure-t-il, renferme dans son sein des communistes notoires.

La belle affaire ! Les communistes ont-ils jamais bouffé du parlementaire tout cru et M. Outrey craignait-il que sa grassouillette personne n'excitât leur appétit d'anthropophages ? Nullement, ce nous semble. Le Palais Bourbon ne compte-t-il pas des députés communistes notoires, tels que MM. Cachin et Vaillant-Couturier ? M. Outrey pourtant n'a jamais perdu à leur contact le moindre kilogramme de chair ! A notre connaissance, il n'a jamais refusé de siéger au Parlement à cause de la présence de quelques collègues communistes.

Et puis, la Ligue de la République a opposé le démenti le plus formel au motif invoqué par M. Outrey pour couvrir sa dérobade.

Saisi d'une demande d'exclusion, signée de quelques ligueurs « outreyistes », contre certains de ses membres, non nommément désignés d'ailleurs, qu'ils accusaient d'adhérer au communisme, le comité de la section cochinchinoise de la Ligue de la République a voté, à l'unanimité, samedi soir, l'ordre du jour suivant :

« Le comité, n'étant composé que de membres qui n'ont jamais failli aux statuts de la Ligue de la République et n'ayant jamais constaté aucune propagande communiste dans son sein, estime qu'il n'est formé que de bons républicains. »

Il est donc permis de constater, une fois de plus, que le citoyen Outrey a cherché à jeter de la poudre aux yeux des électeurs. Mais ces derniers ne se laissent plus duper et, d'ores et déjà, leurs préférences vont aux deux candidats républicains bon teint, MM. Foray et Monin, bien mieux qualifiés que le député sortant pour représenter la Cochinchine à la Chambre.

Il est logique et naturel que les électeurs cochinchinois préfèrent, au bafouillage à la manière de M. Outrey la dialectique serrée, dépouillée d'artifices oratoires et, pour ainsi dire, toute géométrique d'un Foray, ou bien l'éloquence entraînante d'un Monin.

Quand un plaideur veut gagner son procès, est-ce qu'il confierait sa cause à un avocat bredouillant ?

Non, évidemment. Et pourtant, c'est ce qu'a fait le collège électoral de la Cochinchine au cours des deux dernières législatures, en portant son choix sur

M. Outrey, bon administrateur, si l'on veut, mais médiocre parlementaire. Certes, il a fallu une expérience de huit années pour que l'on s'en aperçoive enfin.

Mais il est vraiment temps de mettre fin à une erreur et de la réparer dans la mesure du possible.

E. DEJEAN de la BATIE.

LÉGISLATIVES
Des fonctionnaires s'en mêlent
(*L'Écho annamite*, 2 mai 1924)

De quoi ? Des élections législatives, parbleu !

En effet, non contents de demeurer simples spectateurs des compétitions entre les candidats en présence, certains fonctionnaires y jouent un rôle militant qui n'est plus un mystère pour personne.

Un de nos confrères a dénoncé les agissements de M. Defurne, Inspecteur en activité des Postes et Télégraphes, qui est revenu à Saïgon, où il exerça naguère les fonctions de chef de ce service en Cochinchine, pour se livrer à une propagande électorale effrénée en faveur de M. Outrey, souriant aux uns et menaçant les autres. D'autres, plus humbles, toujours d'après le même confrère, président, à Binh-tây ou ailleurs, de petites réunions, affichant ouvertement leurs préférences — ce qui est leur droit — et délaissent complètement les services dont ils ont la direction — ce pourquoi il méritent d'être rappelés à l'ordre et le seront par qui de droit, il faut l'espérer — pour faire des visites et essayer de décrocher des voix.

Ajoutons que M. Defurne a écrit dans l'*Opinion* plusieurs « Premier Saïgon » destinés à l'apologie de M. Outrey. Notre directeur en a relevé un : celui dans lequel l'auteur essayait de présenter M. Outrey comme le sauveur de l'Indochine. Pour les besoins de la réélection de son protecteur, le panégyriste électoral n'a pas hésité à prêter à la France un mercantilisme qui est la négation de la reconnaissance et de l'attachement dont ses représentants officiels se sont faits, en son nom, les interprètes à l'égard des colonies qui l'aidèrent avec tant de dévouement aux heures les plus sombres de sa vie nationale.

Apologie, heureusement trop piteuse et qui se ressentait trop de l'inexpérience de son auteur — qui tirait désespérément à la ligne et se battait les flancs sans arriver à rallonger — pour donner le change aux lecteurs tant soit peu avertis. Constatant son peu de succès comme journaliste. M. Defurne se fait maintenant agent électoral.

Qu'en pense l'Administration ?

LA GIFLE
(*L'Écho annamite*, 5 mai 1924)

Nous reproduisons ci-dessous l'article de l'*Information d'Extrême-Orient** dans lequel M. Robert Crémieux apprend aux électeurs cochinchinois que le parti radical et radical-socialiste de France, par la voix de son éminent président M. Édouard Herriot, avait refusé son patronage au candidat Ernest Outrey.

Celui-ci, il est vrai, a répondu à M. Crémieux, en déclarant qu'il appartenait au groupe de la gauche républicaine et non pas au parti radical-socialiste. Dans ces conditions, il est difficile de s'expliquer l'empressement avec lequel M. Outrey s'est emparé de la perche que lui tendait son compère Labbé au nom du comité « d'action républicaine aux colonies françaises et du parti radical et radical-socialiste » récemment ressuscité à Saïgon pour les besoins de sa cause..

Il est vrai aussi que M. Outrey change de partis avec autant de facilité que d'amitiés et inimitiés politiques. Nous croyons être dans le vrai en disant que le député sortant est surtout opportuniste.

N. D. L. R.

RÉPUBLICAINS ! ÉCOUTEZ !

À l'heure où certains démagogues veulent investir Outrey d'une qualité qu'il n'a pas : celle de républicain radical socialiste ;

À l'heure où une bande de fumistes ressuscitent un groupement radical vétuste et périmé pour les besoins d'une cause déjà perdue, celle d'Outrey ;

À l'heure où, défenseur des principes primordiaux et inaliénables de la République, je me vois traîné dans la boue par les insulteurs à gages du nommé Outrey ;

À l'heure où Poincaré lui-même, répudiant le Bloc national, se tourne vers le Parti radical-socialiste pour lui demander de collaborer utilement au grand œuvre de la République ;

À l'heure où, détruisant toutes les équivoques, un vrai parti radical et radical socialiste vient de se créer en Cochinchine, pour indiquer leur devoir à tous les Républicains ;

À l'heure où M. Outrey veut faire étalage de son bluff politique en vous racontant qu'il a empêché de vendre l'Indochine, alors qu'il est tout prêt à vendre la Cochinchine, ses habitants français et annamites à la bande de financiers véreux dont il est l'homme ; il faut que vous sachiez que M. Outrey est désavoué par les républicains de la Métropole qui le répudient, parce qu'ils le connaissent et connaissent son bourrage de crânes et que, si vous le réélisez, il serait à la Chambre mis au ban des partis de gauche qui veulent une France propre et des Colonies saines.

Le Parti républicain radical et radical-socialiste de France avait écrit à son délégué, M. Cicéron, la lettre suivante datée du 22 novembre 1923 :

Monsieur et cher collègue,

Le congrès du Parti, approuvant les décisions prises en mai dernier, a décidé qu'un comité central serait constitué sans délai dans les départements où n'existe pas encore une fédération républicaine radicale et radicale-socialiste.

C'est le cas du vôtre.-Nous vous prions donc d'assurer votre collaboration au bureau dit comité exécutif pour créer cet organisme indispensable à la veille des élections :

Le secrétaire général
BOUFFANDEAU.

Ce parti a été constitué il y a six jours : il possède déjà près d'une centaine d'adhérents enthousiastes.

Ce parti est le parti de la République qui vous donne, à vous, fonctionnaires de tous ordres, à vous, Annamites qui avez des aspirations légitimes à satisfaire, à vous, colons qui voulez qu'on ne trafile pas du pays que vous cultivez, les seules garanties réalisables de sécurité et d'espoir.

Le Parti radical-socialiste de Cochinchine qui veut être, avant tout, le parti de la loyauté et de la sincérité, a demandé à son président HERRIOT si Outrey avait le droit de se réclamer de lui.

La gifle, la voilà ! Monsieur Outrey ; c'est HERRIOT qui vous la colle en pleine face en câblant :

Robert CRÉMIEUX,
président du comité radical, Saïgon
Lyon, 1^{er} mai. — Ne puis accorder Outrey patronage radical.

Si neutralité non respectée m'en informer.
Signé : HERRIOT

Voilà ! vous êtes servi ! et maintenant, Monsieur Outrey, vous pouvez baver sur moi dans vos journaux; vous pouvez essayer de me discréditer dans l'opinion publique. Vous pouvez, oubliant les scandales où votre nom est mêlé, essayer de jeter sur mes amis et moi une boue qui ne salit que celui qui la manipule.

Vous pouvez essayer de tromper la masse électorale.

Vous pouvez annoncer la faillite des journaux qui vous combattent.

Vous n'empêcherez pas l'inévitable.

Vous n'empêcherez pas que M. HERRIOT me charge de vous dire:

Nous, les vrais Républicains, nous ne voulons plus de vous. ALLEZ-VOUS-EN !

RÉPUBLICAINS ! ÉCOUTEZ

M. HERRIOT, président du Paris radical et radical-socialiste, vous demande nettement de ne pas voter pour Outrey.

Fonctionnaires, ne vous laissez pas bluffer, M. Outrey n'est pas candidat du Gouvernement et si certains se permettaient de vouloir vous intimider par des menaces, dites-vous que vous n'avez rien à craindre. Vous serez protégés. Le grand Parti radical français est derrière vous pour vous soutenir. — Pas de reconnaissance du ventre ! — La reconnaissance pour la République qui, par la voix de son grand apôtre HERRIOT vous dicte votre devoir.

Vive la France ! Vive la Cochinchine !

Vive la République !

Robert CRÉMIEUX,
président du comité central du Parti républicain radical et
radical-socialiste de Cochinchine.

Une réunion de naturalisés chez M. Nguyen-van-Cua (*L'Écho annamite*, 5 mai 1924)

La réunion des naturalisés organisée par M. Diêp-van-Cuong a eu lieu samedi 3 mai, à 20 heures 30, chez M. Nguyen-van-Cua.

Une quarantaine de naturalisés y assistaient ; la plupart étaient venus par curiosité ou dans l'ignorance du but visé par les promoteurs. Ces derniers, M. Outrey et M. Diêp-van Cuong en tête, ont officié avec une ferveur quasi-religieuse.

Le grand pontife Ernest Outrey paya de sa personne en faisant à l'auditoire un exposé filandreux, où chaque phrase revenait comme un leitmotiv, le « Je » sempiternel.

Ensuite, le diacre Diêp-van-Cuong donna lecture de l'appel du colonel Do-huu-Chân, que nous publions d'autre part. Il monta lui-même en chaire pour prêcher. Il poussa le zèle jusqu'à dire à M. Outrey, après son oraison, que les assistants avaient une confiance absolue en lui comme en Dieu le père. Par un reste de pudeur, ou plutôt par coquetterie, M. Outrey répondit, en minaudant, à son compère qu'il n'en demandait pas tant et qu'il devait se conformer aux directives du comité.

Enfin, on se sépara sur la promesse de vaincre avec M. Outrey ou de mourir.

Seulement, le lendemain, un des assistants — et non des moindres — vint dire à un de nos amis qu'il avait été attiré sans s'en douter dans cette caverne d'Ali-Baba et des quarante électeurs, jurant qu'il voterait contre M. Outrey. Pas mal d'autres assistants se trouvent dans les mêmes dispositions d'esprit que lui.

N'empêche que la presse « outreyiste » va publier un nouveau bulletin de victoire flamboyant.

Mais rira bien qui rira le dernier.

À DEUX JOURS DES ÉLECTIONS
par E. DEJEAN de la BATIE
(*L'Écho annamite*, 9 mai 1924)

« Notre campagne électorale sera calme et courtoise, parce que nous savons que la raison et le bon droit sont de notre côté et que notre candidat se présente aux électeurs les mains nettes et la conscience pure, ayant rempli de son mieux son mandat durant les deux dernières législatures. Nous laisserons à nos adversaires les injures chères à leurs habitudes, nous contentant d'y opposer des arguments sûrs et des faits précis. »

Telle est en substance la déclaration que fit l'*Impartial* à l'ouverture de la période électorale.

Pas d'injures ! Du calme et de la courtoisie !

Ah ! oui !

Lisez donc l'*Impartial* d'hier et vous m'en direz des nouvelles.

Sous le titre : « Paul Monin communiste », M. de Lachevrotière dresse un réquisitoire écrasant contre MM. Léon Werth, Bui-quang-Chiêu, Ng. phu-Khai, Nguyêñ-an-Ninh et Tran-xuân-Ho, comme si M. Paul Monin était responsable des actes de ces messieurs.

Pour bien montrer les idées communistes de M. Monin sous leur jour véritable, M. de Lachevrotière cite même *in extenso* un article du *Paria* signé de Trân-xuân-Ho, que M. Monin ne connaît certainement pas et qui lui-même ne se doute certainement pas de l'existence de M. Paul Monin.

Il accuse aussi M. Bui-quang-Chiêu et « consorts » de répandre clandestinement en Cochinchine Le *Paria*. Affirmation gratuite, car le *Paria* est saisi dès son entrée en Cochinchine par le Service de la Sûreté.

Et voilà les armes dont, à bout d'arguments, se sert le directeur de l'*Impartial* pour combattre un concurrent de M. Ernest Outrey. Elles sont bien mal choisies, comme on peut le constater. Dame ! faute de mieux, on fait flèche de tous bois !

L'*Impartial* appelle M. Paul Monin et ses amis des « antifrançais ». Or, Paul Monin a fait la guerre au service de la France, ce qui n'est pas le cas du directeur politique de l'*Impartial* et de son rédacteur en chef, ainsi que de leur ami M. Labbé, celui-là même qui patronne la candidature Outrey au sein d'un quelconque comité républicain. Il est renversant, on en conviendra, de voir des embusqués notoires, voire des riches de la guerre, traiter un ancien combattant d'ennemi de la France ! Nos confrères de la boutique rouge, qui réclament pour M. Candelier le monopole du port de commerce de Saïgon-Cholon, prétendent détenir déjà avec leurs seuls amis le monopole du patriotisme.

Mais cette comédie ne trompe personne, pas plus que celle qui consiste à proclamer que Paul Monin a manqué à sa promesse de ne pas se présenter contre M. Outrey. Oh ! la presse « outreyiste » croit écraser son adversaire en publiant avec une complaisance non dissimulée le fac-similé photographique d'une lettre de Monin dans laquelle il confirmait la détermination qu'il avait prise de ne pas concurrencer le député sortant en 1924.

Les « outreyistes » ignorent-ils donc que ce n'est pas Monin qui se présente, mais bien un groupe qui le présente, un groupe qui a des droits imprescriptibles : les anciens combattants ?

M. Monin pouvait-il se dérober aux instances de ses compagnons d'armes, tout comme M. Outrey se dérobe, lui, aux réunions contradictoires ?

Et puis, la situation a changé depuis l'affaire du port de commerce. M. Monin avait cru trouver en M. Outrey un honnête homme ; il s'est aperçu maintenant que celui-ci est inféodé à la haute finance. Monin pouvait-il déserter le poste de combat que lui avait assigné la confiance de nombreux électeurs pour la défense de l'intérêt supérieur de la Cochinchine ? Pouvait-il devenir, par une abstention inexplicable, un complice de M. Ernest Outrey dans son alliance avec les requins ?

Celui qui a manqué à ses promesses en l'occurrence, c'est encore Ernest Outrey, lequel a trahi la confiance de ses mandants en se mettant au service des « gros sacs ». On l'a élu pour représenter la Cochinchine, et non pas pour aider les « ventres dorés » à mettre le pays à l'encan. Après la défection d'Ernest Outrey, tout citoyen a le droit et le devoir de se dresser devant lui comme devant un ennemi de son pays.

C'est ce qu'a parfaitement compris le candidat Paul Monin.

Ainsi qu'on peut le voir, les attaques dirigées contre lui sur ce terrain apparaissent comme bien mesquines. De même que les mensonges et les calomnies ne sauraient l'atteindre, de même certaines thèses paradoxales ne sauraient diminuer la confiance que lui accorde une fraction importante du collège électoral.

Se rendant compte eux-mêmes du bafouillage de M. Outrey, quelques-uns de ses partisans cherchent à diminuer l'importance de l'art du bien parler dans les assemblées délibératives d'un peuple que César signalait déjà comme épris d'éloquence.

« Il est logique et naturel, ai-je écrit récemment, que les électeurs cochinchinois préfèrent au bafouillage à la manière de M. Outrey la dialectique serrée, dépouillée d'artifices oratoires et, pour ainsi dire, toute géométrique d'un Foray ou bien l'éloquence entraînante d'un Monin. Quand un plaideur veut gagner son procès, est-ce qu'il confierait sa cause à un avocat bredouillant ? »

Ce passage de mon article a suggéré à M. Camille Devilar un *leader* où il tentait de démontrer que « parler est d'argent, mais agir est d'or ». Je partage entièrement sur ce point l'avis du directeur du *Courrier saïgonnais*, à la condition de nous entendre sur le sens du mot « agir ». Évidemment, « agir est d'or » quand il signifie, dans le cas qui nous occupe, travailler à la grandeur et à la prospérité du pays.

Est-ce bien dans ce but qu'a agi M. Outrey durant les deux dernières législatures ? Pour ma part, je penche plutôt pour le contraire et les adversaires de M. Outrey et moi-même l'avons suffisamment prouvé pour qu'il soit superflu d'y revenir.

Dans ces conditions, je ne vois pas trop pourquoi l'on préférerait M. Outrey à ses concurrents, MM. Foray et Monin.

Parlant de la crédulité des Français, M. Devilar conclut en ces termes : « Le peuple, auquel on n'opposait guère de démentis quand il s'intitulait, un peu hardiment, « le peuple le plus spirituel », est devenu le plus niais, le plus crédule, le plus badaud, le plus fait pour entourer les escamoteurs et charlatans et acheter leurs drogues. »

Merci pour le peuple souverain ! « C'est le règne des avocats sans cause et des médecins, sans clientèle », ajoute M. Devilar,

Avocats sans cause ? Tel n'est pas, je pense, le cas de M^e Foray ; tel n'était pas non plus celui de M^e Monin, dont l'étude était fort achalandée. M. Devilar affirme que si nous avions à Saïgon un médecin candidat, je ne voterais pas pour lui. Qu'en savez-vous, grand frère ? L'art de parler n'est pas incompatible avec celui de guérir.

Pour les besoins de la cause du candidat qu'il défend, le directeur du *Courrier saïgonnais* manifeste une phobie exagérée à l'égard des orateurs. Mais, quoiqu'il cite à l'appui de sa thèse de longs textes en français ancien et moderne, à qui ferait-il croire que les Mirabeau, les Gambetta, les Jaurès et tant d'autres ne devaient pas à leur éloquence la majeure partie des succès qu'ils remportèrent au service de la Patrie ?

Eh bien ! non, semble soutenir M. Devilar, qui se plaît aux paradoxes. Pas de Mirabeau, pas de Gambetta, pas de Jaurès !

Plutôt le docteur Lê-quang-Trinh ! Pourquoi ? Parce que les médecins sont moins souvent et moins longtemps à la tribune ? Pas toujours, M. Devilar.

Si vous aviez assisté à une certaine séance du conseil colonial, vous auriez entendu M. Trinh bafouiller pendant trois bons quarts d'heure pour dire en « petit nègre » que la *Tribune indigène* était vendue aux Chinois. Certes, Démosthène, au temps où il était encore bêgue, n'aurait pas mis un temps si long pour dire si peu de choses. L'éloquence ne consiste-telle pas, en effet, à dire beaucoup en aussi peu de mots que possible ?

D'autre part, son manque d'éloquence a joué à M. Outrey plus d'un vilain tour, au détriment de la Cochinchine. On se rappelle que le député sortant se rassit, avec une docilité exemplaire, en remettant en poche son interpellation au sujet du krach de la Banque industrielle de Chine, sur une simple invitation du président du conseil, M. Briand. Voilà, certes, ce que n'aurait jamais fait Mirabeau, par exemple. À sa place, M. Outrey serait sorti de la salle du Jeu de Paume, avec une humilité toute chrétienne, sur l'ordre du marquis de Dreux-Brézé

Un autre exemple de l'effet déplorable du bafouillage de M. Ernest Outrey nous est fourni par l'interpellation Boisneuf sur les scandales coloniaux. N'est-ce pas une honte pour les Cochinchinois de voir un député noir se payer le luxe de défendre les intérêts des indigènes d'Indochine, en présence de M. Outrey qui prétendait représenter cette colonie et qui interrompait à peine de temps à autre son collègue pour placer quelques observations banales ?

Avant que M. René Boisneuf n'eût abordé le vif du sujet de l'affaire dite de Thai-Nguyên, M. Outrey l'approuvait déjà par des phrases du goût de celle-ci : « Je commence par vous déclarer que tout ce que vous allez dire est parfaitement exact ! »

Tiens ! M. Outrey serait-il prophète par hasard pour savoir d'avance que ce que M. Boisneuf allait dire était parfaitement exact ?

La belle consolation d'avoir un mandataire de cette trempe !

Pour les raisons ci-dessus et pour celles que ses adversaires ont déjà longuement exposées, je persiste à croire qu'il est dans l'intérêt de la Cochinchine et des Cochinchinois de choisir, dimanche prochain, un élu qui soit mieux doué que M. Outrey sous le rapport de la parole et plus disposé que lui à remplir consciencieusement son mandat. Les parlottes en petit comité et les conciliabules en vase clos ne sont pas le fait d'un député.

Comment M. E. Outrey s'intéresse à la population annamite (*L'Écho annamite*, 9 mai 1924)

En 1909, M. E. Outrey était gouverneur en Cochinchine ; il se donna mission de remplir abondamment les coffres du Trésor en soutirant des piastres aux indigènes ; il inventa la reclassification des rizières qui n'était qu'une majoration déguisée de la quotité des impôts inhérents à chaque classe de terres. La représentation annamite au conseil colonial protesta, mais en vain, et les 6 conseillers annamites firent le geste admirable de donner leur démission. M. E. Outrey ne s'en émut pas autrement. Ainsi, contrairement à l'avis de la représentation annamite, le gouverneur Outrey imposa sa volonté et cela se traduisit par une nouvelle charge fiscale dont la population indigène fit les frais. Est-ce là une preuve de la sympathie dont le candidat Outrey se montre si prodigue aujourd'hui vis-à-vis des indigènes ? Les Annamites citoyens dont le vote sera l'expression du sentiment général de la masse populaire devraient se rappeler ce fait à l'actif de M. Outrey, au lieu de prêter une oreille attentive à ses protestations d'amitié intéressée pendant la période électorale

Il y a mieux : quand la Mission parlementaire vint en Cochinchine, sous la conduite de M. E. Outrey, en février 1923, celui-ci accepta avec empressement une invitation chinoise, alors qu'il hésitait à venir chez les Annamites. Il ne fallut rien moins que la

crainte d'un scandale dont le retentissement eût été considérable dans la Métropole pour décider M. Outrey à accepter un banquet annamite.

Au cours de ce banquet, un cahier de vœux des plus modestes fut remis à M. Outrey qui répondit à M. Ng. phan-Long, au nom de la Mission. Force promesses furent dites ; or, ni la retraite des fonctionnaires indigènes ne fut relevée, ni le crédit agricole institué, ni la représentation indigène modifiée. Bref, aucune des questions soumises à l'attention bienveillante de M. Outrey ne fut examinée par l'Administration ; donc, aucun espoir de voir la moindre satisfaction accordée aux Annamites grâce à l'intervention du député sortant, qui est mal venu pour crier ses amitiés aux indigènes dont les aspirations les plus légitimes l'ont laissé totalement indifférent.

Nous avons donc le droit de dire aux Annamites que M. E. Outrey n'est leur ami que pendant la période électorale, parce qu'il a besoin des 350 voix de naturalisés. Une fois élu, il continuera de protéger les monopoles, de seconder les grosses banques dans leur œuvre d'exploitation éhontée des richesses de l'Indochine au détriment des indigènes.

Voter pour M. E. Outrey, c'est donc commettre une trahison vis-à-vis des intérêts de la Colonie, c'est compromettre l'avenir de la Cochinchine.

B. C.

(*L'Information d'Extrême-Orient**)

Les élections législatives
 Cochinchine (1 siège)
 (*Les Annales coloniales*, 12 mai 1924)

M. Ernest Outrey, élu par 1.549 [1555] voix.

M. Farau [Foray], 158 [159] voix ;

M. Monin, 124 [626 !] voix ;

M. Giau, 31 voix,

Résultats de l'élection législative du 11 mai 1924
 (*L'Écho annamite*, 14 mai 1924)

Nombre d'inscrits : 3.467

Nombre de votants : 2.440

Majorité absolue : 1.187

	Outrey	Monin	Foray	Giau	Long
Baclieu	32	4	3	1	—
Baria	15	7	—	—	—
Bentre	19	7	2	—	—
Biênhôa	31	11	1	—	—
Cantho	32	11	2	—	—
Cap	22	15	1	—	—
Chaudoc	16	3	3	—	—
Cholon	183	45	20	1	—
Gocong	9	1	—	—	—
Hatién	6	4	—	—	—

Hôñquàn	15	4	—	—	—
Longxuyên	31	—	—	—	—
Mytho	37	10	5	—	—
Camau	6	2	1	—	—
Poulo-Condore	22	4	—	—	—
Rachgia	18	5	2	—	—
Sadec	13	5	1	—	—
Saïgon	945	457	110	28	1
Soctrang	34	2	1	1	—
Tanan	8	5	1	—	—
Tâyinh	13	7	2	—	—
Thudaumot	18	1	1	1	—
Travinh	15	4	—	—	—
Vinhlong	15	12	3	—	—
Total	1.555	626	159	31	1

Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1924)

Le 29 mars dernier, à Binh-tay, eut lieu l'inauguration solennelle des nouveaux bâtiments de la Société française des distilleries de l'Indochine, en présence de M. le Gouverneur de la Cochinchine, de M. le député Outrey

.....

LE PÉRIL COMMUNISTE

Nos colonies menacées
(*La Liberté*, 29 mai 1924)

Le danger bolcheviste aux colonies n'est pas un mythe. Le gouvernement s'en rend compte maintenant et les mesures qu'il vient de prendre en Tunisie en sont une preuve manifeste. D'ailleurs, M. Herriot n'a pas caché à la Commission sénatoriale des affaires étrangères, lors d'une récente réunion, que les Soviets concentraient maintenant leurs efforts pour « travailler » les populations indigènes de nos colonies, en vue de leur bolchevisation.

J'ai signalé au Parlement, lors de la discussion de la loi d'amnistie, les dangers de la propagande des communistes en Indochine et j'ai lu dans ce but du haut de la tribune de la Chambre des extraits d'un tract écrit en caractères chinois et écrit en caractères latins, émanant du Comité exécutif de l'Internationale communiste de Moscou..

*
* * *

Voici la traduction d'un autre tract écrit, lui aussi, en « quoc ngu » par des Annamites actuellement en France et que j'ai trouvé entre les mains de leurs compatriotes. Répandu par milliers en Indochine, il démontre de la façon la plus évidente l'activité de la propagande communiste dans notre grande colonie d'Asie :

Mes frères, n'oublions jamais que nous avons été trompés. Plus tard, si les Français nous demandent d'aller nous battre au front, nous leur cracherons au visage. Il vaut mieux mourir au pays natal qu'à la guerre. L'individu qui osera nous toucher nous trouvera.

Nous vous prévenons que, à l'heure actuelle, les Français sont en train de nous mobiliser car ils prévoient une autre guerre : ils veulent se battre à nouveau pour s'emparer de l'argent et pour détruire les maisons. Il y aura inévitablement encore d'autres morts.

Mes frères, il existe en Europe une seule association dite Internationale Communiste, qui, fondée en Russie, vient en aide aux habitants, aux travailleurs, aux cultivateurs, aux paysans, aux boys, aux cuisiniers, etc. Elle ne fait pas de différence de race, elle ne distingue pas les jaunes ou les noirs.

Les présidents de la République, les gouverneurs généraux et les rois ne sont pas admis au sein de cette association

Cette association a été fondée pendant la guerre. C'est M. Lénine qui en a pris l'initiative.

M. Lénine est Russe. Pendant la guerre; il a fait comprendre à ses compatriotes qu'ils étaient des naïfs. car ils se battaient et se faisaient tuer pour servir les intérêts de quelques-uns de ces sauvages qui, après la guerre, ont changé d'attitude et continuent à les opprimer. Il leur a dit ensuite qu'il valait mieux tourner leurs fusils et tirer sur leurs oppresseurs.

C'est grâce à M. Lénine que les Russes ont expulsé leur roi, comme nous voulons expulser les sauvages coloniaux.

Actuellement, la Russie est une République indépendante. Les Russes seuls sont, en effet, intelligents, héroïques, généreux, car ils n'aiment pas la guerre insensée et détestent détestent les individus qui ont volé notre pays,

La fondation de l'Internationale Communiste a pour but de communiquer avec les indigènes des colonies, comme nous par exemple, pour les aider à chasser les envahisseurs de leur pays.

Cette association vous conseille de ne pas vous laisser attendrir par les flatteries de certaines personnalités militaires et civiles, et de ne pas vous laisser opprimer par elles.

L'association vous conseille aussi d'en faire partie pour lui donner plus de force. Plus tard, nous verrons à quoi nous en tenir et les sauvages coloniaux sauront à qui ils ont affaire.

Mes frères, bientôt ce sera notre tour de disposer de la force, et ce sera à eux de s'incliner.

Soyez énergiques et fermes, et vous obtiendrez tout ce que vous désirez.

*
* * *

Ce document démontre que la propagande communiste aux colonies se généralise et qu'elle pourrait fort bien, si nous ne réagissons pas, atteindre à très bref délai toutes les parties de notre domaine d'outre-mer.

La question est d'autant plus dangereuse que cette propagande s'adresse à des populations simples qu'attire le mirage des mots et qui ne se rendent pas compte des conséquences réelles des tendances de la Troisième Internationale. Par contre — et c'est là le point noir — les éléments prétextes nationalistes, qui, dans nos colonies, forment une poignée de mécontents, ont été enchantés de trouver un appui dans les communistes français, c'est-à-dire des « Blancs » pour intensifier leur action jusqu'alors bien précaire et, en somme, quasi illusoire.

Jeunes Tunisiens, Jeunes Algériens, Jeunes Annamites veulent à leur tour jouer le rôle des Jeunes Turcs et des Jeunes Égyptiens. La principale partie de ce rôle consiste à bousculer l'ordre des choses établi, en méconnaissant, en bafouant les traditions séculaires des civilisations arabe et annamite, en bouleversant si l'on veut de très respectables vieux turbans et en déclarant guerre... à la paix française.

Ce qui est grave, c'est que ces éléments de troubles à qui il manquait de l'argent, de l'audace et des hommes, les trouveront grâce à l'appui de la propagande bolchéviste. Celle-ci ne cherche qu'une chose : saper l'organisation actuelle en jetant les États civilisés dans une ère nouvelle de troubles et de luttes intestines. Des révoltes coloniales seraient pour les communistes pour entraver l'effort de réorganisation économique et financière poursuivi par les partis sains du pays.

Nous ne pouvons ni ne devons laisser prendre corps à un tel état de choses et il faut crier casse-cou avant que l'incendie ne gagne par trop. N'oublions pas qu'il y a liaison entre les peuples musulmans et que la main bolchéviste se retrouve aussi bien dans l'attentat du Caire contre le général anglais sir Lee Stack, que dans la bombe lancée il a quelques mois contre le gouverneur général de l'Indochine, M. Merlin.

N'oublions pas non plus qu'en ce moment même, la presse communiste soutient le « Président » Abd-el-Krim, dans le Riff, espérant que celui-ci parviendra à tailler des croupières au maréchal Lyautey et à anéantir notre belle œuvre marocaine.

Cauchemars insensés, dira-t-on. Il n'empêche que l'heure est venue de prendre des mesures énergiques et de mettre le pied sans tarder sur le nid de vipères, avant que ces bêtes n'aient craché leur venin sur nos populations coloniales.

ERNEST OUTREY,
député de la Cochinchine.

La Commission des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 26 juin 1924)

Voici, par ordre alphabétique, la composition de la Commission des Colonies :
COMMISSION DE L'ALGERIE, DES COLONIES ET DES PROTECTORATS
Ernest Outrey

Membres sortants

Les membres de la Commission qui faisaient partie dans la précédente législature de la Commission des Colonies sont les suivants :

Ernest Outrey

LA PRESSE COLONIALE
fête M. Ernest Outrey
(*Le Petit Marseillais*, 27 juin 1924)

Le hasard fait vraiment bien les choses... La fête annuelle du Syndicat de la presse coloniale coïncidait, hier, avec l'arrivée à Marseille de M. Ernest Outrey, président du comité de patronage. Voilà pourquoi le sympathique député de la Cochinchine présidait le banquet, qui réunissait, dans la soirée, à l'hôtel du Louvre et de la Paix, de très nombreux convives. On voulut associer à cette manifestation, empreinte de la plus charmante sympathie, M. Cognacq, gouverneur de la Cochinchine, et quelques confrères de la presse indochinoise arrivés le matin d'Extrême-Orient.

Aux côtés de M. Marius Boyer, le dévoué président de la Presse coloniale de Marseille, se trouvaient MM. Outrey, Cognacq. Flaissières, maire de Marseille ; Rastoin, président de la Chambre de commerce ; Joucla, directeur du service colonial, représentant M. le ministre des colonies ; Miane, conseiller de préfecture, représentant le préfet des Bouches-du-Rhône ; Duverger, président de la Commission départementale ; Paul Vivien, président de la Presse coloniale de Paris ; Fontaine, président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indochine¹⁶ ; Bargeton, directeur de la Compagnie du gaz ; Ricaud, directeur de la Compagnie des tramways ; le docteur Forest, délégué élu du Tonkin ; Chenorkian, directeur du conseil de gérance de la Banque industrielle de Chine¹⁷ ; nos confrères indochinois Moribot [Monribot], directeur de l'*Opinion* ; Carigarie [Darrigade], rédacteur à l'*Impartial* ; Larue, Mazet, de Tostes [Tastes], Labbé, Ducasset [?] ; M^{mes} Cognacq. Outrey. Boyer, ainsi que MM. Ferrari, directeur de la Provence ; Silbert, Léon Gantier. Syvan, Bally, du Syndicat de la presse coloniale de Marseille, etc.

Au champagne, M. Marins Boyer remercia les Invités et, après avoir lu des dépêches de sympathie de MM. Doumergue, président de la République, et Daladier, ministre des colonies, adresse, au nom de tous, de chaleureuses félicitations à M. Outrey, qui a été réélu député de notre grande colonie asiatique.

Tour à tour, MM. Joucla, Flaissières, Miane, Duverger, Rastoin, Léotard, Paul Vivien et Capest firent l'éloge de M. Ernest Outrey et de l'œuvre admirable qu'il a accomplie pour le développement et la prospérité de notre empire colonial.

M. Outrey, au milieu des applaudissements unanimes, parla longuement des problèmes coloniaux, dont la solution doit faire l'objet de nos constantes préoccupations. Il se plut à souligner le rôle admirable joué en Cochinchine par le docteur Cognacq et annonça qu'une exposition coloniale sera organisée, en 1926, en Cochinchine, prélude de celle qui se tiendra à Paris en 1927. Après avoir remercié tous ceux qui apportent un concours précieux à la grande cause des France d'outre-mer, M. Outrey affirme qu'il est indispensable que le Parlement, vote le vaste programme établi par M. Albert. Sarraut pour la mise en valeur de nos colonies.

Et c'est pour prouver que chacun était en communion d'idées avec l'éminent orateur que l'assistance lui fit une très chaleureuse ovation. — T.

1924 (3 juillet) : intervention devant le
[Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine](#)

Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 25 juillet 1924)

Le 28 mai dernier a eu lieu à Vinh-Long, en présence de M. le docteur Cognacq et de M. Outrey, de toutes les notabilités de Saïgon et de Cholon, l'inauguration des usines de la Société industrielle de Vinh-Hoi pour la fabrication des briques silico-calcaires.

M. ERNEST OUTREY MENT !

¹⁶ Léonard Fontaine, président du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine.

¹⁷ Jacques Chenorkian : directeur de l'agence de Marseille de la Banque industrielle de Chine, et précédemment de celle de la Banca italiana di sconto (1917-1922).

par E. DEJEAN de la BATIE
(*L'Écho annamite*, 28 juillet 1924)

J'aurais pu intituler cet article : *De l'affaire Crémieux à la bombe de Canton*. Mon but est d'étaler aujourd'hui devant le jugement du public cochinchinois — j'allais écrire : devant le mépris de tous les gens honnêtes, loyaux et droits de la Colonie — les mensonges honteux et les basses manœuvres dont, depuis le 11 mai, s'est rendu coupable — dans un but de basse vengeance contre ses adversaires politiques — le triste personnage que des électeurs, intéressés ou inconscients, ont renvoyé au Palais Bourbon lors de la dernière consultation électorale.

Il est vrai que, éclairés à présent sur la mentalité déplorable de l'odieux citoyen qu'est Ernest Outrey, nombre de ses électeurs regrettent d'avoir voté pour lui et blâment sévèrement son attitude de ces derniers temps.

On connaît le rôle important que joua, à la veille de son départ pour France, M. Outrey dans l'affaire Crémieux. Il est donc inutile de nous y attarder. Nous avons, du reste, dit notre manière de penser sur ce scandale, et si nous y revenons, c'est pour manifester de nouveau notre étonnement de le voir se terminer « en queue de poisson ». Le silence de la presse quotidienne, toute dévouée à la cause du député de la Cochinchine et du gouverneur Cognacq, est significatif à ce sujet quand on songe aux coups de tam-tam qu'elle faisait entendre tout en se livrant à la danse du scalp autour du corps d'un ennemi tombé qu'elle croyait mort.

Loin de nous la pensée de défendre M. Robert Crémieux, dont la personnalité nous laisse indifférent. Nous demandons qu'il soit puni selon la loi si les faits qui lui sont reprochés sont reconnus exacts et que ses accusateurs soient condamnés s'il est innocent. Ou bien les accusations étaient justifiées, ou bien il y a eu arrestation arbitraire d'un citoyen français.

Dans les deux cas, la lumière doit être faite pleine et entière et la main de la justice s'abattre sans pitié sur les coupables, fussent-ils gouverneur ou député ou fils de sénateur et directeur de journal !

Pour le bon renom de la justice française en ce pays, il faut que tous, Européens comme indigènes, sachent qu'elle est égale pour tous et qu'elle garantit la liberté individuelle et la bourse de chacun d'une façon autrement efficace que par des textes demeurés lettre morte. Pas plus que la femme de César, la justice française ne doit être soupçonnée !

D'un côté, on accuse M. Robert Crémieux d'escroqueries avec la complicité de M. Maurice Cognacq ; de l'autre, on reproche, avec preuve à l'appui, à M. Ernest Outrey d'avoir provoqué l'arrestation arbitraire d'un Européen et sa détention illégale. Nous n'avons pas à rechercher ici qui a raison et qui a tort : mais il y a au moins un coupable parmi les trois hommes que la rumeur publique accuse. Il appartient à la justice de le rechercher et de le punir, et nous espérons, pour son prestige, qu'elle le fera.

Alors qu'en Cochinchine, certains milieux représentent, avec obstination et non sans au moins quelque apparence de raison, M. Ernest Outrey comme le grand coupable dans l'affaire de l'*Information d'Extrême-Orient*, notre député vient de commettre une nouvelle infamie.

C'est à propos de l'attentat de l'Hôtel Victoria, et vous vous demandez sans doute comme moi, chers lecteurs, de quoi se mêle ici M. Ernest Outrey. Au moment de l'attentat, celui-ci n'était ni en Chine ni en Indochine ; il se trouvait à bord de l'*André-Lebon*. Il ne s'était point, que je sache, livré à une quelconque enquête pour connaître le vrai mobile de ce crime politique et l'identité de son auteur et de ses complices. Les résultats de l'enquête officielle ne sont pas encore publiés. La presse en est réduite aux hypothèses les plus contradictoires.

Comment, dans ces conditions, M. Outrey pouvait-il donner des précisions sur un crime qu'il ne connaissait que par ouï-dire et en rendre responsables, comme il l'a fait, les journalistes indigènes hostiles à sa dernière candidature. et M. Léon Werth, « leur professeur de révolution » ! ! ? ?

Interviewé par le *Petit Marseillais* sur l'attentat de Canton, le député de la Cochinchine, au lieu d'avouer son ignorance en la matière, — ce qui eût témoigné de sa part d'une sagesse dont il est incapable — se mit à baver sur le dos de ceux qu'il avait appelés les « nouveaux riches de l'enseignement ». Peut-être estimait-il qu'un représentant du peuple doit être omniscient par définition ? Toujours est-il que voici les propres paroles de M. Outrey, telles que nous les rapporte le *Petit Marseillais*. Je tiens à les publier *in extenso*, afin qu'on ne m'accuse point de déformer à dessein la noble pensée de leur auteur :

— À mon avis, cet attentat fut dirigé non pas uniquement contre M. Martial Merlin lui-même, mais bien plutôt contre la personnalité du gouverneur général de l'Indochine. Il ne faut pas voir en ce geste odieux la manifestation d'un état d'esprit général ; l'Indochine connaît sous le régime de l'Administration française une grande ère de paix et de prospérité. Non, l'attentat dirigé à Canton contre M. Martial Merlin est le geste d'un petit groupe. J'irai jusqu'à croire que le prince Cuong-Dê, exilé de l'Indochine comme indésirable, et réfugié à Canton, fut le principal instigateur de cette tentative d'assassinat. Autour de ce prince évolue un groupe de beaux esprits, si je puis dire, qui ont mal digérés les principes de philosophie et l'histoire que les écoles françaises leur ont inculqués.

Ces factieux ont coutume de se livrer à des menées révolutionnaires dans les journaux de la colonie. Comment pourraient-ils avoir conscience de leur intelligence et de leur valeur s'ils ne tentaient de supprimer leur maître ? M. Renan ne l'a-t-il pas dit en regard de la Bible : « C'est dans le temple que se forgent les marteaux qui ébranleront le temple » ? En vérité, leur besogne est dérisoire. Je possède assez la connaissance de l'esprit indochinois pour assurer qu'il ne subit aucune atteinte sérieuse. Il y a partout des mécontents et des jaloux. La meilleure administration du monde ne saurait s'y soustraire. Or, je tiens à l'affirmer : l'esprit des indigènes est de la plus grande loyauté.

Nous nous sommes efforcés, au cours de notre colonisation, d'intéresser l'Indochinois plutôt que de le soumettre. Il en est résulté un excellent état général où chacun participe aux prospérités du pays. Sous tous les rapports, l'indigène est inattaquable. Avant mon départ de Cochinchine, les fonctionnaires et différentes personnalités de la colonie, ont offert au gouverneur de la Cochinchine, M. Cognacq, et à moi-même, un banquet de cinq cents couverts. Ils n'ont cessé, durant ce banquet, de nous assurer de leur sympathie et de leur gratitude. Nous les croyons vraiment sincères. Les Indochinois ne peuvent que gagner à vivre sous notre régime. Nous les instruisons, nous les dirigeons, nous les enrichissons même, nous les faisons vivre. L'attentat contre le gouverneur général n'est donc qu'un geste indifférent à notre politique. Les mauvais esprits qui n'ont pas compris ce qu'on leur enseignait à Paris auront à se repentir. Je les ai eus contre moi, lors de ma campagne électorale. Ils ont mené le même train que les communistes en France. Ils avaient, d'ailleurs, un professeur de révolution, M. Léon Werth, communiste français, qui vint de France en Indochine pour essayer de battre en brèche notre politique coloniale. Je suis heureux pour mon pays et pour la colonie d'enregistrer son échec. Le danger, voyez-vous, c'est de trop laisser croire à l'indigène qu'il a le tempérament occidental. Fatalement, dans ces esprits superstitieux où la raison ne fait que passer par éclairs sans s'établir, les mauvais germes ont beau terrain. Ajoutez cet orgueil puéril qui les domine et vous discernerez le but qu'ils essayent d'atteindre. Ils ne rêvent que de nous égaler. Leur grande joie est d'abandonner leurs costumes nationaux pour se vêtir à l'europeenne. Mais je ne crains rien de ces quelques meneurs. Ils sont noyés dans une population indigène qui nourrit à notre égard les

meilleurs sentiments. Cette population ne lâchera pas le pain quotidien pour une ombre d'idée révolutionnaire. Pour ma part, je n'ai que de bons résultats à citer. Le commerce, l'industrie et la finance en Indochine vont toujours en s'améliorant. Quelles sottes idées pourraient tenir devant ces résultats probants, devant ces manifestations d'un régime fort et sain ?

À ces insanités, il convient d'ajouter quelques commentaires, oh ! pas bien longs pour ne point affaiblir l'éloquent réquisitoire que le député de la Cochinchine vient de prononcer contre lui-même et qu'a publié une feuille non suspecte d'hostilité à son égard.

Remarquons d'abord que le châtelain de la Mayenne joue assez mal au Tartuffe: Sous ce rapport, il a besoin encore de quelques petites leçons. M. Outrey, en voulant dissimuler son visage sous le masque de l'hypocrisie, laisse voir le bout de l'oreille. Il lui manque le calme nécessaire à toute appréciation impartiale, et les gens de bonne foi ne sauraient *a priori* lui accorder leur confiance. « Je les ai eus contre moi lors de ma campagne électorale », avoue ingénument le pauvre homme en parlant de ceux qu'il représente comme de dangereux révolutionnaires. Et voilà dévoilé, du premier coup, le motif de l'animosité de M. Ernest Outrey à leur égard. On ne saurait être plus naïf ni plus maladroit.

« Ils ont mal digéré les principes de philosophie et d'histoire (tiens ! l'histoire a des principes maintenant ?) que les écoles françaises leur ont inculqués ; — dit-il encore, — ils ne rêvent que de nous égaler (ô crime !) ; leur grande joie est d'abandonner leurs costumes nationaux pour se vêtir à l'euro-péenne » !!! Voilà le procès de tendances que l'ineffable porteur de monocle, affligé d'une myopie incurable, fait à ses adversaires politiques !

Maintenant que M. Outrey a accusé, en termes non équivoques, nos confrères indigènes de la presse indépendante d'avoir des attaches avec le prince Cuong-Dê, qu'il nous donne la preuve de ses accusations ! Nous adressons la même invite à M. Maurice Cognacq, qui « a confirmé succinctement les déclarations du député de la Cochinchine », comme nous l'assure le *Petit Marseillais*. Et si ces deux personnages sont incapables d'y répondre dans le sens affirmatif, ils se sont eux-mêmes désignés au mépris des gens de bonne foi, et nous les traitons sans ambages de tristes individus et d'impudents menteurs !

Déjà, l'*Impartial* a accusé, avec une pitoyable légèreté, les lecteurs de la *Cloche fêlée* et « d'autres feuilles du même genre » de regretter que la bombe de Canton eût manqué M. Merlin ; M. Camille Devilar, qu'on ne saurait pourtant taxer d'excès de tendresse à notre égard, a fait bonne justice de cette affirmation ridicule d'un certain Rictus. M. Outrey à présent marche sur les traces de son digne serviteur. La chose ne nous étonne guère, et la presse indépendante doit enregistrer ces petites saletés comme autant de succès ; car, vraiment, pour nous abattre, il faudrait des griefs plus sérieux ; les âneries ne suffisent point.

M. OUTREY RÉCIDIVE
par NGUYEN-PHAN-LONG
(*L'Écho annamite*, 4 août 1924)

Un radio de Bordeaux en date du 1^{er} août nous apprend que M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, a déposé sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation sur l'attentat de Canton.

Ce que sera cette interpellation, le but inavoué qu'elle vise dans la pensée de son auteur, on le devine sans peine si l'on se reporte à l'interview que M. Outrey a accordée à l'envoyé du *Petit Marseillais* sur le même sujet et qui a été relevée à cette place.

Ainsi donc, le député de la Cochinchine récidive. Non content de surprendre la bonne foi d'un journal de France qui ignore (ce qui est bien excusable) les dessous des choses d'Indochine et d'Extrême-Orient et, par la voie de ce journal, celle du public métropolitain, il essaie maintenant de se servir de la puissance souveraine du peuple français représenté par son Parlement, pour abattre les adversaires qui l'ont combattu loyalement, à visage découvert, lors de sa dernière campagne électorale.

Il est triste de constater qu'un représentant du pouvoir législatif s'abandonne sans mesure, avec une frénésie insensée, à ses passions, afin d'assouvir de basses vengeances politiques.

Ceux que Jupiter veut perdre, disaient les Anciens, il commence par leur ôter la raison.

M. Outrey n'a reculé devant rien pour terrasser son principal ennemi, M. Robert Crémieux.

Il a usé pour cela de procédés tout à fait irréguliers. La presse indépendante locale a publié la lettre qu'il écrivit, la veille de son départ, au Procureur Général. Ce fut cette lettre — flèche empoisonnée du Parthe — qui amena l'arrestation du directeur de l'*Information d'Extrême-Orient*. Débutant par le rappel d'un entretien antérieur et se terminant par des menaces à peine voilées à l'adresse de son destinataire, elle constitue une violation flagrante et délibérée de la Constitution, qui prévoit à la base des institutions de la République, avec une sagesse dictée par une longue expérience de la politique, la séparation des pouvoirs.

Cet acte d'empiètement caractérisé d'un représentant du pouvoir législatif sur l'indépendance du pouvoir judiciaire s'aggrave encore du délit de dénonciation calomnieuse.

En effet, au moment où M. Robert Crémieux fut arrêté, le dossier de l'affaire ne contenait, outre la lettre précitée, d'autres pièces que deux rapports de police. Tous les moyens de persuasion ont été mis en œuvre pour provoquer des plaintes de la part des associés de la Société d'édition du Pacifique, formée sur l'initiative de M. Crémieux, alors *persona grata* au Gouvernement de la Cochinchine, avec l'appui de M. Cognacq.

Sans doute escomptait-on que l'arrestation de M. Crémieux susciterait contre celui-ci, de la part des moutons de Panurge qu'on est habitué à voir dans les indigènes, de nombreuses plaintes qui seraient venues grossir le dossier anémique constitué à grand peine contre l'inculpé. Mais les souscripteurs, qui n'avaient répondu à rappel de fonds lancé par le directeur de l'*Information d'Extrême-Orient* que « pour être agréables à M. le Gouverneur », opposèrent la force d'inertie, l'arme des faibles et des résignés, à l'invite aussi intéressée que pressante qui leur était adressée de se laisser gagner par le mouvement de vertueuse indignation dont certains venaient d'être pris subitement comme d'un accès de fièvre chaude.

À vrai dire, les souscripteurs avaient fait leur deuil de leur argent dès le moment où ils l'avaient sorti de leur coffre-fort. Le sacrifice ayant été consommé, ils se souciaient fort peu de troubler de gaieté de cœur cette tranquillité pour laquelle ils avaient payé la dîme exigée.

Et, au grand désappointement de ses « nourrisseurs », le fameux dossier est demeuré désespérément plat comme la maigre poitrine d'une vieille fille qui voit avec une amertume croissante, dont pâtissent ses charmes déclinants, à chaque retour de la Sainte-Catherine, le bonnet symbolique s'enfoncer un peu plus sur son front virginal, sous le poids des ans.

Grâce à la justice immanente, sur qui les contingences humaines n'ont pas de pouvoir, le fruit indigent d'un complot politico-policier s'est desséché et ratatiné au grand jour. Si bien qu'à l'heure où il croyait immoler à sa vengeance d'autres victimes

qu'il avait inscrites sur sa liste noire, M. Outrey a été mis lui-même sur la sellette de l'opinion publique.

Sous peu, le député de la Cochinchine se verra déférer au tribunal de ses pairs. La Chambre sera incessamment saisie par M. Robert Crémieux d'une demande de levée d'immunité parlementaire et d'autorisation de poursuites contre M. Outrey.

Si la requête de M. Crémieux est appuyée par un de ces hommes dont la droiture ennoblit les causes qu'ils prennent en main, elle ne manquera pas de rencontrer un accueil favorable auprès du cabinet Herriot et de la majorité parlementaire qui soutient actuellement le gouvernement.

Confusion des pouvoirs, usage de documents policiers, le Cartel des gauches a eu à combattre ces abus, dans les rangs de l'opposition, sous les gouvernements précédents. Ce n'est pas au moment où la révision imminente d'affaires retentissantes va en souligner les méfaits que les groupes de gauche, arrivés au pouvoir, sont disposés à les tolérer, même aux colonies.

De ce côté-là, la situation nous apparaît comme favorable.

Il est cependant regrettable que la réprobation unanime de ses collègues qu'attirera à M. Outrey la demande de levée d'immunité parlementaire de M. Crémieux ne vienne pas assez tôt pour fermer la bouche au député de la Cochinchine, qui va renouveler à la Chambre, selon toute vraisemblance, les accusations calomnieuses à propos de l'attentat de Canton, publiées par le *Petit Marseillais*.

Heureusement, la Chambre ne se contentera pas d'enregistrer les affirmations de M. Outrey. Usant de son pouvoir souverain, elle les examinera de sang-froid en s'entourant des éléments d'appréciation nécessaires ; elle sera ainsi amenée à demander des preuves afin de statuer sur pièces. Et les pièces sur lesquelles elle fera fonds ne seront pas, qu'on en soit assuré, des rapports de police accompagnant une lettre de menace d'un député à un haut magistrat ! Le Ministre des colonies a dû, à la suite du dépôt de la demande d'interpellation de M. Outrey, demander au Gouverneur général de l'Indochine des renseignements sur l'attentat de Canton.

Il y a lieu de croire que l'enquête menée, de concert avec les autorités chinoises et anglaises de Canton, par M. Jeanbrau, chef du bureau des affaires politiques et de la Sûreté générale de l'Indochine, a donné des résultats, sinon concluants, du moins suffisants pour permettre de démêler les fils de l'intrigue qui aboutit à la bombe de Victoria Hôtel.

Un communiqué du Gouvernement général disait que le corps du noyé repêché dans la rivière de Canton était dans un état de décomposition trop avancée pour qu'on pût identifier le criminel et déterminer sa nationalité. De fait, en raison de la similitude des caractères ethniques des deux peuples, il est malaisé de distinguer le cadavre d'un Annamite de celui d'un Chinois.

Les incidents subséquents ne sont pas de nature à fortifier l'hypothèse d'un crime d'inspiration et d'exécution annamites.

La main de M. Sun-yat-Sen est visible dans les démêlés des Chinois avec le consul de la concession britannique. D'autres faits semblent corroborer cette impression.

M. Merlin devait, au cours de son voyage à Canton, être reçu au quartier général de M. Sun-yat-Sen, et y assister à un grand dîner, qui n'eut pas lieu à la suite du triste événement que l'on sait. Mais, si l'on en croit la chronique — imprime le *Courrier d'Haïphong*, qui rapporte l'anecdote — le dîner ne fut pas perdu pour tout le monde et il aurait été mangé par la bande de bolcheviks, de Boches et de révolutionnaires de tous pays qui rend le séjour de Canton intenable aux étrangers tranquilles.

L'anecdote est à tout le moins vraisemblable, ajoute la feuille précitée, et on est fort porté à la tenir pour authentique. Elle provient d'ailleurs d' excellente source.

D'autre part, on a lu l'autre jour, reproduite dans les colonnes de ce journal, la lettre publiée par l'*Écho de Chine*, qui en connaît l'auteur. Celui-ci disait que l'attentat avait été commis, avec la permission des autorités de Canton, par des Chinois du Sud, dont

un grand nombre ont été expulsés pendant ces derniers temps par le Gouvernement de l'Indochine (pour le moment en veine de coquetterie avec le maréchal Tang-ki-Yao, dictateur du Yunnan).

Nous pouvons être tranquilles. M. Outrey n'a pas agi avec habileté en allant chercher dans son imagination les preuves fragiles de ses accusations.

Il s'est aventuré de façon bien imprudente sur les sables mouvants de la calomnie, car il risque fort de s'y enliser.

La logique serait-elle constipée chez les outreyistes ?

par E. Dejean de la Bâtie
(*L'Écho annamite*, 8 août 1924)

L'ennui naquit un jour de l'uniformité, a écrit Boileau. Rien n'est plus juste. Comme le même menu, fût-il le meilleur, finit toujours par rebuter l'appétit le plus robuste, les rengaines font bâiller la salle de spectacle, un sujet qui revient trop souvent sous les yeux des lecteurs les invitent au sommeil. Tel n'est pas précisément notre but. Aussi, suivant le conseil du poète qui dit :

Voulez-vous du public mériter les amours.
Sans cesse en écrivant variez vos discours,

nous nous efforçons de servir à nos lecteurs les plats les plus variés possible — pour employer un vieux cliché qui compare à un plat une production littéraire ou journalistique. Ne dit-on pas couramment : la cuisine d'un journal ?

Fidèle à ce principe, nous étions bien décidé à ne plus parler dans notre feuille de M. Ernest Outrey, du moins tant qu'il n'aura pas manifesté de nouveau ses sentiments hostiles à l'égard des Annamites et de ses adversaires politiques.

Pour le moment, ni les uns ni les autres ne sont en danger ; ils n'ont, par conséquent, pas besoin d'être défendus.

Le député de la Cochinchine va interroger à la Chambre sur l'attentat dont M. le gouverneur général Martial Merlin a manqué d'être victime. Ce que sera cette interpellation, notre directeur, M. Nguyén-phan-Long, a cherché à l'expliquer dans un récent *leader*, d'après les pronostics qu'on peut aisément tirer de la mentalité bien connue du colonial de la vieille école qu'est l'interpellateur et de l'interview qu'il accorda au *Petit Marseillais* reproduite récemment dans nos colonnes.

Pour notre part, nous n'en concevons aucune inquiétude pour nos confrères indigènes de la presse indépendante, sachant parfaitement qu'ils n'ont aucune attache avec le prince Cuong-Dê, quoi qu'en prétende — mensongèrement — M. Ernest Outrey. Et puis, le Parlement ne se contentera pas d'accusations en l'air ; il demandera des preuves, et les preuves n'existent que dans l'imagination du député de la Cochinchine. Tout au plus, M. Outrey réussira-t-il, avec son interpellation, à amuser ses collègues par son bafouillage. Pourvu encore qu'il ne s'assoie point sans mot dire et n'empêche pas son interpellation, avec une docilité à citer en exemple aux potaches turbulents, sur une simple invite du président du Conseil des ministres, rééditant ainsi son attitude lors de son interpellation au sujet de la Banque industrielle de Chine.

Mais si le journaliste propose, les circonstances souvent disposent. Et puisque son organe officiel de Saïgon nous y force, repartons de M. le député, au risque d'ennuyer nos lecteurs.

L'*Impartial* ne peut digérer les articles de la *Tribune* et de l'*Écho* disant franchement son fait à M. Outrey. Et comme son devoir est de défendre à tout prix le « patron », l'*Impartial* essaye de le défendre. Tâche ingrate, hélas ! car la cause n'est pas

défendable. Toutefois, pour se persuader qu'il a raison quand même, le quotidien de la rue Catinat, selon sa tactique habituelle, interprète à sa façon la pensée de ses contradicteurs, dans un éditorial intitulé : « Les ennemis de la cause française se groupent autour des adversaires de M. Outrey. »

Comme c'est commode !

Évidemment, aux yeux des hommes de la maison rouge, la cause française, c'est la cause de M. Outrey. et les adversaires de l'un ne peuvent qu'être les ennemis de l'autre. Cela est clair comme le jour et n'exige aucune démonstration. Passons donc. Négligeons également les élégantes épithètes que l'*Impartial* croit devoir décerner à ses adversaires. Les injures gratuites ne prouvent jamais rien... que la triste mentalité de ceux qui en font usage. Nous savons que, dans le vocabulaire de notre confrère, les termes antifrançais, francophobe, énergumène, révolutionnaire, bolcheviste et autres amérités du même genre, désignent simplement tous ceux, Français et Annamites, qui ne veulent pas livrer ce pays à la voracité des requins de la haute finance internationale. Pour mériter en bloc tous ces jolis titres, il suffit de ne pas appartenir au camp de MM. Outrey et Candelier.

Le seul passage intéressant de l'article du grand quotidien fait allusion à l'affaire Crémieux. « N'est-ce pas, écrit notre confrère, le rôle des antifrançais (voir ci-dessus la signification de ce mot) que d'essayer d'arracher aux griffes de la Justice l'un de ceux qui ont le plus gravement nui au prestige de nos compatriotes par ses escroqueries multiples ? »

Or, telle n'est pas l'intention de la *Tribune Indigène* et de l'*Écho annamite*, les seuls journaux que vise l'*Impartial* sous l'appellation d'« organes francophobes de la presse indigène de langue française ».

Nous demandons, au contraire, que M. Crémieux soit puni s'il est reconnu coupable et que, dans le cas contraire, ses accusateurs subissent les conséquences de leurs dénonciations calomnieuses. Ceux qui ne cherchent pas à comprendre de travers s'en rendent compte à la lecture de mon Premier-Saïgon intitulé « M. Ernest Outrey ment ! » et reproduit sans commentaire par la *Tribune*, ce qui indique de sa part une approbation sans réserve. Nous protestons seulement pour le principe, contre les agissements illégaux de M. Outrey vis-à-vis d'un ennemi politique, contre sa lettre au procureur général à la suite de laquelle un citoyen français fut arrêté et détenu.

Nous ne sommes pas seuls à protester et à nous indigner.

La section cochinchinoise de la Ligue des droits de l'homme, s'indigne et proteste, elle aussi, contre les manœuvres de M. Outrey et de ses acolytes. Les membres de cette Ligue seraient-ils donc des ennemis de la cause française ?

« C'est toute la Cochinchine — écrit encore l'*Impartial* — qui fut le théâtre des exploits du sinistre bandit (merci pour M. Robert Crémieux !) qui, en peu de mois, a réussi à soulager notablement les jarres de piastres péniblement amassées par de crédules nhàquê. Partout on le connaît donc ! Personne ne croira à l'innocence de cet individu ! (merci encore pour M. Robert Crémieux !) Et si la Justice ne parvient pas à démontrer sa culpabilité, elle aura simplement prouvé son impuissance et rien de plus. » (Merci enfin pour la Justice !) ;

Ainsi, l'*Impartial* croit dur comme fer M. Crémieux coupable, bien qu'il ait bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

Nous croyons notre confrère sincère, dans le cas actuel, bien qu'il n'ait pas toujours donné des preuves éclatantes de sa sincérité. Mais nous est-il permis de nous étonner de ce que l'*Impartial* s'acharne sur M. Crémieux sans s'occuper de M. Cognacq ? Est-ce parce que M. Crémieux a combattu la candidature de M. Outrey et que M. Cognacq l'a favorisée au vu et au su de tous ? Car, si M. Crémieux fut un escroc, M. Cognacq fut son complice. Nous l'avons clairement démontré dans l'*Écho annamite*, et personne ne nous a contredit à ce sujet.

Nouvellement débarqué en Cochinchine, peu connu dans le pays, le directeur de l'*Information d'Extrême-Orient* n'eût pu recueillir aucune souscription des nhàquê de la brousse sans l'appui du Gouverneur de la Cochinchine. Celui-ci avait donné des ordres aux autorités provinciales en vue d'aider M. Crémieux dans sa tournée. Et M. Crémieux parcourait l'intérieur en compagnie des délégués administratifs et des chefs de canton, ce qui ne s'expliquerait point s'il n'avait pas eu l'appui du gouvernement.

Autre sujet d'étonnement. Un peu avant la réapparition de l'*Écho annamite* et la naissance de l'*Information*, l'*Impartial* menait une vive campagne pour empêcher les indigènes de l'intérieur de venir en aide à notre feuille. L'*Impartial* a même demandé — en vain, il est vrai — à la Justice de sévir contre nos amis. Et cela, pendant que M. Crémieux « opérait » en toute tranquillité !

Des lignes qui précèdent il est facile de tirer une conclusion. Les « outreyistes » espéraient que l'*Information* serait de leur côté. À son dernier débarquement à Saïgon, M. Outrey vint lui-même faire une visite amicale au directeur de l'*Information*. Ce n'est qu'à partir du jour où il s'est révélé un adversaire de M. Outrey et son journal un concurrent redoutable de l'*Impartial*, que M. Crémieux a vu pleuvoir sur sa tête les ennuis que l'on sait.

D'où il ressort que pour vivre ici en paix, il suffit de ne pas troubler la digestion de M. Outrey.

Une question pour finir : Pourquoi l'*Impartial* ne cherche-t-il pas à justifier les affirmations mensongères de son député à propos de la bombe de Canton ? C'est par là surtout qu'il intéresserait ses lecteurs ; car l'affaire Crémieux s'est terminée, tout doucement — ici du moins — comme nous l'avions prévu, en queue de poisson.

Ce serait folie que d'accorder au Japon le bénéfice du tarif minimum avec l'Indochine

(*Le Midi colonial*, 20 novembre 1924, p. 1, col. 1-2)

Une vieille idée revient sur l'eau, un accord commercial franco-japonais basé sur l'octroi de facilités économiques dans les relations entre l'Indochine et l'empire du Soleil Levant. Ces conceptions ont déjà été, on le sait, agitées pendant la guerre et certains avaient fait le « prix du sang » d'une intervention militaire du Japon sur le front européen. J'ai dit à cette époque, à quelles impossibilités matérielles se heurtait l'envoi de plusieurs divisions nipponnes sur le théâtre des hostilités et quelles étaient les conséquences désastreuses, tant au point de vue de la reconstitution de nos industries métropolitaines qu'en ce qui concerne l'essor économique indochinois, de tractations entraînant le don généreux au Japon d'un tarif minimum à l'entrée des produits « made in Japon » dans notre possession d'Extrême-Orient. Il semblait qu'à la suite des protestations légitimes et justifiées des organes de défense des intérêts économiques s'intéressant aux conditions de la liaison commerciale et industrielle entre la Métropole et l'Indochine, l'idée de bouleverser la vie de la colonie en établissant le tarif minimum en faveur du Japon était chose abandonnée. Il semble que non et il apparaît fort clairement que le récent voyage de M. Merlin à Tokio, dont l'un des buts était d'étudier les moyens d'intensifier le trafic entre l'Indochine et le Japon, ait eu comme conséquence la plus nette de faire, au Gouvernement de Tokio, espérer la reprise de tractations tendant à l'instauration d'un régime douanier franco-japonais basé sur de « larges concessions douanières en Indochine ». L'espoir tant caressé par Tokio d'obtenir enfin pour ses relations économiques avec notre possession d'Extrême-Orient prend donc corps. L'empire du Soleil Levant a, ne l'oublions pas, un besoin plus qu'impérial, vital au premier chef, de débouchés pour sa production industrielle.

Trouver des marchés où placer ses produits « made in Japon » est l'unique préoccupation du Japon de 1923. Ce pays est surpeuplé et il surproduit ; il faut qu'il écoule et ses citoyens et ses productions. Les citoyens iront où ils pourront, en Chine, en Amérique et s'il le faut, on forcera les portes, mais les marchandises prendront le chemin des régions où elles trouveront, grâce à une absence de tarifs prohibitifs, le moyen de s'infiltre d'abord, de s'implanter ensuite. La guerre a transformé le Japon en une immense usine, les industriels et les exportateurs nippons ont pu profiter de la carence des centres de fabrication européens pour s'accaparer, de 1915 à 1919, tous les marchés de l'Extrême-Orient, Chine, Indes néerlandaises, Philippines, États Malais. Les usines ont littéralement surgi du sol et la population des campagnes s'est ruée vers les fabriques de toutes sortes. Mais le retour à la vie normale des industries européennes a permis à celles-ci de reprendre pied dans les marchés perdus pendant la guerre, et cela d'autant plus que la production japonaise est, sans conteste, de qualité inférieure à celle de l'Europe et de l'Amérique. Les usines du Japon ont dû débaucher des centaines d'ouvriers et marcher « au ralenti ». Les industries japonaises traversent donc une très grave crise qui se double d'une question sociale : l'extension du chômage. Deux chiffres indiqueront mieux que tout autre commentaire la situation difficile où se débat présentement le Japon : en 1918, le chiffre des exportations atteignait deux milliards de yen alors qu'en 1923 il était tombé à moins d'un milliard. D'autre part, sous l'influence américaine, le boycott des produits japonais en Chine se poursuit sur une large échelle. On comprend combien il est capital pour le Gouvernement de Tokio d'assurer à ses industries des marchés « privilégiés ». Telle est la raison qui rend si instantes les demandes formulées par le Japon en vue d'obtenir du Quai d'Orsay l'octroi d'un tarif minimum en Indochine.

Si Paris cérait à Tokio, nous pouvons être certains que le Japon parviendrait, en quelques semaines, à inonder de ses produits notre possession d'Extrême-Orient et principalement enlèverait le marché indochinois à notre industrie textile. On sait que l'effort industriel nippon a principalement porté sur le développement de ses usines ; les résultats ont été remarquables aussi bien pour le coton que la soie et la laine. Ces industries qui sont, pour le présent, en veilleuse, pourront, du jour au lendemain, arrêter toute exportation des produits de nos tissages du Nord ou de l'Est. Il en sera de même d'ailleurs pour la quincaillerie, les nattes tressées, les boutons de nacre ou d'os, la brosserie, etc.

Enfin, pour le prix de vente des produits japonais sur le marché indochinois, un facteur important existe en faveur des importateurs nippons : le prix peu élevé du fret, par suite de la faible distance qui existe entre l'empire du Soleil Levant et notre colonie. En un mot, en octroyant à notre voisin extrême-oriental l'avantage du tarif minimum, nous nous enlevons de gaîté de cœur, et pour ainsi dire sans contrepartie, un magnifique débouché en plein développement qui a permis, en 1923, à nos exportateurs d'écouler pour 350 millions de francs de marchandises diverses.

Perte pour la métropole, tel est un des résultats sûrement atteint par le projet dont il s'agit, mais qui, d'autre part, se traduira par un arrêt dans le jeune et remarquable développement de l'Indochine. Nous avons créé des usines, notamment des tissages, des verreries, des savonneries, des papeteries, nous amplifions chaque jour cet effort. Mais ce serait folie que de ne pas soutenir une industrie naissante et de la laisser en butte à l'assaut d'un pays industriel puissamment organisé.

Ernest Outrey,
député de Cochinchine,
délégué du Cambodge au Conseil supérieur des colonies.

Dans la Légion

M. Outrey récompense ses agents électoraux
(*L'Écho annamite*, 2 décembre 1924)

MM. Diêp van Cuong, Do Dem, Lê quang Trinh, Nguyêñ van Cua sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Nos félicitations à ces messieurs.

Nous aurions préféré toutefois voir MM. Diêp-van-Cuong et Lê-quang-Trinh obtenir le ruban rouge à d'autres titres qu'à celui d'agent électoral de M. Outrey.

Quant à la nomination de M. Cua, amplement méritée par son bénéficiaire par toute une vie de labeur, elle eût gagné à ce qu'un fâcheux voisinage lui fût épargné.

À LA CHAMBRE
DÉBATS
L'arsenal de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 8 décembre 1924)

.....
M. Outrey prétend que l'administration de l'arsenal a été moins onéreuse pour la colonie que pour la Marine. Celle-ci l'avait d'ailleurs laissé depuis plusieurs années dans un état de délabrement lamentable.

DANS LES GROUPES
Groupe colonial
(*Les Annales coloniales*, 9 décembre 1924)

Ce groupe s'est réuni hier au Palais Bourbon sous la présidence de M. Henry Simon.

Sur la demande de M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, le groupe s'est occupé de la propagande communiste dans notice empire colonial et des moyens de l'enrayer.

À LA CHAMBRE
Commission des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 11 décembre 1924)

M. Outrey, député de la Cochinchine, renouvelant ses déclarations à la Chambre lors du débat de mardi et au groupe colonial a exposé l'activité des agents communistes en Indochine.

La commission a ensuite examiné la question de la propagande communiste en Tunisie.

DÉBATS
L'action communiste aux Colonies

Au cours du débat, M. Herriot, président du Conseil, a été appelé à lire diverses phrases de documenté réels concernant l'Afrique du Nord.

Les voici :

« Le parti doit soutenir moralement et effectivement les Marocains par la décomposition de l'armée du Maroc. Il doit entrer en liaison, avec les nationalistes de Tunisie et d'Algérie, renforcer là-bas la propagande de notre parti en liaison avec l'émir Kaled, avec la droite et la gauche du destourisme tunisien. »

« Renforcement de la-propagande auprès des nationalistes tunisiens et syriens ! »

Ainsi, quand il s'agit des colonies, vous faites appel aux nationalistes ; vous, communistes internationaux, vous essayez de susciter le nationalisme.

Et M. Herriot ajoute : « Le Gouvernement exprime là-dessus fortement sa-doctrine. Ce n'est pas être international au sens vrai du mot que d'être antifrançais, de prendre parti-toujours contre la-France comme vous faites.»

Puis M. Franklin-Bouillon donne lecture du télégramme suivant que le parti communiste-français a adressé à Abd-El-Krim :

« Le groupe parlementaire, le-comité directeur du parti communiste, le comité national des jeunesse communistes saluent la brillante victoire du peuple marocain sur les impérialistes espagnols. Ils espèrent qu'après la victoire-définitive sur l' impérialisme espagnol, il continuera, en liaison avec le prolétariat français et européen, sa lutte contre tous les impérialismes, français, y compris, jusqu'à la libération complète du sol marocain.

Au milieu des vives protestations soulevées sur presque tous les bancs de la Chambre, le Président du Conseil, au milieu des applaudissements, déclare « qu'il ne permettra pas que ce soient nos soldats qui reçoivent les coups de fusil et que, d'ailleurs, les communistes font eux-mêmes du mal aux indigènes auxquels ils s'adressent ».r

À la fin de séance de mardi, la, Chambre a discuté les interpellations annoncées sur les mesures prises par la gouvernement contre la propagande communiste.

Au cours de ce débat, M. Ernest Outrey, député, est intervenu pour indiquer dans quelles conditions l'activité des communistes s'exerce aux Colonies et plus spécialement en Extrême-Orient.

M. Outrey n'est pas de ceux qui pensent que le communisme « soit une rigolade » et qu'on en doive parler sur un ton badin. Il considère que le communisme n'offre peut-être guère de danger dans la Métropole, mais il n'est pas négligeable dans nos colonies et notamment en l' Extrême-Orient.

Oublie-t-on le sang versé à Canton ? [Attentat contre le gouverneur général Merlin]

Interrompu par M. Marius Moutet qui lui demande s'il est bien certain que la bombe de Canton ait été communiste, M. Outrey répond que, le lendemain de l'attentat, le consul russe à Pékin célébrait le succès obtenu à Canton, encore que la bombe ait manqué le « principal représentant de l'impérialisme français »

M. Marius Moutet doute qu'un ambassadeur, même soviétique, ait tenu ce langage ridicule et proteste énergiquement contre la parole du député de la Cochinchine.

M. Outrey réplique et reproche à M. Moutet d'être l'ami de Sun-Yat-Sen, le bolcheviste, et l'instigateur de l'attentat de Canton.

Puis M. Outrey demande ce qu'a fait le Gouvernement après la bombe de Canton. A-t-il exigé des excuses du Gouvernement chinois ?

Il signale ensuite qu'un Congrès secret du « komintern » a décidé la création d'une commission coloniale, qui dispose de trois millions de roubles-or pour sa propagande en Indochine, à Madagascar, à la Guadeloupe.

Le groupe colonial de la Chambre a appelé l'attention du Gouvernement sur cette propagande, déjà dénoncée par le gouverneur général de l'Indo-Chine, et M. Outrey conclut en insistant sur le péril communiste aux colonies et en rappelant à nouveau que cinq Français sont tombés dans l'attentat communiste de Canton.

Puis le député de la Cochinchine, qui, en toutes occasions, tant à la tribune que dans ses interviews, marque son hostilité au Gouvernement, de M. Herriot et au Cartel des

Gauches, ayant déposé un ordre du jour, demande au Président du Conseil ce qu'il a fait au lendemain de l'attentat de Canton et les réparations qu'il a obtenues ?

La priorité est ensuite accordée en faveur de l'ordre du jour de MM. Cazals, Viollette, Léon Blum et Thomson et sur laquelle le Gouvernement a posé la question du confiance.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, fermement résolue à poursuivre une politique d'action républicaine et sociale, mais décidée à ne pas la laisser compromettre par des pratiques de violences systématiques, confiante dans le Gouvernement et repoussant toute addition, passe à d'ordre du jour. »

Le scrutin donne lieu à pointage et le résultat proclamé est le suivant :

À la majorité de 319 voix contre 29, (communistes) sur 348 votants, la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Cazals et plusieurs de ses collègues est adoptée.

L'ordre du jour, mis, aux voix, est adopté.

Au scrutin, tous les députés de l'Algérie et des colonies ont voté pour le Gouvernement, à l'exception de MM. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, et Victor Sévère, député de la Martinique; qui se sont abstenus avec les représentants du Bloc National.

À LA COMMISSION DES COLONIES

La propagande communiste aux Colonies M. Ernest Outrey a fait au Groupe Colonial de la Chambre un exposé de la propagande communiste dans nos colonies, et particulièrement en Indochine.

Le député de la Cochinchine a donné lecture à cette occasion de nombreux extraits de journaux et de pactes [tracts] tendant à détacher de nous les populations indigènes. Les éléments révolutionnaires qui sont les animateurs de cette propagande s'appuient à cet effet sur les éléments nationalistes qui se sont développés après la guerre dans nos diverses possessions.

L'exposé de M. Ernest Outrey, s'adressant à un auditoire unanimement sympathique, a recueilli l'approbation générale des membres du Groupe Colonial. Il a été suivi du vote de l'ordre du jour suivant :

Le Groupe colonial de la Chambre, rappelant qu'en aucune circonstance la France ne s'est départie de son rôle civilisateur et bienfaisant à l'égard de nos populations coloniales, constatant l'activité de la propagande communiste dans nos colonies et notamment en Afrique du Nord et en Indochine, appelle sur cette question l'attention du Gouvernement et tout particulièrement celle des Ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères et des Colonies. Il leur demande de la façon la plus pressante de vouloir bien prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre cette propagande et pour en préserver nos loyales populations indigènes. i

Il y a des menées communistes, c'est certain. Mais il y en a d'autres, le plus souvent nationalistes. Elles marchent de pair dans la plupart de nos possessions d'Afrique et d'Asie. Il est regrettable que personne au groupe colonial n'ait signalé le parallélisme de ces deux propagandes, aussi dangereuses l'une que l'autre pour la France. Nous ne voulons pas croire que M. Ernest Outrey ignore les secondes. Aurait-il des œillères ?

Du Temps d'Asie

Il ne faudrait pourtant pas, comme l'on dit vulgairement, nous la « faire à l'oseille » avec cette retentissante autant que stupide tragicomédie du bolchevisme en Indochine.

Si nous nous en rapportons aux radios et dépêches Havas qui se succèdent, la France et son Parlement doivent être plongés dans la plus folle incertitude en ce qui concerne la situation politique de l'Indochine.

Durant les mois qui ont suivi son arrivée à Paris, M. le Dr Cognacq, gouverneur de la Cochinchine, interrogé, d'une part, par les nombreux amis qu'il compte dans les deux Chambres et, d'autre part, questionné dans le monde des affaires, s'est plu à dépeindre les progrès réalisés par la colonie, évoluant dans le calme, l'ordre, le travail régulier vers un avenir sans cesse amélioré. En décrivant ainsi la Cochinchine, M. Cognacq était sincère ; il disait la vérité.

Mais voici qu'au moment où notre gouverneur reprenait la route de Marseille pour s'y embarquer à destination de Saïgon, le gouvernement de la République venait de reconnaître comme légitime celui des Soviets et d'agréer M. Krassine en qualité d'ambassadeur, à Paris, des républiques soviétiques.

La prise de possession de l'hôtel de l'ambassade russe, rue de Grenelle, au frontispice duquel vient d'être arboré le drapeau rouge à faucille d'or de l'internationale communiste, a été, comme on devait s'y attendre, l'occasion d'une grande manifestation communiste. Il n'en fallait pas davantage pour émouvoir ces esprits timorés qui voient l'aube de la révolution dès que trois ou quatre mille personnes se groupent au cri de « vive l'Internationale ! »

Dans le même temps, par surcroît, on avait appris que les communistes français, après avoir pratiqué dans le parti socialiste et dans les syndicats le « noyautage » par lequel ils ont su grossir leurs effectifs, venaient de passer à la seconde phase de leur tactique. Cette fois, il s'agit d'enlever les ateliers et usines aux industriels - entreprise à laquelle le fascisme a rapidement mis bon ordre, en Italie - et de substituer la « dictature du prolétariat » à « l'exploitation capitaliste. »

Comme, en fin de compte, et on l'a vu en Russie de même qu'on le voit en France depuis vingt ans avec la malheureuse expérience de la Verrerie ouvrière de Carmaux, la masse ouvrière doit toujours subir une autorité, comme il arrive assez souvent que la tyrannie ouvrière se fait plus lourde et plus insupportable, avoue-t-on, que la tyrannie patronale, l'épopée communiste, si tant est qu'elle doive avoir un commencement, ne tarderait pas prendre fin. Il y a dix siècles d'écart entre l'ouvrier français et le moujick russe, fataliste illettré, toujours prêt à endurer le knout, quelle que soit la main tenant le fouet.

Mais, abandonnant ces généralités, j'en reviens à notre cas particulier et je me demande pourquoi, sous l'effet de quelles hantises M. Outrey a pu, huit jours durant, emplir la presse, faire retentir la tribune de la Chambre ou répandre dans l'univers, par la voix, de toutes parts captée, de la T. S. F., des rumeurs abominables montrant l'Indochine si calme, si paisible, si confiante en l'avenir et dans les chefs qui le préparent, comme un pays infesté d'un menaçant bolchevisme.

Est-ce là l'effet d'une laide combinaison politico-financière, les accords intervenus entre M. Outrey et la Banque de Paris et des Pays-Bas étant d'ordre public ?

Certes, M. Outrey vit dans les meilleurs termes avec le Comité de l'Indochine et tous ses membres — exception faite pour M. Bernard, administrateur-délégué des Messageries fluviales de Cochinchine — lesquels ne sont pas inféodés à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Or, M. Outrey sait, pertinemment, que le bruit erroné par lui répandu concernant l'activité du bolchevisme en Indochine ne peut en rien nuire aux quarante et quelques firmes formant le Comité. Ces firmes savent ou ne peuvent mieux à quoi s'en tenir. Leurs

directeurs, leurs fondés de pouvoirs, leurs agents en Indochine les renseignent et les rassurent.

Elles n'ont donc à craindre ni préjudice présent, ni limitation de leur champs d'activité.

À qui donc M. Outrey en a-t-il ?

Désire-t-il que soit atteinte la bonne renommée de l'Indochine, cette réputation de sécurité et de richesse qui fait que les capitalistes, lents à s'émouvoir, se sont enfin tournés vers nous et, devenus conscients de nos ressources, se montrent de plus en plus disposés il nous aider à les mettre en valeur ?

S'agit-il donc, je pose la question brutalement parce qu'elle doit être posée ainsi, ici comme en France et en France comme ici, de constituer au profit de la Banque de Paris et des Pays-Bas un splendide territoire clôturé en *chasse gardée*, laissant au passé ses avantages, mais fermant l'avenir à tout ce et à tous ceux que la Banque ne contrôlerait pas ?

Ou bien s'agit-il de faire mentir et de mettre en mauvaise posture le gouverneur Cognacq qui, applaudi cependant par M. Outrey, a dépeint à la France, en couleurs vives et vraies, la tranquillité de l'Indochine ?

Ou bien s'agit-il de faire mentir et de mettre en mauvaise posture le gouverneur général Martial Merlin au moment où arrive en France le texte de son discours au Conseil de gouvernement dans lequel on lit : « Notre situation politique intérieure est aussi bonne qu'est favorable notre politique extérieure », et dans lequel on ne relève aucune allusion à ce communisme qui épouvante, dit-il, M. Outrey ?

Décidément, quelle politique M. Outrey entend-il faire ? Est-il le député de la Cochinchine ? Si oui, qu'il consente donc à n'en point compromettre les intérêts généraux par un verbe excessif, conduisant contre ses meilleurs amis aux suspicions ci-dessus énumérées.

Camille DEVILAR.

COMPLOTISME

Revue de la Presse

L'offensive Sarraut

(*L'Écho annamite*, 31 décembre 1924)

De *Saïgon Républicain*

Il faut rendre cette justice à Ernest Outrey qu'il n'existe pas par lui-même.

La seule chose qui lui soit personnelle c'est la frénésie évidente, étalée, magnifique avec laquelle il s'accroche à son mandat et poursuit de sa petite haine de petit homme, les gens assez osés pour le lui contester.

Dans le reste des circonstances et de la vie, Ernest Outrey n'est qu'un ectoplasme parlementaire projeté en désordre dans l'espace par quelque médium de la Phynance ou de la politique.

C'est donc toujours en dehors de lui qu'il convient de rechercher les raisons des phénomènes divers et incohérents par lesquels se manifeste sa vie publique.

Or, Ernest Outrey, député toujours et essentiellement majoritaire, comme nous disait si bien M. Diep van Cuong qui fut décoré pour la distillation savante de cet aphorisme heureux, Ernest Outrey vient d'interpeller le Gouvernement, c'est-à-dire qu'il est monté à la tribune de la Chambre et a été obligé d'y parler.

Je n'arrive pas à imaginer cela.

Le candidat qui, averti par ses amis de son inaptitude radicale — il n'y a que cela de radical en lui — à s'exprimer convenablement devant un auditoire, a fui toute discussion publique pendant la période électorale, brusquement recouvre l'usage de la parole et tente de s'en servir au Palais Bourbon !

Ô, lamentable, fielleuse et médiocre opposition, voilà donc quels soldats s'arment pour la querelle !

Mais là n'est pas la question : il s'agit de savoir dans les poches de qui Ernest a puisé le courage de se livrer à la dangereuse équipée d'une interpellation.

Sans hésiter; je réponds que ce sont les poches d'Albert Sarraut qui ont été visitées.

L'inepte, impudente et risible campagne qu'Outrey et sa bande mènent depuis quelque temps contre un communisme colonial fantôme, rentre dans la conception du plan dressé par Albert Sarraut pour renaître aux délices gubernatoriales.

Sarraut, qui n'est plus rien qu'un appétit insatisfait, veut redevenir Gouverneur Général de l'Indochine.

M. Daladier, ministre des Colonies, ne veut pas entendre parler de la candidature d'Albert Sarraut.

Alors, il s'agit de lui forcer la main, n'importe comment, sans scrupule, par tous les moyens.

On brandira le spectre soudain du communisme, on montrera la Colonie convertie par l'ombre diabolique de Moscou, on camouflera sous une couche de minium soviétique le bel or mat de quelques peaux annamites, on inventera un péril grave et imminent pour pouvoir inventer un sauveur et ce sauveur, ce sera Albert Sarraut.

Seule, cette hypothèse peut expliquer ce qui se passe actuellement.

Seule, elle explique le brusque courage d'Outrey.

Seule, elle explique que ce député ait pu faire voler ou copier l'une des pièces d'un dossier ministériel, la lettre de Moutet à Daladier. Si les bureaux du ministère trahissent leur chef, et ils ne s'en privent pas, ce n'est pas pour les beaux yeux du minable député de Cochinchine, c'est pour la cause du chef d'hier, c'est pour la cause de Sarraut dont les hommes sont toujours en place rue Oudinot comme ici d'ailleurs :

Seule, elle explique la création du mythe communiste.

Seule, elle explique — attention, amis lecteurs, la chose ici est terriblement dangereuse —, la politique de provocation constamment suivie par le Gouvernement de l'Indochine tant vis-à-vis des Annamites que vis-à-vis des Républicains.

Oui, il est bien visible que depuis le 11 mai, le Gouvernement de Paris n'a pas cessé d'être trahi par le Gouvernement de l'Union. Je commence à avoir un paquet formidable de documents sur les persécutions hypocrites dont les Annamites ont été victimes... Le but de tout cela ? Le but de ces manœuvres officielles ? Créer des troubles.

Oui, j'accuse le Gouvernement de poursuivre ici pour le compte d'Albert Sarraut une basse besogne d'agent provocateur.

Mais regardez donc au faite de l'Administration ! Vous n'y voyez que des créatures de l'ancien ministre qui ont tout à gagner à son retour ; vous voyez, à la tête de la Surêté à Hanoï, son gendre, son propre gendre. « Qui t'a fait résident, qui t'a fait gouverneur ? » peut dire Sarraut à celui-ci, à celui-là.

Ainsi s'est organisée autour de la loyauté et de la droiture de M. Daladier un immense complot ; les conjurés sont partout, jusque sous le bureau du ministre, il fouillent sa corbeille à papier, ses archives, son portefeuille, le circonviennent, le trompent, l'accablent de faux rapports et, pendant de temps, cherchent à monter une affaire qui permettrait au grand Albert une rentrée triomphale en Pacificateur.

Maintenant, si l'affaire en question tourne mal, si les persécutions, les brimades et les provocations dépassent dans leur effets les aimables prévisions de ces Messieurs, si l'exaspération des victimes éclate, s'il y a des coups donnés et reçus, du sang versé, de

cadavres, tant pis, la bande Sarraut, Outrey et Cie s'en lave les mains, eux, ils ne sont pas en danger.

Nous non plus.

Je crois, en effet, que M. Daladier à la lumière des derniers événements politiques concernant son département, a vu clair enfin et qu'il a cessé d'être dupe.

Il a parlé durement à l'interpellateur faux et maladroit, il a promis enquête et châtiment aux subordonnés qui le trahissaient, il a bousculé toutes les combines de Sarraut.

Moi, je suis bon prince. J'y vais de mon petit conseil, non pas au ministre mais bien au frère de Maurice.

Qu'attendez-vous donc, frère de Maurice, si vous désirez quelque bonne petite révolte à apaiser, qu'attendez-vous donc pour réexpédier d'urgence M. Darles à Thai-Nguyen ?

P. MONIN*,
conseiller colonial.

M. Outrey a le mauvais œil
(*L'Écho annamite*, 3 janvier 1925)

À cause de son monocle ? On ne sait.

Toujours est-il que M. Outrey porte malheur à ceux à qui il s'intéresse.

M. Outrey visita le gouverneur Bonhoure malade, et M. Bonhoure mourut sur le coup ; M. le Gouverneur général Maurice Long passa également de vie à trépas après une visite de notre excellent - ô combien ! - député !

Mais il y a mieux, ou pis si l'on veut. Les cadeaux de M. Ernest Outrey sont aussi néfastes que ses visites.

Ainsi, à peine M. Lê-quang-Trinh fût-il décoré du ruban rouge qu'il perdit son père, M. le *doc-phu* Le-quang-Hiên, d'ailleurs chargé d'ans et d'honneurs. À peine M. Diêp-van-Cuong* avait-il fêté sa nomination à la Légion d'honneur qu'il est décédé à son tour, hier soir vers 11 heures, à l'hôpital militaire.

En cette douloureuse circonstance, nous oubliions l'adversaire politique pour ne voir que le deuil d'une famille connue en Cochinchine. C'est donc avec une tristesse sincère que nous présentons aux parents et amis du défunt nos condoléances émues.

Comité de l'Indochine
620^e séance en date du 5 février 1925
Assemblée générale annuelle
(*L'Écho annamite*, 8 avril 1925)

Étaient présents :

MM. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, président d'honneur du Comité ;

Demande-de poursuites contre M. Ernest Outrey
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1925)

Le président de la Chambre des députés a été saisi d'une demande d'autorisation de poursuites contre M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine.

Voici ce dont il s'agit : Le plaignant, M. Bui-Quang-Chieu ingénieur des travaux d'agriculture, demeurant à Paris, 53, rue Bonaparte, assigne devant le tribunal civil de première instance de la Seine M. Boyer, gérant du journal *Le Midi Colonial et Maritime**, M. Ernest Outrey et la Société anonyme du Midi Colonial et Maritime, dont le siège est à Marseille, à raison d'un article paru dans ce journal le 22 octobre 1925, intitulé : « Menées révolutionnaires annamites en France », commençant par ces mots : « Il y a quelques jours, je recevais par la poste », et finissant par ces mots : « Notre nouveau Gouverneur Général en Indochine veillera à ce qu'il en soit ainsi. »

Dans les attendus de l'assignation, l'on relève le passage suivant : « Attendu que cet article porte la signature d'Ernest Outrey, député de la Cochinchine, délégué du Cambodge au Conseil supérieur des Colonies ;

« Attendu qu'il y a lieu, notamment, de relever dans cet article le passage suivant : « J'ignore si Bui-Quang-Chieu a assisté à cette réunion ; je suis, en tout cas, certain qu'il n'y a pas pris la parole. Je tiens néanmoins à déclarer que cet Annamite, qui est un des plus dangereux antifrançais d'Indochine, eut été tout à fait à sa place dans cette réunion organisée par l'Union intercoloniale, mais comme il a pour habitude de n'agir que dans l'ombre, c'est sans doute pour cela qu'il a préféré, lui aussi, s'abstenir. »

Le plaignant, considérant que ce passage contient à son égard l'imputation diffamatoire la plus grave, à savoir celle du crime d'antipatriotisme et que ces injures et ces diffamations révèlent un caractère d'exceptionnelle gravité par la personnalité du diffamateur, demande que MM. Boyer et Outrey soient solidairement condamnés à lui payer solidairement la somme de 1 franc à titre de dommages-intérêts et aux dépens.

Notre Interview (*Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1926)

Nous avons voulu inaugurer cette rubrique par l'interview de l'homme le mieux qualifié, tant par le mandat qu'il détient que par sa connaissance profonde du pays, pour parler de l'Indochine ; nous avons nommé M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine et délégué du Cambodge au Conseil

(Photo H. Manuel) Supérieur des Colonies. Nous avons trouvé à la Chambre le sympathique député, plus vif que jamais et d'une activité inlassable, et lui avons demandé ce qu'il pensait de la situation économique de l'Indochine.

La situation économique de l'Indochine ? nous a-t-il répondu, mais elle est bonne. Ceux qui font des réserves parce que la situation budgétaire de la colonie ne leur paraît pas très brillante, mais ils ont tort.

Si le budget de l'Indochine n'est pas aussi prospère qu'il l'a été jadis, la faute en est à la métropole qui, pour alléger ses charges, a infligé à l'Indochine des contributions beaucoup trop lourdes. C'est là une grave erreur, et que je souhaite de voir cesser, car elle provient d'une conception dangereusement fausse de l'aide que les colonies doivent fournir à la métropole.

D'une façon générale, j'estime que c'est ; par leur production, par leurs matières premières, que les colonies doivent aider la France et non en prélevant sur des budgets sains des sommes qui sont jetées sans grand profit dans ce tonneau des Danaïdes qu'est devenue notre trésorerie.

Fournir des matières premières à la Mère-Patrie, constituer de véritables terres françaises, voilà le vrai rôle des colonies. La prospérité économique et la stabilité sociale de la France en dépendent d'ailleurs puisque, si nos usines ne pouvaient plus se procurer assez de matières premières, elles ne pourraient alimenter ni la main-d'œuvre

qu'elles occupent, ni le courant d'exportation qui nous fait vivre. C'est l'argument que j'ai toujours opposé à la thèse socialiste qui s'obstine à nier l'utilité des colonies.

Sans son empire d'outre-mer, la France serait à la merci des Anglo-Saxons qui contrôlent le marché des produits exotiques. Grâce à nos colonies, nous pouvons éviter ce joug humiliant et onéreux et, si nous nous donnions la peine de les mettre en pleine valeur, nous ne paierions plus notre coton, notre laine, notre caoutchouc, notre soie, nos bois. et notre cuivre en dollars ou en livres-sterling et notre franc ne serait pas aussi bas.

Pour certains produits un gros effort a déjà été réalisé et, en l'accentuant, nous pouvons espérer nous libérer complètement de l'étranger. [Prenons par exemple le caoutchouc.](#)

La production mondiale du caoutchouc est actuellement de 550.000 tonnes dont la France consomme environ 1/126 soit 45.000 tonnes. Nos colonies nous fournissent déjà plus du quart de ce que nous consommons, 12.000 tonnes ; le reste, 33.000 tonnes, nous l'achetons à la Malaisie et aux Indes Néerlandaises, bien que ces deux pays ne soient pas plus propices à la culture du caoutchouc que notre merveilleuse Indochine qui paraît être l'habitat idéal de l'hévéa. Quoique les plantations de caoutchouc de Cochinchine soient relativement récentes, elles sont splendides et les étrangers reconnaissent eux-mêmes qu'il n'en est pas de plus belles au monde.

Qu'attend-on pour intensifier la culture de l'hévéa en Indochine ? Craint-on que le marché ne soit bientôt engorgé ? Jamais on n'a vu perspectives aussi favorables pour les producteurs. Still, le grand spécialiste du caoutchouc, a prévu qu'en 1929 la consommation dépasserait la production de caoutchouc de 62.000 tonnes. Ce déficit atteindrait 130.000 tonnes en 1930, 199.000 en 1931 et 268.000 t. en 1932. Après cette date, le déficit ira sans doute diminuant à cause des nouvelles plantations qu'on commence à créer, mais il reste encore une belle marge pour l'avenir.

Quelques profanes sont impressionnés par les manœuvres auxquelles se livrent les Américains. Ils ont tort et ils ont tort tout autant que les Américains eux-mêmes qui ont créé la situation dont ils se plaignent si bruyamment aujourd'hui.

En 1910, le kilo de caoutchouc valait 30 francs or; c'était peut-être excessif, mais pas plus que l'intervention des Américains. Ceux-ci, pour influer sur les cours, ont constitué des stocks formidables et ont réussi à provoquer une baisse telle qu'en 1919 le kilo de caoutchouc ne valait plus que 3 fr. 50 papier. Sur ce prix de vente, qui représentait une baisse de 95 % environ, les planteurs perdaient alors de 1 à 2 francs par kilo. Qu'est-il advenu ? Les petites plantations n'ont pu résister et beaucoup ont disparu ; quant aux grandes, elles n'ont pu tenir qu'en réduisant considérablement leurs dépenses, notamment en cessant complètement d'étendre leurs cultures.

Le résultat de l'aveugle politique américaine, vous le connaissez. C'est le plan Stevenson, la restriction de la production qui a amené le cours du kilo de caoutchouc à 55 francs papier. Ce prix est-il exagéré ? Il s'en faut si nous considérons qu'il est,

en réalité, au-dessous des cours d'avant-guerre et que les 50 kilos de coton sont passés de 30 francs or en 1913 à 4,00 francs papier. A ce taux le kilo de caoutchouc devrait valoir 600 francs papier, mais les Américains se gardent bien de protester contre la hausse des prix du coton, puisque c'est eux qui en profitent.

Nous vivons en ce moment une période que j'appellerai « les années creuses » ; il faut la mettre à profit pour planter activement. C'est d'ailleurs à cette besogne qu'on s'attelle activement en Indochine et nous devons savoir gré aux planteurs cochinchinois qui ont tenu bon dans la tourmente et qui travaillent à délivrer complètement notre industrie caoutchoutière de la tutelle anglo-saxonne qu'elle a si longtemps subie.

(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1926)

.....
La Commission a procédé à un échange de vues sur diverses questions qui viendront prochainement à l'ordre du jour, et remis à la rentrée de fin mai la discussion des suggestions de M. Ernest Outrey, concernant les affaires de caoutchouc de l'Indochine.

L'expédition des Argonautes
par Marcel Ruedel
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1926)

Trois hardis Argonautes embarqués à bord du *Paul-Lecat* sont venus en France à la conquête de la Toison d'Or.

De l'Argo était débarqué depuis deux ans dans la capitale leur chef, le glorieux Jason — ainsi appelé parce qu'il parle beaucoup, et que ses propos sont toujours outrés. (Comme tout ce qui est en lui, disait l'an dernier un de ses spirituels collègues aujourd'hui ministre du cabinet Briand.) Il préparait les voies au succès de ses compagnons avec une inlassable mobilité.

Ætès-Varenne, roi de Colchide, possède un bien inestimable, et son empire est un des plus florissants qui soit au monde. Jason-Outrey, Orphée-Cognacq, Hercule-de La Pommeraye et d'autres seigneurs de moindre envergure, Télamons et Pelées des bords du Mékong et du fleuve Rouge sont d'audacieux navigateurs qui veulent lui ravir et son sceptre et cette toison d'or — qui est surtout faite de riz, de caoutchouc et de piastres trébuchantes.

Là-bas, circulent et s'agitent, se livrant à mille manœuvres, l'ancien pourfendeur d'Albert Sarraut et son porte-plume au picrate Castor-Moncousin de Monpezat et Pollux-de Lachevrotière.

Réussiront-ils ? On en doute, surtout depuis qu'ils ont mis leurs espoirs, pour réussir leur entreprise et dépoiller Varenne, en Médée-de Kerillis, qui vient à la rescousse, et au lieu d'opérer comme son illustre devancier, par ruse et surprise, déroule pour commencer d'énormes placards dans l'Écho de Paris.

Varenne est assez grand garçon pour se défendre tout seul. Je crois savoir qu'il a mis en garde le gouvernement il y a quelques semaines, contre l'offensive dont il est l'objet, qu'il a documenté son ministre sur ceux qui vont l'attaquer et leur manière.

En réalité, les Argonautes reprochent d'abord à Varenne certaines fautes de son entourage, ils critiquent des gestes maladroits, des attitudes inconsidérées comme si, parmi les Argonautes, ils n'y avait jamais eu d'attitudes critiquables ou des manœuvres maladroites.

Et M. Albert Sarraut lui-même, dont nous ne nions ni les qualités brillantes ni le cœur et que les Argonautes réclament avec une insistance maladroite, n'a-t-il pas choqué un jour le vieil Annam, même après deux ans de proconsulat, quand il fit jouer aux billes le petit Omer, héritier de la dynastie de Carcassonne, avec le jeune empereur d'Annam, crime de lèse-majesté que les mandarins de tous boutons n'ont pas oublié.

Non, en vérité, ce n'est ni une guerre sainte (n'oublions pas que l'Avenir du Tonkin, journal de la mission, et le Père Robert soutiennent M. Alexandre Varenne), ni une guerre patriotique que viennent prêcher ces nouveaux missi. Contre Varenne, sa volonté de justice et son souci de propriété, ils sonnent l'hallali d'une nouvelle curée.

M. ERNEST OUTREY
et le Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine
par M. R. [Marcel Ruedel]
(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1926)

Baisse la tête, fier Sicambre, brûle ce que tu as adoré et adore ce que tu as brûlé.

M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, a donné avec fracas, comme tout ce qu'il fait, sa démission de président d'honneur du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine qui existe depuis vingt-cinq ans et qui groupe à Paris tout ce qui compte dans les affaires indochinoises.

Est-il besoin de souligner que, depuis qu'il siège au Parlement, M. Ernest Outrey en est le président d'honneur, qu'il ne s'est pas passé de semaine qu'il promenât dans les antichambres ministérielles, rue Oudinot, quai d'Orsay, rue de Grenelle, les membres les plus chevronnés de ce puissant groupement.

Bien que le Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine ait toujours adopté à l'égard des *Annales coloniales*, depuis la disparition à sa tête de notre regretté ami François Deloncle, une attitude de boycottage constant, nous n'avons jamais voulu discuter son autorité, ayant trop le souci des intérêts coloniaux pour essayer de diminuer, malgré ses erreurs, sa partialité et ses fautes, un organisme qui a manifesté en maintes circonstances un sens très vif des problèmes indochinois, son vote de jeudi dernier blâmant la campagne d'agitation dans le pays en est la plus récente manifestation.

Fidèle à notre souci d'information et à notre haute impartialité — impartialité n'est pas neutralité —, nous publions aujourd'hui *in extenso* l'interview que M. Jason-Outrey a donné à notre excellent confrère Louis Vaucelles de la *Liberté*. La voici :

— Et d'abord, qu'est-ce donc que le Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine ?

Pas autre chose, nous répond M. Outrey, qu'un groupement de gens d'affaires, possédant à la vérité d'importants intérêts dans notre colonie d'Extrême-Orient, mais qui se sont mandatés eux-mêmes, et qui n'ont point qualité, en conséquence, pour parler au nom des colons français, non plus que des indigènes. Voilà, n'est-il pas vrai ? qui réduit singulièrement la portée de la manifestation faite par lui.

L'un des membres les plus considérables de ce Comité, encore qu'il reste dans la coulisse, est M. Octave Homberg, le financier bien connu, qui rêve sans doute d'établir sa dictature en Indochine, comme il rêve de l'établir sur la presse financière. Ce n'est pas le moins piquant de l'histoire de le voir aujourd'hui, tout en agissant dans l'ombre, tenter de couvrir de son égide M. Alexandre Varenne, dont il fut le premier à dénoncer les erreurs et les fautes.

N'est-ce pas M. Octave Homberg, en effet, qui, dans un dîner où il avait convié une douzaine de parlementaires et où assistait le ministre des Colonies, signalait à ce dernier le danger de déclarations telles que celles que le gouverneur général venait de faire dans son fameux discours au Conseil de gouvernement, et aussi des expériences socialistes dont la colonie faisait les frais. *Quantum mutatus !...*

— Aurait-il donc trouvé son chemin de Damas ?

Je me réserve de faire connaître, du haut de la tribune de la Chambre, quelles sont les raisons d'intérêt qui ont déterminé certains des membres les plus influents du Comité à proposer un ordre du jour de confiance en faveur de M. Varenne, ordre du jour — je tiens à le préciser — qui n'a d'ailleurs pas été mis aux voix, tant il était en désaccord avec le sentiment de la majorité des membres du Comité.

— ... et des colons, sans doute ?

Et des colons, dont les assemblées élues condamnent la politique aventureuse de M. Varenne.

Le conseil colonial et la chambre d'agriculture de Cochinchine, la chambre de commerce et le conseil municipal de Saïgon, le délégué de l'Annam au conseil supérieur des colonies, tous ces corps élus, tous ces mandataires authentiques partagent nos inquiétudes et approuvent nos critiques. J'ajouterai que l'immense majorité des Français résidant en Indochine ne pense point autrement.

— Ne fait-on point grief à ceux qui font campagne contre M. Varenne — et *la Liberté* est au premier rang — de provoquer en Bourse une baisse sur les valeurs indochinoises ?

C'est exact. L'ordre du jour qui a été finalement voté par le Comité du commerce et de l'Industrie est un ordre du jour qui exprime le vif désir de voir cesser la campagne commencée, sous le prétexte qu'elle peut nuire au crédit de la colonie.

Je comprends fort bien que des hommes d'affaires aient le désir de ne pas voir se poursuivre des attaques qui pourraient atteindre les valeurs indochinoises. C'est là, incontestablement, le sentiment qui a guidé la majorité des membres du Comité.

Je tiens, au surplus, à déclarer qu'intéressé, moi aussi, dans le maintien des valeurs indochinoises, je préfère les voir subir une baisse momentanée, plutôt que de les voir s'effondrer au cas où des événements graves se produiraient en Indochine. Or, c'est là le péril à craindre, si M. Varenne est maintenu à la tête de son gouvernement.

Il est d'ailleurs à remarquer que, ces jours-ci, la plupart de ces valeurs, loin de baisser, ont, au contraire, accusé une certaine hausse.

— Quel sens faut-il donner à votre démission de président d'honneur du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine ?

Il est facile à indiquer. Je ne puis accepter de rester plus longtemps président d'honneur d'un groupement en aussi formel désaccord avec les assemblées élues de la Colonie que je représente et avec la très grande majorité de mes électeurs.

Cette détermination va me permettre, par ailleurs, de dénoncer, comme je vous l'ai déjà dit, les motifs intéressés qui ont poussé les principaux membres du Comité à proposer à leurs collègues un ordre du jour exprimant leur confiance en M. Varenne.

Je tiens, en outre, à préciser que cet ordre du jour avait été préalablement soumis à l'agrément du ministre des Colonies, et que ses auteurs, en présence des protestations et des objections qu'il soulevait, n'ont pas cru devoir le soumettre au vote du Comité.

Un membre important, ancien membre du conseil colonial de Cochinchine, de la chambre de commerce et de la municipalité de Saïgon, a même déclaré que si le Comité votait cet ordre du jour, il serait honni par les assemblées locales de la colonie.

— Comment donc expliquer les attitudes contradictoires de M. Octave Homberg, critiquant d'abord, ainsi que vous me le rappelez, puis courvant M. Varenne ?

L'explication est, à mon sens, la suivante : quand M. Homberg se plaignait de M. Varenne auprès du ministre, ce n'était peut-être qu'un moyen d'intimidation pour obtenir la signature de certains contrats actuellement pendents. Cette signature, il espère aujourd'hui l'obtenir, ayant changé son fusil d'épaule. C'est là, sans doute, la clef de tout le mystère. »

Mais non ! Jason-Outrey, vous n'êtes pas juste.

Il y a peut-être des gens discutables au Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine, puisque vous le dites, et que, depuis dix ans, vous en faites votre société familiale.

Mais ce ne peut être, et n'est qu'une très infime minorité. A côté d'un agioteur, d'un spéculateur, d'un coureur de concessions, d'un solliciteur de faveurs, combien d'hommes probes, honnêtes, travailleurs, à la fois hardis et prudents. La plupart d'entre eux ont créé les grosses firmes indochinoises dont vous êtes le défenseur né, ils ont vécu de longues années en Indochine, ils y retournent tous les ans ou tous les deux ans, et n'ont pas, quoi qu'on dise, perdu le contact avec la vie indochinoise.

Et ceux que vous leur opposez sont de braves gens, leurs employés ou associés là-bas., mais oui, eux, n'ont pas toujours la vision exacte de la situation métropolitaine et de l' ambiance mondiale.

Contre vous, Ernest Outrey, il faut aujourd'hui leur rendre justice.

UN DUEL
(*Les Annales coloniales*, 31 mai 1926)

À la suite de l'interview de M. Ernest Outrey, dans *la Liberté*, et de sa violente intervention à la tribune de la Chambre, contre M. Octave Homberg, celui-ci, dans le journal dont il est le principal actionnaire [*la Dépêche coloniale*], a publié un vêtement article contre le député de la Cochinchine. Il le traite de menteur, de malappris, de félon et insinue que M. Ernest Outrey, député, nouveau riche dont la fortune subite a troublé la cervelle, aurait eu des participations financières dans des affaires suspectes.

On nous apprend que M. Ernest Outrey, ému de ces attaques qui, si elles étaient justifiées, risqueraient d'entacher son honorabilité, a envoyé ses témoins à M. Octave Homberg.

Pour augmenter notre prestige
par Henry Fontanier, député du Cantal.
(*Les Annales coloniales*, 10 juin 1926)

L'un des thèmes les plus familiers à certains coloniaux est que les Européens doivent tout faire pour qu'aucune atteinte ne soit portée au prestige qu'ils peuvent avoir sur les populations indigènes. Le maintien de notre domination est à ce prix.

Et ils ajoutent que l'une des conséquences les plus fâcheuses du dernier conflit mondial, notamment auprès des peuples d'Extrême-Orient, est de leur avoir montré les différentes nations blanches s'entredéchirant et faisant appel, pour triompher les unes des autres, au concours des peuples de couleur.

Je ne veux pas rechercher ici ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans cette thèse, ce qu'il est possible d'en rejeter ou d'en accepter. Je me borne à noter un état d'esprit répandu, s'il n'est pas général, dans les cercles coloniaux.

Ce sentiment est sans aucun doute celui de M. Ernest Outrey ; en l'affirmant, on ne travestit pas sa pensée, puisqu'il ne manque jamais de le proclamer avec la véhémence qui lui est habituelle. A-t-il tort. a-t-il raison de soutenir cette opinion? C'est ce que je ne veux pas rechercher. Le voudrais simplement lui demander d'apporter quelque logique dans son attitude et de ne pas mettre en contradiction M. Outrey député, orateur parlementaire, avec M. Outrey directeur de journal.

Car M. Outrey, qui parle volontiers de la nécessité de maintenir, sinon d'accroître le prestige des Européens auprès des Annamites, a une façon spéciale de travailler à cette œuvre.

L'organe qu'il dirige [*le Midi colonial*] vient de publier deux dessins, dont l'un, surtout, ne suggérera pas à ceux qui le verront un grand respect pour le haut fonctionnaire qui représente la France en Indochine.

On y voit, en effet, un homme gros, barbu, coiffé d'un casque colonial, ceint de l'écharpe tricolore et assis sur une chaise confortable.

D'une main, il tient une énorme canne en forme de gaffe, tandis que l'autre caresse un gros sac de piastres sur lequel on lit 800.000. Enfin, à droite, une pile de caisses[Varenne avait transféré ses affaires personnelles et des dossiers de

Haïphong à Saïgon. La Liberté (ext. dr.) avait fait croire qu'il expédiait en France le fruit de ses pillages]. Tout le monde a reconnu Alexandre Varenne.

L'autre caricature nous montre des enfants annamites dont les uns portent des banderoles avec des inscriptions de : Vive l'Indépendance, L'Indochine libre, pendant que d'autres écrivent sur l'écorce d'un arbre : À bas la France. La légende nous apprend que, tandis que certains enfants font ces gestes, des agitateurs crient dans la rue : « Vive le socialiste Varenne ! »

Par les soins de M. Outrey, ces dessins seront répandus par milliers dans l'Indochine. C'est sa façon à lui de servir la cause de la France qu'il prétend défendre ? La haine est bien mauvaise conseillère. Elle vous rend imprudent et vous fait commettre des erreurs qui sont des fautes. N'est-ce pas, monsieur Outre ?

Noir sur Blanc
par L'Angély
(*Les Annales coloniales*, 14 juin 1926)

Nous avons regretté que deux hommes qui s'estimaient et s'aimaient comme deux frères se soient subitement brouillés et se soient lancé à la tête les plus blessantes injures.

MM. Ernest Outrey et Octave Homberg ont brisé des lances et le combat ne semble pas près de s'arrêter.

Au reste, quoi de plus surprenant que de voir *l'Humanité* faire chorus avec M. Ernest Outrey contre M. Octave Homberg et reproduire les arguments du député contre le financier — en même temps, les camarades communistes à la Chambre avoir de violentes altercations avec l'élégant député de la Cochinchine et reprendre contre lui les faits et gestes que M. Octave Homberg a publiés contre M. Ernest Outrey.

Il y a mieux, le doyen de la presse coloniale dirige deux journaux, l'un colonial et méditerranéen [*Le Midi colonial*], dans lequel associé avec M. Ernest Outrey — en manchettes tous deux jusqu'il y a trois semaines, mais si un nom a disparu, une adresse subsiste — il reproduit contre M. Octave Homberg des articles empruntés aux feuilles les plus virulentes, et l'autre parisien et pas colonial pour un sou, où il célèbre les louanges de M. Octave Homberg avec une frénésie et une constance qui ont été appréciées.

Ah ma tête ! Ma tête !

Le comité de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 juillet 1926)

Le Comité du commerce et de l'Industrie (qui vient d'avoir la bonne inspiration, soit dit en passant, de se débarrasser de M. le politicien Outrey) constitue une sorte de petit sénat indochinois,

.....

La grande idée de M. Outrey
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 août 1926)

La Liberté du 19 août dernier a publié une interview de M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, qui révèle pour la première fois au grand public une idée dont M. Outrey avait fait part depuis longtemps à ses amis et connaissances.

M. Outrey propose d'éteindre une partie de notre dette envers les États-Unis « en mettant à la disposition de groupements financiers américains, associés avec un aussi grand nombre que possible de financiers français, un million d'hectares de terrains propres à la culture du caoutchouc, choisis en Indochine ».

Et M. Outrey expose que les Américains supportent impatiemment les fourches caudines et caoutchoutières de la Grande-Bretagne, qu'ils auront à payer chaque année de 16 à 20 milliards de francs de plus qu'avant la hausse, qu'ils pourraient obtenir sur un million d'hectares les 400.000 tonnes de caoutchouc dont ils ont besoin, qu'ils feraient ainsi baisser de 20 francs par kilo le cours du caoutchouc, que par suite ils économiseraient 8 milliards, etc.

Ce qui prouve que, quand on commence à dérailler, il est bien difficile de s'arrêter.

Quelle que soit notre estime pour M. Outrey, nous devons lui avouer que nous ne sommes pas du tout de son avis.

Nous lui dirons d'abord qu'il a tort de coter le caoutchouc en francs, ensuite que le cours du kilo de crêpe à Paris est non de 40, mais de 30 francs, et que rien ne fait prévoir que ce cours montera d'ici 1935 à 85 ou 95 francs, comme il le dit.

Si vraiment, ainsi qu'il l'assure, le déficit de caoutchouc doive être de 100.000 tonnes en 1928 et de 399.000 en 1935, il n'y a plus de limite possible aux cours et nous ne voyons pas pourquoi ils ne monteraient pas à 200 ou 300 francs le kilo de caoutchouc.

Dire que, d'ici dix ans, il faudra 1.200.000 tonnes de caoutchouc par an est une affirmation gratuite.

Au reste, M. Octave Homberg n'est pas d'accord avec M. Outrey : d'après M. Homberg, le déficit de crêpe serait en 1928 non de 186.000 tonnes, mais simplement de 40.000, et il envisage un maximum de déficit de 150.000 tonnes pour 1932 pour une consommation non de 1.200.000, mais de 840.000 tonnes.

Nous ne voulons d'ailleurs pas dire que les chiffres de M. Homberg sont plus exacts que ceux de M. Outrey. Les uns et les autres laissent apparaître bien des choses inexplicables : M. Homberg estime, par exemple, que la consommation du caoutchouc a excédé la production de 17.000 tonnes en 1923, de 70.000 en 1924 et de 60.000 en 1925, soit de 147.000 tonnes en trois ans. Comme les années précédentes avaient légué un excédent de production de 46.500, tonnes, il reste donc une quantité de 100.000 tonnes qui a été consommée sans être produite et l'on est obligé de supposer que les stocks mondiaux représentaient plus de 100.000 tonnes à la fin de 1919, ce que les statistiques ne semblent pas établir.

Cela d'ailleurs uniquement pour montrer que les gens considérés comme compétents en la matière ne s'accordent aucunement quant à l'avenir du caoutchouc et qu'il est impossible de faire fond sur les chiffres qui sont avancés.

Ceux qui prédisent que la consommation des pneumatiques dans le monde doublera d'ici huit ou dix ans se basent sur la production automobile des États-Unis : il y a en Amérique, disent-ils, une auto pour six habitants ; mais n'est-ce pas précisément un maximum, n'a-t-on pas atteint le point de saturation ?

M. Outrey nous assure que de 1928 à 1935, il y aura une disette effroyable de caoutchouc qui prendra fin ensuite, les plantations que l'on crée actuellement devant entrer alors en production. Mais le million d'hectares que les Américains planteraient en Indochine n'entrerait pas en production avant 1935 au plus tôt ; les Américains n'en tireraient donc aucun secours pendant la période difficile que leur feraient passer les exigences anglaises.

Mais allons plus loin : où prendrait-on ce million d'hectares ? Au Cambodge, écrit M. Outrey dans *la Liberté* ; au Laos, disait-il il y a quelques mois. Nous lui ferons

remarquer qu'il y a relativement peu de terres rouges au Cambodge (du côté de Kompong-Cham et de Kratié), qu'il s'en trouve un peu dans la Cochinchine septentrionale, au Laos, (nord d'Attopeu) et que le gros des Terres Rouges est au Kontum, au Darlac et à Djiring, dans le Sud-Annam.

Toutes ces régions sont fort mal desservies : pas de chemins de fer, peu de routes, et pour y accéder aisément et organiser des moyens de communication, il faudrait déjà plusieurs années de préparation.

Ensuite où prendrait-on la main-d'œuvre ? Il faudrait de 500.000 à 600.000 coolies. Déjà les planteurs se plaignent de trouver difficilement de la main-d'œuvre.

Enfin, M. Outrey croit-il qu'il serait très agréable pour l'Indochine d'abriter une aussi formidable concession américaine ? Ce serait un danger politique et économique permanent.

Personne n'ignore comment se comportent les Anglo-Saxons à l'étranger. Il n'y a qu'à le demander au Mexique et à la Turquie, et le gouvernement de l'Indochine sera aussitôt édifié.

Mais, dira-t-on, l'intérêt supérieur de la mère-patrie ? Si l'Amérique nous fait remise de notre dette ?

Nous répondrons que le règlement des dettes interalliées est infiniment plus simple. Il suffit qu'un grand mutilé de la guerre se transporte dans sa petite voiture à l'ambassade des États-Unis et dise à l'ambassadeur : « Voici deux cents francs pour prix de la capote dans laquelle mon frère a été tué. En ne faisant qu'un repas par jour depuis plusieurs semaines, j'ai pu économiser cette somme sur ma pension et le produit de la vente des cartes postales, que je propose dans la rue. Je vous la donne pour que vous puissiez allouer une indemnité de démobilisation de 1.000 dollars à vos anciens combattants. Si ça ne suffit pas, pour que l'ancien soldat américain qui a combattu pendant trois semaines puisse se payer une Ford, moi qui me suis battu 50 mois, je vendrai ma petite voiture ».

C'est beaucoup plus simple que de sacrifier l'Indochine.

EN INDOCHINE (*Annales coloniales*, 23 août 1926)

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 14 août 1926.

Mon cher directeur,

J'ai constaté avec une certaine surprise que le « Bulletin de l'Agence radiotélégraphique de l'Indochine et du Pacifique », dont le siège est à Paris, 20, rue La-Boétie, annonçait que M. Héraud aurait été nommé président du Conseil colonial.

Or, il résulte d'un télégramme reçu d'Indochine, que c'est M. Henri de Lachevrotière, directeur de « l'Impartial », et ancien président du Conseil colonial, qui aurait été réélu président de cette assemblée.

Deux de mes amis, M. Héraud et le docteur Le Quang Trinh, ont été réélus vice-présidents.

Je vous serais donc très obligé de vouloir bien rectifier cette erreur.

Veuillez agréer, mon cher directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Ernest Outrey.

L'attaque d'un petit requin par un gros (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 octobre 1926)

Qu'est-ce au demeurant que M. Outrey ? Un nouveau riche dont la fortune subite a troublé la cervelle. Il faut le voir dans les couloirs de la Chambre faire parade de sa fortune récente et célébrer la hausse des parts de fondateur qui out arrondi son portefeuille. Mais au fait, quelles sont donc les entreprises que M. Outrey a fondées ? Où sont les plantations de caoutchouc qu'il a créées ? Un peu de pudeur, M. Outrey, serait nécessaire, auprès des gens qui savent, comme nous, d'où vient votre argent.

Nous sommes bien documentés dans ce journal pour accepter la discussion sur ce terrain, s'il vous plaît de s'y engager. Renié par les artisans de la mise en valeur de l'Indochine, désavoué par vos collègues, vous êtes devenu un personnage de comédie. Ce n'est pas d'hier que les nouveaux riches excitent la verve des auteurs comiques. Quelle mine pour eux désormais, que M. Outrey, le nouveau riche du Parlement !

La Dépêche Coloniale.

Comité pour le relèvement du franc
(*L'Écho annamite*, 28 octobre 1926)

Le samedi 11, grande fête de nuit à la « Cascade » (source Perrin), à Thuduc, mise gracieusement à la disposition du comité par M. Outrey.

L'exposition coloniale Internationale [Vincennes, 1931]
(*Les Annales coloniales*, 2 novembre 1926)

Gabriel Angoulvant, député des Etablissements français de l'Inde, Commissaire général de l'Exposition de Vincennes ; Ernest Outrey, député de la Cochinchine, Commissaire général adjoint ; Barthélémy Robaglia, député de la Seine, ancien sous-scrétaire d'Etat à l'Aéronautique, Commissaire général adjoint.

NÉCROLOGIE
(*Le Gaulois*, 25 novembre 1926)

Le service funèbre pour les obsèques de M^{me} Ernest Outrey a été célébré hier, à midi, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Une profusion de couronnes étaient placées sur le char mortuaire.

La levée du corps a été faite par le curé de la paroisse, le chanoine Sicard l'absoute donnée par le premier vicaire, l'abbé Tournadre. Le deuil a été conduit par M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, ancien gouverneur général de l'Indochine, délégué du Cambodge au conseil supérieur des colonies, qu'assistaient les membres de la famille.

L'assistance, des plus empressées et émues, comprenait nombre de personnalités de la politique, du monde colonial et de la société parisienne.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Billancourt, dans une sépulture de famille.

M. Varenne à la Commission des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 9 décembre 1926)

M. Varenne est venu hier à la Commission des Colonies. Il y était attendu avec curiosité et impatience. La campagne menée contre lui par certains journaux de l'Indochine et de la Métropole avait, sans aucun doute, troublé plusieurs commissaires pour la raison bien simple que des affirmations répétées à satiété finissent toujours par produire quelque impression sur les esprits les moins prévenus.

On se demandait ce qu'allait répondre le Gouverneur Général aux questions que ne manquerait pas de lui poser son adversaire, M. Outrey, dont l'âge et un séjour de plus de trente ans sous les tropiques n'ont pas affaibli l'ardeur combative ni atténué cette fâcheuse tendance qui n'est pas spéciale à la jeunesse, et qui porte à donner créance à tout ce qui favorise votre passion.

.....

L'exposition coloniale Internationale [Vincennes, 1931]
(*Les Annales coloniales*, 6 janvier 1927)

MM. Ernest Outrey, député de Cochinchine, délégué du Cambodge au Conseil Supérieur des Colonies, et Barthélémy Robaglia, ancien sous-secrétaire d'Etat, député de Paris, restent commissaires adjoints.

L'Exposition coloniale de Vincennes en 1929
(*Les Annales coloniales*, 3 mars 1927)

Nous sommes en mesure d'annoncer que M. Léon Perrier, cédant aux légitimes réclamations de la Ville de Paris qui prend une part capitale à la mise sur pied de l'Exposition Internationale Coloniale de Vincennes, va faire prendre un décret élargissant le Conseil supérieur de cette Exposition et y faisant entrer les quatre commissaires-adjoints : MM. Ernest Outrey, Barthélémy Robaglia, Paul Fleurot et Adolphe Chérioux, ces deux derniers représentant la [...]

Les racontars de M. Outrey
par F. Goude,
député du Finistère,
membre de la commission des colonies
(*Les Annales coloniales*, 17 mars 1927)

Mes séjours outre-mer m'ont incité à la plus grande prudence lorsqu'il s'agit de polémiques entre coloniaux.

C'est dans cet état d'esprit que je me suis rendu, mardi dernier, à la réunion de la commission des colonies.

Après la récente audition, plutôt faiblarde, du colonel Sée, nous devions entendre M. Léon Perrier.

Nous savions à l'avance que la contradiction serait apportée par notre collègue M. Ernest Outrey, assez connu des lecteurs des *Annales coloniales*, pour que je ne lasse pas sa présentation.

D'ailleurs, la grande presse publiera sa photographie samedi matin, puisqu'il doit être le héros de l'interpellation parlementaire de vendredi.

Nous avons eu, mardi, un avant-goût des prochains débats.

Le prétexte de l'interpellation, c'est que M. Sabatier, administrateur colonial, a été pourvu de la Légion d'honneur.

Disons tout de suite que M. Sabatier n'est nullement accusé d'être entré en relation avec M. Ruotte.

M. Sabatier a eu le grand tort d'avoir Varenne comme gouverneur général. Varenne ce pelé, ce galeux, d'où nous vient tout le mal.

Et pour « tomber » Varenne, tous les moyens sont bons, il est à peine besoin de le dire. Toujours est-il que dix-sept plaintes ont été déposées. D'après les signataires des dix-sept plaintes, M. Sabatier est quelque chose comme un « bandit » — c'est écrit en toutes lettres — coupable des pires méfaits.

Les dix-sept plaintes sont parties — simple coïncidence — le même jour de la même localité. Je ne jurerais pas qu'elles ne soient écrites de la même encre et rédigées sur un papier de même provenance. Je sais, par contre, qu'elles exhalent les mêmes griefs, avec une singulière monotonie. On dirait la répétition d'un même cliché. Nous en sommes, n'est-il pas vrai, à la période du travail en série.

Ces dix-sept plaintes — pas une de moins — ont été adressées à la fois au Gouverneur Général, au Résident Supérieur et au Procureur Général de la République.

Le Procureur Général les a transmises au Gouverneur Général en spécifiant que si, après enquête, le Gouverneur Général estimait qu'une procédure judiciaire devait être engagée, il faudrait lui renvoyer les papiers.

Le ministre des Colonies affirme que l'enquête a démontré l'inanité des commérages dont on a voulu accabler M. Sabatier.

Il ajoute même que M. Sabatier est un fonctionnaire de derrière les fagots.

Tout le monde semble d'accord sur ce point, excepté, bien entendu, notre collègue Outrey, qui ne peut tout de même pas modifier l'affiche parlementaire en retirant, de but en blanc, sa hâtive demande d'interpellation.

Il ressort, en tout cas, des rapports lus par le ministre des Colonies, que tous ceux qui ont approché, de près ou de loin, M. Sabatier, sont unanimes à le considérer comme un administrateur hors ligne.

Le Gouverneur honoraire Charles, qui l'a eu sous ses ordres, de 1913 à 1919, s'est porté garant et énumère les routes et autres travaux qui lui sont dus.

Le Directeur de l'Enseignement de l'Annam nous le montre comme un organisateur émérite d'écoles, [de terrains de jeux, de groupes sportifs](#).

Le commandant Glaize, chef de l'aéronautique d'Indochine — avec lequel se solidarise M. Brocard, député de Paris — qui a connu Sabatier en 1921 et 1925, ne jure que par lui.

Un membre de l'Institut, M. Jean Brunhes, qui a pu juger sur place les travaux de M. Sabatier, déclare que c'est un homme dévoué, dont le grand souci était d'amener à notre civilisation le peuple des Moïs qu'il était chargé d'administrer en apprenant leur langue et en respectant leurs coutumes, en les protégeant contre les affaristes de France et contre les exploiteurs annamites.

M. Finot, professeur au Collège de France, témoin oculaire, a vu, de ses yeux vu, quels sentiments de confiance a pu inspirer aux Moïs M. Sabatier, lequel se promenait sans armes et sans interprète, parmi la population. Il a assisté aux audiences du tribunal provincial composé de juges indigènes. Il sait que la liberté de la défense est absolue. Il raconte que le seul désir de M. Sabatier était de régénérer la population et qu'on ne pourrait lui reprocher qu'un excès de foi et de sincérité.

Il y a aussi la lettre émouvante de Roland Dorgelès.

Ah oui ! On a accusé ironiquement M. Sabatier de s'intituler le Roi des Moïs, comme on a accusé jadis le Christ de se dire le Roi des Juifs.

Mais de quoi n'accuse-t-on pas les hommes que l'on veut perdre dans l'opinion publique ! Roi des Moïs ! Comme s'il n'était pas établi que les Moïs donnaient à M. Sabatier, le nom respecté de « grand-père ».

M. Outrey portera donc tout cela vendredi, à la tribune du Palais-Bourbon.

Il est probable que Varenne lui répondra.

Il est sûr que la documentation du ministre des Colonies suffira pour établir qu'il n'y a pas grand-chose de sérieux dans les racontars de M. Outrey.

Assez de polémiques !

L'Indochine veut travailler en paix

(*Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1927)

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 juillet 1927)

L'Indochine est en effervescence. Nous avons déjà dit avec quelle vigueur elle s'élevait contre l'arrêt de mort provisoire que constitue le décret du 26 mars suspendant l'octroi des concessions dans la colonie. La colère qui a secoué l'Indochine entière ne nous a pas surpris et personne ne peut contester qu'elle soit légitime, mais il serait déplorable qu'elle engendrât des polémiques interminables, des querelles nécessairement stériles, comme toutes les querelles.

Les derniers courriers nous ont apporté de virulents articles contre M. Ernest Outrey et l'*Impartial*, tout particulièrement, le traîne aux gémomies. La campagne menée contre le député de la Cochinchine paraît devoir être longue et sérieuse et elle trouvera un aliment dans la proximité des élections législatives. Chaque semaine amène un nouveau candidat au siège de M. Outrey et la Cochinchine retentit de préparatifs de bataille.

Que M. Outrey ait une part, et une part importante, de responsabilité dans le coup très rude qui a frappé l'Indochine, nous le savons, et nous l'avons dit. Cependant, nous nous refusons à écrire avec notre confrère M. Le Grauclaude, directeur de l'*Impartial*, que « M. Outrey est le seul coupable ». Nous irons même jusqu'à dire que, parmi les coupables, M. Outrey est celui que nous absoudrions le plus volontiers et qui nous est le plus sympathique.

Nous sommes en effet persuadés que M. Outrey a agi avec sincérité et qu'il n'était pas guidé par un intérêt personnel dans sa lutte contre M. Varenne. S'il s'était rendu compte des funestes conséquences de son interpellation, il se serait tu, nous en sommes certains, car il aime l'Indochine. Il la connaît trop et il l'a servie trop longtemps pour ne pas avoir été conquis par elle.

Nous ne saurions oublier que M. Outrey débarqua pour la première fois en Indochine en 1884 et que depuis il ne cessa de se consacrer à la colonie.

Il fut un chef de province actif et il présida aux destinées de trois pays de l'Union : la Cochinchine, le Cambodge et le Laos. M. Luce et lui sont sans doute les deux gouverneurs encore vivants ayant la plus ancienne, la plus complète expérience du pays.

Ce sont des choses qu'on ne peut oublier lorsqu'on prétend juger avec équité M. Outrey et nous estimons qu'à ceux qui ont beaucoup travaillé et qui aiment le pays qu'ils servent il doit être beaucoup pardonné.

M. Outrey a été moins heureux comme député que comme fonctionnaire, le fait est indéniable, et on ne peut lui reprocher que de s'être mépris sur son propre compte. Ce n'est pas après trente années de vie administrative qu'on peut évoluer avec sûreté dans l'ambiance si difficile et si délicate du Parlement. M. Outrey a méconnu celle vérité et c'est bien regrettable, mais ce n'est pas une raison pour l'accabler exagérément et injustement.

S'il a acquis une certaine fortune, ce n'est pas dans l'administration, tous les Indochinois le savent bien, et il la doit au boom des produits tropicaux qui l'a enrichi au même titre que bien d'autres qui ont eu jusqu'au bout confiance dans le caoutchouc. Au reste il a été le premier à dire qu'il était riche, il l'a même dit un peu trop, avec une franchise un peu naïve qui n'est pas pour nous déplaire. Mais qui oserait reprocher celle fortune à un homme qui a dépensé la plus grande partie de sa vie pour l'Indochine ? Et seuls les aventuriers passant six mois dans la colonie pour y monter des affaires véreuses qui préparent la ruine de l'Indochine et de l'épargne française ont-ils le droit de s'y enrichir ?

Aux prochaines élections
Conseil supérieur des colonies
(*L'Écho annamite*, 18 juin 1927)

Les *Annales coloniales* ont mis en avant plusieurs noms de candidats aux prochaines élections en Cochinchine et au Cambodge.

Bientôt aura lieu l'élection d'un délégué pour le Cambodge au Conseil supérieur des Colonies. On sait que le député de la Cochinchine, M. Ernest Outrey, est délégué sortant. On annonce contre lui la candidature de son *alter ego*, de son ancien chef de cabinet, M. Baudoin, qui vient d'être mis à la retraite. Des informations venues de Phnom-Penh, il ressort que M. Baudoin, s'il est seul en face de M. Ernest Outrey, est assuré de le battre à plates coutures.

L'exposition coloniale Internationale [Vincennes, 1931]
(*Excelsior*, 13 juillet 1927)

E. Outrey démissionne du commissariat général de l'Exposition coloniale.

LES FINANCIERS CIVILISATEURS
LA BANQUE DE L'INDOCHINE
par Louis LAUNAY
(*L'Ère nouvelle*, organe officiel du Parti travailliste indochinois, 31 janvier 1928)

Les représentants politiques de la Haute Finance pousseront la France à la guerre, oh ! de défense ! Que disions-nous ? Ils y poussent dès maintenant. M. ERNEST OUTREY, député, administrateur de la Cie du Cambodge* (*Ann. entr. col.*, 1926)[??], qui est du groupe de Rivaud, s'est fait interviewer : « Les Cantonais ne manqueront pas de franchir le Yunnan et de tenter de se répandre dans notre colonie. Envoyons en Extrême-Orient, et tout de suite, les unités navales et les troupes nécessaires, quitte à prélever sur nos effectifs métropolitains (*Petit Bleu*, 30 mars 1927).

Les prochaines élections législatives en Cochinchine

Les candidatures éventuelles
(*L'Écho annamite*, 28 février 1928)

Nous avons annoncé la décision de M. Ernest Outrey de se représenter, en Cochinchine, aux prochaines élections législatives, et au Cambodge, au Conseil Supérieur des Colonies.

Au Cambodge comme en Cochinchine, il ne sera pas seul à briguer les suffrages des électeurs.

Ainsi, dans le royaume de S. M. Monivong, il rencontrera deux concurrents : M^e Espinet, avocat à Soctrang, chevalier de la Légion d'honneur, et M. Mariani, planteur et conseiller colonial de Cochinchine.

Lequel de ces trois candidats a le plus de chances de succès ?

Il nous est difficile de répondre à cette question, n'étant pas sur place pour juger en connaissance de cause.

On prétend cependant que les rivaux de M. Outrey lui livreront une bataille acharnée, et qu'au cas de sa victoire sur eux, « cela n'ira pas tout seul ».

Arrivera-t-il à « enlever le morceau » qu'il s'est adjugé coup sur coup sans trop de mal jusqu'ici ?

Les paris sont ouverts.

En Cochinchine, M. Outrey aura également deux concurrents, du moins connus à ce jour ; M^e Cancellieri, avocat-défenseur à Saïgon, et M. Henri Gourdon ¹⁸, ancien inspecteur de l'enseignement en Indochine, tous deux anciens combattants croyons-nous.

Conseiller municipal de notre bonne ville, président de l'Amicale Corse, M^e Charles Cancellieri est très estimé de ses concitoyens, tant pour sa vaste culture que pour son urbanité et cette qualité qui le dispose à toujours rendre service à ses amis et connaissances, à défendre leurs intérêts, à se dévouer à leur cause, chaque fois qu'ils font appel à son concours ou à ses lumières, qu'il leur prodigue sans marchander à toutes occasions.

M. Gourdon aussi est une grande intelligence, mais il est moins connu en Cochinchine qu'au Tonkin, où il a longtemps séjourné comme fonctionnaire.

Il était question, à un moment, de la candidature de M. Darles, président de la Chambre de commerce de Saïgon. On nous annonce qu'il est revenu sur cette décision. Point n'est donc besoin de peser ses chances et d'examiner son cas.

Les milieux informés affirment que M. Outrey a perdu beaucoup de terrain, surtout depuis sa fameuse interpellation du 17 mars 1927 au Palais Bourbon.

D'autre part, l'*Impartial*, ayant changé de propriétaire, non seulement ne le soutient plus, mais même l'attaque à visage découvert.

Adieu donc l'appui de ce quotidien auquel il devait le gros de ses succès électoraux !

M. de Lachevrotière, agent électoral émérite, chacun le sait, va-t-il fonder un nouvel organe pour la défense des chances, hélas ! bien chancelantes, de son ami monocle ?

Peut être !

Quoi qu'il en soit, M. Outrey aura à faire à forte partie. L'or de M. Octave Homberg est un adversaire avec lequel il faut compter.

L'organe local de ce grand financier défendra très probablement la candidature de M. Gourdon, dont il a parlé jusqu'ici en termes fort élogieux.

La lutte va bientôt se déclencher.

Ce sera le bon temps pour les amateurs des joutes oratoires et journalistiques. Il y en aura de magnifiques, paraît-il. Ce sera intéressant, pas pour tout le monde, mais à coup

¹⁸ Henri Gourdon (1876-1943) : futur directeur de l'Agence économique de l'Indochine (1936). Voir encadré.

sûr pour les simples spectateurs et les curieux, qui s'en amuseront sans prendre partie pour personne.

X...

Les Annamites, enfants vicieux
(*L'Écho annamite*, 9 mars 1928)

Petit professeur dans un modeste Lycée de France, M. Henri Gourdon fut bombardé, il y a quelque vingt-cinq ans, directeur général de l'Instruction publique en Indochine. En cette qualité, il toucha pendant plusieurs années de gros appointements dont la plus grosse partie était supportée par les Annamites, principaux pourvoyeurs des divers budgets de l'Indochine.

Pendant la guerre, M. Gourdon fit son devoir, plus que son devoir, car il en revint avec un bras de moins. Pour lui permettre de vivre décemment, le ministère des colonies le nomma inspecteur général de l'Instruction publique de l'Indochine. Fonctions honorifiques seulement pour le travail qu'il devait fournir et dont il fut dispensé, mais non pour la solde, qu'il toucha bel et bien au compte du budget général de l'Indochine, alimenté toujours par les Annamites.

De cela, M. Henri Gourdon devrait garder aux Annamites un peu de reconnaissance : celle du ventre. Mais il semble n'en avoir cure. Le premier usage qu'il fit de ses fonctions fut de proposer la restriction, en France et en Indochine, de l'enseignement aux jeunes Annamites, après une courte mission dans ce pays, qu'il quitta il y a vingt ans [quinze en fait] et dont il ignore l'évolution et les besoins nouveaux.

Au cours de son voyage en Indochine, M. Henri Gourdon fit, sur le tard, un mariage honorable, confortable, inespéré à son âge. Dans l'entourage de son beau-père [Joseph Aucouturier], vieux fonctionnaire devenu planteur, honorablement connu dans la colonie, il conçut, sur les suggestions de ses nouveaux amis, l'ambition de briguer le siège de député de la Cochinchine. Mais, dès qu'on esquissa le plan de la campagne électorale, il s'avéra à tous qu'ici plus qu'ailleurs, l'argent est le nerf de la guerre. Le futur candidat s'en retourna dans la Métropole, où il s'assura de puissants appuis, dont celui de deux groupes financiers très importants, et le voilà qui vogue de nouveau vers Saïgon, où il va aborder bientôt. Animé de l'ardeur d'un néophyte qui se lance dans la carrière politique, il se fait précéder d'un message à ses futurs électeurs. Ce message a été publié à cette place. Qu'y lit-on, dès la première phrase ? Ceci, en substance : « Cédant aux instances de mes amis, qui ont confiance en mon talent, mon honnêteté, ma droiture, etc., etc., (M. Henri Gourdon se fait bonne mesure pour les qualités qu'il s'attribue), je consens à faire votre bonheur. Faites l'union sacrée sur mon nom et sur le dos des « indigènes attentifs », qui observent avec une curiosité malveillante aux querelles byzantines des Français »

M. Henri Gourdon traite ainsi les Annamites en enfants à qui il faut laisser une candeur commode et profitable aux grandes personnes. L'invite à la concorde qu'il adresse aux électeurs de la Cochinchine évoque en mon esprit cette scène familiale : la jeune mère est penchée sur un travail de broderie ; à quelques pas d'elle joue un enfant. Survient le père qui, l'air égrillard, s'approche d'elle et l'embrasse à pleines lèvres dans le cou. Le petit lève les yeux, où se reflète toute l'innocence de l'enfance, et contemple la scène avec étonnement. Gênée par ce regard naïf, la mère se défend, oh ! bien mollement, et dit, en désignant l'enfant : « Chut ! fais donc attention. Le petit nous regarde... » On laisse là l'enfant, et la scène continue, en se corsant, dans une pièce plus intime. Mais je m'arrête de crainte de me voir traîner en correctionnelle pour attentat public à la pudeur. L'enfant n'observe pas toujours ma réserve ; parfois, poussé

par l'esprit malin (le même qui vient de réveiller le petit animal que vous savez chez son père), il va en tapinois regarder par le trou de la serrure ou écouter à la porte.

Alors ce qu'il voit et ce qu'il entend travaille sa jeune cervelle, et son imagination surexcitée ne tarde pas à l'entraîner aux pires folies pour « faire comme papa et maman. »

Eh bien ! M. Henri Gourdon veut mettre les Annamites à l'abri de la tentation de faire comme leurs « frères aînés », les Français, pour les choses de la politique. Ces grands enfants sont devenus si vicieux depuis que les communistes et autres pêcheurs en eau trouble les ont pervertis !

Les Annamites naturalisés sont prévenus. M. Henri Gourdon leur dit : « Votez pour moi, mais ne vous mêlez pas de nos affaires ; vous n'êtes pas de la famille. »

Je ne sais comment ils lui répondront le jour du scrutin ; mais je connais un distingué compatriote, docteur en médecine, qui refusa son obole à une quêteuse, au lendemain d'un bal organisé à bord d'un bateau, sous couleur de charité, pour rompre la monotonie de la traversée, et d'où les passagers Annamites avaient été exclus : « Mademoiselle, je regrette de ne pouvoir rien vous donner ; mais, hier, on a cru bon de ne pas nous inviter ; j'ai peur de souiller de mon argent, qui est jaune, celui donné par les Blancs. »

Le bulletin de vote que les Annamites naturalisés mettront dans l'urne sera blanc ; mais leurs visages et leurs mains demeureront jaunes, car ils sont frappés de la tare originelle qui fait que, d'après l'arrêté Varenne, ils ne valent que les 10/17 d'un Français de France, de la Martinique ou de l'Inde. À peine un peu plus de la moitié !

Au temps des invasions chinoises, les fils de Han châtraient les jeunes Annamites pour les empêcher de devenir des hommes. Aujourd'hui, des éducateurs genre Henri Gourdon veulent faire subir à leur personne morale la même opération, au moyen de lois, décrets et arrêtés.

Annamites naturalisés, mes frères, votez pour M. Gourdon ! Il fera de nous des quarts d'homme. Nous ne sommes, pour l'heure, que des moitiés d'homme. Ce sera un progrès que nous devrons à *not'futur député*.

Votez pour M. Henri Gourdon !

NGUYEN-PHAN-LONG.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN COCHINCHINE

M. Ernest Outrey se retire de la lice

M. de Lachevrotière se présentera-t-il à sa place ?
(*L'Écho annamite*, 27 mars 1928)

Battu au Cambodge par M^e Espinet, dès le premier tour de scrutin, M. Ernest Outrey renonce à se présenter aux élections législatives de Cochinchine où, d'ailleurs, il aurait bien peu de chances de succès, sa défaite du 25 courant lui ayant enlevé ses dernières illusions et le peu de prestige qui lui restait.

C'est pour lui la fin de la fin.

En lui, l'homme politique est mort, définitivement !

Il s'enterrera dans son château de Mayenne.

Ne le plaignons pas : il ne le mériterait guère ; et puis, il jouira tranquillement des richesses acquises au cours de sa vie parlementaire, où il a si peu brillé, mais beaucoup encaissé.

Le bruit court que M. de Lachevrotière se présentera à la place de son ami, protégé et patron, — M. Outrey est tout cela ensemble.

Souhaitons à l'ancien directeur de l'*Impartial* la belle veste de celui auquel il veut succéder au Palais Bourbon.

Amen !

(*L'Écho annamite*, 31 mars 1928)

Lachevrotière appelle Outrey à se présenter.

Le mouchoir à carreaux devient drapeau
par NGUYEN PHAN-LONG
(*L'Écho annamite*, 2 avril 1928)

M. Ernest Outrey n'a pas la souplesse du chat. On sait que cet animal — c'est du chat que je parle — possède le don précieux de se recevoir sur ses pattes quand il tombe. M. Outrey, lui, est demeuré un bon moment prostré, aplati, avachi, après la pelle qu'il a ramassée sur la piste électorale au Cambodge. Dégouté de la vie publique, il a manifesté son intention bien arrêtée de se retirer dans son château de Mayenne.

UU membre de l'Union Cochinchinoise nous l'a même montré s'éloignant de ce pays ingrat, la mort dans l'âme, étouffant ses sanglots dans un vieux mouchoir à carreaux, seul vestige et seul souvenir sans doute de toute une vie consacrée au bonheur de ses électeurs.

Cette retraite ne faisait pas l'affaire de ses principaux partisans qui, le considérant comme le fils de leurs œuvres électorales, n'ont pas voulu qu'il finit de façon aussi lamentable.

De gré ou de force, ils l'ont dopé comme un cheval de course, pour le jeter de nouveau dans l'arène. Bouchonné, lavé, maquillé, le coursier fourbu essaiera de faire triompher, une fois de plus, le 22 avril, les couleurs de l'Union Cochinchinoise. Mais si l'apparence peut faire encore illusion, le cœur n'y est plus : sur le parcours, devant le cheval vite claqué, s'allongera l'ombre de la défaite honteuse et irrémédiable.

L'opération s'est effectuée avec succès vendredi dernier, suivant un scénario bien construit, dans la permanence du député sortant, rue Catinat. M. Labbé, ouvrant la séance, officia. Après avoir récité un *orémus* plein de ferveur, il a invité les fidèles à communier dans la foi dans l'étoile pâlie de M. Ernest Outrey. Ce dernier attendait à son domicile le résultat du prêche de son grand-prêtre. Tout se passa comme dans un ménage où la brouille s'est mise et que l'on essaie de raccommoder. Un ami de la maison entame des négociations diplomatiques auprès du conjoint fâché, qu'il objurgue de reprendre la vie commune au nom de la raison, de la morale, des convenances et quelquefois de l'amour. L'autre conjoint se tient dans une pièce voisine. Lorsque la tentative de réconciliation paraît en bonne voie, on le fait venir, on le pousse dans les bras de l'autre.

Baisers, larmes ; la fissure est bouchée, du moins pour un temps. Scène attendrissante qui rate rarement son effet.

On a procédé de même vendredi dernier. Donc M. Outrey attendait à son domicile. Lorsque le moment psychologique arriva, deux amis dévoués l'allèrent chercher et l'amenèrent dans la salle, chauffée par l'éloquence de M. Labbé. Acclamations, nouveaux laïus avec, en passant, fiche de consolation au camarade de Lachevrotière, qui s'était sacrifié pour se présenter aux lieux et place de M. Outrey.

Touché de cette réception, comme Napoléon au retour de l'île d'Elbe, M. Ernest Outrey versa des larmes tellement abondantes que son monocle fut bien près d'être

emporté par elles comme un fétu de paille par un torrent. Il sortit en toute hâte son mouchoir pour prévenir le désastre, et arbora à la vue de ses amis un rectangle de batiste tout blanc. Au premier moment, on crut que le député manifestait ainsi ses opinions royalistes et sa fidélité au défunt Bloc national. M. Labbé allait crier au miracle, croyant à une alliance du trône et de l'autel se prononçant en faveur de l'élu de son cœur.

L'auteur du *leader* de la *Dépêche* de mercredi dernier regrettait déjà la disparition du vieux mouchoir à carreaux qui faisait si bien dans son émouvant panégyrique. Mais quelqu'un le retrouva au dessus de la porte de la permanence ; une main zélée l'avait hissé là comme le drapeau de l'Union Cochinchinoise, pour servir d'emblème bigarré à un groupement qui, selon les propres termes du compte rendu de la *Dépêche*, comprend en son sein tous les éléments ethniques de la population.

En remerciant ses amis et partisans, M. Outrey a parlé de l'alliance de la finance et de la démagogie et s'est plaint de la pression administrative.

Ne trouvez-vous pas tout de même, lecteurs, que M. Outrey aurait dû tenir ce langage du temps de M. Cognacq et de M. Baudoin ? La finance ? Mais elle en avait fait son homme-lige jusqu'au jour où elle s'est aperçue qu'il lui nuisait par ses maladresses. À plat ventre devant elle, il l'a léchée tant et plus, et ne crache maintenant dessus que parce qu'elle l'a rejeté comme une orange vidée de son jus. La pression administrative ? M. Outrey a moins que quiconque le droit d'en médire, car il en a scandaleusement profité pour domestiquer le collège électoral de ce pays.

Il ne faut pas, dit-on, parler de corde dans la maison d'un pendu. M. Ernest Outrey, lui, en parle et ne se fait même point scrupule d'en porter un bout sur lui. Ceci compensera peut-être cela, car la corde de pendu porte, paraît-il, bonheur au jeu et en amour. Et M. Outrey espère gagner encore à la prochaine loterie des 45.000. Prétention somme toute admissible : Dame Fortune est si aveugle, et ses dons s'égarent si souvent sur les moins méritants, les moins dignes !

Dépêches de l'Indochine
Candidats [aux législatives]
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1928)

M. Ernest Outrey, député sortant [Bloc national], s'est ravisé. Malgré son cuisant échec à la délégation du Cambodge, il ne se retire ni respectueusement devant M. H. Gourdon, ni fraternellement devant M. de *Lachevrotière*.

Il reste le candidat à l'élection du 22 avril.

Il a contre lui :

MM. [Hippolyte] Ardin, imprimeur, candidat de défense des intérêts cochinchinois.

Cancellieri, avocat, candidat d'union des gauches.

Giorgi, socialiste unifié.

Henri Gourdon, sur lequel se grouperont de nombreux républicains, sans distinction de nuances.

Un nouveau candidat vient de s'affirmer : c'est M. Duclong, fonctionnaire indigène des douanes en retraite, naturalisé. Il a pris l'étiquette d'indépendant.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN COCHINCHINE

Ernest Outrey insulteur de Phan chau Trinh

Les Annamites naturalisés vont-ils voter pour lui ?

par E. DEJEAN de la BATIE
(*L'Echo annamite*, 16 avril 1928)

Dans son dernier numéro, l'*Écho annamite* reproduit l'intervention de M. Outrey, à la Chambre des députés, dans l'affaire Phan châu Trinh, telle qu'elle est rapportée par ce candidat dans sa brochure distribuée gratuitement à tous les électeurs cochinchinois.

Dans la note de la rédaction précédant cette insertion, il est dit que les « principales interventions de M. Ernest Outrey » sont « judicieusement tronquées », de manière à présenter leur auteur sous le jour le plus favorable possible, dans son « œuvre de compilation. »

Hélas ! quoi qu'il fasse, l'homme au monocle ne réussit pas à masquer le discrédit qui l'entoure aux yeux de ses collègues du Palais-Bourbon, surtout ceux de la gauche et les membres du gouvernement, y compris M. Poincaré, que le député sortant se vante d'avoir soutenu de ses votes et dont il se réclame, afin de s'en servir comme d'un tremplin électoral.

S'il a recueilli, ça et là, quelques approbations des bancs de la droite, M. Outrey a toujours été la risée des autres, quoique, girouette parlementaire, il eût prié son ami Labbé de constituer un pseudo-parti radical-socialiste local, pour lui en conférer l'investiture, en avril ou mai 1924, comédie qui n'avait pris que quelques gogos.

Que vont inventer à présent les compères de M. Ernest Outrey, pour tromper le collège électoral et lui jeter de la poudre aux yeux ?

Il est douteux que M. Franklin-Bouillon accepte « l'ours » de l'Union Cochinchinoise dans le giron de l'Unionisme, parrainage dont il a bien envie, au fond.

Pour en revenir à Phan châu Trinh, disons que M. Outrey l'a traité, du haut de la tribune de la Chambre, de malfaiteur et de condamné de droit commun, à l'indignation justifiée de M. Marius Moutet, qui connaissait bien pour s'être occupé de son procès et l'avoir suivi de près, le patriote annamite auquel ses compatriotes ont fait, depuis, des funérailles nationales, et devant la mémoire duquel nombre de Français coloniaux même s'inclinent aujourd'hui avec respect.

Il suffit de lire le compte-rendu de la séance du 22 décembre 1924 du Palais Bourbon pour s'apercevoir de cette attitude de M. Outrey, dont il fait parade, comme d'un titre de gloire, puisqu'il lui donne l'hospitalité de sa brochure adressée aux électeurs, après en avoir, bien entendu, supprimé une bonne partie, celle précisément qui présente l'affaire sous son vrai jour et démontre à l'évidence la mauvaise foi de notre « monoclard ».

Ce faisant, celui-ci pense être très habile.

Par cette manœuvre louche, il obtiendra peut-être quelques voix, de plus en plus rares, de colonialistes à la trique.

Mais il peut être assuré que la majorité de ses fidèles parmi les indigènes naturalisés se détourneront de lui, le 22 courant, car la généralité des Annamites, connaissant maintenant la vie douloureuse de Phan chau Trinh, garde de lui un pieux souvenir.

Il est curieux de remarquer que le bi-hebdomadaire annamite de langue française dirigé par M. Lê quang Trinh, après avoir mensongèrement fait grief à M. Nguyen phan Long d'avoir voulu empêcher le retour du grand Phan au pays de ses ancêtres, ceci pour combattre la candidature Long aux élections coloniales d'octobre 1926, prêche actuellement pour Ernest Outrey, l'insulteur officiel et affiché du même Phan-châu-Trinh, pour lequel le journaliste de la rue Blancsubé professe, pourtant, une admiration que nous aimons à croire sincère.

Le docteur Lê est-il toujours conséquent avec lui-même ?

Adore-t-il à la fois Dieu et Mamon, en contradiction patente avec le principe du Christ : « Nul ne peut servir deux maîtres » ?

Ou bien, brûle-t-il aujourd'hui ce qu'il a adoré hier, tout en étant d'une fidélité à toute épreuve à l'égard de M. Outrey ?

Mystère !. Mystère des amitiés politiques et des campagnes électorales !

Législatives
COCHINCHINE
(*Les Annales coloniales*, 23 avril 1928)

Inscrits : 4.973. Votants : 2.067

Nuls : 118

M. Ernest Outrey, dép. s., Bloc national 1.130 voix

M. Cancellieri, Union des g. 604

M. Gourdon, Union des g. 438

Ardin, gauche rad., 350

(Ballottage)

COCHINCHINE
(*Les Annales coloniales*, 26 avril 1928)

Le ministère des Colonies vient d'être officiellement avisé que M. de Monpezat, délégué de l'Annam au Conseil supérieur des Colonies, posait sa candidature comme député de la colonie.

Trois candidats sont en présence pour le scrutin de ballottage de dimanche : MM. Outrey, député sortant ; Rouelle, maire de Saïgon [et dir. des Chargeurs réunis], et de Monpezat.

M. de Monpezat aurait déclaré faire campagne contre M. Rouelle.

Tous les candidats du premier tour, sauf M. Outrey, se sont retirés.

SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 29 AVRIL 1928
Votez tous pour
R. ROUELLE,
maire de Saïgon
Républicain indépendant
par P. Marchet
(*L'Écho annamite*, 26 avril 1928)

LA RÉUNION PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE AU THÉÂTRE MUNICIPAL

MM. Outrey et Lachevrotière, copieusement hués et conspués

par des milliers d'électeurs

Acclamé à la réunion, M. Rouelle fut, à sa sortie, porté en triomphe

Un beau chahut, hier soir, au théâtre municipal, où avait lieu, la réunion publique et contradictoire organisée par M. Raymond Rouelle, maire de notre ville, candidat au scrutin de ballottage de dimanche prochain. Mais ce tapage infernal n'impliquait pas la responsabilité des organisateurs ; Il fut voulu par la bande Outrey-Labbé-Lachevrotière, laquelle vit l'arme se retourner contre elle.

La réunion s'ouvrit à 21 heures, groupant des milliers de citoyens français, sérieusement filtrés par la police.

Toutes les places du théâtre furent prises d'assaut ; il ne serait pas téméraire d'affirmer qu'on était venu pour le candidat Rouelle...

Un bureau fut formé, sous la présidence de M^e Béziat, l'avocat bien connu du barreau cochinchinois.

Parmi les orateurs inscrits, aucun ne pouvait parler, à cause des nombreuses interruptions.

M^e Béziat a dû multiplier ses interventions, et menacer de démissionner ou de lever la séance. Sous les huées du public, apparaît l'homme au monocle, qui-prétendait, par ses bafouillages habituels, dominer le tumulte, calmer ses « chers électeurs ».

Sans doute, M. Ernest Outrey avait la douce illusion que son ami Lachevrotière avait, avec lui, des partisans-ténors pour noyer le vacarme ! Sur ce point, il se trompait lourdement.

En scrutant bien la salle, il y avait, tout au plus, 300 « outreyistes », contre plus de 1.000 rouellistes ».

Encore que les « outreyistes » fussent disséminés en plusieurs endroits, et « remis à leur place », par leurs voisins rouellistes.

Après M. Outrey, se présente M. Gourdon, hué, lui aussi, mais, naturellement par la petite bande Outrey.

Puis, c'est le tour de M^e Cancellieri qui, dès son apparition, est vivement applaudi malgré les cris du camp adverse.

Le président a beau les inviter au calme et à la courtoisie, les outreyistes ne peuvent s'empêcher de hurler, de siffler, de murmurer.

M^e Cancellieri, furieux et énergique, fustige ces enfantillages, avec son beau talent oratoire. Mais les outreyistes impénitents continuent leur jeu de plus belle.

Profitant d'un court moment de calme, M^e Cancellieri explique, en quelques mots, son désistement, qu'il affirme désintéressé, dans un but d'union républicaine contre l'esprit réactionnaire, en faveur du candidat Rouelle.

Ce dernier monte à la tribune.

Le président fait remarquer que, par courtoisie, il voudrait laisser parler M. Outrey avant M. Rouelle.

Après une discussion, M. Outrey consent à céder la place à son concurrent.

Des cris de : « Vive Rouelle ! À bas Outrey ! » s'élèvent de partout.

Des applaudissements crépitent, du parterre au poulailler.

Vivement touché de cette marque de sympathie, M. Rouelle remercie.

Mouvements divers. Puis retour du calme.

M. Rouelle, très écouté, commence par lire sa profession de foi, dont plusieurs passages sont salués par des salves d'applaudissements.

La lecture faite, l'orateur demande à développer son programme.

Mais l'auditoire préfère passer outre ; c'est peut-être un tort.

Au tour de M. Outrey, maintenant.

Il est accueilli, dès sa réapparition, par un vacance infernal, agrémenté d'une kyrielle d'épithètes qui lui allaient comme des gants !

Le président et la bande Outrey interviennent en vain.

Enfin, un peu de silence.

M. Outrey baragouine quelques mots.

De nouveau, huées, protestations, malédicitions, tapage.

Cela, pendant un bon quart d'heure.

« Laissez-le bredouiller ; on en rigolera encore ! » crie un groupe de loustics.

Cet appel écouté, M. Outrey prétend « démasquer » M. Rouelle, qu'il désigne du doigt.

Indigné, ce dernier lui rend la monnaie de sa pièce, à la grande joie de l'assistance.

Perdant toute contenance, M. Outrey va jusqu'à calomnier publiquement MM. Gourdon, Ardin, Cancellieri, qui, pourtant, ne sont plus candidats.

M. Ardin aurait même récompensé M. Outrey, pour ses beaux mensonges, d'une belle raclée, sans l'intervention opportune du président Béziat et du commissaire de police.

M. Outrey, confus et froussard, se tourne du côté de son acolyte Chavigny [de Lachevrotière], comme pour lui demander du secours.

Le public le hue et le maudit, une fois de plus.

Sur ces entrefaites, on réclame un orateur de talent et sympathique.

La presque unanimité de la salle désigne M^e Paul Monin, qui surgit, au milieu d'acclamations enthousiastes.

Son adversaire de toujours, M. Lachevrotière, s'inscrit à son tour, redoutant sans doute les révélations du distingué avocat.

Les spectateurs attendent la joute avec impatience. Mais, sans cesse interrompu, M. Outrey n'a pas fini de bredouiller. Il faut le laisser continuer, bien qu'il énerve tout le monde.

N'en pouvant plus, le président lève la séance, peut-être par compassion pour M. Outrey.

Mais ce n'est pas fini.

À la sortie de la réunion, des milliers d'électeurs acclament et portent en triomphe MM. Rouelle, Cancellieri, Ardin, qu'ils promènent, en chantant, au théâtre au Continental, où M. Outrey et une douzaine de ses partisans se trouvent déjà.

Les rouellistes envahissent la salle de restaurant, huant M. Outrey et ses acolytes à deux reprises différentes.

L'adversaire en déroute, les partisans du maire de Saïgon s'en vont, chantant gaiement, rues Catinat, d'Espagne et boulevard Charner.

Belle victoire de M. Rouelle. Navrante défaite de M. Outrey.

Dépêches de l'Indochine
Élections [législatives]
(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1928)

La candidature de Cancellieri est retirée pour le 2^e tour. Les trois anciens candidats : Ardin, Cancellieri et Gourdon demandent aux électeurs de reporter leurs votes sur Rouelle.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Le 22 avril, le premier tour de scrutin pour l'élection du député de la Cochinchine a donné les résultats suivants :

Inscrits : 4.973 ; votants : 2.837 ; bulletins nuls : 118 ; majorité-absolue : 1.419.

Ont obtenu :

MM

Outrey 1.130 voix.

Cancellieri 604 —

Gourdon 438 —

Ardin 350 —

Phan van Truong 175 —
Giorgi 14 —
Ganofsky 6 —
Long 2 —

[Des désistements inefficaces]

MM. Cancellieri, Gourdon et Ardin se retirent en faveur de M. Rouelle, maire de Saigon.

Résultats du 29 avril :
Votants : 2.957 ; bulletins nuls : 31.
Ont obtenu :
MM. Outrey 1.657 voix.
Rouelle 1.261 —
Ganofsky 6 —
Giorgi 2 —
M. Outrey, député sortant, a été déclaré élu.

SIGNIFICATION DE LA VICTOIRE D'OUTREY

Éditorial
L'indigénophilie en dérision

L'orgueil de race, barrière infranchissable à l'entente franco-annamite
par H. H. T.
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1928)

Avec le succès de M. Ernest Outrey à la récente élection législative en Cochinchine, la mentalité coloniale se révèle sous un jour qui ne laisse plus de doute dans aucun esprit tant soit peu observateur.

Le collège électoral de la Colonie veut un représentant qui, dépourvu de tout idéalisme et infatué de l'orgueil de race, ne s'occupe d'autres intérêts que ceux des Français de Cochinchine et les défende farouchement, au détriment même des indigènes, à l'égard desquels il doit garder une attitude tout au plus « bienveillante ».

M. Ernest Outrey remplit-il les conditions désirées ?

Peut-être oui, avec la réserve qu'il travaillera aussi pour lui-même, réserve qu'on lui passe volontiers, en même temps que ses gaffes et ses défauts qu'ont abondamment exploités ses concurrents sans réussir à l'abattre.

Il suffit que ces derniers affichent ostensiblement leurs opinions politiques libérales et leur désir de s'occuper des intérêts indigènes, dans le secret espoir de grouper sur leur nom les voix des Annamites naturalisés, pour s'attirer la méfiance, presque l'indignation des électeurs français de toutes les classes, qui se montrent, si nous pouvons nous exprimer ainsi, jaloux des soins futurs de leur élu et ne veulent les partager avec personne.

Au deuxième tour de scrutin, les candidats les plus en vue ayant prié leurs partisans respectifs de porter leurs suffrages sur M^e Rouelle, ce dernier était loin d'en obtenir la totalité, malgré la sympathie et l'estime générales dont il jouissait.

Si le nombre de voix obtenues par M. Ernest Outrey avait augmenté, c'est parce qu'il avait su profiter de la mauvaise tactique du camp Rouelle.

Pour une faute, c'en était une grave à l'actif des adversaires de M. E. Outrey, qui auraient dû tenir compte davantage de la mentalité coloniale, faite d'égoïsme et d'orgueil de race.

Le conflit a été pour nous riche d'enseignements. Nous en mettrons quelques-uns en relief, pour l'édification de nos compatriotes sur les sentiments de beaucoup de nos « protecteurs » à notre égard.

Ils tiennent fort à leurs droits et prérogatives de peuple conquérant et dominateur, qui ne trouvent leur justification ni dans la raison ni dans la justice, mais dans l'égoïsme humain.

Nos intérêts semblent irréconciliables avec les leurs, malgré les discours mielleux des gouvernants, malgré les pages vibrantes des Georges Garros qui, courbés sur notre sort, ont essayé de démontrer l'intérêt qu'il y aurait pour les « protecteurs » à mieux traiter les « protégés ».

Pour défendre notre cause, bénévolement, — qu'ils reçoivent ici l'expression de notre gratitude, — nous les avons vu recourir au sentimentalisme et à l'idéologisme, monnaies qui, malheureusement, n'ont pas cours au pays des coloniaux.

Quant à l'opinion publique en France, qu'ils cherchent à intéresser, elle serait impuissante à nous aider. Elle a d'ailleurs, d'autres « chats à fouetter ».

Outre le conflit des intérêts matériels, il y a un obstacle d'ordre moral, tout aussi difficile à surmonter : c'est l'orgueil de race.

Nous pourrions multiplier à l'infini les exemples où il entre en jeu.

Il est à remarquer que les Français les plus admirables pour leur talent, leur esprit et leur savoir, qui font la gloire de leur patrie et la fierté de leur race, s'intéressent à notre peuple et ne nous regardent pas de si haut que nos coloniaux à la trique, lesquels, dans leur ensemble et comparativement à leurs compatriotes, représentent tout au plus la classe des intelligences moyennes.

Il est si facile de s'enorgueillir des mérites d'autrui, de son pays, de ses ancêtres, d'en faire parade, pour s'adjuger le droit de mépriser les races qualifiées, à tort ou à raison, d'inférieures.

L'orgueil de race est, en Indochine, de bon ton, et même de rigueur dans certains milieux, pour rehausser le prestige blanc.

Un fonctionnaire français nous confie qu'un jour, pour avoir offert un siège à un Annamite qui venait le voir pour une affaire à son bureau, il a été appréhendé par M. l'Administrateur, son chef, pour excès de politesse envers un indigène ! C'est un nouveau débarqué ; dans trois ans, il aura peut-être à répéter la même leçon de savoir-vivre (!) à un collègue frais arrivé.

La dérision dont on accable l'indigénophilie nous donne la mesure du mépris des autochtones chez nos coloniaux.

M. Régismanset, l'auteur du *Miracle français en Asie*, a écrit quelque part : « L'indigénophilie exagérée, l'amour des bêtes, amour agressif et sans mesure chez nombre de nos contemporains, voilà bien les tares d'un peuple en déconfiture morale, qui ne sait à quels saints se vouer, devant quels autels prosterner son appétit de croyance, et qui n'a plus le contrôle de sa sensibilité. »

Ciel ! qu'en termes galants, ces choses-là sont dites !

Non content de maltraiter les indigènes des colonies, il accuse tous ceux qui, pratiquant les nobles traditions idéalistes dont s'honore la France, accordent leur amitié aux faibles et aux opprimés, de bestialité, d'hérésie, d'idolâtrie, de folie dangereuse !

C'est charmant !

Mais on est en droit de lui demander si ce ne sont pas plutôt le matérialisme et l'utilitarisme à outrance, l'incapacité de conceptions généreuses dont lui et ses pareils ont fait preuve, qui sont les signes de la déchéance du peuple regardé naguère comme le flambeau de la civilisation.

De telles idées chez M. Régismanset ne nous étonnent pas trop.

Plus significatif encore est le passage suivant du capitaine Gosselin, qui a écrit l'histoire d'Annam avec une impartialité louable, et qui a dit beaucoup de bien des Annamites.

« Certains, en me lisant, écrit-il dans l'avant-propos de son livre : *l'Empire d'Annam*, me traiteront, sans doute, d'annamitophile, épithète dont il est de bon ton, dans quelques clans, d'accabler, à l'heure actuelle, les écrivains qui témoignent au peuple vaincu du respect, de l'estime ou de la pitié.

Je ne le suis pas, cependant. Je garde mon affection entière à notre seule patrie. Je suis amoureux uniquement de sa grandeur et de sa gloire.

Mais j'essaie de reconnaître le courage, d'admirer le patriotisme, d'exalter la fidélité, le dévouement et le mépris de la vie partout où je constate la présence de ces nobles qualités.

Et si je rencontre, avec une intime joie, au cours de cette longue guerre soutenue par l'Annam contre nous, la constante occasion de glorifier un très grand nombre de nos compatriotes, je crois également indispensable, ne serait-ce que pour donner leur véritable valeur aux Français qui les ont vaincus, de contribuer à sortir de l'ombre épaisse où ils sont trop longtemps demeurés, quelques illustres caractères annamites. Les deux pays peuvent se louer d'avoir produit des héros, et la gloire de nos soldats et de nos administrateurs sera d'autant plus éclatante, quand on apprendra qu'ils ont rencontré en face d'eux, dans le camp ennemi, des adversaires dignes de les combattre.

Placés en face de nos armes, les Annamites ont eu la seule ressource de mourir pour la défense de leurs libertés. Tout ont affronté la mort avec le plus tranquille courage, et parmi ceux, si nombreux, qui sont tombés, frappés par les balles des pelotons d'exécution, ou sous le glaive du bourreau, nous n'avons jamais eu à enregistrer une seule défaillance. »

Le capitaine Gosselin est le seul auteur qui ait rendu hommage aux vertus dont le peuple annamite fit montre au cours d'une lutte inégale soutenue contre les Français. Seul, il a fait preuve de sentiment chevaleresque et a poussé, du fond du cœur, le cri de « *Gloria victis !* » par opposition aux mots barbares du *Brennus* des temps primitifs. Cependant, il tient à préciser qu'il a dit du bien du peuple vaincu par pur esprit de justice. Il se défend d'être annamitophile et a peur d'être tourné en dérision par ses compatriotes. Il proclame son amour un et indivisible pour la France et se garde de commettre une infidélité..

Nous voyons par là le cas que, dans leur esprit, les coloniaux font de nous individuellement et de notre peuple.

L'égoïsme qui incite nos « protecteurs » à maintenir leurs droits et prérogatives de conquête, l'orgueil de race qui les tient distants des indigènes, sont à la base de la mentalité coloniale, laquelle se dresse, ainsi qu'une barrière infranchissable, entre les deux races en présence et empêche l'entente franco-annamite de se réaliser.

À le constater, nous tournons les yeux vers l'avenir avec mélancolie et inquiétude, et nous nous demandons par quel retour d'équilibre nous serons ramenés à une situation stable, car notre position actuelle est pour le moins anormale.

M. Outrey rentre à Paris

La situation de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1928)

M. Outrey, député de la Cochinchine, arrivé à Marseille samedi par le paquebot *Général-Metzinger*, courrier d'Extrême-Orient, a fait la déclaration suivante :

« La situation politique et économique de l'Indochine, en général, et de la Cochinchine en particulier, est assez satisfaisante et cela grâce à l'habile et sage administration de nos gouvernants. »

Mais, voilà qui va moins bien, selon M. Outrey :

« Quelques agitateurs annamites étroitement surveillés poursuivent néanmoins leurs sourdes menées et leur propagande subversive contre l'ordre public et la souveraineté française. Ils semblent toutefois avoir renoncé, en Cochinchine du moins, au développement des idées nationalistes pour agir plus à leur aise, sous le couvert d'une nouvelle religion : le caodaïsme*. »

L'agité député, franchement, a l'air quelque peu effrayé par les contorsions jaunes des pantins caodaïstes.

« Cette religion constitue un véritable danger et doit être considérée comme une sérieuse menace pour l'ordre public.

C'est, à proprement parler, un autre péril jaune.

L'Indochine attend avec impatience la désignation du gouverneur général titulaire. Notre grande possession d'Extrême-Orient demande, en outre, avec insistance, la réforme du Conseil de Gouvernement et la signature du projet de décret sur le régime des aliénations domaniales en Indochine. Ce projet a été mis au point et amendé en Indochine, après une étude des plus attentives de la part du gouverneur général, qui s'est trouvé en plein accord avec les intéressés.

La situation budgétaire de l'Indochine et des différents pays de l'Union et des provinces de Cochinchine mérite de retenir toute l'attention des pouvoirs publics.

Une réforme complète du régime fiscal de l'Indochine, qui n'a subi aucune modification importante depuis le gouvernement de M. Paul Doumer, s'impose.

Quant à la situation en Chine, elle semble être entrée dans une phase nouvelle depuis la mort de Chang-Tso-Lin. Canton n'en demeure pas moins un foyer révolutionnaire inquiétant pour l'Indochine et qu'il importe pour elle de surveiller étroitement, étant donné les nombreux révolutionnaires annamites qui y sont réfugiés. »

M. Outrey abandonne la direction politique
de la « DÉPÈCHE »
(*L'Écho annamite*, 19 décembre 1928)

On nous communique le télégramme suivant que M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, a adressé à plusieurs de ses amis à Saïgon :

Paris, le 11 décembre.

Considérant que le « DÉPÈCHE » n'a tenu aucun compte de mes directives et de mes instructions et que, profitant de mon absence, M. de Lachevrotière, non seulement impose ses directives mais a introduit un deuxième membre de sa famille dans le conseil d'administration sans prendre mon avis, je donne ma démission de président et d'administrateur de la « DÉPÈCHE ». M. Labbé [Le Caoutchouc manufacturé, etc.] est également démissionnaire.

Ernest Outrey.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1929)

Chemin faisant, M. Yves Henry rappelle que les premiers cafiers de la région de Djiring furent plantés jadis par M. Ernest Outrey. Celui-ci, qui est présent, déclare que dans cette région il a vu des cafiers produire quatre kilogrammes par arbre ; il s'agit, évidemment, d'arbres isolés.

À propos du divorce Outrey-de Lachevrotière
(*Le Colon français républicain*, 1^{er} janvier 1929)

Lachevrotière a écrit dans *La Dépêche* :

.....
Nos lecteurs se porteront quelques mois en arrière et se souviendront qu'après avoir été élu en Annam, M. DE MONPEZAT se rendit en Cochinchine où il fit campagne en faveur de M. OUTREY [réélu député le 22 avril 1928].

1929 (janvier) : fondateur du
[Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient](#)

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1929)

.....
M. Maginot décide que les sénateurs, députés et délégués élus des colonies feront partie de droit du Conseil de législation et de la section permanente du Conseil supérieur des colonies.

Cette dernière mesure est due à une intervention de M. Outrey.

27-28 mars 1929 :

Déclarations sur les missions françaises en Extrême-Orient
(voir page spéciale)
et brève sur le [caodaïsme](#)

À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Les missions religieuses et le caodaïsme
Interventions de MM. Outrey, Varenne et Maginot
(*L'Écho annamite*, 27 avril 1929)

.....
Nous avons su, par l'Arip, que le député de la Cochinchine, M. Outrey, et l'ancien gouverneur général de l'Indochine, M. Varenne, étaient intervenus dans la discussion des projets de lois autorisant certaines congrégations.

Liaison aérienne F-IC
(*L'Écho annamite*, 11 mai 1929)

Appel à l'intervention d'Outrey.

Les colonies à la chambre des députés
Séance du 28 juin 1929
(*Journal officiel de la République française. Débats parlementaires*, 28 juin 1929, p. 2324)
(*Le Colon français*, 10 août 1929)

Ernest Outrey. — Au Tonkin, un commerçant a voulu organiser, dans une province surpeuplée, des petits ateliers pour y former des brodeurs. Il a fait venir dans ces ateliers, comme apprentis, des petits garçons et des petites filles de dix, douze et quinze ans. Ces enfants gagnaient quatre cents par jour, c'est-à-dire quatre centièmes de piastre.

Eh bien, on a vu des hommes et des femmes adultes s'engager à quatre cents par jour dans ces ateliers pour gagner de quoi s'alimenter.

Ce commerçant est un colon bien connu au Tonkin, M. Lyard, qui pourra en témoigner au besoin.

INDOCHINE
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
LA VIE ADMINISTRATIVE
Les soins donnés dans une clinique privée
(*Les Annales coloniales*, 28 décembre 1929)

Le député de la Cochinchine, ayant attiré l'attention du gouverneur général sur les frais que supportent les fonctionnaires malades qui se font traiter dans une clinique privée, a reçu de M. Pasquier cette réponse :

.....

Nouvelles d'Indochine
(D'après les radiotélégrammes, les journaux d'Indochine et d'Extrême-Orient)
A L'AGENCE ÉCONOMIQUE DE L'INDOCHINE
Une belle manifestation franco-annamite
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1930)

Remarqué parmi les nombreuses personnalités qui se pressaient dans les salons de l'agence :

M. Outrey, député de la Cochinchine

1930 (31 janvier) : interventions sur l'Indochine à l'occasion de la discussion du budget des Colonies à la [Chambre des députés](#)-

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1930)

Pour le rétablissement de comptables de résidence comme il en existait au temps où Outrey officiait à Cantho.

BANQUET DES FRANÇAIS D'ASIE
12 FÉVRIER AU « BŒUF A LA MODE »
RUE DE VALOIS

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1930)

Max et Ernest

LE CONGRÈS D'ALGER

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1930)

Le Congrès de la Presse Coloniale* se tiendra à Alger, les 1^{er} et 2 avril, sous la présidence de MM. Alcide Delmont, sous-secrétaire d'État des Colonies, et Ernest Outrey, député de la Cochinchine.

INAUGURATION DU SERVICE RADIOPHONIQUE PARIS-SAIGON

(*L'Écho annamite*, 11 avril 1930)

Voici les principaux passages de la communication de M. Outrey avec le gouverneur général :

Une rectification de M. Outrey

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1930)

À la suite de notre éditorial du 20 avril, nous avons reçu de M. Outrey, député de la Cochinchine, la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

Monsieur le Directeur,

C'est avec une grande surprise que je lis dans votre revue « L'Indochine », page 114, la phrase suivante dans l'article intitulé « Les troubles d'Indochine » : « La responsabilité des militaires n'est pas niable, leur incompréhension des événements n'est pas moins patente. C'est sans doute pourquoi M. Outrey a demandé l'autre jour à la Commission des Colonies que le général Claudel fût nommé Gouverneur général adjoint de l'Indochine. »

J'ai été d'autant étonné de vous voir énoncer un pareil fait, qu'aussitôt que j'ai eu connaissance des- sanglants événements de Yen-Bay, j'ai signalé aux ministres de la Guerre et des Colonies, à M. le maréchal Pétain et à mes collègues de la Commission des Colonies, comme je l'ai fait dans les interviews que j'ai données et dans les articles que j'ai écrits à ce sujet, et comme je me propose d'ailleurs de le faire lorsque je développerai mon interpellation à la tribune de la Chambre, des erreurs commises par l'autorité militaire, notamment en supprimant le panachage des troupes dans les postes de l'intérieur et *en cessant de renvoyer en Indochine des officiers connaissant la mentalité annamite et parlant cette langue, et cela sous prétexte de faire bénéficier le plus d'officiers possible des avantages d'une solde payée en piastres.* Ces critiques, je les ai renouvelées à la Commission des Colonies devant M. le ministre Pietri, en présence du général Claudel qui s'est efforcé de justifier les mesures que je critiquais en invoquant des considérations d'ordre militaire. Comment venir en conséquence affirmer que j'ai: préconisé la nomination de cet officiel général comme Gouverneur général adjoint de l'Indochine ? J'avoue d'ailleurs que je ne comprends pas qu'une semblable désignation puisse même être envisagée ! Rien dans ces conditions ne vous autorisait à dire que je l'ai préconisée.

Ernest Outrey,
Député de la Cochinchine.

À L'OFFICIEL
Au Comité de la radiodiffusion coloniale
(*Les Annales coloniales*, 19 juillet 1930)

Par arrêté en date du 12 juillet courant du sous-secrétaire d'État des Colonies, ont été nommés membres du Comité de la radiodiffusion du ministère des Colonies, pour une période de quatre ans, qui prendra fin le 30 juin 1934 :
M. Outrey, député de la Cochinchine ;

À LA CHAMBRE
AVANT LE DEBAT SUR LES EMPRUNTS COLONIAUX
(*Les Annales coloniales*, 8 novembre 1930)

Enfin, M. Outrey a été nommé rapporteur pour le projet de loi portant création d'une direction des services administratifs au ministère des Colonies..

Goulette et Lalouette sont décorés de la Légion d'honneur
(*Les Annales coloniales*, 29 décembre 1930)

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, Goulette, Lalouette et le gouverneur général M. Pasquier ont atterri au Bourget à 13 h. 05.

Au cours de la réception qui suivit aux hangars Farman, M. Outrey, député de la Cochinchine, prit la parole pour féliciter M. Pasquier de sa vaillance et les deux aviateurs de leur exploit.

Le budget des colonies à la Chambre
(*Les Annales coloniales*, 24 février 1931, p. 2)

.....
C'est devant une salle vide que M. [Lionel] de Tastes détaille son numéro.

Une certitude

Nous pouvons être assurés, qu'à l'heure actuelle, M. de Tastes ne possède pas une valeur de caoutchouc. Aussi, son petit talent de société s'emploie à déraciner les plantations d'hévéas.

« La crise du caoutchouc, reprend-il au refrain, c'est la crise de la spéculation. »

Puis, il entonne une chansonnette gaie :

« Monsieur le ministre des Colonies, veuillez faire attention ! »

Il faut que la métropole surveille l'Indochine, il s'y passe des choses... des choses ... Voyez par-ci, voyez par-là !....on vole les caisses publiques, on pille l'exploitation des forêts, on fraude les taxes. Il est grand temps que la Mère-Patrie se mêle de contrôler les abus de cette fille éloignée. L'idée d'une surveillance émeut tellement M. Outrey qui vient d'arriver, qu'outré et privé de ses moyens il ne trouve à lancer à M. de Tastes qu'une injure personnelle : « Il ne faudrait pas cependant, par ce que votre frère [Maurice de Tastes] a eu des déceptions administratives en Indochine, critiquer l'administration de la Colonie !.... »

Tandis que la Chambre, au ralenti, s'évertue à comprendre pourquoi M. Outrey, député, redoute tant que le Parlement s'intéresse au Gouvernement général d'Hanoï, pourquoi il réclame l'omnipotence pour M. Pasquier, M. Moutet s'écrie : « Attention ! l'Indochine c'est la chasse gardée de M. Outrey ! »

Toutes les passions personnelles sont soulevées ; le budget est loin. On assiste à une véritable tempête sous un crâne outreyen.

M. de Tastes claironne ce qu'il appelle les escroqueries étouffées : le scandale des Sucreries de Phu-My, celui des Hévéas de Cochinchine*.

Ici, nous nous permettons une innocente réflexion :

Pourquoi M. de Tastes a-t-il monté en épingle de cravate, ces deux affaires qui après tout ne représentent que de très petits intérêts et peu d'argent de perdu, alors qu'il a laissé de côté tous les grands chevaliers d'industrie et les capitaines de la phynance, les Octave Homberg, si éloquemment stigmatisé à la Chambre par MM. Ernest Outrey (*jadis*) et Marcel Cachin (*itou*), les de Rivaud, les colonel Bernard et autres Fommervault qui sous le vocable indochinois ont coûté cinq milliards de francs à l'épargne française et qui ont ruiné pour longtemps la confiance métropolitaine dans les affaires coloniales.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES COLONIALES
En Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 31 mars 1932)

Deux candidatures certaines sont annoncées en Cochinchine, pour les élections législatives, celles de MM. [Charles] Rochet et Pargoire.

M. Rochet est professeur agrégé et membre du Comité de l'Union des fonctionnaires français. Directeur de la revue *Indochine*, il s'est révélé comme un écrivain de talent.

M. Pargoire, receveur de l'Enregistrement, est un vieil indochinois sympathiquement connu. C'est la deuxième fois qu'il sollicitera les suffrages des électeurs cochinchinois. Il se présenta, en effet, en 1906, contre MM. Deloncle, Cuniac et Parnaud.

Rappelons à ce sujet que M. Parnaud, administrateur, avait été mandaté par le groupe socialiste unifié de Cochinchine pour demander à Anatole France de poser sa candidature.

Anatole France ayant décliné cette offre, M. Parnaud avait décidé de se présenter.

Il obtint 32 voix, trois voix de plus que M. Pargoire. M. Deloncle avait été élu. au premier tour avec plus de 300 voix de majorité à M. Cuniac.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES COLONIALES (*Les Annales coloniales*, 16 avril 1932)

Cochinchine

MM. Pargoire, receveur de l'Enregistrement, républicain indépendant ; Rochet. professeur, concentration républicaine ; Gallois-Montbrun, avocat, républicain indépendant ; Outrey, député sortant, gauche radicale, candidat d'Union républicaine; Anatole de Beauville, dit « Eynaud », riziculteur, républicain de gauche.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES COLONIALES (*Les Annales coloniales*, 30 avril 1932)

COCHINCHINE (1 député)

Député sortant : M. Outrey, conservateur, réélu en 1928 au scrutin de ballottage.

M. Outrey se représente. Ses concurrents sont :

MM. Pargoire, receveur de l'enregistrement, rép. ind. ; Charles Rochet, professeur, conc. rép. ; Gallois-Montbrun, avocat, rép. ind. ; Beauville, dit Heynaud [sic], viticulteur [sic], rép. de g. ; La Chevrotière-Chevigny [sic : *Chavigny de Lachevrotière*], rép. indl

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES COLONIALES (*Les Annales coloniales*, 7 mai 1932)

APRES LE CONTRÔLE DES COMMISSIONS DE RECENSEMENT DES VOTES Cochinchine

Le Gouverneur Général de l'Indochine a câblé que la Commission de recensement des votes de l'élection législative du premier mai en Cochinchine a arrêté comme suit le nombre des voix attribuées aux candidats :

Inscrits : 4.785 ; nombre de votants : 3.050 ; bulletins blancs ou nuls : 91 ; suffrages exprimés : 2.959 ; majorité absolue : 1.480.

Ont obtenu :

Outrey 1.065 voix

Rochet 836 »

De La Chevrotière [sic : *de Lachevrotière*] 606 »

Gallois-Montbrun 219 »
Pargoire 161 »
Beauville 11 »
Rivière 7 »

(Ballottage)

Restent en présence : MM. Outrey, Rochet, de la Chevrolière [*sic : de Lachevrotière*], Beauville et Rivière.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES COLONIALES
(*Les Annales coloniales*, 10 mai 1932)

COCHINCHINE

Inscrits : 1.759. Votants : 3.162
Bulletins nuls : 53
MM. Outrey, d. s., rad. ind. 1.268 ÉLU
Rochet, rad. ind., 1.088 voix
De la Chevrolière [*sic : de Lachevrotière*], rép. ind., 766
Beauville 6
Rivière 1

COCHINCHINE
La lutte électorale
La valse des dollars « *Et nunc erudimini* ¹⁹ »
(*Chantecler*, 22 mai 1932)

Bien que le rideau soit aujourd'hui baissé sur le dernier acte de cette lamentable comédie, qui a vu le triomphe, de justesse — une encolure sur le poteau — du député sortant, M. Ernest Outrey, il est curieux de reproduire les dernières accusations, échangées par ceux qu'on supposait être les deux candidats favoris : MM. Outrey et de Lachevrotière ; alors que le troisième, M. Rochet, l'outsider, attendait le moment propice pour placer sa pointe de vitesse, qui l'a amené très près du gagnant. On peut même affirmer que sans la course désordonnée du candidat Lachevrotière, qui l'a fortement gêné dans son action, l'outsider aurait pu passer le poteau en vainqueur. Ce qui a donné lieu à beaucoup de réflexions.

HENRY de LACHEVROTIÈRE a été accusé par ERNEST OUTREY d'avoir touché du Gouvernement 60.000 piastres, au titre du Crédit hôtelier.

Dans *La Dépêche*, HENRY de LACHEVROTIÈRE affirme que c'est inexact ;

Mais il déclare :

La Banque de l'Indochine a simplement prêté à la Société du Grand Hôtel une somme de 60.000 p. 00 en exigeant ma caution solidaire d'administrateur délégué.

En garantie de cette somme, tous mes biens sont à l'heure actuelle gérés.

Voilà la vérité sur le Crédit hôtelier.

À son tour HENRY de LACHEVROTIÈRE accuse :

J'ai porté contre M. Outrey des accusations précises :

1. — Tandis que nous poussions des cris de détresse et que nous appelions au secours, M. Ernest Outrey s'est livré aux dépens de la colonie à un fructueux coup de

¹⁹ Et maintenant soyez instruits

Bourse sur les actions du Crédit foncier de l'Indochine dont il avait raflé un paquet à 70 francs pour le revendre à 280 au moment de la hausse qu'il provoqua ;

2. — Alors que l'Indochine s'efforçait à renouer des relations commerciales avec le Japon, afin de pouvoir vendre son riz, M. Ernest Outrey fit échouer les pourparlers entrepris en réclamant l'application de la surtaxe de change. M. Outrey a ainsi empêché la vente de soixante mille tonnes de riz dont le Japon annula les commandes. Cette opération fut faite au bénéfice du Comité des Forges et des Tissages du Nord, qui sans doute ne manquèrent pas de manifester leur reconnaissance à M. Outrey ;

3. — Pendant que la presse de l'Indochine a du mal à vivre, M. Ernest Outrey accapara tous les crédits de publicité de l'Exposition au bénéfice exclusif de quelques présumés journaux coloniaux de la Métropole, et pour sa part, il toucha 825.000 fr. qui furent versés au *Midi Colonial**, son journal ;

4. — J'ai accusé M. Outrey d'avoir trafiqué de son mandat en acceptant de la Banque de Paris et des Pays-Bas la somme de 350.000 francs en 1924, pour combattre le renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine.

5. — J'ai accusé M. Outrey d'être vendu à la Finance qui fait, depuis plusieurs législatures, les frais de ses élections et j'ai publié à l'appui de mes dires un télégramme adressé par M. Outrey à M. Maspero [Banque franco-chinoise] pour réclamer un crédit supplémentaire de 10.000 p. 00.

À toutes ces accusations, M. Ernest Outrey s'est bien gardé de répondre ; ou plutôt, il n'a répondu que par des injures.

Aujourd'hui, j'accuse M. Outrey d'avoir obtenu, en 1928, après sa campagne électorale, de son ami Blanchard de la Brosse, la concession de deux mille hectares de terres, dont il fit apport à la Société des Plantations de Phuoc-Hoa*, ce qui lui permit de toucher une somme de 2.500.000 francs.

Pour pouvoir réaliser cette fructueuse opération, M. Outrey me blâma d'avoir combattu M. Blanchard de la Brosse au conseil colonial, alors que celui-ci prétendait charger de quatre millions de piastres d'impôts supplémentaires les contribuables cochinchinois.

Ceci encore est une accusation précise à laquelle M. Outrey se gardera bien de répondre.

Je pourrais ainsi prolonger ces accusations à l'infini.

Je me contente aujourd'hui de celle-ci.

Comme on le voit, je ne procède ni par injures ni par menaces.

Je cite des faits;

M. OUTREY a communiqué à la presse de Cochinchine cette note :

À Monsieur de Lachevrotière,

Nul n'ignore dans la colonie que vous êtes un homme taré et à la côte, qui essayez désespérément de vous sauver, en briguant audacieusement le mandat législatif. Ce qui est un véritable défi aux honnêtes gens de ce pays.

Vous me mettez en demeure de vous poursuivre en justice. Je vous réponds qu'ayant en main un code secret dont nous nous sommes servi naguère pour correspondre, vous pouvez continuer à inventer tous les télégrammes qu'il vous plaira.

En ce qui me concerne, n'ayant aucun désir de faire votre jeu en ouvrant un procès en pleine période électorale, je me borne à vous aviser que je vous traduirai en justice à l'heure que je choisirai, pour déceler publiquement vos friponneries, vos vols, vos méfaits et vos falsifications.

Ernest OUTREY,
député de la Cochinchine.

LE DESSOUS DES CARTES
(*Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} janvier 1933)

Lors de la discussion du budget des colonies, M. Outrey mit en cause M^e Mathieu comme notaire et même M^{me} Mathieu.

Le 1^{er} décembre, dans la « DÉPÈCHE », M. de Lachevrotière dit sans ambages ce qu'il pense de cette attaque :

« Pour aujourd'hui, nous nous permettrons simplement de rappeler que, s'il était un homme que M. Outrey n'avait pas le droit d'accabler, c'était bien M^e Mathieu. Pendant de longues années en effet, M^e Mathieu aida M. Ernest Outrey et lors de ses élections de 1924 et de 1928, ce fut M^e Mathieu qui se chargea de recueillir les fonds électoraux de M. Outrey en Cochinchine.

« C'est M^e Mathieu qui, après s'être inscrit pour quelques milliers de piastres chaque fois, allait tendre la main et mendier pour M. Outrey auprès de grosses maisons d'exportation, auprès des riches Chinois de Saïgon et de Cholon. Il réunissait ainsi chaque fois 25 ou 30.000 piastres qui venaient s'ajouter aux sommes versées à Paris par les grosses firmes du Comité de commerce et de l'industrie, ainsi que par les banques ».

Le 26 décembre, c'est M^{me} Mathieu qui répond à M. Outrey. Et sa qualité de femme lui permet d'aller plus loin.

« Certains, écrit-elle, ne doivent pas être surpris, qui se souviennent de vos attaques contre le ministre Clémentel alors que, pourtant, pendant la guerre en 1917, il vous avait fait confier une mission opportune en Chine. Je n'insisterai pas sur les faits graves qui vous avaient fait alors éloigner de Paris. En tous cas, l'homme à qui vous deviez tant n'a pas été plus épargné par vous que ne l'est, à présent, mon mari. »

M^{me} Mathieu remarque ensuite que M. Outrey passe brusquement d'une modeste aisance à la richesse au moment précis du krach de la Banque industrielle de Chine qui ruina tant d'Indochinois.

M. Outrey a certainement porté plainte contre « La DÉPÈCHE ». et, comme il est beau joueur lui aussi, il réclamera le grand jour des Assises. Nous devons donc attendre pour nous faire une opinion.

Tout cela, à vrai dire, n'est pas d'un très grand intérêt ; cependant, cela nous apporte des documents précieux sur l'histoire politique de la Cochinchine depuis quinze ans et sur ses principaux protagonistes.

INFORMATIONS DIVERSES
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 juin 1933)

Les piastres jetées à la mer. — M. Ernest Outrey a posé officiellement à M. le ministre des Colonies les quatre questions suivantes :

« 1^o Est-il exact qu'il a été détruit par le feu en Indochine pour 1.554.903 piastres d'opium du Laos acheté pour les besoins de la Manufacture d'opium de la Colonie ? Que le bateau « Capitaine-Coulon » aurait noyé en mer en octobre 1932, 3.485 kg d'une valeur de 148.100 \$? Enfin que l'on aurait brûlé « (opium persan et Chandoo) respectivement 22.089 et 2.084 kg coûtant 579.003 piastres ?

2^o Est-il exact qu'il a été reconnu après analyse que la base principale de la composition de ces boules d'opium était constituée par de la bouse de vache et que la perte pour le budget résultant de cette destruction a été en définitive de 2.270.000 piastres ?

3° Y a-t-il eu des sanctions prises contre ceux qui ont acheté cet opium pour le Gouvernement général de l'Indochine ?

4° Enfin est-il exact que le Directeur des Finances et des Douanes de la Colonie n'a pas répondu à la question précise qui lui a été posée à ce sujet au Grand Conseil de l'Indochine par le Président de la Chambre d'Agriculture ? Et dans ce cas, pourquoi n'a-t-il pas démenti ces faits s'ils sont inexacts ?

N.D.L.R. — Le réponse sera celle-ci :

« Ce sont là des bobards inventés par ces gens de rien-que sont les journalistes, et les colons français d'Indochine. Ces tristes individus agissent sur un mot d'ordre de Moscou.-Tout le mal vient de -Moscou.Notre admirable administration, tant indigène que française, est au-dessus de toute critique ». Et M. Outrey recevra des-apaisements qui lui cloueront le bec.

1933 : nov. : demande de dissolution de *La Dépêche** : déballage

La piastre maintenue à sa parité d'or
(*Les Annales coloniales*, 26 avril 1934)

La Commission chargée d'étudier le problème monétaire indochinois vient de déposer son rapport après dix mois de travaux.

Ce rapport conclut en faveur du maintien de la parité actuelle de la piastre.

La Commission comprenait les personnalités suivantes : MM. Nogaro, Outrey, Pietri, Germain-Martin, Duboin, Lacour-Gayet et Thion de la Chaume.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

.....
Le 30 novembre [1934], le Syndicat écrivit à M. Outrey en l'invitant à se rallier aux vues du conseil colonial.

LES ACCORDS FRANCO-ITALIENS
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1935)

Presque chaque jour on me demande ce que je pense des accords franco-italiens. Aujourd'hui, je vais répondre J'ai l'habitude de juger froidement une situation. Aussi, sous ma plume, mes lecteurs ne trouveront aucune diversion sentimentale. Les accords, je les analyserai en regardant d'une part ce que nous avons donné, et en contrepartie ce que nous avons reçu.

Il est incontestable que, par le traité signé à Rome le 8 janvier, notre ministre des Affaires étrangères, Pierre Laval, a concédé à l'Italie un droit de propriété sur des régions dont la valeur de position est considérable.

Procérons par ordre.

En Érythrée, la nouvelle frontière avance le territoire italien vers le Sud, sur notre côte des Somalies. Mais penchons-nous sur une varie. Avant le 8 janvier, la frontière de l'Érythrée et la Somalie française était délimitée de Daddato à la mer Rouge par le petit fleuve Weima. Je fais remarquer tout de suite que Daddato n'était séparé de la côte que par une centaine de kilomètres.

Que nous demandait l'Italie ? C'est une question que nous devons nous poser. Car ce n'est que [de] cette façon que nous pourrons porter un jugement impartial sur les négociations de Pierre Laval.

Tout d'abord, M. Mussolini désirait que nous lui concédions une enclave jusque dans la baie de Tadjoura, afin d'y créer un port, avec la possibilité d'y construire un chemin de fer allant rejoindre la ligne ferrée française reliant Djibouti à Addis-Abbéba. Puis il nous demanda Obock.

Mais finalement, l'entente se fit sur d'autres bases. Et désormais, la ligne frontière entre l'Érythrée et la Somalie française, à l'est de Daddato, sera délimitée par une droite allant à travers le désert vers Der-Eloua, sur le détroit de Bab-el-Mandeb. De plus, nous avons reconnu à l'Italie sa souveraineté sur l'îlot de Doumeirah, situé face à l'île Perim appartenant à l'Angleterre.

Ce qui fait donc qu'au point de vue strictement territorial, notre concession à l'Italie peut être représentée par un triangle ayant pour côtés d'abord une ligne allant de Daddato à la mer (ancienne frontière) suivant le petit fleuve Weima, d'une longueur de 100 kilomètres environ, puis une autre ligne, de Doumeirab à Der Eloua, d'une vingtaine de kilomètres, et enfin, un dernier trait tiré de Der-Eloua à Daddato, d'une centaine de kilomètres.

J'en arrive maintenant à l'île de Doumeirah. Ayant traversé vingt-six fois le détroit de Bab-el-Mandeb, je connais particulièrement ces parages. Certes, les navires presque toujours, passent près du phare de Périm entre l'îlot de Périm et la côte d'Arabie. En effet, par temps relativement peu clair, voulant éviter les hauts fonds et tout accident possible, ils mettent le cap sur l'île anglaise, seule éclairée dans cet endroit du détroit. Mais il m'est arrivé au moins deux ou trois fois de franchir la passe par Doumeirah. J'ai donc vu l'îlot et me suis parfaitement rendu compte de toute son importance stratégique.

Pourquoi l'avons-nous cédé ?

Cédé, je tiens à le déclarer, est un terme impropre employé actuellement par beaucoup de personnes, Doumeirah, en effet, ne nous appartenait pas ! Mon affirmation en surprendra peut-être certains, car moi-même, je croyais qu'il y avait eu cession de la part de la France. Or, je commettais moi aussi une erreur. D'ailleurs voici quelles sont mes références :

Le 24 janvier 1900, un protocole fut signé à Rome en vue de la délimitation entre la France et l'Italie de leurs possessions respectives sur la côte de la mer Rouge et le golfe d'Aden, Lisons-le.

L'article 2 est ainsi conçu :

« Les délégués qui seront chargés de la délimitation prendront pour point de départ de la frontière le Ras Doumeirab et en déterminant le trace de cette frontière, ils feront en sorte que le point extrême de la ligne puisse être facilement identifié par le choix d'un mamelon, d'un rocher ou d'un autre accident de terrain ».

L'article 3, et c'est le plus important, indique que :

Les deux gouvernements se réservent de régler plus tard la situation de l'île de Doumeirah et des îlots sans nom, adjacents à cette île.

« En attendant, ils s'engagent à ne pas occuper et s'opposer, le cas échéant, à toute tentative d'une tierce puissance de s'y arroger les droits quelconques. »

Le 10 juillet 1901 fut à nouveau signé à Rome un autre protocole. Mais le cas de l'île de Doumeirah ne fut pas tranché.

Notre ministre des Affaires étrangères, le président Pierre Laval, n'a donc fait que régler d'une façon définitive ce qui était resté en suspens depuis trente-cinq ans !

On assure, d'autre part, que l'Italie se serait engagée à n'édifier aucune fortification à Doumeirah et sur sa nouvelle frontière. Je veux croire, étant donné les bonnes relations qui existent entre nos deux puissances, que cette clause sera respectée.

Quant à la Libye, nous avons augmenté son domaine d'environ 114.000 kilomètres carrés. D'un seul coup nous avons supprimé la frontière naturelle — le désert Libye-Tibesti — qui séparent, en Afrique, l'Italie de la France. Désormais, il sera possible, je le sais, aux Italiens de s'accrocher aux flancs du Tibesti, d'y vivre et d'y puiser de l'eau. Le 30 juillet dernier, l'Angleterre avait déjà reconnu à l'Italie sa souveraineté dans le pays du Djebel Ouenat et de l'oasis de Sarra. La France, le 8 janvier, à son tour, a reporté plus au sud la frontière libyenne, et désormais Aozou et Guezenti se trouveront en territoire italien. Mais là doivent s'arrêter à jamais nos concessions, car le Tchad, à présent, n'est plus loin !

*
* * *

En contre-partie de tous ces sacrifices, qu'est-ce que la France a eu en échange de l'Italie ? Il faut être réalistes dans les rapports internationaux. Nous avons donné. Qu'avons-nous reçu ? À cela, certains disent : des promesses, des mots, et de belles espérances.

Mais ne soyons pas pessimistes à outrance. Quelles sont donc les conséquences immédiates des accords conclus à Rome ?

D'abord un long passé d'erreurs a été effacé. Après la guerre, nous avons été durs, pour ne pas dire injustes, avec l'Italie. Nous avons même, dans les années qui ont suivi, totalement méconnu la solidarité latine. Certes, la mainlevée de l'hypothèque italienne sur la Tunisie est à longue échéance, mais enfin, une date a été fixée. Et puis, nos communications avec l'Afrique du Nord, en cas de conflit, sont désormais assurées. N'oublions pas, pour juger sainement, que les accords de Rome ont été signés cinq jours avant le plébiscite sarrois ! De plus, quoi qu'en pense, l'Allemagne n'a point abandonné l'idée de l'Anschluss. Demain une nouvelle campagne peut se dessiner. Mais maintenant, pour préserver le bassin du Danube, une digue existe, élevée par la France et l'Italie, digue à laquelle d'autres nations — les États de la Petite Entente, la Pologne même — apporteront leurs appports et leurs précieux concours, j'en suis convaincu, pour la solidifier.

Certes, les accords italiens ne forment nullement une alliance diplomatique et militaire. Ils ne nous dispensent pas de veiller à notre sécurité. Mais enfin, on peut dire qu'à Rome, la thèse du maintien des frontières en Europe a prévalu et que, désormais, pour parer à toute éventualité révisionniste, 80 millions de Latins sont unis.

Est-ce donc si négligeable, que nos lecteurs soient juges, pour le Président Pierre Laval, d'avoir écarté le spectre de la guerre, renoué nos liens d'amitié avec l'Italie et redonné aux peuples d'Europe un peu de confiance.

Ernest OUTREY,
député de la Cochinchine,
vice-président de la Commission des Colonies

Après le suicide de M^e Edgar Mathieu

Lettre ouverte

à mon collège électoral
(*La Tribune indochinoise*, 2 mai 1935, p. 1, col. 6-7)

Sous ce titre, M. Ernest Outrey nous a adressé, avec prière d'insérer, par l'avant-dernier courrier avion, une longue lettre relative au télégramme signé « Le Vinqueur » et à son attitude vis-à-vis de M^e Mathieu. Ayant, lors du suicide du notaire saïgonnais, relaté les bruits concernant la paternité du télégramme qui détermina le geste fatal du défunt, nous croyons devoir publier, la première partie de la lettre du député de la Cochinchine, pour faire entendre à ce sujet l'autre son de cloche, sans toutefois prendre parti dans sa polémique avec ses adversaires politiques. Voici ce qu'a écrit M. Outrey à ce propos :

Certains de mes adversaires aveuglés par la haine m'attribuent, en me couvrant d'injures dans des articles que la Justice aura à connaître, la paternité du télégramme qui parvint à M^e Mathieu, ancien notaire à Saïgon, avant son suicide et l'incendie volontaire de son étude, est signé : le Vinqueur.

Ai-je besoin de m'élever contre cette assertion calomnieuse ? Ceux qui m'ont connu durant les 52 années que j'ai consacrées au développement de l'Indochine et à la défense de ses intérêts, tant en Cochinchine, qu'au Cambodge, qu'en Annam et qu'au Laos, savent fort bien que je suis incapable d'avoir rédigé et adressé un télégramme aussi odieux. Quant aux nouveaux venus dans la Colonie, qu'ils se renseignent auprès de leurs aînés et je suis bien certain, par avance, que leur bon sens saura faire justice d'une si ignoble accusation.

Quand je l'ai connue par les coupures de journaux qui me sont parvenues par avion postal, j'ai aussitôt adressé au journal « l'Opinion », de Saïgon, à mon collège électoral « l'Union Cochinchinoise » et à un certain nombre de mes amis de la Colonie, le câblogramme suivant :

« Proteste avec indignation contre abominable accusation m'imputant envoi odieux télégramme signé : Le Vinqueur. — Fais procéder recherches pour découvrir son auteur et exercer action judiciaire. »

Je tiens à indiquer toutefois, dès à présent, que le Ministre des Postes et Télégraphes m'a déclaré, lorsque je lui ait fait connaître mon intention de poursuivre ceux qui m'attribuaient la paternité de ce télégramme en me couvrant d'injures et lorsque je lui ai fait savoir qu'il importait, en conséquence, de ne pas le passer au pilon, qu'il ne pourrait toutefois le communiquer que lorsqu'il serait saisi d'une Commission rogatoire. J'ai pu néanmoins savoir, grâce à certains moyens d'investigation, que le câblogramme avait été déposé dans le bureau de poste de mon quartier et que l'adresse de l'expéditeur indiquée sur ledit télégramme était ma propre adresse à Paris, c'est-à-dire, 4, square Lafontaine.

Cette double constatation m'a amené à porter mes soupçons sur quelqu'un que je connais bien, et qui est aussi fort bien connu en Cochinchine et dont le désir évident est de me nuire en cherchant à servir les intérêts de certains de mes adversaires de cette Colonie. Or, j'ai pu constater que mes soupçons étaient également partagés par plusieurs Indochinois de Paris et par un grand nombre de mes amis de Cochinchine.

J'espère, le télégramme en question ayant été écrit, paraît-il, à la main, qu'il sera possible, grâce à une expertise d'écriture, d'en découvrir l'expéditeur, à moins toutefois que l'abject individu qui cherché à me faire imputer la paternité de ce télégramme, ne l'ait fait écrire par une tierce personne.

M. Outrey expose ensuite les circonstances dans lesquelles il fut amené à dénoncer, au lendemain des élections législatives de 1932, les agissements de M^e Mathieu au Ministre des Colonies et, depuis, à la tribune de la Chambre et derechef au Chef du Département des colonies. Mais M^e Mathieu est mort. L'opinion publique doit imiter, à

l'égard de la mémoire de l'homme disparu, l'exemple de la Justice, dont l'action est éteinte. Nous estimons donc, dans l'intérêt même de l'auteur, qu'il n'y a pas lieu d'insérer la deuxième partie de la lettre de M. Outrey.

À PROPOS DE RADIO-SAÏGON
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1935)

Dans le *Midi-Colonial*, M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, a consacré un éditorial exposant les raisons pour lesquelles il fallait à l'Indochine une station d'émissions.

Depuis longtemps, nous avons développé ici ces motifs, mais il est bon de les voir reprendre avec autorité par le représentant d'une partie de la Fédération indochinoise.

Toutefois nous ne comprenons pas l'intérêt qu'il y a pour la colonie à racheter un matériel périmé qui vaut tout juste le prix de la ferraille. Mais qui veut la fin veut les moyens, en Indochine comme à Paris.

UNE LETTRE DE M. OUTREY À SES ÉLECTEURS DE COCHINCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1936)

Mes chers amis, Je ne serai pas candidat aux élections législatives du 26 avril prochain.

J'ai pensé, en effet, que le moment était venu pour moi de m'effacer devant de jeunes énergies.

En ami fervent et dévoué de notre belle Indochine, que j'ai servie durant trente ans avant d'entrer au Parlement, tant comme administrateur, que comme gouverneur et résident supérieur en Cochinchine, en Annam, au Cambodge et au Laos, et où j'ai conscience d'avoir laissé des traces de mon passage, j'ai cru que d'autres devaient désormais — au Palais Bourbon — assurer sa défense,

Je suis en tous cas convaincu, depuis vingt-deux ans que vous me renouvez sans cesse mon mandat, d'avoir toujours lutté pour le bien général. Fidèle à mes idées, j'ai agi, pendant mes législatures successives, au mieux de l'intérêt commun.

Je n'ai, au fond de moi-même, nulle amertume à la suite de certaines attaques que je ne qualifierai pas ici.

L'homme politique, surtout, doit savoir trouver sa récompense dans le devoir accompli.

Si ma longue expérience des choses et des hommes peut avoir quelque influence sur la décision que prendront mes amis, je leur demande de soutenir fermement et jusqu'au triomphe la candidature de mon ami Charles Gallet.

Point n'est besoin, à mon sens, de vous le présenter. Vous le connaissez !

Avocat de talent, il est — à chaque appel — venu au secours des humbles.

À la Chambre — s'il est élu —, il pourra, je le crois, grâce à son beau talent de parole, se tailler une place de premier plan et intervenir par conséquent au mieux pour la sauvegarde des intérêts moraux et matériels de notre Fédération.

Avant de terminer, il est un point sur lequel pourtant je veux insister. On me dit de plusieurs côtés qu'Orner Sarraut, le fils du Président du Conseil, aurait l'intention de briguer les suffrages populaires.

Je suis lié d'amitié à son père qui a été mon chef en Indochine. Je les connais l'un et l'autre depuis vingt-cinq ans. De plus, l'affection que je porte à Charles Gallet et à lui-même me fait un devoir de leur donner un dernier conseil.

S'il en est vraiment ainsi, je les adjure l'un et l'autre de se mettre d'accord pour qu'on n'assiste pas en Cochinchine à une lutte pénible. Je leur demande donc instamment — pour leurs décisions futures — d'envisager seulement l'intérêt de l'Indochine ?

Mes chers amis, en quittant le Palais Bourbon, je n'ai pas l'intention de me séparer de vous. Si vous jugez que mes amitiés, mes relations et mon expérience peuvent encore vous être utiles, je vous le dis bien sincèrement, n'hésitez pas, demandez-moi d'intervenir car, jusqu'au bout, mon plus grand désir est : servir.

Ernest OUTREY.

Cam-Ranh, futur centre touristique indochinois
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1937)

La question de l'aménagement de Cam Ranh demeure très discutée. On craint surtout que la nouvelle escale ne détourne un grand nombre de navires étrangers touchant jusqu'à présent Saïgon et Hanoï. M. E. Outrey, dans *LE MIDI COLONIAL*, plaide cependant en faveur de l'aménagement projeté : L'escale de Cam-Ranh, en mettant la colonie à la portée de presque toutes les grandes lignes desservant l'Extrême-Orient, permettra l'afflux des touristes internationaux qui, depuis des années, font la fortune de Java, du Japon et de l'Est maritime chinois.

Or, notre Indochine ne bénéficiera jamais de ce bienfait, tant qu'elle sera seulement desservie par nos lignes aboutissant à Saïgon et à Haïphong, deux culs-de-sac sans exutoires vers l'extérieur, en dehors de la ligne des Messageries Maritimes sur le Japon.

Cam-Ranh dûment relié au transindochinois par un tronçon de ligne, deviendra un port vivant. Mais il faudra créer, enfin, un service touristique digne de l'objectif. Il importe que le visiteur soit cueilli au débotté, guidé sur l'itinéraire qu'il aura choisi parmi trois ou quatre programmes clairs englobant à volonté le Sud et le Nord, au besoin, jusqu'au Yunnam où lui auront été soumis, avec mention de la dépense et description pratique des lieux visités. En un mot, ce qui se fait à Java et au Japon, où les responsables indochinois de cette organisation feront bien d'aller prendre une préalable leçon de choses.

JOURNAUX ET PÉRIODIQUES

L'impérialisme militaire français !
(*Les Annales coloniales*, 6 juin 1938)

Tout comme leurs amis allemands, les Italiens fulminent contre l'accroissement de 70.000 hommes accordé à nos forces coloniales.

Dans *LE MIDI COLONIAL*, M. Ernest Outrey fait justice des indignations italiennes :

L'Italie a un Empire colonial dont la population peut être évaluée à 3 millions 800.000 âmes environ. La France étend les bienfaits de sa civilisation sur plus de 60 millions d'indigènes. L'Italie a recruté parmi ses sujets de couleur 44.000 soldats. La France, en Indochine, dont la population s'élève à 22 millions d'habitants, ne possède comme armée indigène que 18.000 hommes de troupe. L'Afrique Occidentale Française et l'Afrique Equatoriale comptent près de 23 millions d'habitants. Or, notre armée noire se compose actuellement de 20.000 hommes de troupe.

Si nous avions appliqué pour notre recrutement les mêmes proportions que l'Italie, la France aurait 220.000 hommes de troupes indigènes sous les armes en Indochine et près de 230.000 en Afrique noire. Pour tout son Empire, notre pays devrait, par conséquent, posséder près de 700.000 hommes de troupes indigènes. Nous sommes loin de ces chiffres. C'est pourquoi je n'accepte pas cette accusation d'impérialisme que la presse d'au delà des Alpes veut appliquer à notre politique coloniale actuelle.

Je répondrai encore à *La Stampa* de Turin que le culte de la vérité est la seule base solide pour une entente si on la veut vraiment sincère et durable.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ
DES GRANDES CHASSES COLONIALES FRANÇAISES
Ernest Outrey, président d'honneur
(*Le Jour*, 2 janvier 1939)

Élections au conseil colonial de Cochinchine
Scrutin du 16 avril 1939
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 9 avril 1939)

.....
Mon vieil ami Outrey, qui, loyalement, m'appuya de tout son pouvoir, de toute sa vieille expérience, a dit avec quelle constante et rude crânerie, j'ai tenu mon rôle d'ambassadeur de la riziculture.

La mort de M. Ernest Outrey
(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1941, p. 4)

Marseille, 24 octobre (émission de France). — Le journal « *Midi Colonial Maritime et Aéronautique** », annonce la mort de son directeur politique, M. Ernest Outrey, gouverneur général honoraire des colonies et député de Cochinchine pendant vingt ans.

M. Outrey avait accompli 31 années de service en Indochine où, après avoir été administrateur et résident en Cochinchine et au Cambodge, il fut successivement résident supérieur au Laos et au Cambodge, puis lieutenant-gouverneur de Cochinchine.

Il créa la ville de Dalat. C'est sur sa proposition que furent votés les crédits de l'Exposition coloniale de Vincennes et du Musée permanent des Colonies (Arip)

DEUILS
(*Le Journal des débats*, 3 novembre 1941)
(*Le Figaro*, 5 novembre 1941)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Ernest OUTREY, officier de la Légion d'honneur, Gouverneur général honoraire, ancien député de la Cochinchine,

pieusement décédé le 7 octobre dernier, après une courte maladie, dans sa propriété du Tertre à Saint-Germain-le-Guillaume (Mayenne).

De la part de M^{me} Ernest Outrey, de M. et M^{me} Amédée Outrey, M^{les} Renée et Pierrette Outrey, M^{le} Élisabeth Outrey et des familles Outrey, Issaverdens, Gubiand, Crébessac et Clerc.
